

ED 401 727

FL 024 213

AUTHOR Lamontagne, Linda
 TITLE La conception de l'anglicisme dans les sources
 metalinguistiques quebecoises de 1800 a 1930 (The
 Concept of Anglicism in Quebec Metalinguistic Sources
 from 1800 to 1930). Publication B-205.

INSTITUTION International Center for Research on Language
 Planning, Quebec (Quebec).

REPORT NO ISBN-2-89219-258-7
 PUB DATE 96
 NOTE 198p.
 PUB TYPE Information Analyses (070) -- Reports -
 Research/Technical (143)

LANGUAGE French

EDRS PRICE MF01/PC08 Plus Postage.
 DESCRIPTORS Diachronic Linguistics; *English; Foreign Countries;
 *French; *Language Attitudes; Language Research;
 Language Variation; *Linguistic Borrowing; Linguistic
 Theory; *Regional Dialects

IDENTIFIERS *Anglicisms; Canada; French (Canadian); *Quebec

ABSTRACT

The report, entirely in French, details a study of the concepts of "anglicism" drawn from a wide sample of French Canadian metalinguistic material published between 1800 and 1930. The study analyzed the use of the term "anglicism" and various associated concepts, identified the principal trends in the way anglicisms were presented, and examined how the different types of borrowings were classified by some of the authors. It also explored how this phenomenon was judged, especially in comparison with standards used in France, and lists terms denounced by observers of the period as being the most "contaminating." The author also examines how this phenomenon was viewed linguistically by the writers of the period, comparing principles and offering examples. Contains 147 references. (Author/MSE)

 * Reproductions supplied by EDRS are the best that can be made *
 * from the original document. *

ED 401 727



CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE EN AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE

INTERNATIONAL CENTER FOR RESEARCH ON LANGUAGE PLANNING

La conception de l'anglicisme dans les sources métalinguistiques québécoises de 1800 à 1930

U.S. DEPARTMENT OF EDUCATION
Office of Educational Research and Improvement
EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION
CENTER (ERIC)

This document has been reproduced as received from the person or organization originating it.

Minor changes have been made to improve reproduction quality.

• Points of view or opinions stated in this document do not necessarily represent official OERI position or policy.

Linda Lamontagne

PERMISSION TO REPRODUCE AND
DISSEMINATE THIS MATERIAL
HAS BEEN GRANTED BY

Lamontagne

TO THE EDUCATIONAL RESOURCES
INFORMATION CENTER (ERIC)

Publication B-205

FACULTÉ DES LETTRES



1996

BEST COPY AVAILABLE

Beher B



La conception de l'anglicisme dans les sources métalinguistiques québécoises de 1800 à 1930

Linda Lamontagne

B-205

1996

**CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE EN AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE
INTERNATIONAL CENTER FOR RESEARCH ON LANGUAGE PLANNING
QUÉBEC**

Données de catalogage avant publication (Canada)

Lamontagne, Linda. 1968-

La conception de l'anglicisme dans les sources métalinguistiques québécoises de 1800 à 1930

(Publication B ; 205)

Présenté à l'origine comme thèse (de maîtrise de l'auteur-Université Laval), 1994.
Comprend des réf. bibliogr.

Comprend un résumé en anglais.

ISBN 2-89219-258-7

1. Français (Langue) - Québec (Province) - Emprunts anglais. 2. Français (Langue) - Québec (Province) - Histoire. 3. Conscience linguistique - Québec (Province). 4. Langues en contact - Québec (Province). I. Centre international de recherche en aménagement linguistique. II. Titre. III. Collection : Publication B (Centre international de recherche en aménagement linguistique) ; 205.

PC3645.Q8L35 1996

447 .9714

C96-941152-9

© **CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE EN AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE**

Tous droits réservés. Imprimé au Canada.

Dépôt légal (Québec) - 3^e trimestre 1996

ISBN: 2-89219-258-7

RÉSUMÉ / ABSTRACT

Ce travail dégage les notions d'anglicisme véhiculées dans un important échantillon de sources métalinguistiques québécoises parues entre 1800 et 1930. L'analyse porte sur l'utilisation et la définition du terme *anglicisme* et sur les notions qui lui sont associées, dégage les principales tendances dans la présentation des anglicismes et discute le classement des divers types d'emprunts à l'anglais effectué par certains des auteurs. L'étude met en outre en lumière le jugement porté sur le phénomène de l'anglicisme, notamment en regard de la norme hexagonale, et présente l'inventaire des vocabulaires dénoncés par les observateurs de l'époque comme étant les plus touchés par l'anglicisme. L'auteure, enfin, a cherché à cerner la conception linguistique qu'avaient les auteurs de ce phénomène en établissant une comparaison entre les énoncés de principes et les exemples donnés pour les illustrer.

This study is about the concepts of "anglicism" drawn from a wide sample of French-Canadian metalinguistic material published between 1800 to 1930. It analyzes the use and definition of the term *anglicism*, as well as various associated concepts, identifies the principal trends in the way anglicisms are presented and discusses how the different types of borrowings are classified by some of the authors. It also sets out how this phenomenon was judged, especially in comparison with the standards used in France, and lists vocabularies denounced by the observers of the period as being the most "contaminated". The author also examines how this phenomenon was viewed linguistically by the writers of the period, by comparing principles and provided examples.

AVANT-PROPOS

Je tiens avant tout à remercier mon directeur de maîtrise, M. **CLAUDE POIRIER**, qui, grâce à ses précieux conseils et à ses encouragements, m'a grandement aidée dans la réalisation de mon mémoire.

*J'exprime également ma reconnaissance à MM. **LIONEL BOISVERT** et **CLAUDE VERREAU**, dont les commentaires formulés lors de la lecture de mon projet de mémoire m'ont été fort utiles.*

*Je remercie MM. **JEAN-PIERRE CHAMBON**, **PIERRE NOBEL** et **CLAUDE BURIDANT** de l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg pour leur accueil chaleureux et l'intérêt qu'ils ont manifesté pour mes recherches.*

Enfin, je désire adresser de sincères remerciements à ma famille et à mes amis, qui m'ont soutenue par leurs encouragements tout au long de mon travail.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	i
AVANT-PROPOS	iii
INTRODUCTION	1
1. ÉTAT DE LA QUESTION ET DÉLIMITATION DU SUJET	1
2. CADRE THÉORIQUE	4
2.1 L'emprunt	4
2.2 La définition de l'anglicisme et le classement des emprunts à l'anglais	4
3. DESCRIPTION DU CORPUS	8
4. MÉTHODOLOGIE	9
CHAPITRE I	
LE TERME <i>ANGLICISME</i> ET SA DÉFINITION	13
1. UTILISATION DU TERME ANGLICISME	13
2. ABSENCE DU TERME ANGLICISME	14
2.1 Dans les sources essentiellement prescriptives	14
2.2 Dans les travaux plutôt descriptifs	15
2.3 Bilan	16
3. LA DÉFINITION DE L'ANGLICISME	17
3.1 Auteurs proposant une définition	17
3.1.1 <i>Définitions à contenu exhaustif</i>	17
3.1.2 <i>Définitions plus restrictives</i>	19
3.1.3 <i>Bilan</i>	22
3.2 Termes associés à la notion d'anglicisme	23
3.2.1 <i>Emprunt, emprunter</i>	23
3.2.2 <i>Traduction</i>	24
3.2.3 <i>Néologie</i>	25
3.2.4 <i>Locution anglaise, expression anglaise, mot anglais, etc.</i>	26
3.2.5 <i>Anglomante, anglicisation, angltfier, etc.</i>	27
3.3 Bilan	29

CHAPITRE II

APPROCHE DES AUTEURS ET CLASSEMENT DES ANGLICISMES

1. LA PRÉSENTATION DES ANGLICISMES	31
1.1 Anglicismes présentés parmi d'autres types d'erreurs ..	32
1.2 Regroupement des emprunts à l'anglais	34
1.3 Anglicismes identifiés comme tels	36
1.4 Distinctions établies entre les divers types d'anglicismes	38
1.4.1 <i>Distinction entre anglicismes formels et autres catégories d'anglicismes</i>	38
1.4.2 <i>Distinction entre anglicismes formels adaptés et non adaptés</i>	40
1.4.3 <i>Distinction entre anglicismes formels, anglicismes sémantiques et calques</i>	44
1.5 Sources présentant un seul anglicisme	47
1.6 Bilan	48
2. INCOHÉRENCES	49
3. PRÉCISIONS APPORTÉES SUR LES DIVERSES CATÉGORIES D'ANGLICISMES	51
3.1 Anglicisme formel adapté	52
3.2 Anglicisme sémantique	55
3.3 Calque	57
3.4 Bilan	58
4. CATÉGORIES D'ANGLICISMES ILLUSTRÉES PAR DES EXEMPLES	58
4.1 Anglicisme formel	59
4.2 Anglicisme sémantique	60
4.3 Calque	61
4.4 Anglicisme typographique	61
4.5 Bilan	62

CHAPITRE III

L'ÉVALUATION DES ANGLICISMES

1. LES CRITÈRES PRIS EN COMPTE POUR LA JUSTIFICATION DES EMPRUNTS	64
1.1 L'absence d'équivalent dans la langue française	64
1.2 La norme française	69
1.3 Absence d'équivalent français et norme hexagonale ...	70
1.4 Autres critères	72

2. L'ANGLICISME EN FRANCE	73
2.1 «Supériorité» des Français	74
2.2 Attitude critique envers l'usage français	75
3. DÉMONSTRATION DE FAUX ANGLICISMES	78
4. BILAN	80
CHAPITRE IV	
VOCABULAIRES VISÉS	83
1. LANGUE DES JOURNAUX	83
2. LANGUE DES TRIBUNAUX ET DU PARLEMENT	85
3. LANGUE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE	87
4. LANGUE DE LA CLASSE OUVRIÈRE	88
5. BILAN	90
CONCLUSION	93
1. LA NOTION D'ANGLICISME	93
1.1 Les tendances majeures	93
1.1.1 <i>Vision globale de l'anglicisme</i>	94
1.1.2 <i>Bipartition des emprunts à l'anglais</i>	94
1.2 Nuances apportées dans le traitement des anglicismes	95
2. LES DEUX TYPES DE DISCOURS SUR L'ANGLICISME	97
2.1 Le discours prescriptif	97
2.2 Le discours plus neutre	99
3. ÉVOLUTION DE LA RÉFLEXION	100
4. PARALLÈLE AVEC L'ÉPOQUE ACTUELLE	101
5. LES CONSÉQUENCES DE LA LUTTE	103
6. PARALLÈLE AVEC L'ATTITUDE DES FRANÇAIS FACE À L'ANGLICISME	104
BIBLIOGRAPHIE	107
ANNEXE	119

INTRODUCTION

1. ÉTAT DE LA QUESTION ET DÉLIMITATION DU SUJET

La question de l'anglicisme est, depuis le début du XIX^e siècle, un sujet abondamment commenté par l'élite intellectuelle québécoise mais, jusqu'à tout récemment, très peu d'études vraiment scientifiques ont été produites sur ce sujet, la plupart des textes sur l'anglicisme réalisés depuis la Conquête étant à tendance prescriptive plutôt que descriptive.

Ce n'est que depuis les années 1950 qu'on trouve des travaux dans lesquels une approche plus méthodique est adoptée. Signalons tout d'abord les nombreuses publications de Pierre Daviault, qui, même si son objectif est essentiellement correctif (son but étant d'améliorer les traductions), considère qu'il est essentiel de bien cerner le phénomène avant d'émettre un jugement, comme en témoigne ce passage dans lequel il critique les premières sources québécoises sur l'anglicisme: «Inspirés par un purisme étroit et primaire, ces travaux sont en général superficiels, mal documentés, dénotant une complète incompréhension du problème.» (1952, p. 106). Spécialiste de la traduction, Daviault s'intéresse surtout aux anglicismes sémantiques (qu'il appelle, à l'instar de Derocquigny, *faux amis*) et aux calques, les deux catégories d'emprunts qu'il dénonce avec le plus de vigueur. Une vingtaine d'années plus tard, un autre traducteur, Jean Darbelnet (1976), proposera un classement détaillé des anglicismes mais, comme son objectif est aussi d'améliorer la qualité des traductions, le classement qu'il adopte repose sur des considérations d'ordre normatif et présente par ailleurs quelques lacunes¹. D'autre part, Darbelnet a aussi produit un article (1971) dans lequel il donne une vingtaine d'anglicismes de maintien», c'est-à-dire de mots français disparus (ou presque) du français international mais qui se sont maintenus dans l'usage

¹ Pour une analyse détaillée de ce classement, voir Poirier (1992), p. 99-100.

québécois en raison du contact avec l'anglais. Un tel travail, qui a requis des recherches approfondies, démontre que l'auteur avait adopté, pour cette étude, l'approche lexicologique qui commençait à se développer au Québec. Cependant, on peut dire que les traducteurs travaillent principalement dans une perspective synchronique, alors que les lexicologues axent plutôt leurs recherches sur la dimension historique.

L'approche lexicologique, au Québec, doit beaucoup à Marcel Juneau, qui a en quelque sorte posé les bases de l'étude historique du lexique québécois avec la mise sur pied du Trésor de la langue française au Québec². Le travail de Juneau porte, de manière générale, sur tous les particularismes du franco-québécois (archaïsmes, dialectalismes, emprunts, innovations); il ressort de ses études qu'il aborde la question des anglicismes, comme celle des autres composantes du lexique, d'un point de vue historique et descriptif³.

La contribution de Claude Poirier se situe dans le même courant descriptif et se spécialise davantage dans les anglicismes, dont il propose une définition et un classement nuancés que nous présenterons plus loin. L'un de ses travaux les plus significatifs est son article de 1978 qui présente quarante-cinq emplois attribués à l'influence anglaise par Colpron (1970) et quelques autres auteurs mais dont l'origine galloromane est certaine ou probable⁴.

Claude Verreault a, quant à lui, consacré sa thèse de maîtrise (1977) à la description et à l'histoire de près de six cents anglicismes lexicaux recueillis dans une série radiodiffusée dans les années 1940 et 1950; cette étude considérable a elle aussi été produite dans une perspective essentiellement lexicologique.

Avant de terminer cette rétrospective des principaux travaux sur l'anglicisme réalisés au Québec depuis 1950, il est essentiel de

² Voir, à ce sujet, son ouvrage de 1977.

³ Mentionnons entre autres son article de 1971, «Reviviscence en ancien québécois de mots gallo-romans sous l'influence de l'anglais», qui témoigne de son souci d'établir avec précision l'origine des emplois québécois.

⁴ On trouvera ses autres principaux travaux sur l'anglicisme dans la bibliographie.

signaler l'article de Chantal Bouchard (1989) portant sur une cinquantaine de chroniques de langue qui ont traité de l'anglicisme entre 1879 et 1970. Bouchard fait ressortir l'attitude des chroniqueurs quant à chacun des types d'anglicismes qu'elle distingue; elle présente les causes de l'anglicisation de la langue les plus fréquemment identifiées par les auteurs et elle établit un inventaire des termes utilisés pour parler de l'anglicisme, termes qu'elle a regroupés par champs sémantiques.

C'est cette étude surtout qui nous a inspirée dans le choix de notre travail, qui viendra en quelque sorte la compléter. Nous aborderons en effet des aspects dont Bouchard n'a pas traité et qui sont davantage linguistiques que sociologiques, comme la définition de l'anglicisme et le classement des emprunts à l'anglais; ainsi, il nous sera possible de mieux dégager les notions d'«anglicisme» véhiculées dans les premières sources métalinguistiques québécoises et d'évaluer quelle était la conception linguistique de l'anglicisme lors de l'époque prise en compte, c'est-à-dire de 1800 à 1930.

En effet, nous avons jugé que le choix de cette période nous permettrait de nous former une idée juste des premières réflexions sur l'anglicisme et de dégager, sur plusieurs décennies, les principaux courants de pensée auxquels ont adhéré les précurseurs de la linguistique québécoise. Nous ne traiterons pas de la période allant de 1759 à 1800 puisque, l'anglicisme étant alors un phénomène nouveau, il n'y a pas vraiment eu de discours métalinguistique sur ce sujet au XVIII^e siècle; d'ailleurs, notre corpus ne contient aucune source antérieure à 1800. D'autre part, nous avons choisi 1930 comme date de fin de période parce que cette année marque la parution du *Glossaire du parler français au Canada* et que s'amorce ensuite une période de relative stagnation dans l'étude de l'anglicisme, stagnation dont le début correspond, dans le temps, avec la crise économique de 1929 qui tourne l'attention des Québécois vers d'autres problèmes. La période considérée est ainsi un autre élément qui distinguera notre étude de celle effectuée par Bouchard (qui laisse dans l'ombre une bonne partie du XIX^e siècle) puisqu'elle apportera un éclairage sur les tout premiers travaux traitant de l'anglicisme.

2. CADRE THÉORIQUE

2.1 L'emprunt

Le phénomène linguistique le plus important découlant du contact des langues est l'emprunt. La nécessité de nommer de nouvelles réalités, la dominance sociale, politique et/ou économique d'une communauté linguistique et, plus récemment, l'implantation des médias électroniques et de nouvelles technologies sont les causes principales de l'emprunt.

L'emprunt ne représente pas un problème majeur pour nombre de groupes linguistiques, mais il en va autrement pour les francophones québécois, étant donnée la situation géographique, démographique et politique du Québec. Depuis le début du XIX^e siècle, de nombreux auteurs ont traité de la question de l'anglicisme en vue de sauvegarder la pureté de la langue. Il ne faut pas non plus oublier que l'emprunt à l'anglais est perçu, depuis la Conquête, comme une marque d'infériorité des francophones face à la majorité de langue anglaise, d'où la prolifération des écrits portant sur ce sujet et la forte émotivité caractérisant la plus grande partie d'entre eux.

2.2 La définition de l'anglicisme et le classement des emprunts à l'anglais

Il n'y a pas qu'au Québec que l'anglicisme se manifeste; on s'inquiète maintenant, en France, de l'ampleur que prend ce phénomène. Cependant, comme cette préoccupation est relativement récente (depuis les années 1950) et que l'emprunt à l'anglais a moins d'impact qu'au Québec, les linguistes français n'ont pas encore examiné à fond les questions relatives à la définition de l'anglicisme et au classement des emprunts à l'anglais. Les premières sources sur l'anglicisme produites en France au XX^e siècle sont le plus souvent des répertoires d'emprunts à l'anglais qui ne présentent généralement pas une analyse approfondie du phénomène. Bonnaffé (1920) et Mackenzie (1939) ont étudié la question dans une perspective historique mais, comme leur but principal est de dresser une liste

des emprunts à l'anglais les plus répandus, ils n'ont pas proposé une définition et un classement précis des anglicismes. Il en va de même des ouvrages axés sur les problèmes de traduction – comme celui de Koessler et Derocquigny (1928) – dans lesquels la question est traitée d'un point de vue pratique, c'est-à-dire dont l'objectif est de signaler les pièges les plus fréquents dans la traduction de l'anglais au français.

D'autre part, les dictionnaires généraux, comme celui de Larousse (1982), de Robert (1985) et le *Trésor de la langue française* définissent l'anglicisme comme étant un «idiotisme propre à la langue anglaise» et comme un «mot, un sens, un tour syntaxique anglais introduit dans une autre langue». Le *Grand Larousse de la langue française* est celui qui apporte le plus de précisions: il établit la distinction entre l'emprunt d'un mot, l'emprunt d'un sens et la traduction d'une locution. On trouve cependant des définitions et des classements plus nuancés dans certains dictionnaires et ouvrages spécialisés, notamment dans le dictionnaire de Rey-Debove et Gagnon (1984) consacré aux anglicismes lexicaux, et dans l'étude de Pergnier (1989) qui s'intéresse non seulement aux anglicismes lexicaux, mais également à l'influence de l'anglais au niveau syntaxique et typographique. On note par ailleurs deux ouvrages importants se limitant à une catégorie d'anglicismes en particulier: le dictionnaire de Höfler (1982) et celui de Van Roey, Granger et Swallow (1988), qui traitent respectivement des anglicismes formels et des «faux amis» (anglicismes sémantiques).

Dans le domaine de la lexicologie québécoise plus particulièrement, il est difficile, pour les raisons énumérées en 2.1, de dégager une définition et un classement communs des anglicismes pour tous les linguistes québécois. Pour certains, encore aujourd'hui, tout ce qui ressemble à l'anglais est considéré comme étant un anglicisme et aucune distinction n'est établie entre les diverses catégories d'emprunts à l'anglais. D'autres auteurs – comme Barbeau (1970) et Colpron (1970) – proposent une typologie des emprunts à l'anglais; cependant, comme leur but est d'enrayer l'anglicisme plutôt que de le décrire, leurs définitions et leurs

classements sont conditionnés par des objectifs pratiques (améliorer la qualité des traductions, rapprocher le français québécois de la norme hexagonale, etc.) plutôt que par des considérations d'ordre scientifique.

Avant d'aborder l'analyse des textes à l'étude, il importe donc de donner une définition de l'anglicisme et de proposer un classement des emprunts à l'anglais afin d'avoir une base de référence pour l'étude de la terminologie employée par les auteurs de la période prise en compte et pour celle des regroupements qu'ils suggèrent. Il est primordial, pour notre travail, que la définition retenue rende bien compte du contexte québécois; elle doit recouvrir l'anglicisme tel qu'il s'est manifesté au Québec depuis le début du XIX^e siècle. D'autre part, nous nous limiterons dans ce travail à l'anglicisme lexical, puisqu'un premier survol des sources nous a amenée à constater que c'était le type d'anglicismes dont avaient essentiellement traité les auteurs.

Pour ces raisons, nous avons adopté la définition de l'anglicisme lexical québécois proposée par Claude Poirier (1992): «Emprunt, formel ou sémantique, fait à la langue anglaise, ou calque d'un mot ou d'une expression de la langue anglaise par les francophones du Québec, qui est passé dans leur variété usuelle de français où il est employé au même titre que les autres mots». Cependant, cette définition ne permet pas de bien rendre compte des écrits que nous avons examinés puisque leurs auteurs, sauf exceptions, n'ont pas abordé la question d'un point de vue scientifique. C'est pourquoi, afin de pouvoir englober leur vision du phénomène dans la définition, avons-nous dû l'élargir un peu. À la suggestion de M. Lionel Boisvert, nous complétons donc la définition en précisant que l'emprunt peut être *réel* ou *supposé tel*; notre définition peut ainsi recouvrir tous les emplois considérés par les auteurs comme étant des anglicismes, même si ces emplois ne sont pas d'origine anglaise. C'est là l'essentiel pour la plus grande partie de notre travail; peu importe, en effet, que certains emplois aient été classés faussement parmi les anglicismes, notre objectif principal étant de faire ressortir la vision qu'avaient les auteurs de l'anglicisme et non d'évaluer leurs compétences linguistiques.

Cette définition révèle que l'anglicisme peut se manifester dans le lexique de différentes façons, ce qui nous amène au point suivant, c'est-à-dire au classement des anglicismes. Nous avons, encore une fois, emprunté la terminologie de Claude Poirier (1988 et 1992); voici donc le classement et la terminologie que nous avons adoptés pour notre étude:

- a) **ANGLICISMES FORMELS.** Anglicismes résultant de l'emprunt direct de mots anglais. Le mot emprunté garde un ou plusieurs des sens qu'il avait en anglais; de plus, il peut subir divers types d'adaptation: phonétique (ex.: *bean*: [bi:n] > [bin]), orthographique (ex.: *brake* > *bréque*), morphologique (ex.: *to tough* > *tougher*) ou par étymologie populaire (ex.: *teapot* > *thépot*).
- b) **ANGLICISMES SÉMANTIQUES.** Ces anglicismes sont le résultat de l'emprunt d'un ou de plusieurs sens d'un mot anglais dont la forme est perçue comme étant semblable à celle d'un mot français. Ces deux formes doivent avoir la même étymologie; la ressemblance formelle est la cause de l'emprunt du ou des sens anglais (ex.: *charger* «demander (un tarif)», d'après l'anglais *to charge*).
- c) **CALQUES.** Le calque résulte de la traduction littérale d'un mot ou d'un groupe de mots qui conserve(nt) le sens de l'unité anglaise qu'il(s) ser(ven)t à rendre en français. Le calque peut donner lieu à une unité nouvelle dans la langue d'arrivée (ex.: *week-end* > *fin de semaine*, *to make application* > *faire application*) ou encore se réaliser au moyen d'unités existantes (ex.: *speaker* > *orateur*).

Nous ajoutons à ce classement une dernière catégorie d'anglicismes que nous appellerons, à l'instar de Darbelnet (1976), *anglicisme typographique*, et qui se manifeste par l'utilisation de majuscules là où le français n'en présente pas, par la façon d'écrire les abréviations, etc. Bien que ce type d'emprunt ne relève pas du lexique, nous avons cru pertinent de l'inclure dans notre travail puisqu'une première lecture des sources nous avait fait prendre conscience qu'un certain nombre d'auteurs avaient insisté sur cet aspect de l'influence anglaise.

3. DESCRIPTION DU CORPUS

Notre corpus se compose de l'ensemble des sources métalinguistiques québécoises répertoriées dans l'*Index lexicologique québécois*⁵ entre 1800 et 1930 et classées parmi les sources portant exclusivement ou en grande partie sur la question de l'anglicisme. Nous n'avons cependant pas tenu compte des textes traitant seulement de l'utilisation de l'anglais au Québec et de ceux qui présentent uniquement l'étymologie d'un mot anglais, car ces écrits ne renseignent pas sur la conception de l'anglicisme et n'informent sur aucun des aspects dont nous avons choisi de traiter (voir le point suivant).

Nous avons complété notre corpus par une quinzaine de glossaires, recueils de mots et manuels de bon langage publiés pendant la période prise en compte, même si ces ouvrages ne portent pas seulement sur l'anglicisme. La question des emprunts à l'anglais est toujours abordée dans ces publications; il nous a semblé pertinent de tenir compte de certains éléments qu'on y trouve puisque ces ouvrages ont été réalisés par des gens particulièrement intéressés par la question de la langue au Québec et avaient une diffusion généralement beaucoup plus importante que les autres sources⁶.

Nous aurions pu utiliser, en plus, les chroniques de langue recensées par André Clas (1976), mais nous avons pensé que notre corpus était suffisamment représentatif de la pensée de l'époque considérée et que l'ajout de ces textes n'aurait rien apporté de nouveau à notre analyse; par ailleurs, Clas ne relève que des textes parus à partir de 1879 tandis que le recours à l'*Index lexicologique québécois* permettait d'avoir une vue d'ensemble du XIX^e siècle.

⁵ Cette liste informatisée, préparée par l'équipe du Trésor de la langue française au Québec, repose sur le dépouillement d'environ 1 500 sources métalinguistiques québécoises.

⁶ Nous précisons dès maintenant que, dans notre étude, nous renverrons aux sources en donnant le nom de l'auteur et l'année de parution. Pour ce qui est des sources non signées ou signées d'un pseudonyme, nous utiliserons, selon le cas, le pseudonyme ou l'appellation *Anonyme* suivis de l'année de publication.

Dans le but de faciliter la compréhension de notre étude et de fournir un échantillon du corpus utilisé, nous avons procédé à l'édition d'une trentaine de textes. Nous avons choisi d'éditer les sources les plus difficilement accessibles, soit en raison du tirage limité du journal ou de la revue dans lesquels ils ont paru, soit en raison de la piètre qualité de la reproduction sur microfilm. Nous avons également édité la préface (ou les parties pertinentes de celle-ci) des ouvrages plus importants lorsqu'il y est question de l'anglicisme, ceci toujours dans le but de donner au lecteur un aperçu concret du discours tenu sur l'anglicisme et de lui permettre de mieux suivre notre démonstration en lui donnant la possibilité de retourner facilement aux textes originaux⁷. Il n'était évidemment pas question d'éditer les glossaires et autres ouvrages volumineux; nous avons pensé, en outre, puisqu'il était impossible de tout reproduire ici pour des questions d'espace, qu'il était justifié d'écarter les textes parus dans le *Bulletin du parler français au Canada* (disponible dans toutes les bibliothèques) ou dans des journaux ou revues relativement accessibles, comme *Le Nationaliste*, *Le Courrier du Canada*, *L'Opinion publique*, etc.

4. MÉTHODOLOGIE

Après un premier survol du corpus, il nous a été possible de dégager quel serait le type de renseignements que nous recueillerions pour chacune des sources afin de répondre aux objectifs que nous nous étions fixés.

Il nous a semblé primordial, au départ, de traiter de l'utilisation et de la définition du terme *anglicisme* dans le but de voir à quel point les auteurs étaient familiers avec la notion recouverte par ce terme. Une fois cette question de fond éclaircie, nous procéderons à une analyse du type de présentation des emprunts à l'anglais adopté par les auteurs, ce qui nous permettra de dégager le classement des anglicismes effectué par quelques-uns d'entre eux et d'identifier les

⁷ Les éditions de textes se trouvent en annexe. Pour faciliter le repérage des extraits cités, nous avons numéroté les lignes des textes édités afin de pouvoir y renvoyer par la suite.

sources dans lesquelles une certaine analyse a été proposée; nous pourrions également cerner, grâce à cette analyse, ce que recouvrait le terme *anglicisme* pour les auteurs qui n'en proposaient pas de définition.

Ces deux premiers points nous ayant permis de dégager en quoi consistait la notion d'«anglicisme» pour les observateurs de l'époque considérée, nous examinerons, par la suite, les jugements portés sur le phénomène et nous identifierons plus particulièrement les critères invoqués pour justifier l'emploi de tel ou tel emprunt. Nous terminerons notre étude en présentant un inventaire des vocabulaires dénoncés par les auteurs comme étant les plus «contaminés» par l'anglicisme, ce qui donnera un aperçu des domaines où se manifestait principalement l'emprunt à l'anglais.

La plupart des sources examinées n'étant pas des textes d'ordre scientifique, les renseignements qu'elles livrent sur le sujet ne sont pas présentés de façon organisée et méthodique. Il nous a fallu, par conséquent, les faire ressortir après une analyse minutieuse; à cet effet, nous avons préparé, pour chaque source, des fiches sur lesquelles nous avons noté tout ce qui concernait chacun des aspects dont nous avons choisi de traiter. Il nous a ensuite été possible de procéder à des regroupements (par exemple des auteurs proposant une définition puis, parmi ceux-ci, de ceux dont la définition recouvrait toutes les catégories que nous distinguons et de ceux qui avaient présenté une définition plus restrictive) et, ainsi, de juger du type de présentation des emprunts le plus usuel, des catégories d'anglicismes dont on trouve le plus d'exemples, des vocabulaires les plus fréquemment critiqués, etc.

Cette analyse approfondie nous a permis de dégager la vision qu'avaient les auteurs de l'anglicisme de même que leur conception linguistique du phénomène; elle nous a amenée, bref, à cerner en quoi consistait la notion d'«anglicisme» véhiculée dans les premières sources métalinguistiques québécoises. Nous avons donc l'espoir que notre étude contribuera à faire connaître le travail accompli par les précurseurs de la linguistique québécoise, qui n'avaient généralement pas pour objectif, rappelons-le, d'effectuer une analyse mais qui,

malgré cela, ont souvent fait preuve de compétence dans la discussion des questions relatives à l'anglicisme. Nous espérons également contribuer à mettre en lumière certains aspects de l'histoire de l'anglicisme au Québec, notamment en ce qui concerne l'évaluation des emprunts et les vocabulaires où leur présence est la plus remarquée. Par ce travail, enfin, nous souhaitons apporter un éclairage sur l'idéologie de l'époque prise en compte et sur les origines du mouvement puriste québécois.

Chapitre I

LE TERME *ANGLICISME* ET SA DÉFINITION

Le présent chapitre traitera de l'utilisation du terme *anglicisme* dans les sources à l'étude et des diverses définitions que les auteurs proposent de ce terme. Nous verrons en premier lieu que la plupart des auteurs de l'époque prise en compte employaient le terme *anglicisme* pour désigner une ou plusieurs catégories d'emprunts à l'anglais, mais que certains glossairistes et chroniqueurs avaient recours à d'autres dénominations pour qualifier le phénomène linguistique que recouvre ce terme.

Dans la partie consacrée à la définition de l'anglicisme, nous présenterons une analyse des divers types de définitions proposées et un relevé des périphrases et des termes utilisés concurremment avec le terme *anglicisme* afin de cerner la perception qu'avaient les auteurs de ce qu'est l'anglicisme. C'est donc essentiellement le discours des auteurs sur l'anglicisme que nous présenterons ici; nous réservons pour le prochain chapitre l'analyse de la correspondance entre ce discours d'une part et les anglicismes donnés pour l'illustrer d'autre part.

1. UTILISATION DU TERME *ANGLICISME*

L'utilisation du terme *anglicisme* était déjà très répandue au XIX^e siècle dans les écrits métalinguistiques québécois. On en trouve une première occurrence dans le texte d'Anonyme (1826)¹ qui n'illustre ce terme d'aucun exemple. Maguire (1841)

¹ Notons que le voyageur John Lambert a utilisé l'équivalent anglais *anglicism* (sans en donner d'exemple) dans le récit de son passage au Canada en 1806-1808, comme le signale Danièle Noël (1990), p. 149. Noël cite également un texte de 1817 paru dans *L'Aurore* et dont l'auteur emploie aussi le terme *anglicisme* (p. 147).

l'applique le premier aux anglicismes sémantiques et aux calques, alors que Bibaud (1879) est le premier auteur à l'utiliser pour désigner les anglicismes formels. À la suite de ces auteurs, la majorité des chroniqueurs et glossairistes de l'époque étudiée feront largement usage du terme *anglicisme*, qu'ils appliqueront à une ou plusieurs catégorie(s) d'emprunts à l'anglais.

De manière générale, le terme *anglicisme* renferme une connotation négative depuis les débuts de la lexicologie québécoise; son usage est pour ainsi dire réservé aux emplois critiqués. Lorsqu'un emprunt à la langue anglaise est justifié ou toléré, on lui réserve une autre appellation, comme nous le verrons au chapitre III. Il existe cependant deux exceptions à cette règle: Dunn (1880) et Dionne (1909) emploient indifféremment le terme *anglicisme* pour parler des emprunts qu'ils condamnent comme de ceux qu'ils ne condamnent pas.

2. ABSENCE DU TERME ANGLICISME

Notre corpus contient un peu plus d'une vingtaine de sources (sur environ quatre-vingts) ne présentant pas le terme *anglicisme*, même s'il est clair qu'elles traitent bien d'emprunts à l'anglais. Nous verrons donc ici quels étaient les termes employés dans ces sources pour désigner les anglicismes donnés, de même que les catégories d'anglicismes qui étaient recouvertes par ces diverses appellations.

2.1 Dans les sources essentiellement prescriptives

Les articles à tendance très prescriptive présentent diverses périphrases servant à désigner les anglicismes donnés. Du Pays (1903), Rivard (1906), la Société du parler français au Canada² (1908), Chapais (1913) et Taché (1923) emploient la désignation *mot anglais* pour les emprunts formels (seule catégorie d'anglicismes dont ils donnent des exemples).

² Nous emploierons à l'avenir le sigle SPFC.

L'expression *locution anglaise* apparaît dans les textes d'Anonyme (1882g) et Sirius (1902, chron. du 21 juin) pour désigner les anglicismes formels et dans l'article de Simard (1909) pour présenter les trois catégories d'emprunts lexicaux (formel, sémantique et calque). Ce dernier emploie par ailleurs *termes anglais* avec la même valeur. Anonyme (1882c), Antoine (1902a) et la SPFC (1906) disent simplement que les anglicismes formels sont «de l'anglais».

Antoine (1902b) dit quant à lui qu'*auditorium* est un «nom anglais» et Beullac (1901), de *Votre Honneur*, que c'est une «traduction», un «emprunt». Sirius (1902, chron. du 19 juillet), en parlant des anglicismes formels, affirme que ce sont des «expressions empruntées à nos voisins».

On note par ailleurs toute une gamme d'expressions à caractère métaphorique, du type «maladie endémique», «peste générale», «mots barbares», «baragouin», etc., utilisées pour présenter les emprunts dénoncés.

La plupart des auteurs ci-haut mentionnés ne donnant que des exemples d'anglicismes formels, nous sommes amenée à nous demander si l'absence du terme *anglicisme* dans leurs articles n'est pas due au fait que, pour eux, ce terme n'englobait pas les emprunts formels. Il est également possible, en raison de la visée très prescriptive de leurs travaux, que ces auteurs aient cherché à employer un vocabulaire plus imagé et plus accusateur (cf. *maladie*, *baragouin*, etc.), leur but n'étant pas de proposer une analyse linguistique, mais bien de pointer du doigt les formes fautives pour les éliminer de la langue française au Canada.

2.2 Dans les travaux plutôt descriptifs

Rivard (1914) et Blanchard (1916) utilisent des expressions dont la signification est apparentée: Rivard parle d'«emprunts faits à l'anglais», alors que Blanchard qualifie les anglicismes formels de mots anglais «naturalisés mots français», de «mots anglais francisés». Comme ces deux articles traitent de l'adaptation à laquelle devraient

être soumis les emprunts pour être acceptés dans l'usage français, on comprend que leurs auteurs n'aient pas utilisé le terme *anglicisme* ici, étant donnée sa connotation négative.

Cette connotation négative du terme est sans doute la raison pour laquelle les auteurs du *Glossaire du parler français au Canada*³ (1930) ne l'utilisent pas dans les articles. On trouve *anglicisme* (utilisé avec une valeur négative) dans la préface de cet ouvrage, mais les anglicismes auxquels est consacré un article sont simplement rapprochés de l'anglais dans la rubrique *Étymologie*. Ainsi, le traitement qui en est fait ne donne pas l'impression de reposer sur des considérations d'ordre prescriptif; c'était d'ailleurs l'une des préoccupations majeures des auteurs du GPFC d'examiner la langue d'un «point de vue purement philologique» (p. V) et de ne «pas porter un jugement sur chacun des mots inscrits au *Glossaire*» (p. VIII). Elliott (1889), qui a effectué une étude objective du phénomène de l'anglicisme, n'emploie pas l'équivalent anglais *anglicism*; il parle plutôt de «borrowing», de «word importation», termes qui lui paraissent probablement plus neutres.

Viger (1810), comme les premiers auteurs dont nous avons parlé en 2.1, désigne par «mot anglais» les anglicismes formels, alors qu'il note simplement «anglais» dans le cas des anglicismes sémantiques et des calques. Comme ce travail est à tendance plus méthodique et analytique que celui de du Pays et Taché, on pourrait poser l'hypothèse que c'est le flottement terminologique caractérisant les textes du XIX^e siècle qui explique l'absence du terme *anglicisme* dans l'étude de Viger.

2.3 Bilan

Ce survol des sources où n'apparaît pas le terme *anglicisme*, ainsi que le relevé des diverses désignations auxquelles ont recours les auteurs pour nommer les emprunts à l'anglais, démontrent que les raisons motivant l'absence du terme *anglicisme*

³ Nous emploierons à l'avenir le sigle GPFC.

sont diverses. On observe que l'emploi de ce terme est évité par les auteurs qui traitent surtout de l'anglicisme formel, puisque *anglicisme* ne paraît pas recouvrir cette catégorie pour eux (voir aussi, à ce sujet, 3.1.2). Par ailleurs, lorsque le phénomène de l'anglicisme est étudié de façon plus neutre, les auteurs tentent d'utiliser d'autres dénominations étant donné que le terme *anglicisme* est très marqué, qu'il véhicule pour tous les auteurs – puristes ou non – une valeur négative.

3. LA DÉFINITION DE L'ANGLICISME

Nous verrons dans cette partie les définitions de l'anglicisme proposées par les auteurs, de même que les diverses périphrases utilisées pour parler de ce phénomène. Ces dernières ne sont pas à proprement parler des définitions, mais elles nous renseignent de façon fort utile sur la perception qu'avaient les auteurs de l'emprunt à l'anglais et sur ce qu'ils considéraient comme faisant partie des anglicismes.

3.1 Auteurs proposant une définition

Rares sont les sources qui présentent de façon très nette une définition de l'anglicisme. On en retrouve cependant quelques-unes dont les auteurs énoncent des critères d'identification dès les premières lignes de leur travail. Ces définitions se répartissent en deux groupes distincts: soit qu'elles recouvrent toutes les classes d'anglicismes lexicaux (3.1.1), soit qu'elles n'incluent qu'une partie des emprunts à l'anglais (3.1.2).

3.1.1 Définitions à contenu exhaustif

Dunn (1880) est le premier des auteurs étudiés à présenter une définition de l'anglicisme recouvrant toutes les catégories d'emprunts lexicaux: il affirme qu'«il y a deux sortes d'anglicismes, soit qu'on emprunte à l'anglais des tournures de phrases, ou qu'on en adopte certains mots». (l. 32 à 34). Comme la distinction entre

calques et anglicismes sémantiques est assez rarement établie à cette époque, on peut stipuler que «tournures de phrases» recouvre ces deux classes.

Chouinard (1912) et DeCelles (1929), quant à eux, adoptent la définition proposée par un grand dictionnaire français: Chouinard donne celle de Larousse – «locution propre à la langue anglaise et transportée dans une autre langue» (p. 18)⁴ – et DeCelles cite Bescherelle et Larousse: «Ces deux autorités nous enseignent donc que l'anglicisme est «une façon de parler particulière à la langue anglaise... une locution propre à la langue anglaise et transportée dans une autre langue.»» (p. 7).

Lorrain (1920) dit pour sa part que l'anglicisme «attaque en même temps les mots français, la construction et la pensée françaises» (p. 53), ce qui reste plutôt flou mais laisse plus ou moins entendre que l'influence anglaise se fait sentir dans le vocabulaire, la sémantique et la syntaxe.

Enfin, Elliott (1889) propose une description plutôt qu'une définition de l'anglicisme (qu'il n'appelle pas, comme nous l'avons déjà mentionné, *anglicism*, mais plutôt *borrowing*), description qui n'oublie aucune des classes d'anglicismes que nous distinguons:

"In this inquiry, however, we shall find that the bulk of the imported material consists either of vocables wholly unknown to French in its traditional usage, or of proper French words that have been so modified through influences of foreign growth as to be unrecognizable when admitted beside the circuit of ideal content which has always been contented with these forms." (p. 134).

On constate que les définitions données par ces auteurs recouvrent *grosso modo* toutes les classes d'anglicismes lexicaux (formel, sémantique et calque). Nous disons bien *grosso modo*, car il n'est pas toujours très clair qu'ils établissent la distinction entre les anglicismes sémantiques et les calques. Néanmoins, malgré les

⁴ Voir aussi, à la même page, le passage sur les gallicismes.

limites de la terminologie linguistique de l'époque, on peut dire que les trois niveaux d'emprunt à l'anglais sont théoriquement présents dans les définitions que nous venons d'examiner.

Il s'agit là du courant le plus répandu à l'époque qui nous intéresse et c'est également celui qui regroupe le plus d'adeptes encore aujourd'hui. De nos jours, les auteurs, qu'ils soient laxistes ou prescriptifs, considèrent généralement tous les emprunts lexicaux comme étant des anglicismes, ce qui démontre la vitalité de ce courant de pensée qui s'exprime dès la fin du XIX^e siècle.

3.1.2 Définitions plus restrictives

Le second type de définition le plus répandu est celui qui exclut du contenu sémantique du terme *anglicisme* les emprunts formels. C'est ici que se situe le point de vue exprimé par Tardivel (1880) puis par d'autres auteurs ayant adopté ses opinions. Les passages où cette position est exprimée permettent de constater que c'est pour des raisons d'ordre normatif surtout que les emprunts formels – du moins ceux qui sont le moins francisés – sont ainsi mis à part.

Pour Tardivel, en effet, l'anglicisme est «Une signification anglaise donnée à un mot français» (p. 6) et il a pour résultat que les locuteurs vont «parler anglais avec des mots français» (p. 7). Sa position quant au statut des anglicismes formels est sans équivoque: «À vrai dire ce ne sont pas là [*steamer, square, dock, etc.*] des anglicismes, et il n'y a que très peu de danger à faire usage de ces expressions, surtout lorsque le mot français correspondant manque. On peut, sans inconvénient, emprunter à une langue ce qu'il nous faut pour rendre plus facilement notre pensée.» (p. 6).

Dans le même courant, on retrouve Buies (1888), qui affirme:

«Le temps est venu, et il presse, où il faut mettre un terme au galimatias qui nous envahit, nous résoudre enfin à parler un français réel, et non pas, sous la dénomination trompeuse de français, un anglais travesti, corrompu, une forme interlope, également étrangère à la nature des deux

langues. Le nombre d'expressions dont nous nous servons, des tours de phrase que nous employons, qui sont purement anglais, et que nous croyons français parce que les mots qui les composent sont français, parce que nous appliquons aux mots des terminaisons françaises et que nous soumettons les phrases, par une traduction littérale, à de véritables contorsions, [...].» (p. 9-10).

Il précise plus loin sa pensée: «Mais nous voulons absolument que l'anglais soit du français, et nous croyons y parvenir en employant des mots qui, pris isolément, sont français, mais qui, réunis, forment très bien des tours de phrase essentiellement anglais.» (p. 21). Et, comme Tardivel, il énonce de manière explicite que les emprunts formels ne font pas partie des anglicismes: «Ce n'est pas là [les dénominations anglaises] ce qui constitue l'anglicisme véritable, lequel est bien plutôt dans les tournures, dans les membres de phrase tout entiers et dans les locutions.» (p. 46).

La définition proposée par Blanchard (1912) témoigne de l'influence exercée par l'un et/ou l'autre des auteurs précédemment cités: «L'anglicisme consiste à accepter un mot, une expression, une tournure de phrase qui a l'allure française, tout en lui donnant une signification anglaise, de sorte qu'on parle anglais avec des mots français.» (p. 3).

Il apparaît, dans un premier temps, que pour ces trois auteurs, les anglicismes formels ne sont pas inclus dans la définition qu'ils ont adoptée. Cependant, si on y regarde de plus près, on constate que seuls les anglicismes formels n'ayant pas été francisés sont ainsi écartés. Buies, en effet, parle des «terminaisons françaises» appliquées aux mots empruntés (voir passage cité plus haut), ce qui correspond à l'adaptation morphologique, alors que Tardivel, malgré son discours permissif à l'égard des emprunts formels, condamne (sans toutefois les appeler *anglicismes*) des formes comme *factorie* et *disqualifier*, qui ont subi une adaptation rendant leur origine anglaise plus difficilement identifiable.

Ces faits nous amènent donc à la conclusion que l'emprunt formel n'est réputé moins nocif pour la langue que dans la mesure où

l'on reconnaît nettement la forme anglaise; les emprunts francisés sont pour leur part considérés comme dangereux du fait qu'on peut avoir l'impression, en les employant, d'utiliser des mots français. C'est cette position, en fait, qu'on retrouve chez Buies et Tardivel, même si à première vue ils semblent cléments face à l'emploi des anglicismes formels en général. Quant à Blanchard, nous verrons au chapitre II que son corpus ne correspond pas à la définition qu'il propose, puisqu'il inclut parmi les anglicismes plusieurs emprunts formels, adaptés ou non.

Clapin (1894) reprend à son compte le discours de Tardivel⁵ (sans par ailleurs identifier la source de sa citation) pour définir l'anglicisme mais, à la différence des auteurs dont nous venons de parler, il inclut clairement dans sa définition une partie des anglicismes formels: «La seconde section comprendra la série des anglicismes, et nous entendons par là non-seulement les expressions où "une signification anglaise est donnée à un mot français", [...] mais en outre tous les mots anglais mêmes [sic] tant soit peu francisés [...]» (l. 4 à 8). On peut dire que, d'une certaine façon, Clapin expose de façon non équivoque ce que Buies et Tardivel laissaient entendre en filigrane.

Cette tendance à dissocier les anglicismes formels non francisés⁶ des autres types d'anglicismes est, comme nous avons pu le constater, très vivante au cours de la période étudiée. Malgré le fait que les deux courants principaux décrits précédemment soient caractérisés autant l'un que l'autre par une visée prescriptive, il n'en reste pas moins que les auteurs donnés en 3.1.2 vont plus loin dans leur analyse en établissant une distinction entre les emprunts qui risquent de modifier l'économie interne du lexique (emprunts

⁵ À propos de l'influence de cet auteur, notons que Prince (1906) a aussi repris sa formule: «[...] tel qui croit écrire du français de première main ne fait que répéter les clichés de nos vieilles traductions. Il écrit de l'anglais avec des vocables français.» (p. 138). On la retrouve même chez l'un de nos contemporains: «[...] les Canadiens ne se rendent plus compte qu'il leur arrive souvent de parler anglais avec des mots français.» (Dagenais 1967, p. V).

⁶ Nous entendons, par *non francisés*, les emprunts formels n'ayant subi aucune adaptation, c'est-à-dire se présentant sous leur forme d'origine.

sémantiques, calques, emprunts formels francisés) et ceux (emprunts formels non adaptés, du moins facilement identifiables) qui s'ajoutent au lexique comme des éléments distincts, non confondus avec les acceptions, les tournures et les mots français. Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que cette bipartition des anglicismes permettait aux auteurs de condamner avec plus de vigueur les emprunts sémantiques et locutionnels, car la justification des emprunts formels renforçait la condamnation pesant sur les autres types d'emprunt. Nous reviendrons plus longuement sur cet aspect au chapitre III.

3.1.3 *Bilan*

Force nous est de constater qu'il n'y avait pas, lors de l'époque prise en compte, de véritable consensus autour de la notion d'«anglicisme». On observe cependant deux attitudes principales, l'une consistant à proposer une définition du phénomène, l'autre consistant à emprunter les critères d'identification à un prédécesseur ou à un ouvrage de référence français.

Le but de la plus grande partie des travaux sur l'anglicisme étant de dénoncer les emprunts faits à l'anglais, on comprend que les auteurs n'aient pas axé leurs efforts sur une formulation personnelle de leur vision de l'anglicisme mais bien plutôt sur la présentation du plus de formes «fautes» possible. La définition servait le plus souvent d'introduction à la liste des anglicismes donnés; il découle par conséquent de ceci qu'une définition circonstanciée de l'anglicisme n'était pas sentie comme nécessaire; peut-être même que très peu d'auteurs y songeaient, étant donné qu'ils n'avaient généralement pas pour objectif de présenter une analyse.

On observe par ailleurs que les dictionnaires français du XIX^e siècle définissent également de façon très succincte le terme *anglicisme*. Le *Dictionnaire de l'Académie française* (1798) décrit l'anglicisme comme étant une «Façon de parler Angloise» puis, en 1835, la définition est quelque peu affinée: «Façon de parler particulière à la langue anglaise. Il se dit aussi Des façons de parler empruntées à la langue anglaise, et transportées dans une autre

langue.» Cette dernière définition sera reprise dans de nombreux dictionnaires subséquents, notamment dans Bescherelle (1847), Littré (1863-1869), Larousse (1865-1876) et le *Dictionnaire général* d'Hatzfeld et Darmesteter (1890-1900). On constate sans peine qu'aucun dictionnaire antérieur à 1900 n'a été très loin dans sa définition du terme; les auteurs de notre corpus ne disposaient donc pas de modèles d'analyse qui auraient pu les guider, les aider à bien définir et le terme *anglicisme* et le phénomène qu'il désigne.

3.2 Termes associés à la notion d'anglicisme

Les auteurs dont nous avons discuté au point précédent sont les seuls qui définissent d'emblée ce qu'ils entendent par *anglicisme*. Dans les textes des autres auteurs, on trouve plutôt des éléments de définition, des termes, des concepts qui sont associés au terme *anglicisme*. Nous ne saurions négliger ces informations puisqu'elles éclairent de façon significative leur conception de l'anglicisme. Nous examinerons donc, dans cette section, les termes et les notions les plus fréquemment associés à la notion d'«anglicisme»⁷.

3.2.1 *Emprunt, emprunter*

Les termes *emprunt* et *emprunter* sont mis en rapport relativement rarement avec le terme *anglicisme* dans les textes à l'étude. On les retrouve surtout dans les travaux à caractère plus scientifique, quoique quelques néophytes y aient aussi recours.

Gingras (1860) est le premier à utiliser le participe *emprunté* (s. v. *bande*, de l'anglais *band*); il sera suivi par Buiés (1888), Lusignan (1890) et Franc-canadien (1902), qui l'utiliseront pour désigner des anglicismes de diverses catégories, alors que Dunn, comme nous l'avons vu précédemment (cf. 3.1.1), emploie le verbe *emprunter* dans sa définition de l'anglicisme. Quant au substantif *emprunt*, il apparaît la première fois en 1896 sous la

⁷ Voir l'article de Chantal Bouchard (1989) pour un relevé exhaustif du vocabulaire utilisé dans les articles traitant de l'anglicisme.

plume d'Edmond de Nevers (qui utilise aussi le verbe): «Où ce système d'emprunts à une langue étrangère nous conduira-t-il?» (p. 140). Elliott (1889), pour sa part, use abondamment de l'équivalent anglais *borrowing* tout au long de son étude, comme générique servant à désigner tous les types d'emprunts à l'anglais. Notons enfin que Beullac (1901) et Sirius (1902, chron. du 19 juillet) – qui n'utilisent toutefois pas le terme *anglicisme* – emploient respectivement les termes *emprunt* et *expressions empruntées*, le premier pour désigner un calque, le second pour qualifier des anglicismes formels.

On pourrait s'étonner du fait que le terme *emprunt* (ou d'autres mots de la même famille) n'apparaisse pas plus fréquemment dans les sources étudiées (seulement huit auteurs l'utilisent), puisqu'il recouvre très bien la notion d'«anglicisme» et qu'il apparaît relativement tôt dans les travaux traitant de l'anglicisme, c'est-à-dire dès 1860 (dans l'ouvrage de Gingras). Peut-être ce terme était-il perçu comme étant trop neutre, trop platement descriptif pour que les polémistes de l'époque aient songé à l'utiliser. Une fois de plus, le caractère hautement prescriptif des sources en général et le peu de souci scientifique qui les caractérise nous amènent à penser que les auteurs préféraient utiliser des termes à contenu plus marqué pour étayer un discours souvent très critique, comme nous le verrons en 3.2.4 et 3.2.5.

3.2.2 Traduction

La notion de «traduction» est quant à elle fréquemment associée à celle d'«anglicisme» dans les sources de notre corpus. Certains auteurs établissent – à juste titre – un lien de cause à effet entre ces deux concepts: Airvaux (1879) dit que «en Canada est un anglicisme, c'est la traduction servile de *in Canada*». (chron. du 23 oct., p. 508) et Anonyme (1842), à propos de *révérend* : «C'est un anglicisme, ou une traduction littérale de l'anglais, [...]» (l. 35-36). Sous la plume de ces auteurs, on a même le sentiment qu'est établie une véritable équivalence entre les deux termes.

Plus nombreux sont les auteurs qui situent plus nettement la traduction parmi d'autres causes de l'anglicisme: Anonyme (1882f) déplore la tendance à «traduire par un mot étranger un mot de notre langue» (chron. du 10 oct., l. 9-10), Bibaud (1879) parle de «termes techniques servilement traduits de l'anglais» (p. 61) et de Nevers (1896) dit, lui aussi à propos des termes techniques, que «nous les avons empruntés à l'anglais ou traduits de la manière la plus commode possible». (p. 139). Enfin plusieurs auteurs en font brièvement mention, comme Gingras (1860), Paul-Émile (1880-1881), Blain de Saint-Aubin (1882-1883), Bules (1888), Lusignan (1890), Prince (1906), Blanchard (1919), Geoffrion (1925-1927), etc.

La traduction étant l'une des causes principales de l'anglicisme au Canada français, il est normal que les auteurs de notre corpus en aient souvent parlé. On remarque en outre que plusieurs sources de l'époque prise en compte visaient principalement à corriger les erreurs de traduction les plus fréquentes (notamment les textes de Blanchard, de Paul-Émile, de Justin, de la Ligue des droits du français, du Comité du Bulletin, etc.).

3.2.3 Néologie

Le concept d'«anglicisme» a été de temps à autre mis en rapport avec celui de «néologie». Il est significatif, par exemple, que Maguire (1841) ait traité de l'anglicisme sous l'entrée *néologie* et que Dunn (1880) considère les anglicismes comme faisant partie des néologismes: «Il en est des anglicismes comme de tous les néologismes [...]» (l. 30). Il semble donc que, pour ces deux auteurs, les anglicismes constituent une sous-catégorie de néologismes.

D'autre part, Prince (1906) donne une série d'anglicismes sémantiques et de calques et conclut ainsi: «Plusieurs de ces mots sont des anglicismes, d'autres des néologismes; il était tellement difficile de traduire que souvent le mot à mot s'imposait.» (p. 136). Ici s'exprime une position différente: pour cet auteur, l'anglicisme et la néologie sont deux phénomènes distincts. Lusignan (1890) semble partager la vision de Prince, quoique son discours soit moins

explicite: «Le Canadien traduit trop littéralement, et fait des néologismes impardonnables. *Clairer* existe en termes de fonderie, mais je ne l'en considère pas moins ici comme un néologisme, compliqué d'un anglicisme!» (p. 73).

Il reste que la mise en rapport de ces deux phénomènes est rarement effectuée à l'époque qui nous intéresse même s'il s'agit d'un aspect non négligeable de la question de l'anglicisme: on peut considérer, en effet, que l'emprunt linguistique (anglicisme ou autre) constitue l'une des catégories du néologisme, puisqu'il donne souvent lieu à l'apparition de nouvelles formes dans la langue emprunteuse.

3.2.4 *Locution anglaise, expression anglaise, mot anglais, etc.*

On remarque une forte redondance de périphrases du type *mots anglais, expressions anglaises, locutions anglaises, etc.*, employées seules ou en groupe (en concurrence avec *anglicisme*), pour qualifier les divers types d'anglicismes. Voici les dénominations que nous avons relevées: on trouve *mots anglais* dans Anonyme (1826), Maguire (1841), un Franc (1902), Jutras (1914); Blain de Saint-Aubin (1882) critique pour sa part les locuteurs qui ont «la manie d'entrelarder leur conversation de termes anglais» (chron. du 9 nov., p. 529); Rinfret (1896) parle de «mots à moitié anglais» et Franc (1902) de «substantifs corrompus de l'anglais». *Tournures anglaises* apparaît dans Anonyme (1826) et Franc (1902), alors qu'Anonyme (1905a) parle de «tournures de phrases saxonisées»; *locutions anglaises* est employé par Anonyme (1882g), Franc-canadien (1902) et Anonyme (1905a). On trouve enfin *constructions anglaises* dans Maguire et *expressions anglaises* dans Anonyme (1882f) et Anonyme (1905a).

Certains commentaires portent plutôt sur la structure phrastique ou sur la langue en général: Anonyme (1864) dénonce l'usage de «phrases dont le moule est tout britannique» et exprime la crainte que le peuple en vienne à «parler bientôt, comme le font déjà certaines personnes, un langage hybride, qui n'est d'aucun pays, d'aucune nation.» (l. 25-27). Caron (1880) parle

d'un «informe mélange de français et d'anglais» et Geoffrion (1925-1927) d'«assemblages de propositions enchevêtrées si particuliers à l'anglais».

On constate que ces auteurs avaient identifié l'un et/ou l'autre des principaux niveaux d'action de l'anglicisme: lexicque et syntaxe. Les périphrases employées concurremment avec *anglicisme* ou utilisées pour qualifier les exemples donnés sont transparentes sur ce point. Ce sont surtout les articles peu «savants» qui présentent ce type de dénominations et cela n'est pas étonnant puisqu'ils s'adressent à un public non spécialisé; leurs auteurs doivent donc – afin d'être compris – éviter autant que possible l'utilisation de termes opaques.

Il ne faut pas non plus oublier que la plupart des auteurs mentionnés ici n'étaient sans doute pas des spécialistes de la langue; ils ne présentent d'ailleurs pas les termes utilisés comme étant une définition de l'anglicisme. Néanmoins, nous pouvons considérer qu'il s'agit là d'ébauches de définitions, ou tout au moins d'indicateurs quant au contenu sémantique attribué au terme *anglicisme* par ces auteurs. Nous verrons, au chapitre II, à quelle classe d'anglicismes chacune de ces appellations était associée.

3.2.5 *Anglomanie, anglicisation, anglifier, etc.*

Il est enfin à noter que certains auteurs emploient des termes plus généraux – et aussi plus accusateurs – pour parler du phénomène de l'anglicisme. Anonyme (1826) manifeste son désaccord à l'encontre des locuteurs qui laissent s'«anglifier le français»; fait cocasse, le verbe *anglifier* a par la suite été condamné par plusieurs auteurs, dont Gingras (1860), Blanchard (1912) et – plus près de nous – Dagenais (1967), qui soutiennent que ce terme a pour origine l'anglais *anglify*. Anonyme (1864), Bibaud (1879) et Homier parlent d'*anglomanie*⁸, alors que Blain de Saint-Aubin (1865),

⁸ Notons que ce terme est apparu dès 1802 dans le titre d'une pièce de théâtre de Joseph Quesnel, *L'anglomane ou le dîner à l'Angloise*, texte reproduit dans la revue *La Barre du jour*, juillet-décembre 1965, p. 117-141.

Caron (1880), Anonyme (1882g), Anonyme (1882e) et Homier (1913) utilisent le verbe *angliciser*, qu'ils appliquent aux locuteurs ou à la langue française elle-même. Buies (1888), Legendre (1890) et Lorrain (1930), enfin, emploient pour leur part le terme *anglicisation*.

Les termes *anglomanie*, *angliciser* et *anglicisation*, s'ils sont reliés par les auteurs à la notion d'«anglicisme», ont une portée cependant beaucoup plus large; ils recouvrent un phénomène qui s'étend bien au-delà de la sphère linguistique. En effet, les termes *anglomanie* et *anglicisation* évoquent toute une gamme de comportements et d'attitudes des Canadiens français face à la pression exercée par la dominance socio-économique des anglophones. L'emploi de ces termes révèle la crainte des auteurs quant à la survie de la langue française au Canada, mais également l'importance (en termes quantitatifs) des emprunts à l'anglais.

La notion d'«anglomanie» informe en outre sur l'une des causes de l'emprunt, à savoir l'influence d'un groupe social dominant dont le prestige porte les usagers d'un autre groupe linguistique à tenter de s'en approprier une partie en adoptant un certain nombre de ses usages. Bouthillier et Meynaud (1972) font à ce sujet une observation des plus intéressantes:

«Il convient à ce propos de distinguer l'anglomanie (elle aussi très vite dénoncée), qui est un phénomène de moeurs, de l'anglicisation qui se rattache à la langue. Toutefois ce sont là deux séries de conduites connexes. L'anglomanie comporte nécessairement un certain degré d'anglicisation comme l'anglicisation ouvre presque fatalement la voie à l'anglomanie [...]» (p. 20).

Il est vrai que, pour une certaine partie de la société canadienne-française, l'emploi d'emprunts à l'anglais dénotait un certain prestige. Cependant, cette attitude a connu un déclin assez rapide dans les dernières décennies du XIX^e siècle, pendant lesquelles l'élite intellectuelle et bourgeoise a manifesté au contraire une véritable «anglophobie». L'anglicisation de la langue, par la suite, a plutôt été le fruit d'un contact continu entre anglophones et

francophones dans le milieu de travail, dans l'industrie, dans le commerce, etc. Nous reviendrons plus longuement sur cet aspect au chapitre IV.

3.3 **Bilan**

À la lumière des définitions citées et de l'inventaire des divers termes recensés, nous pouvons dégager les deux courants de pensée les plus répandus lors de l'époque considérée: un premier courant, qui englobe dans l'appellation *anglicisme* tous les types d'emprunts lexicaux, et un autre qui exclut de la définition une sous-catégorie d'anglicismes formels, c'est-à-dire ceux qui ont été le moins francisés et qui demeurent par conséquent facilement reconnaissables. La plupart des auteurs appartiennent au premier courant; ce sont en général des gens militant pour la beauté de la langue, l'esthétique du discours; ils manifestent souvent le désir que le français du Canada se rapproche le plus possible du français de France.

Ceux adhérant au second courant manifestent quant à eux la crainte que la structure de la langue ne se détériore au contact de l'anglais. Pour eux, le danger réside non dans l'utilisation des mots anglais ayant gardé leur forme d'origine – qui, à leur avis, sont facilement identifiables – mais bien dans l'emploi de mots anglais francisés, de locutions et de syntagmes dont la construction est anglaise, de mots français auxquels on attribue un sens anglais; bref, tous les emplois dont l'origine anglaise n'est pas immédiatement perceptible leur paraissent dangereux:

«Cette habitude, que nous avons graduellement contractée, de parler anglais avec des mots français, est d'autant plus dangereuse qu'elle est généralement ignorée. C'est un mal caché qui nous ronge sans même que nous nous en doutions. Du moment que tous les mots qu'on emploie sont français, on s' imagine parler français.» (Tardivel, p. 6-7).

Ce passage illustre bien la ligne directrice de ce second courant de pensée, qui insiste non pas sur la crainte de s'éloigner du modèle hexagonal (comme pour les tenants du premier), mais plutôt sur le danger que l'influence de l'anglais ne modifie de façon irrémédiable la structure interne du français canadien.

Par ailleurs, le relevé des termes associés à la notion d'«anglicisme» confirme notre hypothèse selon laquelle le choix des termes utilisés par les auteurs pour parler de l'anglicisme est dicté par leur objectif de convaincre, de corriger, plutôt que par le souci de décrire de manière objective un phénomène linguistique. C'est également la raison pour laquelle on retrouve si peu souvent une définition de l'anglicisme clairement énoncée et identifiée comme telle. Cependant, les périphrases diverses employées pour désigner les emprunts à l'anglais donnent un aperçu de ce qui était considéré comme anglicisme à l'époque qui nous intéresse, et c'est sur ce point que nous voulions insister ici: le terme *anglicisme* recouvre, pour la grande majorité des auteurs, tous les emprunts à l'anglais, que ces emprunts relèvent du vocabulaire, de la sémantique ou de la phraséologie; en témoignent les associations de termes du type *mots anglais*, *locutions anglaises*, *expressions anglaises*, etc., employés concurremment avec *anglicisme*.

Les notions associées au terme *anglicisme* révèlent en outre la perception qu'avaient les auteurs du phénomène linguistique que recouvre ce terme: pour certains auteurs, les anglicismes font partie des emprunts, pour certains autres, des néologismes; elles mettent aussi en évidence le fait qu'un jugement peu favorable était souvent porté sur le phénomène (cf. la connotation négative des termes *anglicisation*, *anglomanie*, *anglifier*, etc.). Enfin, les auteurs qui associent «anglicisme» et «traduction» pointent, sans toutefois la cerner, l'une des voies principales de pénétration des anglicismes au Canada français, c'est-à-dire, bien sûr, la traduction.

Chapitre II

APPROCHE DES AUTEURS ET CLASSEMENT DES ANGLICISMES

Nous effectuerons dans ce chapitre une analyse de l'approche adoptée par les auteurs dans la présentation des divers types d'anglicismes. Pour ce faire, nous procéderons à un regroupement des textes selon les principales tendances afin de voir de quelle façon étaient le plus souvent présentés les anglicismes, puis nous nous attarderons aux incohérences et aux flottements caractérisant le travail de certains auteurs. Nous verrons également les précisions apportées par quelques-uns d'entre eux sur les diverses catégories d'anglicismes lexicaux; enfin, nous effectuerons un bilan des catégories d'anglicismes qui sont illustrées par des exemples dans les sources constituant notre corpus.

1. LA PRÉSENTATION DES ANGLICISMES

Les sources examinées se scindent en deux groupes distincts: le premier groupe se compose de glossaires et de recueils de mots dans lesquels les auteurs présentent un nombre plus ou moins grand de formes; on y retrouve généralement la signification de l'unité mise en entrée avec, occasionnellement, un commentaire sur l'origine de l'emploi et/ou sur le bien-fondé de son utilisation. L'autre groupe est constitué de textes proposant une analyse ou, plus fréquemment, une critique d'un vocabulaire, d'un ouvrage, de la langue d'un groupe social particulier, etc.

Comme la plupart des sources de notre corpus ne sont pas des essais sur l'anglicisme et que, par conséquent, le plan de ces écrits n'est pas toujours annoncé de façon claire, nous avons souvent dû effectuer une reconstitution de ce plan en établissant une comparaison entre ce qu'ont dit les auteurs et les exemples qu'ils ont donnés pour illustrer leurs propos. L'analyse présentée ici ne se base donc pas uniquement (comme celle présentée au chapitre I) sur le discours des auteurs; elle se fonde plutôt sur le rapport entre ce discours et l'inventaire des formes données.

1.1 Anglicismes présentés parmi d'autres types d'erreurs

On constate, en premier lieu, que certains auteurs présentent plusieurs types de fautes qu'ils regroupent sous des appellations comme *barbarismes*, *anglicismes*, *mots anglais*, *fautes*, etc.; il est alors difficile de voir si les emprunts à l'anglais présents dans ces écrits étaient considérés comme des anglicismes et l'on peut parfois penser que les auteurs ne le savaient pas très bien eux-mêmes mais que, de façon générale, cela leur importait peu.

Dans l'introduction de son ouvrage, Caron (1880) critique l'«informe mélange de français et d'anglais que parlent aujourd'hui nos ouvriers, nos travailleurs de toute sorte» (l. 30-32) et il invite ses lecteurs à éviter «les anglicismes et les barbarismes» (l. 63-64). Son glossaire donne la forme «correcte» en entrée, avec la définition, et met en garde contre la forme fautive en ces termes: «Ne pas dire», sans plus de détails.

Fréchette (1895) présente un pastiche du parler d'un Canadien français dans lequel on retrouve des anglicismes, des archaïsmes et des dialectalismes; il ne le commente pas, mais on retrouve, quelques lignes plus haut, un regroupement d'appellations diverses: «[...] de barbarismes, d'anglicismes, d'expressions vicieuses et d'abominations contre la syntaxe et le vocabulaire, [...]» (l. 70-72).

Blanchard (1919) dit, au sujet de la langue des annonces: «Là, plus que partout ailleurs, les anglicismes, les barbarismes, les traductions serviles et mal faites abondent.» (p.12). Or, il donne presque uniquement des exemples d'anglicismes.

Comme on peut le constater, il est impossible de dire si les anglicismes présentés dans ces ouvrages étaient identifiés comme tels dans l'esprit des auteurs puisqu'il n'y a aucune indication sur l'origine des emplois dénoncés. Examinons maintenant les sources dans lesquelles le même type d'approche est adopté mais qui présentent quelques formes qualifiées clairement d'*anglicismes*.

Paul-Émile (1880) donne, sous «les fautes, expressions vicieuses, ou anglicismes» (chron. du 3 déc., p. 2), plusieurs emplois qu'il réproouve, avec la correction; la plupart du temps, l'origine de l'erreur n'est pas précisée; seules quelques rares formes sont appelées *anglicismes* (*affecter, membre, prendre sous sérieuse considération, partir*, etc.). On note par ailleurs que l'auteur accuse souvent les traducteurs des autres erreurs qu'il relève, ce qui indique possiblement qu'il attribuait ces erreurs à l'influence de l'anglais.

Le titre des chroniques de Justin (1905), «Anglicismes et barbarismes cueillis hebdomadairement dans la presse citrouillarde», reste également très flou au niveau terminologique. La première et la troisième chroniques se présentent sur deux colonnes, l'une avec les extraits de journaux dans lesquels l'auteur a noté une ou plusieurs erreur(s), l'autre avec la correction. *Adultération, matières alimentaires, application, comité*, pour n'en donner que quelques-uns, sont-ils considérés comme des anglicismes, ou des «barbarismes»? Aucune indication ne permet de trancher. Par contre, dans les deuxième, quatrième et sixième chroniques, il qualifie certains emplois d'*anglicismes*, comme *ferme expérimentale, objectionable, plaider coupable, procédé*.

Prince (1906), enfin, donne une liste de termes juridiques et conclut ainsi: «Plusieurs de ces mots sont des anglicismes, d'autres des néologismes; [...]» (p. 136). Seules quelques formes sont rapprochées sans hésitation de l'anglais (p. ex. *coroner, constable, désavouer*) et une seule est clairement qualifiée d'*anglicisme* (*registraire*).

Toutes ces sources sont caractérisées par une analyse peu détaillée des formes dénoncées: les auteurs se contentent de dire de

ces emplois qu'ils sont fautifs. Paul-Émile, Justin et Prince qualifient, il est vrai, certaines formes d'*anglicismes*, mais leur traitement des emprunts se révèle inégal puisque plusieurs autres exemples d'*anglicismes* sont donnés sans commentaire. Cette absence d'analyse et d'uniformité dans le traitement des *anglicismes* est révélatrice de l'attitude générale de l'époque prise en compte: l'important, pour les auteurs des sources à tendance prescriptive, n'était pas de décrire ou d'analyser l'origine des formes condamnées, mais bien d'en dénoncer l'emploi.

Par ailleurs, on observe que l'emploi du terme *barbarisme* était très répandu; c'était un «mot-valise» servant à désigner toute entorse à la langue française et dont la popularité tenait au fait qu'il exprimait de façon non ambiguë le sentiment linguistique de celui qui en faisait usage.

1.2 Regroupement des emprunts à l'anglais

Dans cette partie, nous examinerons les sources dans lesquelles le même type de présentation est adopté, à la différence que les auteurs regroupés ici ne donnent que des emprunts à l'anglais et que les désignations employées (*mots anglais*, *anglicismes*, *expressions anglaises*, *locutions anglaises*, etc.) comportent toutes le sème «anglais».

Anonyme (1826) dit, à propos des personnes instruites: «[...] que de fautes de construction et d'*anglicismes* surtout, d'autres ne font-ils pas en écrivant? Mais ce sont surtout les mots tout-à-fait étrangers qui choquent le plus, soit dans la conversation, soit dans les écrits.» (l. 56-58). Il donne ensuite un certain nombre d'*anglicismes* formels, avec leur équivalent français, mais ne précise pas s'il les considère comme des «*anglicismes*», des «mots étrangers» ou des «fautes de construction».

On observe le même flottement chez Anonyme (1882a), qui, dans son deuxième article, critique la «plaie de l'*anglicisme* et des mots anglais purs» (chron. du 14 août, l. 4-5) et qui donne ensuite

des exemples d'anglicismes formels (*matcher, room, splette*, etc.) et de calques comme *maître de poste, à temps* et *derrière son temps*. Il est loin d'être clair ici si les anglicismes formels sont vus comme des «mots anglais purs» ou des anglicismes – surtout en ce qui concerne ceux qui ont été adaptés¹, puisqu'ils ne sont déjà plus «purs». Par contre, on peut penser que les calques sont considérés comme étant des anglicismes, car il serait étonnant que l'auteur les voie comme des mots anglais.

Franc-canadien (1902), pour sa part, parle à la fois d'«anglicismes» et de «locutions anglaises», si bien qu'on ne sait trop si les anglicismes formels qu'il donne (p. ex. *state, loafer, saloon*) appartiennent à la première ou à la seconde catégorie. Plus loin, il parle de «termes empruntés à l'anglais» et fournit d'autres exemples d'anglicismes formels. Encore une fois, il est difficile de savoir dans quelle catégorie l'auteur range les anglicismes formels qu'il donne.

Le cas d'Anonyme (1905a) est quelque peu différent: il parle parallèlement d'«anglicismes» et de «locutions anglaises» avant de donner des exemples d'anglicismes sémantiques et de calques, puis d'«expressions anglaises» (toujours concurremment avec «anglicismes») pour qualifier les emprunts formels qu'on trouve dans son article. S'agit-il d'un flou terminologique, d'une façon d'éviter la redondance des termes, ou encore d'une distinction que l'auteur voulait illustrer? Il paraît impossible de répondre à cette question (pour plus de détails, voir 1.4.1).

Enfin, Groulx (1914) dénonce les «façades badigeonnées à l'anglaise», les «termes anglais» (p. 290) et il illustre son propos par des exemples d'anglicismes formels et sémantiques; ce n'est qu'ultérieurement qu'il utilise le terme *anglicisme*, sans toutefois en donner d'exemples.

¹ Lorsque nous parlons de l'adaptation des anglicismes formels, il est clair que nous faisons allusion à l'adaptation écrite de ces anglicismes (à moins que nous ne précisions qu'il s'agit d'adaptation phonétique), puisque nous ne pouvons savoir ce qu'il en est de l'adaptation phonétique lorsque l'orthographe ne renseigne pas sur ce point. Nous tenons compte en outre de l'adaptation morphologique, du type *to watch* > *watcher*.

Contrairement aux sources mentionnées en 1.1, qui étaient de portée générale et dénonçaient plusieurs types d'erreurs, celles-ci ne traitent que d'emprunts à l'anglais. Il est dès lors naturel que les auteurs cités ici établissent un parallèle entre les emplois condamnés et l'influence anglaise puisque leur propos se limite à cette catégorie de fautes.

Il ressort néanmoins de façon très nette qu'il y a un certain flottement dans la terminologie employée, flottement qui ne nous permet pas de dire avec certitude si les formes données sont considérées comme étant des anglicismes ou des «mots anglais», des «locutions anglaises», des «termes anglais», etc. Mais, étant donné le caractère propagandiste de ces sources, nous croyons que leurs auteurs n'avaient pas pour but de classer ou de nommer avec précision les emprunts à l'anglais: le principal, pour eux, était de dénoncer tout emploi de provenance anglaise puisque tous les emprunts (qu'ils relèvent du vocabulaire, de la sémantique ou de la syntaxe) étaient, dans presque tous les cas, perçus de façon négative.

1.3 Anglicismes identifiés comme tels

La troisième tendance que nous distinguons est caractérisée par une plus grande précision, les auteurs n'hésitant pas, cette fois, à utiliser le terme *anglicisme* pour qualifier les formes dénoncées. Dans ces sources, il est question de l'anglicisme en général; les auteurs donnent en vrac des exemples des diverses catégories d'anglicismes, sans les classer, ou encore ils qualifient d'*anglicismes* des exemples de plusieurs catégories sans opérer de distinction.

Ainsi, Airvaux (1879) donne des exemples de calques, d'anglicismes typographiques, formels et sémantiques en leur adjoignant fréquemment le terme *anglicisme*, tandis que le glossaire de Manseau (1881) présente entre autres des exemples nombreux de toutes les catégories d'emprunts lexicaux qui sont la plupart du temps qualifiés d'*anglicismes*. L'auteur mentionne, dans sa préface, que l'anglicisme est «multiforme» et qu'il n'a «pas hésité à classer sous ce nom, tous les mots purement anglais» (l. 43-44) mais par la suite il ne fera pas de distinction entre les diverses formes que peut prendre l'emprunt à l'anglais.

Franc (1902) donne également des exemples d'anglicismes lexicaux des trois catégories que nous distinguons et il conclut ainsi: «Quand vous aurez habitude des milliers de lecteurs à ne lire chaque jour que l'expression propre, pour désigner tel ou tel article, telle ou telle chose, il y aura certes de grandes chances que les anglicismes disparaissent aussi du langage.» (l. 21-24).

Bibaud (1879), de Nevers (1896), Anonyme (1905b), Blanchard (1912), Geoffrion (1918) et DeCelles (1929) donnent, dans leurs textes, après avoir annoncé qu'ils parleraient de l'anglicisme, des exemples de plusieurs catégories d'anglicismes au sujet desquels il ne font pas vraiment de commentaire, à moins que ce ne soit pour faire référence à la traduction (cf. Bibaud, DeCelles, Geoffrion).

Enfin, les chroniques de la SPFC (1903a et 1904a), du Comité du Bulletin (1904-1912), du Cercle d'étude du parler français (1908-1909) et de la Ligue des droits du français (1913-1915 et 1917) se présentent quant à elles sur deux colonnes, l'une intitulée *Anglicismes* (dans laquelle on retrouve des exemples de tous les types d'anglicismes), l'autre *Termes français* ou *Equivalents français*. Ces listes ayant avant tout un but didactique, on comprend que leurs auteurs ne voyaient pas la nécessité d'apporter plus de précisions.

On constate que, dans toutes ces sources, les anglicismes sont sans conteste bien identifiés comme tels mais qu'aucune distinction n'est établie entre les divers types d'emprunts, les auteurs se contentant de dénoncer les erreurs et de les corriger à l'occasion. Il est cependant impossible de voir si l'imprécision caractérisant ces ouvrages résulte d'un manque de familiarité avec le concept d'«anglicisme» ou d'un désintéressement pour l'analyse du phénomène, l'objectif poursuivi par ces auteurs n'étant que de signaler des formes fautives dans le but de corriger les locuteurs. Ce type de présentation est le plus fréquemment adopté lors de la période considérée; on peut conclure de ceci que, pour plusieurs auteurs, l'essentiel était de faire sentir qu'ils réprouvaient l'utilisation de tout emprunt à l'anglais et que la meilleure façon d'exprimer cette position était de qualifier les formes dénoncées d'*anglicismes*, terme dont nous avons souligné la valeur négative au chapitre précédent.

On remarque, par ailleurs, que la grande majorité des sources évoquées en 1.1, 1.2 et 1.3 sont des ouvrages ou des articles à visée prescriptive, ce qui explique en partie le peu d'approfondissement caractérisant ces travaux dans lesquels on ne s'occupe que de la pureté de la langue et de la correction, et non pas d'analyse.

1.4 Distinctions établies entre les divers types d'anglicismes

Comme les auteurs cités au cours de la partie précédente, ceux dont il sera question ici qualifient d'*anglicismes* tous les emprunts à l'anglais qu'ils présentent; cependant, on constate qu'ils vont plus loin dans leur description du phénomène: ils semblent établir une distinction entre différentes catégories d'anglicismes. L'analyse n'est en général pas très détaillée mais, déjà au milieu du XIX^e siècle, s'esquisse une tendance à distinguer les «mots anglais» (i.e. anglicismes formels non adaptés pour certains, adaptés et non adaptés pour d'autres) des autres types d'anglicismes (cf. 1.4.1 et 1.4.2); certains auteurs vont même plus loin que cette bipartition, comme nous le verrons en 1.4.3.

1.4.1 *Distinction entre anglicismes formels et autres catégories d'anglicismes*

Pour plusieurs auteurs, il semble que les emprunts formels (adaptés ou non) ne fassent pas partie des anglicismes ou encore qu'ils soient considérés comme une catégorie particulière d'anglicismes. Cette distinction, cependant, ne constitue pas un critère d'acceptation pour les «mots anglais» puisque tous les auteurs dont nous parlerons ici (exception faite de Chouinard) condamnent tous les emplois qui proviennent de l'anglais.

Maguire (1841) est le premier à effectuer ce type de découpage des emprunts: il appelle *mots anglais* tous les anglicismes formels présents dans son glossaire et qualifie d'*anglicismes* plusieurs des emprunts sémantiques et des calques qu'il donne.

Une vingtaine d'années plus tard, Anonyme (1864) parle de l'habitude qu'ont certaines personnes d'employer des mots anglais

«lorsqu'il existe un équivalent français» (l. 8); les exemples donnés sont *side-board*, *tea-board* et *tea-pot*. Plus loin, il affirme: «Un danger plus grand encore que celui de l'introduction de mots anglais, c'est l'usage de locutions anglaises» (l. 28-29) et il illustre son propos en donnant les anglicismes sémantiques *opposer* (*un homme/une mesure*) et *adresser* (*une assemblée*), qu'il qualifie d'*anglicismes*. Le texte d'Anonyme (1882b) présente le même type de répartition des termes: *tramway* est qualifié de «mot purement anglais», alors que *moulin à scie* est appelé *anglicisme* (l. 16).

Chouinard (1912) se situe aussi dans ce courant; il donne, au début de son ouvrage, une liste de mots anglais utilisés en France, dont il dit: «Mais ce ne sont pas là, je le répète, de tels emprunts qui puissent donner à craindre pour l'existence d'aucune langue [...]» (p. 16). Les exemples d'emprunts donnés par la suite (et qualifiés d'*anglicismes*) sont des calques et des anglicismes sémantiques, alors que les emprunts formels sont presque invariablement appelés «mots anglais» et que leur emploi n'est pas condamné.

Homier (1913) donne un grand nombre d'exemples d'anglicismes formels qu'il appelle tour à tour «termes anglais», «parasites saxons», «noms» ou «mots anglais». Il applique à très peu d'entre eux le terme *anglicisme* (*cent*, p. 51; *shaft*, *clipeur* et *beurneur*, p. 64), cependant que les emprunts sémantiques et les calques sont presque systématiquement qualifiés d'*anglicismes*.

Deux auteurs – Anonyme (1905a) et Paradis – incluent pour leur part les emprunts formels dans les anglicismes mais on observe qu'ils semblent les considérer de façon différente.

Nous avons déjà vu, en 1.2, qu'Anonyme (1905a) qualifiait d'*anglicismes* tous les emprunts lexicaux présentés dans son article mais que, d'autre part, sa terminologie variait selon qu'il était question d'anglicismes sémantiques et de calques (appelés «locutions anglaises») ou d'anglicismes formels (qualifiés d'«expressions anglaises»). Cette distribution des termes pourrait sembler fortuite cependant, puisque dans plusieurs autres sources on retrouve souvent ces expressions employées parallèlement; il s'agit peut-être

simplement d'une variante stylistique permettant d'éviter la redondance. L'impossibilité de trancher dans un tel cas est la raison pour laquelle nous avons classé ce texte dans deux catégories de sources.

Paradis (1907) traite du français commercial, qu'il considère comme étant «fortement entaché d'anglicismes» (p. 205). Il présente, au début de son article, une longue liste d'anglicismes formels qu'il qualifie de «mots anglais»; plus loin, il parle de «termes impropres, qui sont absolument français si l'on s'en tient à leur forme écrite ou parlée, mais auxquels, par interversion, nous donnons la signification de mots anglais de forme similaire» (p. 207) et il donne des exemples d'anglicismes sémantiques comme *composition* «arrangement», *ordre* «commande», *compétition* «concurrence», etc. On note donc que, pour ces deux auteurs, toutes les formes données sont considérées comme étant des anglicismes, mais qu'une distinction est établie entre les emprunts formels et les autres types d'emprunts.

L'examen des commentaires métalinguistiques faits sur l'une ou l'autre des catégories d'anglicismes lexicaux révèle que les auteurs cités précédemment établissaient une distinction entre les emprunts formels et les autres catégories d'anglicismes. Même si les anglicismes formels sont condamnés par la plupart d'entre eux, nous serions portée à croire qu'ils étaient vus de façon moins négative que les calques et les anglicismes sémantiques parce que, semble-t-il, la désignation *anglicisme* était le signe par excellence de l'opprobre pesant sur les emplois dénoncés. Son absence, par conséquent, dans le traitement de certaines formes, nous incite à croire qu'elles n'étaient pas jugées aussi sévèrement que les autres.

1.4.2 *Distinction entre anglicismes formels adaptés et non adaptés*

Nous présenterons ici les sources dans lesquelles est effectué un découpage du même type que celui décrit précédemment, à la différence que, cette fois, les emprunts formels ne sont pas tous traités de la même façon: les auteurs établissent une distinction entre ceux qui ont été adaptés et ceux se présentant sous leur forme d'origine.

Nous avons déjà examiné, au chapitre I (3.1.2), le cas de Tardivel (1880) et de Buiés (1888). Rappelons que le premier donne droit de cité aux emprunts formels non adaptés (comme *dock*, *square*, *steamer*) mais qu'il condamne ceux qui ont été francisés (par exemple *factorie* et *contracteur*), sans cependant les qualifier d'*anglicismes*. Les exemples d'emprunts sémantiques et de calques sont pour leur part systématiquement appelés *anglicismes*.

Quant à Buiés, nous avons vu que les emprunts formels se présentant sous leur forme d'origine ne font pas partie, à ses yeux, des *anglicismes*, alors que ceux auxquels une «terminaison française» a été appliquée sont qualifiés d'*anglicismes* au même titre que les emprunts sémantiques et les calques; en témoignent des formes comme *déqualifié*, *voteur*, *clairer*, etc., dont l'emploi est condamné.

Gingras (1860-1880) et Lusignan (1890) qualifient pour leur part les *anglicismes* formels non adaptés de *mots anglais* et ceux qui ont été adaptés sont généralement appelés *mots* ou *verbes anglais francisés* (Gingras) ou encore sont dits «pas français» (Lusignan).

L'examen des deux ouvrages de Clapin démontre que l'auteur établit une distinction entre les «mots anglais» et les *anglicismes*. Dans la préface du glossaire (1894), il présente une liste de «mots anglais d'usage courant» dont il ne condamne pas l'emploi: ce sont des *anglicismes* formels n'ayant subi aucune adaptation sur le plan écrit (comme *barley*, *custard*, *kid*, *sleigh*, etc.). Il fait par contre figurer, dans la liste des *anglicismes* (outre des *anglicismes* sémantiques et des calques), plusieurs *anglicismes* formels adaptés soit sur le plan orthographique (*facterie*, *indictement*, etc.), morphologique (*acter*, *biller*, *bommeur*, *boodlage*, etc.) ou par étymologie populaire (par exemple *arlepattes* et *thébord*). Son critère pour l'identification des *anglicismes* est donc l'adaptation des mots anglais empruntés, comme il l'explique dans son introduction: il dit que les mots anglais «prononcés et écrits par ceux-ci [les Canadiens-français] tels qu'en anglais» ne sont pas des *anglicismes*. Un passage de la préface de son recueil de 1913 – recueil qui présente à peu de chose près le même inventaire d'*anglicismes* que le *Glossaire* – est encore davantage explicite sur ce point:

«On s'étonnera peut-être de ne pas rencontrer dans ces pages certaines expressions d'usage courant, comme *être flush*, pour être prodigue, être en fonds, *être fair*, pour être juste, loyal, etc. Mais ces expressions ne sont pas, à proprement parler, vicieuses, et celui qui s'en sert ne fait que glisser dans son langage un mot anglais qu'il sait parfaitement être anglais, et dont le premier dictionnaire venu lui donnera au besoin la traduction exacte.» (l. 43-50).

Rinfret (1896) n'énonce pas de manière explicite la distinction établie entre les anglicismes formels adaptés et non adaptés; cependant, on observe que les premiers sont le plus souvent qualifiés de «corruptions de l'anglais» et les seconds de «termes anglais» ou «mots anglais». On note que seuls les anglicismes sémantiques et les calques sont qualifiés d'*anglicismes* mais le fait que l'auteur emploie «corruption» pour les emprunts formels francisés démontre qu'il en condamnait aussi l'emploi.

Dionne (1909) parle, dans sa préface, de «l'intrusion des anglicismes et des mots anglais» (l. 15-16), ce qui semble indiquer qu'il établit, lui aussi, une distinction entre ces deux catégories. L'analyse de son glossaire nous amène en effet à constater qu'il emploie l'abréviation *m. a.* (signifiant probablement «mot anglais») uniquement lorsqu'il donne des emprunts formels non adaptés à l'écrit (*alderman*, *bluff*, *derrick*, etc.), alors qu'il emploie le signe *Angl.* (probablement «anglicisme») pour les anglicismes sémantiques, les calques et les anglicismes formels adaptés (par ex. *arlepape*, *boulezaille*, *chasse-panne*).

La distinction établie entre les anglicismes formels adaptés et non adaptés chez Dionne est davantage perceptible à l'examen du traitement de mots tels *brakes*, *bluff*, *check* (non adaptés) qui sont commentés par *m. a.*, et *brèque*, *bluffer*, *checker* (ayant subi l'un ou l'autre des types d'adaptation) auxquels l'auteur adjoint l'abréviation *Angl.* Une indication de Raoul de la Grasserie (dans la préface) porte toutefois à confusion: «Il y en a [des anglicismes] en effet, et de fort reconnaissables, le texte les indique par une [sic] astérisque [...]» (p. XVII). Or, tous les anglicismes sont marqués d'un astérisque, ce qui remet en question la répartition décrite précédemment, mais on peut

penser que ces astérisques ont été ajoutés à l'édition – peut-être même sans l'accord de l'auteur. Il reste clair néanmoins que l'emploi de sigles différents selon le vocable traité démontre que Dionne établissait une différence entre les emprunts formels adaptés et ceux se présentant sous leur forme d'origine.

La seule étude réellement scientifique du XIX^e siècle, produite par Elliott en 1889, présente le même type de distinction. L'inventaire des formes analysées est assez large et, malgré quelques passages un peu flous, on constate que cette étude a été menée avec un grand souci d'exactitude dans la description et le classement, qui peut se résumer ainsi: les anglicismes formels non adaptés sont regroupés dans la partie traitant des mots anglais n'ayant subi aucun changement de forme ou de contenu (voir point 1.a, p. 146), les anglicismes formels adaptés sont donnés sous "Gallicized English product" (p. 151) avec, en outre, une description pertinente des adaptations subies et, enfin, les anglicismes sémantiques et les calques sont regroupés sous "primary French fabric with modified thought coloring" (id.). Comme dans la plupart des travaux de cette époque, il n'y a pas de distinction établie entre les anglicismes sémantiques et les calques, et l'adaptation phonétique est très peu prise en compte mais on ne peut en tenir rigueur à l'auteur puisque sa langue maternelle n'était évidemment pas le français. Ce dernier point est finalement un atout dans son cas puisqu'il aborde la question avec un recul bénéfique et ne se laisse pas emporter par des considérations puristes ou patriotiques, contrairement à la grande majorité des auteurs francophones.

L'analyse présentée en 1.4.1 et 1.4.2 témoigne de la conscience qu'avaient les auteurs de la différence entre l'emprunt d'un vocable et celui d'un sens, entre l'emprunt d'éléments qui risquent de modifier la structure de la langue et de ceux qui s'ajoutent au lexique sans en altérer l'économie interne. En règle générale, les anglicismes formels (particulièrement ceux qui n'ont subi aucune adaptation) semblent leur paraître moins nocifs pour la langue que les calques et les anglicismes sémantiques, puisqu'ils sont plus aisément identifiables.

En outre, le fait que les auteurs donnés en 1.4.2 distinguent les emprunts adaptés et non adaptés démontre que l'usage des seconds leur semblait moins dommageable pour la structure de la langue parce que, contrairement aux premiers, ils gardent leur forme d'origine; ainsi, comme nous l'avons mentionné au chapitre I, leur provenance anglaise est plus facilement perceptible. Les emprunts adaptés, pour leur part, risquent d'être perçus par les locuteurs comme faisant partie de la langue française, de la même façon que le sont souvent les anglicismes sémantiques et les calques.

1.4.3 *Distinction entre anglicismes formels, anglicismes sémantiques et calques*

Si, dans les sources mentionnées en 1.4.1 et 1.4.2, les anglicismes formels (ou une partie de ceux-ci) sont perçus de façon particulière, on a pu constater que les anglicismes sémantiques et les calques sont souvent, pour leur part, traités de manière uniforme: tous sont la plupart du temps qualifiés d'*anglicismes*. Nous verrons ici que certains auteurs vont plus loin que cette bipartition mots anglais/anglicismes: chacune des trois catégories d'anglicismes lexicaux que nous distinguons est traitée de façon spécifique.

Gingras (1860-1880), comme nous venons de le voir (1.4.2), ne qualifie jamais d'*anglicismes* les emprunts formels; il applique cependant cette désignation aux anglicismes sémantiques et il dit, au sujet des calques, que ce sont des «traductions», tantôt «mauvaises», «littérales» ou «mot à mot». Les trois classes d'anglicismes lexicaux semblent par conséquent bien distinctes pour lui. On remarque toutefois que quelques anglicismes formels (*cuts, fore-castle, groceur, etc.*) et sémantiques (p. ex. *consistant, filer*) ne sont pas rapprochés de l'usage anglais, de même que certains calques (*huile de castor, hardes faites, laisser «quitter», etc.*). S'agit-il d'ignorance, d'omission? Il est difficile de trancher mais cela démontre que, malgré le découpage effectué, l'auteur ne fait pas toujours preuve d'une très grande rigueur.

Dunn (1880) emploie le même type de terminologie que Gingras, c'est-à-dire que les exemples d'emprunts formels sont dits

«pas fr.» ou «anglais», les emprunts sémantiques sont généralement qualifiés d'*anglicismes* et, pour les calques, l'auteur fait référence à la traduction. Comme son prédécesseur, Dunn n'est pas très rigoureux; par exemple, il emploie quelquefois l'abréviation *Angl.*, sans avoir précisé au préalable si elle signifie «anglais» ou «anglicisme». Cela pose problème notamment pour certains anglicismes formels: *job* (non adapté) et *jobber* (adapté au plan morphologique) sont-ils pour lui des anglicismes ou des mots anglais? Rien ne nous permet de le dire.

Blain de Saint-Aubin (1882-1883) donne quant à lui très peu d'exemples d'anglicismes, mais on remarque que, pour parler des anglicismes sémantiques, il se sert du terme *expressions*, que les anglicismes formels sont appelés «mots» ou «noms anglais» et qu'il fait référence à la traduction lorsqu'il donne le calque *soie cordée*. Il emploie par ailleurs très rarement le terme *anglicisme* et n'en donne pas d'exemples explicites.

Le recueil de Lusignan (1890) semble aussi basé sur ce type d'analyse. Les anglicismes formels sont appelés «mots anglais» (lorsqu'ils ne sont pas adaptés) ou bien sont commentés en ces termes: «n'est pas français» (quand ils sont adaptés); l'auteur dit, à propos des calques, que «nous avons traduit», qu'il s'agit d'une «servile traduction», etc., alors que les emprunts sémantiques sont appelés *anglicismes*. Les divisions de cette typologie ne sont pas étanches ni très précises (puisque, par exemple, quelques anglicismes formels sont qualifiés d'*anglicismes*) mais, malgré cela, on sent qu'une tentative d'établir une distinction a été amorcée, même si elle n'est pas énoncée en introduction ou mentionnée en cours d'ouvrage.

Lorrain (1920), pour sa part, propose un véritable classement des anglicismes, comme il l'affirme dès le début de son article: «[...] nous diviserons les anglicismes – n'ayons pas peur des mots! – en trois espèces: l'anglicisme lexicologique, l'anglicisme syntaxique, l'anglicisme intellectuel.» (p. 53). Il inclut, dans les anglicismes «lexicologiques», les emprunts sémantiques et la plupart des calques donnés en exemple, tout en établissant une distinction supplémentaire au sein de cette première catégorie: «L'anglicisme affublé à la

française est autrement redoutable. Il est susceptible de revêtir deux déguisements: soit qu'il s'introduise à la faveur d'une ressemblance fallacieuse, soit qu'il provienne d'une traduction littérale.» (p. 54). On reconnaît successivement dans ce passage l'identification de l'anglicisme sémantique et du calque. Les exemples donnés en témoignent; voir par exemple *trouble* «ennui», *anxieux* «impatient», *appointement* «rendez-vous» (anglicismes sémantiques), *marchandises sèches*, *bon ordre* (calques).

Il est également question des anglicismes formels dans cette partie, mais Lorrain ne semble pas les considérer comme des anglicismes ni comme un danger pour la langue: «[...] le mot adopté tel quel révèle au moins son identité: il ne trompe personne.» (p. 54). On reconnaît ici le point de vue de Tardivel, une fois de plus.

Dans la section consacrée à l'anglicisme «syntaxique», l'auteur parle abondamment de l'emploi du passif pour l'actif, du passé pour le présent en ce qui a trait au verbe, puis de la préposition, «qui est rarement la même dans les deux langues» (p. 58). On constate donc que les calques sont également présents dans cette classe.

Enfin, l'anglicisme «intellectuel» paraît être une notion plutôt vague; il consiste, semble-t-il, en une façon de penser influencée par la langue anglaise, mais Lorrain ne donne pas de détails, se contentant de revenir sur les anglicismes syntaxiques. Cette notion semble très apparentée à la catégorie «anglicismes culturels» que présentera Darbelnet (1976).

Ce classement démontre que Lorrain a fait une analyse assez approfondie du phénomène et que, malgré les quelques lacunes présentes dans son texte et le manque de clarté et de pertinence de la troisième classe qu'il distingue, il a bien identifié les différentes catégories d'anglicismes lexicaux. Cet article présente un très grand intérêt puisque Lorrain est le premier auteur francophone de l'époque considérée à avoir clairement proposé et décrit un réel classement des anglicismes.

On observe que les auteurs dont il a été question ici ont effectué un découpage des anglicismes correspondant *grosso modo* à notre propre classement; ils établissent en effet une distinction

entre les anglicismes formels, les anglicismes sémantiques et les calques. Cette distinction n'est pas toujours très nette et est rarement mentionnée explicitement, mais il reste que le traitement particulier réservé à chacune des catégories d'anglicismes lexicaux démontre que ces auteurs avaient bien perçu la différence existant entre elles.

1.5 Sources présentant un seul anglicisme

Quelques travaux traitent exclusivement, ou parmi d'autres considérations, d'un anglicisme en particulier: Anonyme (1842) traite du sens qu'a pris *révérénd* en français sous l'influence de l'anglais, B. (1902) consacre trois chroniques au verbe *cheniquer*, D. (1902) traite de *loafer*, la SPFC (1903b) donne *satisfaire* («convaincre»), Asselin (1910) parle du calque *Canadien Pacifique*, R. (1910) glisse un mot sur *application* («demande») et Lorrain (1930) s'étend sur l'incorrection de *collecter* au sens d'«encaisser». Dans chacun de ces cas, le mot traité est qualifié d'*anglicisme*. Gêlnas (1879), pour sa part, donne l'anglicisme sémantique *trouble* («peine»), au sujet duquel il dit que c'est «peut-être» un anglicisme.

Daveluy (1902), enfin, déplore l'emploi de la langue anglaise dans les jeux; il consacre plusieurs lignes à un jeu nommé *all away*, après avoir dit: «Nous nous proposons donc de donner ici un certain nombre d'expressions françaises qui devraient, croyons-nous, remplacer les expressions anglaises actuellement en usage dans les jeux.» (p. 64).

Ces sources sont, pour la plupart, de courts articles polémiques dénonçant l'utilisation de tel ou tel emprunt à la langue anglaise. On y retrouve quelquefois des données intéressantes sur l'étymologie de la forme critiquée, notamment dans les textes d'Anonyme (1842) et de B. (1902), qui, malgré leurs propos prescriptifs, apportent des commentaires pertinents sur l'origine de l'emprunt traité. Ces textes témoignent par ailleurs de la vive réaction de la population en général à l'encontre des anglicismes, puisque plusieurs d'entre eux sont des lettres (ou des réponses à des lettres) parues

dans des journaux ou dans le BPFIC. Toutefois, en raison de leur objet limité, ces textes nous apprennent peu de choses sur le phénomène de l'anglicisme et la conception qu'on en avait.

1.6 Bilan

À la lumière de l'analyse présentée tout au long du point 1, on observe que les deux tendances principales sont soit de donner en vrac des exemples d'anglicismes, soit d'établir une distinction entre «mots anglais» (i. e. anglicismes formels non adaptés) et «anglicismes» (i. e. anglicismes formels adaptés, anglicismes sémantiques et calques). Plus rares sont les auteurs qui qualifient tous les emprunts formels (adaptés et non adaptés) de *mots anglais* – alors que les anglicismes sémantiques et les calques sont appelés *anglicismes* – et ceux qui proposent (ou semblent suivre) une certaine forme de classement s'apparentant à celui que nous avons adopté et dont les fondements sont généralement implicites. Comme la distinction entre les emprunts formels adaptés et non adaptés est la plus fréquemment établie, nous pouvons poser l'hypothèse que les anglicismes formels se présentant sous leur forme d'origine étaient souvent perçus de façon moins négative que les autres types d'emprunts au cours de la période prise en compte.

La visée prescriptive de la majorité des sources examinées est sans nul doute en cause dans le peu de préoccupation scientifique qui les caractérise. Leurs auteurs désiraient avant tout corriger les locuteurs, et non pas proposer une analyse objective du phénomène de l'anglicisme, comme le signale Claude Poirier (1978): «Le but de ces ouvrages n'était pas, on le comprend aisément, de rechercher les origines de ces faits, mais d'épurer la langue de tout ce qui la distinguait de celle des Français; [...]» (p. 43).

Il apparaît naturel, en outre, que les auteurs dont il a été question en 1.4 (plus particulièrement en 1.4.3) en soient venus à esquisser une certaine forme de classement à force de présenter des exemples d'emprunts à l'anglais, puisque le travail de plusieurs d'entre eux était exclusivement ou en grande partie fondé sur le relevé des «fautes» attribuables à l'anglais.

2. INCOHÉRENCES

Comme nous l'avons quelquefois laissé entendre au cours de ce chapitre, il arrive qu'on retrouve des incohérences plus ou moins flagrantes entre les concepts énoncés par les auteurs et les exemples donnés pour leur illustration. Nous relèverons ici celles qui rendent compte de façon plus nette de l'hésitation des auteurs quant à l'identification et au classement des emprunts, ou de la manière parfois peu méthodique dont ils traitaient du phénomène de l'anglicisme.

On trouve, dans certains ouvrages de notre corpus, une grande disparité entre la définition de l'anglicisme proposée par les auteurs et l'inventaire des formes données pour l'illustrer.

Quelques auteurs, en effet, disent ne pas considérer les «mots anglais» empruntés comme des anglicismes ou des mots nuisibles à la langue française; cependant, des anglicismes formels se glissent dans leurs inventaires de formes «fautives». Ainsi, Buies (1888), qui affirme ne pas considérer les «noms anglais» comme faisant partie des anglicismes, qualifie *topic* et *pulpit* d'«anglicismes». La définition proposée par Blanchard (1912) exclut les anglicismes formels (comme nous l'avons vu au chap. I, 3.1.2), ce qui n'empêche toutefois pas l'auteur de qualifier certains d'entre eux d'«anglicismes» (*cow-catcher*, p. 30; *candy*, p. 44; *butt* et *top*, p. 70-71, etc.). On retrouve le même paradoxe chez Chouinard (1912): il dit à plusieurs reprises que les mots anglais doivent être tolérés (particulièrement lorsqu'ils sont utilisés en France) mais, à la page 26, il donne le mot *indictement* parmi une liste d'anglicismes sémantiques et de calques.

DeCelles (1929) propose quant à lui une définition correspondant à l'anglicisme en général (voir chap. I, 3.1.1) alors que son corpus se compose en majeure partie d'anglicismes formels. Seuls quelques exemples de calques sont donnés et deux d'entre eux seulement sont clairement qualifiés d'*anglicismes* (*seconde main* et *marchandises sèches*, p. 59). Tardivel (1880), pour sa part, considère que l'anglicisme est «une signification anglaise donnée à un mot français» (p. 6), ce qui correspond aux anglicismes sémantiques et

aux calques de mots, dont on trouve un grand nombre d'exemples dans son ouvrage; cependant, il donne également plusieurs exemples de calques de locutions et d'expressions. On voit donc qu'alors que DeCelles propose une définition plus large que son corpus, chez Tardivel on observe le phénomène inverse: les calques locutionnels ne sont pas inclus dans la définition adoptée, alors qu'ils abondent dans son opuscule.

Le travail de Clapin (1894) repose sur des critères qui semblent parfois flottants ou arbitraires. Il se base entre autres (comme nous l'avons signalé antérieurement) sur l'adaptation des emprunts formels pour les inclure dans la liste des anglicismes ou celle des «mots anglais d'usage courant». Ce critère paraît quelque peu arbitraire, car alors que certains mots anglais se présentent sous leur forme d'origine dans certaines sources, leur orthographe sera modifiée dans d'autres; ainsi, Anonyme (1882b) écrit *toast*, Maguire *toste*; Sarcleur *jobber*, Anonyme (1905a) *jobbeur*, B. *djobeur*, Clapin *check*, DeCelles *check* et *tchèque*; Homier *marshmallow*, DeCelles *mâche-mâlo*; Anonyme (1864) *tea-board*, Clapin *thébord*, etc.

L'utilisation des emprunts semble être le second critère retenu par Clapin: il dit, dans son premier ouvrage (1894), à propos des emplois qu'il ne condamne pas, que ce sont «les mots anglais les plus communément employés parmi les Canadiens» (l. 2-3), alors que dans le second (1913) il parle des «mots tirés de l'anglais et aujourd'hui passés dans la langue française» (l. 40-41). Ceci a pour résultat que certaines formes sont considérées en 1894 comme étant des anglicismes, alors qu'en 1913 leur emploi n'est pas condamné (voir p. ex. *debenture*, *éditorial*). Il est certain que l'évolution de la langue a pu faire entrer dans le lexique de nouveaux mots et il est possible que l'usage réel ait guidé l'auteur dans son classement; cependant *grocerie*, *bargaine*, *couque* (1894), pour ne donner que quelques exemples de mots qu'il qualifie d'*anglicismes*, n'étaient-ils pas répandus dans le vocabulaire de l'époque? Et si, d'autre part, l'adaptation était le critère principal, ne peut-on pas penser que *blizzard*, *bolt*, *pea-nuts*, etc. (id.) étaient prononcés «à la française», et non pas «tels qu'en anglais»? Bref, le classement proposé par

Clapin ne présente pas des critères très objectifs; c'est la raison pour laquelle nous avons fait figurer cet auteur parmi ceux dont l'analyse présente quelque flottement.

Enfin, on retrouve chez plusieurs auteurs un traitement inégal de l'une ou l'autre catégorie d'anglicismes. Mentionnons entre autres Maguire (1841), dont l'ouvrage présente des exemples d'anglicismes sémantiques appelés tantôt «anglicismes», tantôt «barbarismes» (*collecter, office, etc.*) et qui inclut parmi une liste d'anglicismes formels (qualifiés de «mots purement anglais», p. 71) le calque *payer une visite*; Dunn (1880), qui ne qualifie pas toujours les emprunts sémantiques d'*anglicismes* mais leur accole parfois des commentaires tels «de l'angl.», «non fr.» (p. ex. *adresser, copie*); Manseau (1881), qui donne plusieurs exemples de calques, en les appelant parfois «anglicisme», parfois «tournure anglaise» (p. ex. *appeler*) ou en les commentant en ces termes: «de l'anglais» (p. ex. *train d'accommodation*); Lusignan (1890), qui la plupart du temps qualifie les emprunts sémantiques d'*anglicismes* mais en donne aussi quelques-uns sans les rapprocher de l'anglais (*anxieux, investir, trouble, etc.*) et qui ne qualifie d'*anglicisme* aucun emprunt formel, excepté *bouncer* (p. 38).

Ce relevé des incohérences et des flottements qu'on retrouve dans un certain nombre de travaux nous amène à constater que l'anglicisme était souvent une notion plutôt vague, mal définie, qu'on ne cherchait pas à cerner avec précision. La plupart des auteurs ne faisaient pas vraiment preuve de rigueur dans leur étude du phénomène, à cause, une fois de plus, de leur objectif d'épurement de la langue.

3. PRÉCISIONS APPORTÉES SUR LES DIVERSES CATÉGORIES D'ANGLICISMES

L'étude des sources, en regard du classement proposé au début de ce travail, démontre que quelques auteurs apportaient des nuances pertinentes sur l'une ou l'autre des catégories d'anglicismes lexicaux. Nous présenterons ici les précisions données par ces auteurs sur chacune des catégories d'anglicismes que nous distinguons.

3.1 Anglicisme formel adapté

Il semble que l'adaptation (sur l'un ou l'autre plan) des anglicismes formels soit un phénomène déjà bien identifié à l'époque qui nous intéresse. On observe même que certaines remarques permettent d'identifier de quel ordre est l'adaptation à laquelle les auteurs font allusion.

L'adaptation phonétique paraît être le type d'adaptation le plus fréquemment identifié par les auteurs; en effet, quelques-uns d'entre eux évoquent la prononciation «française» des mots anglais lorsqu'ils sont utilisés par les locuteurs francophones.

Anonyme (1826), par exemple, donne des mots comme *foreman*, *writ*, *indicter* et conclut ainsi: «[...] et plusieurs autres mots anglais prononcés comme s'ils étaient français.» (l. 55-56). Maguire (1841), à l'article *grocery*, dit ceci: «D'ailleurs la prononciation du mot *grocery* donne lieu à une équivoque, en ce que l'on croit entendre le mot français *grosserie*, qui signifie commerce en gros, ou gros ouvrages de taillandiers.»

Lusignan (1890) ne fait que brièvement allusion à cet aspect: il soutient que le Canadien-français a «la manie de dire du *coal oil*, qu'il prononce, du reste, fort mal: *colail*» (p. 57), de même que Chouinard (1912): «Allez donc reprocher à un ouvrier de dire à son aide: "Apporte-moi mon *wrench!*" (qu'il prononce *wrinch*).» (p. 10) et DeCelles (1929): «On fera souvent usage du mot *pipe*, mot anglais signifiant tuyau, mais on lui donnera la prononciation française, telle que dans *pipe*.» (p. 33). Il ne fait aucun doute que l'adaptation phonétique a été bien identifiée par tous ces auteurs.

Le cas de Prince (1906) diffère un peu de celui des auteurs précédemment cités; il dit simplement: «Voici les mots de *coroner*, de *constable*, qui ont été francisés, [...].» (p. 136). On peut supposer qu'il est question d'adaptation phonétique ici (puisque les exemples donnés n'ont pas changé au niveau écrit) ou encore poser l'hypothèse que l'auteur voulait dire de ces mots qu'ils étaient passés dans l'usage courant, dans les textes administratifs tout au moins.

On remarque, d'autre part, qu'un auteur a fait allusion déjà, dans une formule imprécise cependant, à l'adaptation morphologique des emprunts formels. Légaré (1929) soutient, en effet, que le soldat «finira par glisser de nombreux mots anglais dans ses conversations; leur dissonance le portera à les transformer en verbe[s] de la première conjugaison.» (l. 58-61). Parmi ses exemples, on retrouve *driller*, *falliner*, *tougher*, *dismettre*, etc. La liste comporte également des substantifs non adaptés et quelques calques, mais il est évident que l'auteur ne faisait pas allusion à ceux-ci dans le passage cité.

L'adaptation par étymologie populaire a également été repérée: DeCelles (1929) dit, au sujet du mot *klaxon*: «On a voulu franciser ce mot en le transformant en "claqueson". Je crois que c'est là peine perdue et que c'est pousser le purisme un peu trop loin.» (p. 51). Ce cas est particulièrement intéressant puisqu'il s'agit de l'un des rares exemples d'adaptation par étymologie populaire que nous avons trouvés dans les sources examinées.

En plus de ces auteurs qui ont formulé des commentaires intéressants sur l'une ou l'autre des manifestations de l'adaptation des emprunts formels, on en trouve une dizaine qui parlent de façon très succincte de la «corruption» et/ou de la «francisation» des mots anglais, ce dernier terme correspondant le plus souvent à *adaptation* dans notre terminologie.

Maguire (1841) dit, à propos de *band* (s. v.), que l'«On a francisé à tort ce mot anglais, et l'on dit, la BANDE de musique de tel régiment»; Gingras (1860-1880) qualifie *anglifier*, *bâdrer*, *boome*, *défranchiser* (entre autres) de mots ou de verbes «francisés». Il affirme aussi que *clairer* est un «mot anglais vicié» et que *botter* et *botteur* (de l'angl. *to butt*) sont des «termes anglais corrompus». De la même façon, Manseau (1881) considère qu'*allouance*, *appelable*, *auditer*, etc., sont des «corruptions» des vocables anglais. De *bômes* et *sassepanne* (s. v.), Lusignan (1890) dit qu'il s'agit d'une «corruption» du mot anglais correspondant (i. e. *boom* et *sauce-pan*).

G. Lamothe, qui conclut la lettre d'Anonyme (1882d) signale que les Français ont tendance, plus que les Canadiens français, à

«franciser des mots d'origine britannique» (l. 51-52); d'autre part, Clapin (1894) inclut dans les anglicismes «tous les mots anglais mêmes [sic] tant soit peu francisés, *boodleur* dérivé de "boodler", *poutine* de "pudding", etc.» (l. 8-9).

B. (1902b), s'étendant sur l'origine de *cheniquer*, fait lui aussi allusion à la francisation: «Etant donnée [...] l'habitude fatale et bien connue des Canadiens de franciser les mots anglais qui rendent bien leur idée, comment ne pas reconnaître que *cheniquer* (en Canada, du moins) n'est que la forme française populaire du verbe anglais *to sneak*?» (l. 17-21). Plus loin, il critique le vocabulaire canadien «avec ses milliers de mots tirés de l'anglais et plus ou moins affublés d'une tournure française» (l. 42-43).

Homier (1913) établit bien la distinction entre anglicismes formels adaptés et non adaptés: «Tantôt, le mot anglais se présentera tout cru au beau milieu d'une phrase: ainsi lit-on *shaft* (axe ou arbre), *granite* (fonte émaillée, émail); *cap* de fusil (capsule); tantôt, il sera maladroitement francisé: ainsi un *moulin à cliper* ou un *clipeur* (*clipper*) au lieu d'une tondeuse, un *beurneur* (*burner*) au lieu d'un bec, [...]» (p. 64).

Airvaux (1879) n'emploie pas les termes *francisation* et *corruption* mais son propos rejoint toutefois celui des auteurs précédents: il dit, à propos du verbe *bâdrer*, qu'il «n'est autre chose que la forme française appliquée au verbe anglais *to bother*» (chron. du 23 oct., p. 508). Cette «forme française» témoignerait donc de l'adaptation phonétique et morphologique qu'aurait subie le mot anglais².

On a pu constater, tout au long de cette partie, que *francisation* et *franciser* sont les termes les plus communément utilisés pour désigner l'adaptation (de quelque type que ce soit) à laquelle ont été soumis les anglicismes formels. Le terme *corruption* apparaît plus rarement mais il est révélateur du jugement négatif que portaient les

² Il semble que ce mot ne soit pourtant pas d'origine anglaise; v. *Dictionnaire du français québécois* (1985), s. v.

auteurs sur l'adaptation des emprunts adaptés; l'adaptation n'est, en effet, jamais perçue de façon positive par les auteurs, exception faite de Blanchard (1916) et Rivard (1914) qui, comme nous l'avons vu au chapitre I (2.2), traitent de la «francisation» de vocables dont ils ne condamnent pas l'emploi.

Nous avons pu voir, en outre, que le type d'adaptation est rarement précisé, sauf en ce qui concerne la prononciation mais, d'après notre dépouillement, il apparaît que les quatre types d'adaptation que nous distinguons sont représentés dans les sources examinées: adaptation morphologique, orthographique, par étymologie populaire et, bien sûr, phonétique. Aucun auteur, certes, n'a fait allusion au seul aspect de l'adaptation orthographique, mais nous avons pu remarquer que plusieurs des exemples donnés ont subi – entre autres – ce type d'adaptation, comme *boodleur*, *bâdrer*, *clipeur*, *poutine*, etc.

3.2 Anglicisme sémantique

Outre les nombreux auteurs qui disent de tel vocable qu'il est un anglicisme «dans le sens de...» – voir par ex. Dunn (1880), Manseau (1881), Lusignan (1890), Sarcleur (1911) – et la définition de l'anglicisme en général proposée par Tardivel: «une signification anglaise donnée à un mot français» (p. 6), qui correspond *grosso modo* à ce que nous entendons par *anglicisme sémantique*, on trouve quelques sources présentant une description assez fine de cette catégorie d'anglicismes.

La ressemblance entre les formes française et anglaise est évoquée par quelques auteurs qui considèrent que cette similarité est la cause de l'emprunt d'un sens du mot anglais. Bules (1888) affirme: «On ne veut pas se donner la peine de chercher, on ne veut pas chercher par quel mot français on rendra exactement tel mot anglais, et l'on se contente d'un mot qui a la même physionomie, la même conformation, la même désinence.» (p. 83). On constate sans peine que ce passage traite des anglicismes sémantiques, comme en témoignent les exemples donnés: *référer* «renvoyer», *promouvoir* «favoriser», etc.

Paradis (1907) parle de «termes impropres, qui sont absolument français si l'on s'en tient à leur forme écrite ou parlée, mais auxquels, par interversion, nous donnons la signification de mots anglais de forme similaire» (p. 207), avant de donner quelques anglicismes sémantiques comme *composition* «arrangement», *décharge* «quittance», *ordre* «commande» (id.).

Lorrain (1920) signale que l'«anglicisme affublé à la française» peut s'introduire «à la faveur d'une ressemblance fallacieuse» (p. 54) et Lègaré (1929) observe: «Un fait singulier chez la plupart [des militaires], c'est la tendance à traduire en se basant sur une similitude orthographique plutôt que de s'assurer de la signification exacte du mot.» (l. 149-151). L'exemple donné est *ordonnance* (voir l. 152 à 161 pour le détail). Il paraît manifeste que ces auteurs ont bien identifié l'origine de l'emprunt sémantique en faisant référence à la ressemblance entre les mots français et anglais.

La traduction est aussi mentionnée par un auteur pour expliquer l'origine d'un anglicisme sémantique: Paul-Émile (1880) dit, à propos de l'emploi fautif d'*affecter* au sens de «concerner»: «C'est un affreux anglicisme et le traducteur qui s'est rendu coupable de cette faute, a traduit littéralement le mot anglais *affects*.» (chron. du 3 déc., p. 2).

Enfin, Bibaud (1879) parle simplement de l'acception «fautive» attribuée à certains mots. Il établit une liste d'anglicismes sémantiques, dont *délivrer* «livrer», *référer* «renvoyer», *qualifier* «donner», *marier* «épouser» et affirme que ce «sont tous des mots français; mais [que] nous nous donnons le tort de les employer trop souvent dans une acception tout anglaise» (p. 83).

Ces quelques exemples prouvent que dès la fin du XIX^e siècle certains glossaristes et chroniqueurs avaient, chacun à leur façon, identifié de manière assez claire la source des anglicismes sémantiques, à savoir qu'il s'agit d'un ou plusieurs sens ajouté(s) à un mot français et emprunté(s) à la faveur d'une ressemblance entre les formes française et anglaise.

3.3 Calque

Le dernier type d'emprunt lexical que nous distinguons, le calque, est très fréquemment associé à la traduction lors de la période considérée, notamment par Gingras (1860-1880), Airvaux (1879), Dunn (1880), Dionne (1909) et une quinzaine d'autres auteurs. Nous avons également vu, en 1.4.3, que Lorrain (1920) considérait que les anglicismes appartenant à cette catégorie provenaient d'une «traduction littérale».

DeCelles (1929) qui, comme nous l'avons mentionné précédemment, ne donne presque uniquement que des exemples d'anglicismes formels, ouvre une sorte de parenthèse pour présenter deux calques :

«Voici maintenant pour terminer deux autres anglicismes offrant une certaine variante. Ici tous les mots sont français. Cependant la traduction des termes anglais est tellement littérale que cela constitue encore une faute. Choisissons parmi tant de spécimens de ce genre: «marchandise de seconde main», *second hand merchandise*. «Magasin de marchandises sèches», *dry goods store*: magasin de nouveautés.» (p. 59).

L'auteur exprime assez bien dans ce passage l'expression *parler anglais avec des mots français*, utilisée dès 1810 par Viger et popularisée par Tardivel; il est par conséquent quelque peu surprenant qu'après de telles considérations il ne donne pas davantage d'exemples.

Ces auteurs ont bien identifié l'origine du calque en évoquant la traduction qui est, en effet, la cause principale des anglicismes appartenant à cette catégorie.

La plupart des auteurs mentionnés ici donnent surtout des calques de locutions et d'expressions; il est par conséquent intéressant de voir ce que dit Anonyme (1882f) à propos d'un calque de mot simple: «Des journalistes de Montréal disent que l'homme le plus riche du Mexique *vaut* dix millions de piastres. On dit en anglais: *Is worth*, vaut, en parlant d'une personne; mais, en français, cette expression ne s'applique qu'aux animaux ou aux objets inanimés.» (chron. du 31 oct., l. 26-29).

Cette dernière citation démontre que l'auteur avait bien perçu que la traduction du mot anglais avait eu pour effet d'ajouter un sens au mot français déjà existant, alors que les premiers auteurs dont nous avons parlé avaient, pour leur part, identifié surtout des locutions nouvelles résultant aussi de la traduction. Il ne fait par conséquent aucun doute que la notion que nous désignons par *calque* a été bien cernée par un bon nombre des auteurs de l'époque considérée.

3.4 Bilan

Il nous a paru important d'opérer ce regroupement d'observations sur l'une ou l'autre des catégories d'anglicismes lexicaux puisque cela démontre que, malgré l'apparence d'amateurisme de certaines sources, plusieurs auteurs témoignent d'une bonne compréhension du phénomène; on trouve dans leurs textes des ébauches de définitions parfois très pertinentes. Notre analyse démontre que l'adaptation des anglicismes formels est déjà bien identifiée vers le milieu du XIX^e siècle, que l'origine de l'emprunt sémantique et du calque semble également bien cernée par plusieurs chroniqueurs et glossairistes, même s'il y a fréquemment regroupement de ces deux catégories d'anglicismes, comme nous l'avons vu en 1.4.1 et 1.4.2.

4. CATÉGORIES D'ANGLICISMES ILLUSTRÉES PAR DES EXEMPLES

Nous établirons, dans cette dernière partie, un parallèle entre les données présentes dans les sources à l'étude et notre propre classement, afin de voir quelle était la catégorie d'anglicismes la plus fréquemment illustrée par des exemples, par quels termes ces exemples étaient désignés, etc. Précisons que ceci ne signifie pas que les auteurs aient classé ces mots selon les catégories que nous distinguons ou qu'ils aient vu qu'ils appartenaient à des catégories différentes; les résultats que nous présentons ici sont issus de notre propre analyse, de la mise en rapport entre les exemples donnés par les auteurs et les termes utilisés pour les désigner.

On observe tout d'abord que 7 auteurs seulement donnent des exemples des quatre catégories d'anglicismes que nous distinguons (formels, sémantiques, typographiques et calques); il s'agit d'Airvaux (1879), Bibaud (1879), Buies (1888), Lusignan (1890), Justin (1905), Blanchard (1912 et 1919) et la Ligue des droits du français (1913-1915 et 1917). Sur ce nombre, seuls Airvaux, Justin et la Ligue les qualifient tous d'*anglicismes*.

Le nombre d'auteurs augmente considérablement lorsqu'on ne tient compte que des anglicismes lexicaux: 35 auteurs (pour un total de 39 sources) donnent des exemples des trois catégories, ce qui représente près de 50% de notre corpus. Par contre, seulement 17 auteurs qualifient d'*anglicismes* des exemples des trois catégories d'emprunts lexicaux. On constate donc que si toutes les classes d'anglicismes étaient déjà bien repérées à l'époque, elles n'étaient pas toujours bien identifiées et analysées; ceci révèle un faible souci d'approfondir l'analyse de ce phénomène linguistique.

4.1 Anglicisme formel

L'anglicisme le plus fréquemment illustré par des exemples est l'anglicisme formel: 58 auteurs (66 sources) en donnent des exemples. Paradoxalement, il s'agit de la catégorie d'anglicismes lexicaux à laquelle l'appellation *anglicisme* est le moins souvent accolée: les emprunts formels sont présentés comme étant des anglicismes dans seulement 28 sources. Ceux qui ont été adaptés au niveau écrit sont plus souvent appelés *anglicismes* que ceux qui se présentent sous leur forme d'origine (25 sources contre 18).

Parmi les auteurs qui donnent les deux types d'emprunts formels (i.e. adaptés et non adaptés), on en trouve une dizaine les traitant de façon uniforme. Paul-Émile (1880-1881), Manseau (1881), de Nevers (1896), la SPFC (1903a, 1904a, 1906 et 1908), le Cercle d'étude du parler français (1908-1909), la Ligue des droits du français (1913-1915 et 1917) et DeCelles (1929) les qualifient tous d'*anglicismes*, alors que Maguire

(1841) et Anonyme (1882f) les appellent tous *mots anglais* et Simard (1909), *termes anglais*. Jutras (1914), pour sa part, les qualifie à la fois d'*anglicismes* et de *mots anglais*.

Nous avons déjà exposé, en 1.4.2, que plusieurs auteurs donnaient des exemples d'anglicismes formels adaptés et non adaptés mais qu'ils les traitaient de façon distincte selon qu'ils aient ou non été soumis à l'un ou l'autre type d'adaptation; il ne nous paraît donc pas nécessaire de revenir sur ce point ici.

Certains auteurs ne donnent pour leur part des exemples que de l'un ou l'autre des types d'anglicismes formels. D. (1902), B. (1902), Justin (1905), Anonyme (1905c) et Geoffrion (1918 et 1925-27) ne présentent que des mots anglais adaptés (en très petit nombre par ailleurs), qu'ils appellent *anglicismes*. Tardivel (1880), nous l'avons vu, ne les considère pas comme des anglicismes.

Plus nombreux sont les auteurs donnant uniquement des anglicismes formels non adaptés au niveau écrit: 20 auteurs, dont une douzaine les qualifiant de *mots anglais* ou de *noms anglais* et un seul – Prince (1906) – leur adjoignant clairement le terme *anglicisme*. Caron (1880), Daveluy (1902), Franc (1902), Paradis (1907) et Groulx (1914) restent imprécis, si bien qu'on ne sait pas s'ils les incluent dans les anglicismes ou dans les mots (ou termes) anglais.

4.2 Anglicisme sémantique

On trouve des exemples d'anglicismes sémantiques dans 51 sources; dans 37 d'entre elles, ils sont appelés *anglicismes*, ce qui démontre sans conteste qu'ils sont analysés d'une façon très proche de celle pratiquée de nos jours. Anonyme (1842) et Geoffrion (1918), en plus de les qualifier d'*anglicismes*, font référence à la traduction.

En ce qui concerne les auteurs qui ne leur appliquent pas le terme *anglicisme*, mentionnons Viger (1810), qui mentionne tout simplement «anglais» et qui dit, à propos de *marier* («épouser»), que «c'est employer on ne peut mieux des mots français à parler anglais» (s. v.); Legendre (1890), qui qualifie les formes appartenant à cette

catégorie d'«adaptations de l'anglais»; Lègaré (1929), qui parle, tel que vu en 3.2, d'une «tendance à traduire en se basant sur une similitude orthographique» (l. 149-150).

4.3 Calque

Quarante-deux auteurs (45 sources) donnent des exemples de calques; 31 d'entre eux les qualifient d'*anglicismes*, dont Lusignan (1890), Chouinard (1912), Homier (1913), Geoffrion (1918) et Blanchard (1919), qui font également intervenir l'idée de «traduction». Font aussi référence à la traduction Gingras (1860-1880), Dunn (1880), Blain de Saint-Aubin (1882-83), la SPFC (1906) et Lègaré (1929); cependant, ils ne qualifient pas d'*anglicismes* les exemples d'emprunts appartenant à cette catégorie. Comme dans le cas des anglicismes sémantiques, on remarque que le consensus est plus marqué que pour l'analyse des emprunts formels.

4.4 Anglicisme typographique

Des exemples d'anglicismes typographiques ne sont donnés que par 7 auteurs; sur ce nombre, 3 seulement les qualifient d'*anglicismes*: Airvaux (1879), qui parle des majuscules aux noms de mois, Justin (1905), qui donne des abréviations comme *St. Hubert*, *Th. Cousineau*, *hrs* et mentionne l'emploi de la majuscule pour l'article (dans un titre de journal), la Ligue des droits du français (1913-1915) qui donne, parmi d'autres anglicismes, l'abréviation *Co* (pour *compagnie*).

Blanchard (1912) parle d'«anglomanie» à propos d'abréviations, de majuscules aux noms de mois et à tous les mots d'une annonce (p. 54, 56 et 57); Buies (1888) dit, sur l'emploi des majuscules aux titres et aux qualifications (comme *Colonel*, *Lieutenant*), qu'il s'agit d'une «épidémie essentiellement anglaise; mais [que] nous abusons énormément de la liberté d'emprunter» (p. 12). Finalement, Lusignan (1890) constate, à propos des majuscules: «Les Anglais écrivent les noms de jour et de mois avec une majuscule: Monday, Friday, April, November, etc. En français on doit écrire lundi, vendredi, avril, novembre, etc.; [...]» (p. 50).

4.5 Bilan

Cette analyse montre bien quels étaient les anglicismes les plus fréquemment dénoncés lors de la période considérée et fournit un éclairage sur la perception qu'en avaient les auteurs. Le cas des anglicismes formels se révèle une fois de plus assez complexe puisque l'adaptation joue un rôle non négligeable dans le traitement qui en est fait par les différents auteurs. Le fait qu'ils soient les anglicismes les plus fréquemment donnés en exemple démontre par ailleurs que ce sont les plus facilement identifiables et que leur emploi était largement répandu dès le début du XIX^e siècle et jusqu'à la fin des années 1920.

On trouve chez moins d'auteurs des exemples d'anglicismes sémantiques et de calques, cependant que ces emprunts sont, contrairement aux anglicismes formels, généralement qualifiés d'*anglicismes* et/ou rapprochés de la traduction (qui est, comme on le sait, l'une des causes principales de l'emprunt). Ces anglicismes apparaissent d'ailleurs en général plus nuisibles à la structure, au «génie» de la langue française pour les auteurs qui en parlent dans leurs écrits, alors que les mots anglais comme tels «défigurent», «enlaidissent» la langue sans en ébranler les fondements. Comme les calques et les emprunts sémantiques sont plus difficilement identifiables que les anglicismes formels, on comprend que plusieurs auteurs – les néophytes surtout – n'aient pas repéré ce type d'emprunt.

En ce qui concerne les anglicismes typographiques, on observe qu'ils sont beaucoup moins souvent mentionnés et très rarement appelés *anglicismes*, ce qui n'est pas étonnant puisque ce type d'emprunt n'est pas très répandu et que l'influence de l'anglais à ce niveau ne présente que peu de danger pour la langue emprunteuse, étant donné le champ limité où cette influence peut se manifester. Nous avons tenu malgré cela à les inclure dans notre étude, puisque les critiques formulées à leur égard témoignent d'un autre type d'influence de la langue anglaise sur l'idiome des Canadiens français, ainsi que de la résistance qu'on y opposait.

Chapitre III

L'ÉVALUATION DES ANGLICISMES

Il est relativement rare que les emprunts à l'anglais soient jugés de manière positive dans les sources examinées; au contraire, la grande majorité des auteurs de notre corpus dénoncent vertement l'emploi des anglicismes. Nous verrons cependant que l'utilisation de certaines formes était justifiée par quelques auteurs, sur la base de divers critères.

Précisons tout d'abord qu'aucun auteur ne légitime l'emploi des anglicismes sémantiques ou des calques; même si parfois les anglicismes formels sont jugés plus sévèrement que ceux-ci, ils sont les seuls à avoir droit de cité aux yeux de certains auteurs. Par ailleurs, on observe que lorsque les anglicismes formels sont évalués positivement, ils ne sont généralement pas appelés *anglicismes* mais plutôt *mots anglais*.

Nous présenterons dans ce chapitre les critères invoqués pour la justification de tel ou tel emprunt à l'anglais et nous chercherons à dégager la vision qu'avaient les auteurs du phénomène de l'anglicisme en France puisque cet aspect touche de très près l'évaluation des anglicismes; nous verrons d'autre part que quelques auteurs, en réaction à la trop grande intolérance de certains de leurs contemporains – qui condamnent en bloc tout ce qui a une ressemblance avec l'anglais – soulèvent la question des faux anglicismes.

1. LES CRITÈRES PRIS EN COMPTE POUR LA JUSTIFICATION DES EMPRUNTS

1.1 L'absence d'équivalent dans la langue française

Le critère le plus fréquemment invoqué pour justifier l'emploi de tel ou tel anglicisme formel est l'absence d'un mot équivalent dans la langue française. Ainsi, Maguire (1841) affirme qu'«un sage emploi de *nouveaux termes* et de mots anglais, là où la langue française n'en fournit pas d'équivalent [sic], est permis, commandé même» (s. v. *néologie*). Il ne fournit pas d'exemple de ce que l'on pourrait adopter et l'examen de son glossaire démontre qu'en fait les seuls termes anglais qu'il ne condamne pas sont ceux qui s'utilisent en France, comme *bifteck*, *club*, *rosbif*, etc.¹ Une quarantaine d'années plus tard, Tardivel (1880) émettra la même opinion, comme nous l'avons vu au chapitre I (3.1.2).

Rivard (1914) cite pour sa part Remy de Gourmont: «[...] et ne devrions-nous pas avoir soin de naturaliser seulement ceux [les mots anglais] "qui apportent avec eux une idée nouvelle et qui prennent au dépourvu nos propres ressources linguistiques"?» (p. 147). Il évoquera même plus loin la nécessité de l'emprunt à l'anglais: «[...] et de quelle manière l'évolution phonétique des mots anglais, de ceux dont l'emprunt est nécessaire [...]» (p. 148). On retrouve encore le même point de vue chez Lorrain (1920): «Pourtant, l'emploi d'un mot étranger dans son sens primitif n'est souvent que peccadille, surtout lorsqu'il désigne un objet importé ou une coutume imitée de l'étranger. Quand il s'agit de nommer quelque chose qui, n'existant pas en France, n'a pas de nom en français, il faut bien adopter le mot en même temps que la chose.» (p. 54).

Anonyme (1826) n'énonce pas clairement cet argument, mais son propos sur l'adoption du mot *shériff* démontre que sa position est la même que celle des auteurs précédents: «Si l'officier qu'on nomme en anglais *Sheriff*, n'était chargé que de l'exécution des lois civiles, il

¹ En témoigne leur présence dans les dictionnaires: *bifteck* apparaît dans le *Dictionnaire de l'Académie française* (1835), *club* dans Trévoux (1752), *rosbif* dans le *Dictionnaire de l'Académie française* (1798), etc.

n'y aurait pas de difficulté; il faudrait lui donner le nom qu'on donnait en France à l'officier chargé des mêmes fonctions. Mais le *Sheriff* est aussi chargé de l'exécution des lois criminelles; il faut donc lui laisser son nom [...]» (l. 104-108).

Notons que Joseph-François Perreault, le traducteur de la *Lex Parliamentaria*², avait, dès le début du XIX^e siècle, soulevé cette question:

«Mais s'ils veulent bien considérer que la langue française ne fournit aucuns termes équivalents à ceux là [les termes anglais], et que ces termes son [sic] spécialement consacrés pour signifier certaines choses que l'on ne pourrait rendre que par des périphrases ennuyantes, ils m'excuseront sans doute, et plus particulièrement s'ils font attention qu'en loi on s'appuye autant sur les mots que sur le sens.»³

D'autre part, deux auteurs mentionnent l'absence d'équivalent français pour certains termes anglais, sans pour autant légitimer l'emploi de quelque anglicisme que ce soit: Gingras (1867), à propos du verbe *originer*, dit que «L'emploi de ce verbe serait justifiable si nous n'avions pas en français d'équivalent, mais il est très facile de rendre l'idée de ce mot en disant: telle chose a EU LIEU, telle chose S'EST PASSÉE ici ou là.» (s. v.). Même chose chez Homier (1913): «Si ces mots [*plaid, linen, etc.*] n'avaient pas d'équivalent français, la conduite de nos négociants de papier serait encore excusable.» (p. 20). Il semble assez clair ici que l'absence d'équivalent excuserait l'emploi du terme anglais, même si aucun emploi n'est justifié.

Quelques auteurs évoquent pour leur part la difficulté de trouver un équivalent dans la langue française: Anonyme (1826) avoue qu'«Il y a, il est vrai, dans la langue anglaise, et surtout dans le style de palais, certains mots qu'il est difficile de rendre par des mots français absolument correspondants» (l. 27 à 30); Homier (1913) donne un avis similaire: «Éviter les anglicismes, les remplacer par des termes techniques français n'est pas toujours, il faut l'avouer, chose facile.» (p. 64), ainsi que DeCelles (1929): «Il est assez difficile de

² Traité des coutumes du Parlement britannique.

³ Citation tirée de Hare (1976), p. 463.

trouver des équivalents toujours acceptables pour mettre à la place de certaines locutions étrangères.» (p. 57). Tous trois s'empresment cependant de dire, par la suite, qu'il est toujours possible de surmonter cette difficulté.

Le cas de Dionne (1909) est quelque peu différent; il n'énonce pas clairement que l'absence d'équivalent français puisse justifier l'emploi des emprunts à l'anglais, mais le fait qu'il évoque le besoin que peuvent combler ceux-ci nous porte à croire qu'il partage l'opinion que les auteurs cités précédemment: «Que nous adoptions quelques anglicismes, un tout petit nombre, parce que nous en avons absolument besoin, passe! Mais soyons prudents, parce qu'il pourrait arriver un jour que notre langage populaire ne serait plus compréhensible, ni pour les Français ni pour les Anglais.» (l. 18-22). Il ne donne cependant aucun exemple des formes qui pourraient être adoptées et les commentaires formulés sur les anglicismes formels apparaissant dans le glossaire ne donnent pas davantage d'information sur leur admissibilité, puisque tous les mots anglais qui ne sont pas adaptés à l'écrit sont notés «m. a.» (probablement «mot anglais»), que ce soient des vocables enregistrés à cette époque par les dictionnaires français – comme *boomerang* (Larousse 1865-1876), *dandy* (Boiste 1834), *football* (Larousse 1890), *square* et *backgammon* (Besherville 1847)⁴ – ou non, tels *abuiment*, *alderman*, *badge*, *brake*, etc.

Si l'absence d'un équivalent français a pu justifier, pour certains auteurs, l'adoption du mot anglais ou, du moins, commander une attitude plus conciliante quant à certains emprunts formels, en revanche, l'existence d'un mot français correspondant au terme anglais a été un argument fréquemment avancé pour refuser l'emploi des anglicismes formels.

Maguire (1841) est le premier à faire allusion à cet argument: «Quant à l'emploi de mots purement anglais, là où il y a des termes en français qui leur correspondent, c'est une manie insupportable, c'est le comble du ridicule; [...].» (p. 71). Manseau (1881) donne une

⁴ Nous avons puisé quelques-unes de ces datations dans Höfler (1982).

opinion semblable sous l'entrée *accountant*: «Avouons qu'il faut avoir bien soif de vasselage anglais pour tenir tant à *accountant* quand nous avons *comptable* qui est son équivalent français.» Paul-Émile (1880) tient à peu de chose près le même discours: «Mais revenons à la chambre où les oreilles, non seulement des puristes, mais encore de tous les amis de la langue française, sont choquées lorsqu'elles entendent dire par les députés, *carried, lost, drop, stand*. Pourquoi ne pas employer les mots français équivalents?» (chron. du 20 déc., p. 2).

De la même façon, Blanchard (1912) dit, à propos des mots anglais, qu'il se contentera de donner «ceux qui sont le plus en vue, les plus inexcusables et qui s'emploient tous les jours, alors que nous connaissons ou devrions connaître les mots français correspondants, qui sont de beaucoup préférables» (p. 27)⁵.

Lorrain (1930) rejette aussi l'emploi d'un terme anglais ayant un équivalent français, mais il ajoute un élément à son argumentation (nous soulignons le passage en question): «Nous n'avons que faire de *to collect*, puisque nous en possédons déjà deux équivalents. [...] prétendrons-nous substituer à des mots français courants des vocables provenant de l'anglais? *D'ailleurs, pourquoi prendre plus de peine pour défendre un terme impropre qu'il n'en faudrait pour apprendre le mot juste?*» (l. 101-108).

Quant à Bules (1888), il évoque non seulement les termes, mais aussi les expressions: «Afin de ne pas entamer une matière illimitée, je vais me borner aux fautes les plus en vue, les plus inexcusables, celles que nous commettons par l'emploi de tours de phrase anglais, d'expressions anglaises, quand nous connaissons très bien, la plupart du temps, les expressions françaises correspondantes qui sont de beaucoup préférables, plus exactes, plus précises, plus justes et plus logiques.» (p. 19-20).

⁵ Notons qu'il est plutôt surprenant que cet auteur, apparemment si opposé à l'emploi des anglicismes de toute catégorie, ait produit un article (1916) portant sur l'adaptation phonétique d'une vingtaine d'anglicismes formels dont il ne condamne pas l'emploi.

Un peu moins radicaux sont Blain de Saint-Aubin (1882) et Blanchard (1919); ils suggèrent simplement d'employer les termes français: «Pourquoi employer ce mot anglais [*pink eye*], lorsque nous avons des expressions françaises qui désignent cette maladie?» (Blain de Saint-Aubin, chron. du 22 juin, p. 290); «Si les articles annoncés ne sont pas de provenance américaine et ont un équivalent français, pourquoi ne pas prendre le mot français?» (Blanchard, p. 24).

Enfin, Anonyme (1864) évoque aussi cet argument, en laissant cependant une certaine latitude aux locuteurs:

«Disons seulement que l'emploi d'un mot anglais lorsqu'il existe un équivalent français est souvent une preuve d'ignorance et presque toujours une preuve de mauvais goût. Sans doute qu'il peut exister en cela comme en toute autre chose des exceptions, que beaucoup dépend des circonstances et de l'intention, dont votre interlocuteur, s'il est intelligent, saura juger; mais le plus sûr est de parler tout naturellement sa langue sans recourir inutilement au secours d'une langue étrangère.» (l. 9-17).

Il n'est pas évident que, pour ces auteurs, les emprunts n'ayant pas de mot correspondant dans la langue française aient droit de cité; néanmoins, leur point de vue rejoint d'une certaine façon la position des premiers auteurs dont il a été question ici, puisque ceux-ci justifient l'emploi de termes anglais sans équivalent français et que cette justification renforce la condamnation pesant sur les anglicismes pouvant être évités, c'est-à-dire une bonne partie des anglicismes formels, ainsi que tous les calques et anglicismes sémantiques. L'utilisation de formes appartenant à l'une de ces deux dernières catégories était toujours stigmatisée par les puristes car elle ne leur paraissait jamais nécessaire, les tournures françaises pouvant à leur avis rendre une idée tout aussi bien que les expressions de provenance anglaise.

Par ailleurs, on constate que les auteurs évoquant la «nécessité» de certains emprunts font preuve dans une certaine mesure d'objectivité, puisque le critère avancé témoigne d'un détachement de la tendance puriste caractérisant la grande majorité des travaux de l'époque. Il est manifeste que ces auteurs gardent tous une certaine

réserve face à l'emprunt à l'anglais, puisqu'ils le limitent au strict nécessaire, mais leur attitude se démarque nettement de la pensée générale de leurs contemporains et rejoint celle de linguistes de notre époque:

«Parmi les anglicismes, il faut mentionner d'abord ceux qui étaient nécessaires. L'anglicisation de nos institutions, surtout de nos institutions parlementaires, était inévitable. Dans l'ensemble, nous avons assimilé le vocabulaire anglais et, adaptant des termes du français archaïque ou du français actuel, nous nous sommes créé un lexique bien à nous et parfaitement légitime.» (Daviault, 1955, p. 120).

Il est clair que le peuple canadien-français se devait de trouver des termes pour désigner les réalités nord-américaines; il a parfois puisé dans la langue anglaise pour répondre à cette nécessité. D'une certaine façon, les auteurs cités précédemment ont identifié l'une des causes de la particularité du français du Québec et, partant, l'une des causes de l'anglicisme.

1.2 La norme française

Le second critère que nous avons identifié dans les textes quant à l'admissibilité d'un mot anglais est son utilisation en France ou sa présence dans un dictionnaire français.

En effet, Airvaux (1879) souligne que chacun des mots *meeting*, *festival*, *paquebot*, *toast*, etc. «a été formellement reconnu comme français par un tribunal sans appel, l'Académie» (chron. du 23 oct., p. 508) et il cite fréquemment cette source par la suite pour prouver que certains mots ne sont pas des anglicismes. Blain de Saint-Aubin (1883) présente pour sa part la signification et l'origine de quelques termes en usage au Parlement (comme *bill*, *comité*, *lecture*), que plusieurs de ses contemporains condamnent alors que lui soutient: «Voilà des explications que l'on trouve dans les bons dictionnaires, dans les bonnes *revues* et dans les meilleurs journaux français: Pourquoi les rejeter en Canada?» (chron. du 26 avril, p. 193).

Legendre (1890) fait aussi allusion à l'usage hexagonal: «[...] ces mots [*turf, box, lunch, etc.*] sont en usage dans toute la France, surtout parmi les classes qui écrivent et qui lisent; il faut bien en prendre notre parti et nous en servir quand l'occasion se présente, si nous voulons être compris du plus grand nombre.» (p. 139).

Blanchard (1916), quant à lui, témoigne d'une certaine réserve, mais il se range à l'avis des auteurs précédents: «Grâce au snobisme plutôt qu'à un besoin réel, grâce à l'amabilité cordiale et avenante qui est le propre du peuple français, une foule de vocables anglais ont reçu l'hospitalité dans la langue française, [...] Maintenant qu'ils font partie de notre langue, il faut leur faire bon accueil. [...] Examinons à leur lumière [les ouvrages français] quelques mots anglais francisés d'un usage assez courant en France et chez nous.» (p. 324).

Enfin, on observe que Bibaud (1879) dénonce l'emploi de termes latins qui sont à son avis entrés dans l'usage canadien par l'intermédiaire de l'anglais: «Ce sont encore des anglicismes que l'on commet quand l'on dit le 10 *ultimo, viâ Boston, junior, senior, Gill vice Loranger*, parce que ces latinismes ne sont pas en usage en France [...]» (p. 84). On peut supposer que si ces mots avaient été utilisés en France, l'auteur ne les aurait pas condamnés.

L'évocation de la norme française démontre que les auteurs dont il a été question ici sont très attachés au modèle hexagonal et que leur préoccupation est de ne pas s'en éloigner. Ils font la guerre à l'anglicisme au Québec et non à l'anglicisme de France, qui ne leur paraît pas condamnable. Nous reviendrons plus loin sur le traitement des anglicismes de France et sur la perception qu'avaient d'autres auteurs de l'usage français.

1.3 Absence d'équivalent français et norme hexagonale

On retrouve dans notre corpus trois sources dans lesquelles les facteurs évoqués en 1.1 et 1.2 sont présentés conjointement.

Paradis (1907) mentionne d'abord l'absence d'équivalent, puis il évoque l'autorité des ouvrages français:

«[...] je ferai remarquer que tous les mots anglais qui émaillent notre français commercial ne constituent pas des délits. Ainsi nous nous servons, pour désigner soit un mode de fabrication, soit une marchandise, ou même un vêtement, de certains mots anglais qui difficilement peuvent être bannis de notre langage, parce qu'ils n'ont pas d'équivalents français, ou bien parce qu'en France même l'usage les a acceptés. [...] Le commerce canadien peut donc se servir de ces mots [*tennis, smoking, jersey, etc.*], quand l'usage français les a reconnus et fait enregistrer dans les dictionnaires.» (p. 205).

Chouinard (1912) exprime à peu de chose près la même opinion:

«Pourquoi lui interdirait-on [à l'ouvrier canadien-français] l'usage de ce mot-là [*wrench*], quand tant de gens sont, de nos jours, autorisés à employer en bon français, entendez bien, les mots: *tramway, dog-cart, lawn-tennis*, [...] et une foule d'autres n'ayant ni la formation, ni la filiation, ni la ressemblance, ni le son du français, et qui ne font maintenant partie de la langue de France que parce que l'usage les y a forcément introduits?» (p. 10).

Par la suite, il évoquera à plusieurs reprises l'utilité de l'emprunt: «Cela indiquerait que, suivant les occasions, on peut toujours avec raison employer toute expression étrangère qui n'a pas, à proprement parler, d'équivalent dans la langue dont on se sert.» (p. 12), «A plus forte raison doit-il être permis, à Québec, de désigner un article fabriqué en Angleterre spécialement pour les colonies, sous le même vocable qu'on lui donne à son lieu d'origine, quand on n'a pas de terme équivalent pour le faire en français.» (p. 15-16; voir aussi p. 29-30).

Pour Blanchard (1912), ces deux facteurs semblent intimement liés:

«Il ne faut pas classer parmi les anglicismes et les mots à extraire de notre langue, certains vocables anglais qui n'ont pas de mots français équivalents ou qui donnent à l'idée un sens plus précis. Tels sont: *Rugby, lawn-tennis, tramway, lunch*, [...], etc., que le dictionnaire Larousse ou la grammaire Ragon reconnaissent

comme étant adoptés dans la langue française. Du moment que la grammaire les accepte on peut les employer sans scrupule.» (p. 92).

Il semble que, pour ces auteurs, les seuls mots anglais n'ayant pas d'équivalent en français soient ceux qui apparaissent dans les dictionnaires et que, conséquemment, la norme hexagonale soit à leurs yeux le critère principal d'admissibilité des emprunts à l'anglais.

1.4 Autres critères

Plusieurs auteurs considèrent que l'on peut utiliser certains mots anglais, mais leur justification se base sur des critères plutôt flottants.

Pour Dunn (1880), il semble que certains emprunts puissent contribuer à l'enrichissement de la langue: «Il en est des anglicismes comme de tous les néologismes; ils peuvent enrichir la langue ou l'appauvrir, selon qu'ils sont faits à propos ou sans nécessité [...] c'est dans les mots seulement que nous pouvons trouver une augmentation de richesse; le secret consiste à les bien choisir.» (l. 30-32 et 36-38). Comme il ne donne aucun exemple de formes qui pourraient être admises, nous avons examiné les commentaires qu'il a formulés sur certains anglicismes et nous avons constaté qu'il acceptait certains emplois pour des raisons diverses: *rosbif* n'est pas condamné puisqu'il apparaît dans le dictionnaire de l'Académie, *acte* et *bill* doivent être conservés puisqu'ils font partie de la «langue officielle», *drave* et *draver* sont donnés comme étant des «canadianismes» et leur utilisation n'est pas proscrite, etc.

Bules (1888) considère que les mots grecs et latins (même ceux entrés en français par l'intermédiaire de l'anglais) peuvent être admis dans l'usage; il affirme qu'il ne faut pas se faire de mauvais sang pour les *noms*. Il y a une foule de noms qui sont les mêmes dans les deux langues, surtout quand ces noms sont dérivés du latin ou du grec. [...] Pourquoi ne

dirions-nous pas, nous aussi, antimacassar? Mais qu'à cela ne tienne. Antimacassar n'est pas plus anglais que français, et nous avons le droit de nous servir de ce néologisme tout aussi bien que les plus purs anglo-saxons.» (p. 46).

Quant à Clapin, nous avons vu au chapitre précédent qu'il ne condamnait pas un bon nombre d'anglicismes formels, sur la base qu'ils étaient «prononcés et écrits» comme en anglais. Nous avons déjà discuté (cf. chap. II, 2) du caractère arbitraire de ce critère qui, s'il éloigne quelque peu Clapin de la tendance puriste très répandue à son époque, n'est pas pour autant plus objectif.

On note enfin que Taché (1923) et DeCelles (1929) se montrent cléments face à l'emploi de certains emprunts, mais ils n'évoquent aucun critère justificatif: «[...] tout cela ne veut pas dire qu'on ne doit jamais emprunter, mais ce doit être exception faite en faveur de mots particuliers.» (Taché, l. 209-211), «C'est donc avec infiniment de réserve que nous devons donner droit de cité à une foule de mots nouveaux.» (DeCelles, p. 58).

Ni l'un ni l'autre n'illustre son propos d'exemples de mots anglais pouvant être utilisés; ceci nous porte à penser que ce type d'assertion était une sorte de précaution oratoire pour eux et qu'ils n'avaient pas une idée précise de ce qui aurait pu avoir droit de cité.

2. L'ANGLICISME EN FRANCE

Nombreux sont les auteurs qui établissent un parallèle entre l'emploi des anglicismes en France et au Canada. Certains le font pour démontrer que les Français sont plus compétents en matière linguistique et que, par conséquent, les Canadiens français devraient se fier à eux dans le choix de leurs emprunts à l'anglais; d'autres soutiennent au contraire que la France n'a pas une attitude si exemplaire et qu'elle ne doit donc pas constituer un modèle pour les francophones du Canada.

2.1 «Supériorité» des Français

Maguire (1841) dit, à propos de l'emploi de «nouveaux termes» (expression qui semble recouvrir, pour lui, les mots anglais), qu'«Il est évident que l'Océan Atlantique nous sépare des seuls juges compétens [sic] de la langue française, auxquels il appartient de [se] prononcer en dernier ressort» (p. 70).

Il n'est pas le seul à émettre cette opinion: Airvaux (1879) affirme que «les Français connaissent mieux leur langue que nous» (chron. du 23 oct., p. 508) et Lorrain (1920) qu'«On a naturellement en France le génie de la langue, que nous avons un peu beaucoup perdu» (p. 54).

Buies (1888) se montre plus catégorique: «Il est de ces mots dont les Français, seuls juges en la matière, parce que seuls ils ont le droit d'adopter telle ou telle expression dans leur langue, ou d'en sanctionner l'usage, il est de ces mots, dis-je, dont les Français ne se servent jamais.» (p. 57). Il revient plus loin sur ce sujet mais sans faire, cette fois, allusion aux anglicismes en particulier: «[...] ce qui prouve encore une fois que les Français qui, eux, ont le génie de leur langue, n'ont pas besoin de dictionnaires pour donner à un mot un sens nouveau ou pour étendre indéfiniment le sens primitif, suivant que ce génie le permet.» (p. 104).

D'autres auteurs ne vont pas aussi loin; ils disent simplement que l'on devrait suivre l'exemple des Français. Justin (1905) compare des tournures de phrases françaises et anglaises et conclut ainsi: «S'il faut imiter quelqu'un, imitons les Français... Pour écrire en français.» (chron. du 26 mars, p. 4). Dans la chronique suivante, il s'adresse aux journalistes en ces termes: «[...] lisez donc régulièrement dans les journaux français la partie qui concerne votre service, vous échapperez ainsi à l'obsession de la forme anglaise [...]» (2 avril, p. 1). Blanchard (1912) est du même avis: «"L'honorable X." est de l'anglomanie. Voyez-vous dans les journaux français: l'honorable Combes, Briand, etc.?» (p. 75).

Enfin, de Nevers (1896) et Lorrain (1920) posent le problème avec beaucoup plus de retenue encore. Il se contentent de souligner que l'adoption de mots anglais comporte plus de risques au Canada qu'en France; de Nevers dit, en effet:

«Nous ne pouvons pas nous permettre d'emprunter aux Anglais, comme pourraient le faire nos frères de France, pour deux raisons principales: La première, c'est que les mots anglais que nous franciserions ne seraient francisés que pour nous et resteraient des barbarismes pour le reste du monde; [...] La seconde, c'est que la pente de l'anglicisme est trop glissante; nous ne saurions pas nous limiter et nous tomberions bientôt dans le patois.» (p. 141).

Lorrain use à peu de chose près des mêmes arguments: «[...] l'invasion de mots étrangers présente de plus grands dangers ici qu'en France, parce que notre puissance d'assimilation est moindre.» (p. 54), «Il est indispensable que le vocable français proposé pour nommer un objet soit celui qui désigne en France le même objet, s'il existe là-bas.» (p. 55). On constate sans peine que ces deux auteurs sous-entendent que les Français ont le droit d'emprunter des vocables à la langue anglaise, alors que les Canadiens français ne peuvent se le permettre, étant donnée leur situation historique et géographique.

Ces observations ont toutes ceci en commun qu'elles prônent la supériorité de la France en ce qui concerne la langue en général et l'adoption des mots anglais en particulier, ou du moins insistent sur la situation plus favorable des Français comparativement à celle des Canadiens français. Encore une fois se manifeste la crainte de s'éloigner du modèle hexagonal, d'utiliser un langage qui ne pourrait être compris à l'extérieur du pays; le point de vue exprimé par les auteurs cités ici rejoint d'une certaine façon l'opinion de ceux qui justifient l'emploi des mots anglais admis en France (1.2).

2.2 Attitude critique envers l'usage français

Contrairement aux auteurs cités dans la partie précédente, ceux dont nous parlerons ici se montrent beaucoup plus critiques envers l'attitude des Français quant à l'utilisation des anglicismes.

On remarque, en premier lieu, que quelques auteurs soulignent simplement le fait que le français de France n'est pas à l'abri de l'influence anglaise. Anonyme (1864) dit, en effet: «[...] il en

est un [genre d'affectation] qui est particulier à notre pays, c'est celui que nous appellerons l'*anglomanie*, et qui n'est point même tout à fait inconnu en France [...].» (l. 3-5). Legendre (1890) mentionne plus précisément l'utilisation de mots anglais en France: «En ces dernières années, toutefois, l'engouement des nouvelles générations pour le sport, d'importation purement britannique, a eu ce fâcheux effet de faire éclore spontanément en France un déluge d'expressions qui n'avaient cours jusque-là que sur les rives brumeuses de la Tamise.» (p. 708).

DeCelles (1929) évoque même le danger couru par les Français: «Nous ne sommes pas seuls à soutenir un combat de ce genre; la France elle-même doit aussi repousser l'invasion de mots étrangers qui menacent de corrompre son langage.» (p. 59), «On voit, à l'heure actuelle, un mouvement parallèle au nôtre se poursuivre là-bas [en France] en faveur de l'épuration de la langue où l'on constate un fléchissement dans certains milieux, l'argot, l'anglicisme, le barbarisme et le solécisme menaçant la pureté de son vocabulaire et de sa syntaxe.» (p. 63).

D'autres auteurs accusent les Français de faire usage de plus d'anglicismes que les Canadiens français: «Les Français diront plus souvent que nous, *budget, meeting, festival, banknote*, [...].» (Bibaud, 1879, p. 69), «On croit trop généralement que les seuls anglicismes que l'on ait à nous reprocher sont ces mots anglais qui s'emploient plus souvent en France qu'au Canada, tels que "steamer", "fair-play", "leader", [...].» (Tardivel, 1880, p. 6), «Que pense-t-on de nos cousins d'outre-mer qui, vivant au foyer où rayonne la langue de Corneille, disent un *car*, un *tank* pour un char d'assaut, qui font du *footing*, qui vont au *dancing*, font du *camping* et construisent des *buildings*.» (Légaré, 1923, l. 121-125). Ce dernier parle en outre de deux ouvrages de traduction faits en France qui donnent à son avis une mauvaise traduction de *all ranks* et il conclut que «L'on constate par là qu'il n'y a pas qu'en Canada que l'on peut se tromper» (l. 168).

Daveluy (1902) est un peu plus sévère; il affirme que la France n'a pas une attitude si exemplaire: «La terminologie des jeux

ne fait donc pas défaut dans la langue française, et il n'y a aucune raison de se servir du mot anglais à l'exclusion du mot français. Sans doute, les Français les premiers nous donnent le mauvais exemple.» (p. 64).

Deux auteurs anonymes vont encore plus loin en faisant preuve d'une véritable animosité envers l'anglomanie des Français: «Et nous disons, nous, que celui qui ne s'oppose pas à cette manie de tout angliciser, est un Canadien abâtardi, et que le journaliste qui suit le courant avec son bagage ridicule de *schooner*, de *reporter*, de *lunch*, [...], etc., etc., est un journaliste indigne de ce nom et bon tout au plus à singer les petits crevés parisiens et newyorkais.» (Anonyme, 1882e, l. 12-17), «Continuez, messieurs, à singer les journalistes français de New York. Dites et écrivez comme eux: *Street*, *wharf*, *attorney general*, [...].» (Anonyme, 1882b, l. 17-19).

Enfin, Dunn (1880) remet carrément en question la supériorité de l'usage hexagonal; il dit, au sujet de l'adoption des mots anglais: «Ce choix, nous l'avons fait en plus d'un cas d'une manière fort heureuse, et souvent avec plus de discrétion que les Français eux-mêmes. Ceux qui ont assisté aux courses de chevaux en France et qui connaissent le jargon du sport en général admettent sans peine l'exactitude de cette assertion.» (l. 39-43). Pour cet auteur, il semble bien que les Canadiens français aient une attitude plus responsable quant aux emprunts à l'anglais.

Le discours tenu par ces auteurs témoigne d'une certaine façon de la volonté d'avoir bonne conscience, de se déculpabiliser des emprunts faits à l'anglais de ce côté-ci de l'Atlantique. On sent également le désir de ne pas suivre l'exemple de la France, de faire preuve de plus de sens critique à l'égard d'une norme qui, finalement, n'est pas adaptée au contexte nord-américain. Contrairement aux auteurs donnés en 2.1, la plupart de ceux dont il a été question ici ne voient pas d'un meilleur oeil les anglicismes de France que ceux utilisés au Canada français.

3. DÉMONSTRATION DE FAUX ANGLICISMES

Nous avons pu observer, jusqu'à maintenant, que l'attitude des auteurs passait de la complète intolérance (en particulier à l'égard des emprunts ayant un équivalent français) à une certaine indulgence envers les mots anglais enregistrés dans les dictionnaires ou n'ayant pas de correspondant dans la langue française. Les auteurs dont il sera question ici ont adopté une attitude plus critique encore, estimant qu'il fallait d'abord vérifier si les emplois dénoncés comme étant des anglicismes étaient réellement d'origine anglaise.

Déjà, en 1865, Blain de Saint-Aubin constate que certaines personnes bannissent «de leurs discours et de leurs écrits une foule d'expressions et de tournures parfaitement françaises [*être engagé, forfaire, parler bas*, etc.], pour la raison que ces tournures et ces expressions appartiennent en même temps à l'anglais» (l. 18-21) et fait remarquer que «Ces phrases sont toutes parfaitement françaises, bien qu'elles soient des traductions littérales de phrases anglaises» (l. 60-62). Pour lui, donc, la ressemblance entre les tournures anglaises et françaises ne constitue pas une raison suffisante pour rejeter ces dernières: il faut encore qu'elles soient véritablement d'origine anglaise. Plus tard, il démontrera l'origine française de l'expression *bande de musiciens/de musique*⁶ (chron. du 22 juin 1882, p. 290).

D'autres auteurs adoptent une attitude semblable: Airvaux (1879), dans sa critique d'un ouvrage de l'époque, dit que *succéder* pour «avoir du succès», *célèbre pour*, *décliner un honneur*, etc., ne sont pas des anglicismes, contrairement à ce qu'affirmait l'auteur critiqué; Anonyme (1882d) expose que le mot *complexion* au sens de «teint» n'est pas un anglicisme et il signale en terminant qu'«il a été déjà observé que plusieurs anglicismes reprochés aux Canadiens avaient une source véritablement française» (l. 51-53); Chercheur (1884), Anonyme (1908) et Geoffrion (1918) traitent respectivement de *passation* au sens d'«adoption», *flasque* «gourde,

⁶ À tort; v. l'article du *Dictionnaire du français québécois* (1985).

flacon», *résolution* «délibération, décision» et ils font la démonstration que ces emplois ne sont pas d'origine anglaise; enfin, Geoffrion (1925-27) relève un certain nombre d'emplois considérés par ses contemporains comme étant des anglicismes et il indique leur origine galloromane: *amener des preuves*, *payer* «donner du profit», *flasque* «flacon», *fleur* «farine», etc.

Il faut souligner le caractère précurseur que revêtent les remarques (même si elles ne sont pas toujours justes et/ou fondées) de ces auteurs qui réfutent l'origine anglaise de certains emplois. Il s'agit d'un phénomène très rare à l'époque qui nous intéresse, la tendance générale étant au contraire de dénoncer des «anglicismes» sans vérifier l'origine réelle des emplois mis en cause; voir, par exemple, *moulin à scie* dans Anonyme (1882f), *patate* dans Maguire (1841), *marier* «épouser» dans Viger (1810), Buies (1888), Lusignan (1890) et Blanchard (1912), *en temps* dans Rinfret (1896) et Blanchard (1912), *être d'opinion* dans Dunn (1880) et Rinfret, etc.⁷ Notons également *marchandises sèches* dont de nombreux auteurs condamnent l'emploi (Tardivel, Dunn, Clapin, de Nevers, Dionne, Blanchard, Lorrain, DeCelles, etc.) mais qui apparaît, comme le mentionne Horguelin (1977, p. 19), dans l'*Encyclopédie Universalis*⁸.

Le fait que ces auteurs – malgré leur discours par ailleurs souvent prescriptif – cherchent à prouver l'origine galloromane de certains anglicismes supposés témoigne d'un souci d'objectivité et démontre que l'on commençait déjà, dans les dernières décennies du XIX^e siècle, à entrevoir l'importance de mener des recherches historiques pour déterminer l'origine d'un fait du lexique québécois avant d'en juger. On commence à sentir que certains auteurs éprouvaient le besoin de tempérer quelque peu l'attitude puriste de l'époque.

Quelques auteurs soulèvent d'ailleurs la question de ce qu'on pourrait appeler l'«accusation gratuite»: Dunn (1880) dit des

⁷ Nous avons puisé ces faux anglicismes dans Poirier (1978).

⁸ Encyclopédie publiée en France; d'ailleurs, *marchandises sèches* est attesté au Canada déjà sous le Régime français, comme en témoigne la documentation du fichier du Trésor de la langue française au Québec.

anglicismes qu'«on en exagère le nombre; on met au compte de l'anglais bien des mots, bien des locutions qui nous sont venus directement de France ou de Normandie, ou qui appartiennent au vieux langage» (l. 20-23). Geoffrion (1918) affirme pour sa part: «Nos hypercritiques, ai-je dit, ont la manie de voir des anglicismes partout. Un mot canadien ressemble-t-il à un mot anglais, vite ils le classent parmi les anglicismes.» (p. 453-454)⁹. Blain de Saint-Aubin (1882-1883) quant à lui s'attaque plus généralement aux puristes: «Bien légitime est la guerre à l'anglicisme: mais bien ridicules furent toujours le purisme et le pédantisme obstinés.» (chron. du 22 juin 1882, p. 290), «Rien de plus intolérant qu'un puriste: *proscrire* est sa devise.» (chron. du 26 avril 1883, p. 193). Lorrain (1920) se range au même avis:

«Je crains de provoquer chez quelques-uns et d'aggraver chez quelques autres le mal imaginaire, contre lequel les esprits timorés ne savent pas toujours se défendre. Craignons l'anglicisme, mais n'en voyons pas partout. Tout n'est pas anglicisme. [...] dans tout mot rare au pays, pour peu qu'il ressemble à un vocable anglais, nous sommes portés à voir un anglicisme.» (p. 52-53).

Il est certain que ce type d'approche et de réflexion n'est encore qu'à l'état embryonnaire à l'époque étudiée, mais il ne fait pas de doute qu'un nouveau courant de pensée commençait à naître, courant qui s'est consolidé peu à peu (notamment grâce à Daviault, 1944) et s'est donné des bases solides avec le développement de la recherche universitaire depuis les années 1970 (voir par exemple les travaux de Juneau, Poirier et Verreault).

4. BILAN

L'analyse présentée dans ce chapitre fait ressortir qu'il y a une certaine gradation dans les attitudes des observateurs de l'époque prise en compte: on passe d'une intolérance rigide à une attitude plus raisonnable, plus objective. La plupart des auteurs se montrent radicalement opposés à l'emploi des emprunts à l'anglais

⁹ Voir aussi le commentaire d'Elliott (1889), p. 145, à ce sujet.

(surtout de ceux qui ont un équivalent français) et, en contre-partie de ce purisme parfois extrémiste, certains auteurs adoptent une attitude plus posée et font état de l'origine galloromane d'emplois fréquemment dénoncés par leurs contemporains. Entre ces deux pôles se retrouvent les auteurs qui justifient l'utilisation de mots anglais sans équivalent français, ces mots comblant, à leur avis, le besoin de nommer des réalités typiquement nord-américaines.

Les opinions exprimées à propos du phénomène de l'anglicisme en France sont également partagées: on remarque, d'une part, un attachement inconditionnel à la norme hexagonale et, d'autre part, une volonté d'adopter une attitude plus critique par rapport à cette norme ou, tout au moins, d'en revoir les fondements pour l'adapter au contexte nord-américain. Il n'est pas besoin de préciser que le premier de ces courants est le plus répandu à l'époque qui nous intéresse, comme il l'est encore de nos jours chez la plupart des lettrés.

On observe cependant une constante dans les textes examinés: c'est la volonté de protéger la langue contre une adoption trop massive d'anglicismes, adoption qui pourrait avoir pour effet la dégradation de la langue française au pays et, à plus long terme, l'assimilation des francophones canadiens à la majorité anglophone. L'évaluation positive de certains emprunts a souvent pour effet, comme nous l'avons mentionné antérieurement, d'augmenter le poids de la condamnation sur les anglicismes qui ne sont pas jugés «nécessaires» et non pas seulement d'autoriser les locuteurs à se servir des mots anglais qui pourraient leur être utiles.

Chapitre IV

VOCABULAIRES VISÉS

Dans ce dernier chapitre, nous effectuerons une analyse des vocabulaires qui sont, selon les auteurs de la période étudiée, les plus touchés par l'anglicisme. La plupart des auteurs évoquent deux ou trois champs d'activité, alors que quelques-uns s'attaquent à la langue d'un groupe social particulier. L'étude de cet aspect de la conception de l'anglicisme au XIX^e siècle a ceci d'intéressant qu'en plus de mettre en évidence les manifestations concrètes de l'anglicisme, elle informe sur les voies principales de pénétration des anglicismes au Canada français depuis la Conquête, telles que perçues par les observateurs de l'époque.

1. LANGUE DES JOURNAUX

La langue des journaux est sans contredit la plus fréquemment pointée du doigt dans les textes de notre corpus. Quelques auteurs la mentionnent parmi les vocabulaires qui leur apparaissent comme étant les plus «contaminés» par l'anglicisme, notamment Anonyme (1864), Blain de Saint-Aubin (1865), Anonyme (1882a), Buies (1888), Fréchette (1895), Justin (1905), Blanchard (1912 et 1919), Chouinard (1912) et DeCelles (1929). D'autres cependant consacrent un ou plusieurs textes à l'analyse des anglicismes puisés exclusivement dans les journaux canadiens-français. Anonyme (1882g), Anonyme (1882f), Anonyme (1882e), Anonyme (1882b) et Franc (1902) font partie de ce groupe; Anonyme (1882g) évoque même le fait qu'il est du devoir des journalistes de combattre l'invasion des emprunts à l'anglais: «Est-ce à l'homme qui croit savoir sa langue, à s'abaisser au niveau de l'ignorant? Ne serait-ce pas plutôt le devoir du journaliste de tâcher d'élever le niveau de l'ignorant en lui mettant sous les yeux un langage pur et exempt de tous ces mots barbares qui enlaidissent leurs écrits?» (l. 13-17).

Blanchard (1919) et DeCelles (1929) font également allusion au rôle de la presse dans la lutte contre l'anglicisme: «Comme véhicule éminemment propagateur de termes propres ou impropres, il n'y a rien de comparable à nos journaux.» (Blanchard, p. 13), «La situation particulière de nos cultivateurs les maintiendrait encore longtemps à l'abri de l'anglicisme, si les journaux ne venaient gâter la population agricole.» (id., p. 58), «La grande presse, par son tirage illimité, est un puissant auxiliaire dans l'épuration linguistique. Elle peut, grâce à son énorme circulation faire beaucoup de bien dans une campagne en faveur du bon langage. Mais à côté de cela elle peut faire bien du mal en répandant des mots et des termes impropres.» (DeCelles, p. 20).

D'autre part, Anonyme (1905b) critique aussi les emprunts à l'anglais qu'on trouve dans les journaux, mais il excuse les journalistes qui, à son avis, ne sont pas responsables de cet état de fait: «À la suite de la querelle Parent-Choquette qui vient de se dérouler en Cour, les anglicismes fourmillent dans les journaux. Les reporters ne sont pas les plus grands coupables et nous sommes portés à croire qu'ils n'ont fait que livrer à la publicité les mots et les expressions employés devant le tribunal.» (l. 1-6).

Le fait que plus d'une quinzaine d'auteurs blâment le vocabulaire journalistique indique qu'il présentait sans nul doute une quantité relativement importante d'anglicismes et que, conséquemment, la presse était l'une des voies de pénétration des emprunts à l'anglais à l'époque qui nous intéresse. La traduction des nouvelles et dépêches anglaises étant chose courante, les journalistes – qui n'avaient pas reçu une formation de traducteurs – laissaient souvent dans leurs écrits de nombreuses erreurs de syntaxe, de vocabulaire, etc.

Il n'est par ailleurs pas étonnant que ce vocabulaire soit le plus fréquemment critiqué lors de la période prise en compte: où donc les auteurs auraient-ils pu puiser plus d'anglicismes que dans ce qu'ils avaient sous les yeux chaque jour? Ils avaient là un matériel riche à dépouiller, ce qu'ils ont fait avec assiduité.

2. LANGUE DES TRIBUNAUX ET DU PARLEMENT

La langue employée dans les tribunaux est également très souvent la cible des critiques formulées par les chroniqueurs de langue et les glossairistes. On parle dans ce cas de la langue des avocats, du langage utilisé au barreau et/ou à la Cour, etc. Anonyme (1826), Blain de Saint-Aubin (1865), Bibaud (1879), Tardivel (1880), Buiés (1888), de Nevers (1896), Blanchard (1912) et Chouinard (1912) citent ce vocabulaire parmi ceux qui sont à leur avis les plus «infestés» d'anglicismes. Anonyme (1905b) ne traite que de ce vocabulaire, alors que Beullac (1901) discute longuement de divers emprunts à l'anglais utilisés par les avocats et les juges sans cependant en faire une critique. Il en va de même pour Elliott (1889), qui expose en toute objectivité les raisons de la forte présence d'anglicismes dans ce domaine:

"The government officials of the new *regime* not understanding the French law terms, and having plenary power concerning the form in which all judicial action should be presented, instituted for the conquered race their own tribunals, and required that before them not only the special terminology of the English courts should be used, but also that the set phrases and turns of expression familiar to the judiciary on Anglo-Saxon soil [...] should be the only channels through which the Gaul might sue for justice." (p. 147-148).

On constate qu'Elliott est le seul auteur – parmi tous ceux qui en font mention – qui ait expliqué les raisons de l'anglicisation de la langue des tribunaux. Les autres blâment simplement l'emploi des anglicismes dans ce vocabulaire sans essayer d'en éclaircir les causes.

En ce qui concerne la langue du parlement, une douzaine d'auteurs la donnent parmi d'autres vocabulaires où l'anglicisme se manifeste selon eux; il s'agit d'Anonyme (1826), Anonyme (1864), Blain de Saint-Aubin (1865), Bibaud (1879), Tardivel (1880), Anonyme (1882a), Buiés (1888), Elliott (1889), Justin (1905), Chouinard (1912) et Blanchard (1912). Ce dernier affirme même que les législateurs transmettent au peuple les anglicismes qu'ils

emploient: «Dans leurs tournées électorales, ils s'adressent à la population campagnarde et leur prose politique se fait le véhicule de termes anglais.» (p. 73).

Paul-Émile (1880-1881) consacre six chroniques aux anglicismes et autres erreurs qu'on trouve dans le langage parlementaire et Prince (1906) traite plus particulièrement des emprunts faits à l'anglais lors de la rédaction des lois au Canada français. Il explique les origines diverses de ces lois et dit entre autres ceci:

«Le droit qui nous vient de l'Angleterre a naturellement pour origine l'anglais; mais ce que nous avons en français est plutôt de la traduction ou de l'interprétation. [...] L'on peut affirmer que c'est en très grande partie de la traduction qu'est sorti notre français légal. Or toute langue qui en traduit une autre lui est en quelque sorte asservie.» (p. 132-133).

Il est effectivement juste de dire que les anglicismes rencontrés dans la langue du parlement et des lois sont souvent dus aux nombreuses traductions exécutées par des personnes qui n'avaient pas toujours les connaissances nécessaires pour le faire, et c'est la raison pour laquelle on trouve tant de termes anglais et de calques dans les écrits officiels du XIX^e siècle¹. Les spécialistes contemporains de la traduction au Canada français sont aussi parfois sans pitié pour les traductions effectuées durant cette période; mentionnons entre autres Daviault (1944), qui qualifie de «période noire» de la traduction le XIX^e siècle (p. 87), et Horguelin (1977), qui affirme qu'avec la fin du XVIII^e siècle commence le «règne de l'amateurisme» (p. 25).

Les auteurs de la période qui nous intéresse avaient donc ici encore un vaste champ de travail pour leurs recherches et il est par conséquent peu surprenant que plusieurs d'entre eux aient relevé dans les textes officiels des emprunts à l'anglais pour étoffer ou fonder leur étude. Danièle Noël (1990) explique d'ailleurs à ce sujet qu'«il ne faut pas oublier [...] que la plupart des juges des cours

¹ Voir à ce sujet le numéro spécial de la revue *Méta* consacré à l'histoire de la traduction au Canada (vol. 22, n° 1, mars 1977).

civiles et criminelles étaient d'origine britannique et que, pour les affaires criminelles, seul le droit anglais était en usage. Il est donc aisé de comprendre l'influence prépondérante de l'anglais dans ce domaine.» (p. 153).

3. LANGUE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Les termes anglais utilisés par les commerçants et les industriels sont fréquemment dénoncés par les auteurs de l'époque étudiée. Paradis (1907) traite exclusivement des emprunts à l'anglais employés dans la langue du commerce, Simard (1909) présente un pastiche du discours d'un employé oeuvrant dans l'industrie, la Ligue des droits du français (1913-1915) propose les équivalents français des anglicismes les plus usités dans ce domaine, alors qu'Homier (1913) et Blanchard (1919) consacrent chacun un ouvrage assez important aux anglicismes de la langue commerciale. Déjà, en 1912, ce dernier affirmait: «De toutes les classes de la société, celle qui est la plus gangrénée par l'anglicisme, c'est la classe commerciale. Les hommes d'affaires sont les plus dangereux anglicisateurs qui existent [...]» (p. 35).

Une dizaine d'autres auteurs – Anonyme (1882c), Blain de Saint-Aubin (1882-83), Elliott (1889), Legendre (1890), de Nevers (1896), du Pays (1903), Groulx (1914), Lorrain (1920), DeCelles (1929) – mentionnent ce vocabulaire comme étant l'un de ceux où l'anglicisme est très présent. Chouinard (1912) aussi critique la langue commerciale mais il prend la défense des commerçants et des industriels en ces termes: «Il est donc injustifiable de la part de certains puristes de s'attaquer, comme ils le font, aux industriels et aux marchands canadiens-français qui, dans l'exercice de leur état, ont recours aux mêmes moyens dont la magistrature et le barreau se servent avec sans-gêne et si belle grâce.» (p. 13). Il expose par ailleurs les raisons de l'utilisation des anglicismes dans le commerce: «La chose est assez explicable si l'on considère que presque toutes les marchandises, toutes les machines, tous les outils et tous les matériaux importés en Canada viennent des Îles Britanniques et des États-Unis, où les uns et les autres sont connus uniquement sous des noms anglais.» (p. 9).

Ces propos expliquent en grande partie l'origine des anglicismes qu'on trouve dans la langue du commerce et de l'industrie. La seconde raison principale de la présence d'emprunts à l'anglais dans la langue de cette sphère d'activité – c'est-à-dire le fait que la majorité des chefs des grandes entreprises étaient des anglophones et qu'ils ont donc propagé la terminologie anglaise dans leur milieu de travail – est évoquée par Simard (1909) et Homier (1913), comme nous le verrons au point suivant.

4. LANGUE DE LA CLASSE OUVRIÈRE

Jusqu'à maintenant, nous avons présenté les auteurs dont les critiques s'adressaient aux locuteurs des classes supérieures de la société canadienne-française, et l'on a pu constater que c'était dans ces classes surtout que les auteurs voyaient les ravages causés par l'anglicisme. Nous verrons ici que la classe ouvrière a également été visée par les critiques de certains auteurs, quoique de façon souvent moins sévère.

La langue des employés de chemins de fer est blâmée par Anonyme (1882c), Franc (1902), Asselin (1910) et Anonyme (1882a), qui dit que «c'est là, sur nos voies ferrées, que l'on rencontre de vrais massacreurs de notre langue» (chron. du 14 août, l. 36-37). Le vocabulaire des chantiers est pour sa part visé par les commentaires négatifs de Franc-canadien (1902) et d'Anonyme (1905a). Notons à ce sujet le propos de Hamelin (1979):

«Les firmes qui contrôlaient ce commerce [celui du bois] étaient anglaises, les contremaîtres qui les représentaient dans la forêt étaient anglais, les techniques et les outils qu'elles utilisaient étaient anglais, mais les travailleurs qu'elles employaient parlaient français. [...] Le plus faible avait dû se plier aux exigences linguistiques du plus fort.» (p. 261).

D'autres remarques portent plus généralement sur la langue des «ouvriers», des «travailleurs», du «peuple», etc., comme celles de Caron (1880), Anonyme (1882a), B. (1902), Anonyme (1905a),

Blanchard (1912), Groulx (1914) et DeCelles (1929). Ce dernier auteur établit même une «gradation» dans l'emploi des anglicismes selon la classe sociale:

«La présence de ces vocables fautifs a été constatée chez des personnes réputées instruites, qui auraient dû faire preuve de plus grande pureté linguistique. Puis dans une classe intermédiaire, là, où l'instruction est moins répandue, ces barbarismes sont encore plus habituels. Mais, c'est dans la catégorie des illettrés que pullulent ces mots de tout acabit! La langue en est infestée à un niveau considérable!» (p. 6).

Des propos d'une telle sévérité à l'égard de la classe ouvrière sont cependant assez rares; on trouve au contraire un bon nombre d'auteurs qui défendent cette couche de la population. Wade (1963) signale que Buies (1888) «déplorait la corruption de sa langue maternelle par les anglicismes en usage chez les avocats et les marchands» (p. 422) et qu'«il opposait à leurs prétentions culturelles croissantes le fait que les campagnes parlaient un français plus pur que l'élite urbaine» (id.). Simard (1909) et Homier (1913), pour leur part, admettent l'existence des anglicismes dans le parler populaire, cependant ils rendent responsables de ceci les individus des classes plus élevées:

«Doit-on s'étonner de cet envahissement déplorable de termes anglais dans le parler scientifique? L'on peut dire sans crainte que nos pauvres ouvriers ne peuvent guère parler autrement. [...] Dès leur entrée à l'usine, ils n'entendent plus, soit dans la bouche de leurs patrons, soit dans celles de leurs confrères qui les ont précédés, qu'un langage hébride [sic] qu'il leur serait impossible de ne pas adopter.» (Simard, p. 209-210).

«Le mal dont nous souffrons origine des sphères élevées de la race. C'est dans l'industrie et le haut commerce canadien-français que se trouve le foyer de l'anglicisation. De là, elle gagne chaque partie de notre corps social. Les industriels contaminent les marchands, les marchands leurs acheteurs, les acheteurs leur famille. Toutes les classes sont atteintes. Moins résistants, les ouvriers et les enfants souffrent davantage.» (Homier, p. 20).

Ces deux auteurs, qui ne nient pas la présence d'emprunts à l'anglais dans la langue de la classe ouvrière, touchent un point important: l'anglicisme est effectivement entré au Canada français en grande partie par les dirigeants anglophones, qui répandaient leur vocabulaire anglais dans les industries (celle du bois notamment), dans le commerce, etc. et, de là, dans la langue du peuple. Contrairement à Bouthillier et Meynaud (1972), qui expliquent qu'ils n'ont «guère trouvé durant toute cette période (1760-1960) de textes faisant ressortir le rôle du travail comme facteur de suprématie de l'anglais et d'anglicisation de la population» (p. 24), nous constatons sans peine que cet aspect de la question de l'anglicisme est mis en évidence dans un certain nombre de sources de notre corpus.

5. BILAN

L'examen des vocabulaires visés démontre que les polémistes de l'époque prise en compte avaient signalé la plupart des domaines où se manifestait l'anglicisme. On dénonçait même, à l'occasion, des vocabulaires plus spécialisés: vocabulaire des sports (Blanchard et Sirius), des jeux (Daveluy), de la marine (DeCelles), de l'armée (Légaré), etc. Tardivel (1880) et Chouinard (1912) résument la situation en affirmant que les anglicismes se retrouvent partout:

«Des anglicismes! Il y en a partout, au barreau, dans les journaux, dans les livres les mieux écrits et jusque dans la chaire sacrée. Personne n'en est entièrement exempt, personne n'a le droit de jeter la pierre à son voisin.» (Tardivel, p. 7).

«Il y en a partout à Québec, de ces anglicismes: il y en a dans l'enceinte de nos parlements, dans les cabinets de nos légistes, dans toutes ou presque toutes les colonnes de nos journaux, dans nos discours, dans nos chansons; il en tombe des lèvres de nos magistrats, de nos échevins, de nos députés au parlement, de nos professeurs, il en descend parfois même de nos chaires de vérité.» (Chouinard, p. 19).

Le but de ces critiques était évidemment d'éveiller l'attention de tous les lecteurs, de leur faire sentir qu'aucun d'entre eux ne

pouvait rester indifférent à la question, croire qu'il n'était pas concerné par le problème de l'anglicisme. Car, comme le note Poirier (1980), «Après le vocabulaire du commerce, ce sont ceux de l'économie, de l'industrie, de la politique qui tour à tour sont touchés. Pendant quelques décennies, la pénétration des anglicismes dans la langue usuelle prendra la forme d'une véritable invasion.» (p. 49).

On a pu constater que rares étaient les auteurs qui justifiaient ou défendaient un groupe social dont la langue présentait, à leur avis, un nombre important d'anglicismes. Il n'était bien sûr pas question pour eux de minimiser la responsabilité des locuteurs, puisque l'objectif principal de leurs écrits était d'enrayer les emprunts à l'anglais et non d'en expliquer les raisons. L'étude des vocabulaires critiqués, plus que toute autre, est révélatrice de la visée éminemment prescriptive des sources de l'époque considérée, puisqu'elle fait ressortir l'attitude rigide des auteurs dans leur dénonciation des domaines touchés par l'anglicisme.

L'examen des vocabulaires visés conduit inévitablement à celui des voies de pénétration de l'anglicisme. En effet, le relevé des domaines «contaminés» par l'anglicisme nous renseigne sur les principales voies d'entrée des emprunts à l'anglais après la Conquête, telles que décrites par Poirier (1988): traduction, commerce et monde du travail. Le commerce et le monde du travail sont évoqués presque toujours comme tels parmi les sphères d'activité dont la langue présente des anglicismes, alors que la traduction, qui est rarement mentionnée de manière directe, est à l'origine des anglicismes que l'on trouve dans les journaux, dans les tribunaux et au parlement, les trois domaines les plus critiqués par les auteurs. On constate donc que les champs d'activité s'attirant le plus de blâme sont ceux par où l'anglicisme a pénétré en premier lieu au Canada français.

En ce qui a trait à la dernière voie de pénétration signalée par Poirier, c'est-à-dire les mouvements de population, très peu d'auteurs y font allusion. Blanchard (1912) est le seul à citer clairement ce phénomène parmi les causes de l'anglicisme: «Ils sont à plaindre, nos Canadiens qui nous reviennent des États-Unis avec ce lourd bagage de termes anglais qui, malheureusement, échappe à la douane.»

(p. 25), «Il y a un grand danger pour notre race d'être continuellement en contact avec l'Anglo-saxon. À ce danger se joignent les flots d'une immigration débordante, choisie à dessein de race étrangère.» (p. 15). Bibaud (1879), Anonyme (1882g), Anonyme (1882f) et Anonyme (1882b) font, pour leur part, seulement allusion aux anglicismes employés par les Canadiens français vivant aux États-Unis, sans établir de relation avec le problème de l'anglicisme au Canada comme tel.

Même si le rapport de cause à effet (entre voies de pénétration et vocabulaires visés) est très peu fréquemment établi par les auteurs, il n'en reste pas moins que les principaux domaines où se manifeste l'anglicisme sont déjà bien identifiés au XIX^e siècle, et c'est ce que nous désirions illustrer ici.

Notons pour terminer que la plupart des emprunts à l'anglais qui sont dénoncés appartiennent à la langue courante; seuls quelques auteurs relèvent des anglicismes employés dans un vocabulaire de spécialité, notamment Homier (1913), qui traite entre autres des anglicismes utilisés dans le commerce du papier, Légaré (1929), dont l'article traite des emprunts à l'anglais employés dans l'armée et, enfin, tous les auteurs dont le but principal est de dénoncer les anglicismes de la langue parlementaire et juridique – ces formes n'étant pas des anglicismes que l'on pourrait qualifier d'«usuels». On peut donc dire que, de manière générale, ce sont les anglicismes de la langue courante qui ont attiré l'attention des auteurs dont nous avons examiné les écrits.

CONCLUSION

1. LA NOTION D'«ANGLICISME»

Notre étude avait pour objectif principal de dégager en quoi consistait la notion d'«anglicisme» pendant la période allant du début du XIX^e siècle jusqu'à 1930, à partir de l'examen d'un échantillon d'articles et d'ouvrages dans lesquels le sujet a été abordé. Cette recherche présentait une difficulté particulière en raison de la nature des sources examinées, qui n'étaient pas des textes d'ordre scientifique et dont la présentation ne reposait pas sur une organisation stricte, définie. Il nous a donc fallu identifier, après une première lecture des textes, les points sur lesquels porterait notre analyse afin de faire ressortir les propos des auteurs sur chacun des aspects que nous avons choisi d'approfondir (définition de l'anglicisme, emplois recouverts par le terme *anglicisme*, etc.) et ce, en établissant une comparaison entre les discours des auteurs sur l'anglicisme et les exemples donnés pour illustrer ce discours. Nous reviendrons ici sur les points forts de notre analyse, c'est-à-dire sur les tendances principales que nous avons observées dans le discours des auteurs et sur l'analyse plus détaillée de l'anglicisme que certains d'entre eux ont effectuée.

1.1 Les tendances majeures

L'analyse présentée dans les chapitres I et II a démontré que la majorité des sources pouvaient être regroupées en deux tendances principales en ce qui concerne le traitement des anglicismes. Les auteurs dont les textes appartiennent à la première tendance considèrent que tous les emprunts à l'anglais font partie des anglicismes, alors que, dans les écrits appartenant à la seconde, une distinction est établie entre les «mots anglais» et les anglicismes.

1.1.1 *Vision globale de l'anglicisme*

La plupart des auteurs des sources examinées considèrent que tout emprunt à l'anglais constitue un anglicisme. En témoignent les définitions exhaustives de l'anglicisme données par quelques auteurs – notamment Dunn (1880), Chouinard (1912) et DeCelles (1929) – et le type de présentation le plus fréquemment adopté, c'est-à-dire celui consistant à présenter en vrac, sous la désignation *anglicisme*, des exemples de toutes les catégories d'anglicismes lexicaux que nous distinguons (anglicisme formel, anglicisme sémantique et calque). Certains auteurs ont aussi utilisé, parallèlement au terme *anglicisme*, des expressions du type *mots anglais*, *tournures anglaises*, *expressions anglaises*, etc., ce qui indique que, pour eux, l'anglicisme pouvait se manifester tout aussi bien au niveau du vocabulaire que de la sémantique ou de la syntaxe. Enfin, nous avons vu que les termes génériques *emprunt* et *emprunter* apparaissaient plus rarement mais qu'ils servaient également à désigner tous les types d'anglicismes lexicaux que nous distinguons.

1.1.2 *Bipartition des emprunts à l'anglais*

La seconde tendance que nous avons distinguée regroupe les textes dans lesquels est effectuée une bipartition entre «anglicismes» et «mots anglais». L'appellation *anglicisme* ne recouvre, pour les auteurs de ces sources, que les emplois dont l'origine anglaise n'est pas immédiatement reconnaissable (anglicismes sémantiques, calques et, occasionnellement, anglicismes formels adaptés), alors que le terme *mot anglais* est appliqué soit aux seuls anglicismes formels non adaptés, soit à l'ensemble des anglicismes formels.

Il semble que, pour les auteurs qui établissent cette distinction, les anglicismes formels (ou, dans certains cas, seulement ceux qui ne sont pas adaptés) ne soient pas perçus de façon aussi négative que les autres types d'emprunts puisque le terme *anglicisme*, qui a une valeur dépréciative évidente dans les sources de notre corpus, ne leur est pas appliqué. Ceci tient au fait que ces auteurs – comme Tardivel (1880), Clapin (1894 et 1913), Dionne (1909), Chouinard (1912), etc. – considèrent que la provenance anglaise de ces formes

est facilement perceptible et que les locuteurs, en les utilisant, ont parfaitement conscience d'employer des termes étrangers. Les emprunts formels ne représentent donc pas un danger à leurs yeux, puisqu'ils ne risquent pas de modifier, contrairement aux anglicismes sémantiques et aux calques, l'économie interne du lexique, ces mots s'ajoutant au vocabulaire comme des éléments distincts.

Les auteurs classant parmi les anglicismes les mots anglais francisés témoignent d'un peu plus de réserve: ils craignent que l'adaptation ait pour effet que ces mots soient perçus comme étant français, à cause de l'apparence française (à l'écrit ou à l'oral) qu'ont prise ces emprunts. Malgré cette réserve, leur point de vue est essentiellement le même que celui des auteurs qui écartent de la notion d'«anglicisme» tous les emprunts formels.

D'autre part, même si l'anglicisme formel est le type d'emprunt le moins fréquemment qualifié d'*anglicisme*, c'est celui dont on retrouve le plus d'exemples dans l'ensemble des textes examinés; la raison de ceci est sans doute qu'il est beaucoup plus facilement repérable que les autres types d'emprunts à l'anglais. Nous avons d'ailleurs pu voir que la plupart des auteurs anonymes ont donné surtout (ou exclusivement) des exemples d'emprunts formels; comme ils n'étaient probablement pas des spécialistes de la langue, on comprend qu'ils n'aient pas repéré davantage d'emprunts sémantiques et de calques, emplois dont l'origine anglaise est souvent plus difficile à déceler. Notons enfin que plusieurs de ces auteurs anonymes n'ont pas utilisé le terme *anglicisme* pour désigner les emprunts formels: ils parlaient le plus souvent de *mots anglais*, ce qui peut indiquer qu'ils ne considéraient pas ces formes comme étant des anglicismes.

1.2 Nuances apportées dans le traitement des anglicismes

Force nous est de constater que l'anglicisme n'a pas souvent été analysé en profondeur lors de la période prise en compte, l'objectif de la plupart des auteurs ayant été de condamner tout emprunt à l'anglais. Quelques-uns, cependant, semblent être allés un peu plus loin dans leur étude du phénomène, soit en effectuant une sorte de

classement des emprunts, soit en formulant sur l'une ou l'autre des catégories d'anglicismes lexicaux des commentaires témoignant de la perception plus nuancée qu'ils avaient de l'anglicisme.

Ainsi, on a pu observer, au chapitre II, que la terminologie de certains auteurs variait selon qu'il était question d'anglicismes formels (appelés le plus souvent *mots anglais*), d'anglicismes sémantiques (qualifiés d'*anglicismes*) ou de calques (appelés *traductions*). Seul Lorrain énonce de manière explicite la distinction qu'il établit entre les trois catégories d'emprunts, mais l'analyse de la terminologie employée par d'autres auteurs – comme Gingras (1860-1880), Dunn (1880), Lusignan (1890) – démontre qu'ils ont effectué un découpage des anglicismes s'apparentant de très près à notre propre classement.

Nous avons vu, d'autre part, que plusieurs observateurs avaient formulé des commentaires plus précis sur l'une ou l'autre des catégories d'anglicismes que nous distinguons. Un bon nombre d'entre eux ont reconnu l'adaptation subie par les anglicismes formels, comme l'indique l'emploi fréquent du terme *francisation*; on a même pu noter qu'une demi-douzaine d'auteurs ont souligné plus spécifiquement l'adaptation phonétique subie par les emprunts. La ressemblance entre les formes françaises et anglaises a été à quelques reprises mentionnée comme étant l'une des causes de l'emprunt sémantique; le calque, enfin, a été rapproché de la traduction par une vingtaine d'auteurs.

Comme nous l'avons signalé antérieurement, il est rare que les propos des auteurs soient organisés de façon méthodique; cependant, notre analyse a fait ressortir que certains observateurs ont témoigné – malgré l'apparence d'amateurisme qu'on retrouve parfois dans leurs textes – d'une bonne compréhension du phénomène de l'anglicisme ou, du moins, de l'un ou l'autre aspect de ce phénomène. On commençait déjà, au milieu du XIX^e siècle, à cerner la genèse des anglicismes, comme en témoigne l'évocation de la similitude des formes anglaises et françaises dans le cas des emprunts sémantiques et de la traduction dans celui des calques. Nous avons également vu que certaines

questions de fond ont même été posées par quelques auteurs, notamment par ceux qui ont rapproché les concepts de «néologie» ou d'«emprunt» de celui d'«anglicisme».

2. LES DEUX TYPES DE DISCOURS SUR L'ANGLICISME

2.1 Le discours prescriptif

Il ne fait aucun doute que le type de discours le plus répandu à l'époque qui nous intéresse est, de loin, le discours prescriptif, l'emprunt à l'anglais étant souvent perçu par les auteurs comme un signe d'infériorité des Canadiens français face à la majorité anglophone. Pour cette raison, donc, le but visé par la plupart des auteurs était de faire disparaître tous les anglicismes du français canadien, d'où le caractère propagandiste du discours de plusieurs des auteurs qui ont traité de la question de l'anglicisme.

On observe tout d'abord que de nombreux auteurs ont employé des termes à valeur dépréciative pour parler de l'anglicisme, du type *anglomanie*, *anglicisation*, *angliciser*, ou encore des expressions métaphoriques, comme *maladie*, *peste*, *baragouin*, etc.; ces appellations sont très éloquentes quant à la perception négative qu'avaient les auteurs de l'emprunt à l'anglais. Le terme *anglicisme* lui-même, dont nous avons souligné à plusieurs reprises la connotation négative, témoigne de l'opprobre pesant sur les emprunts à l'anglais.

Le fait, également, que plusieurs auteurs aient prôné la suprématie des Français en matière de langue indique qu'ils étaient très attachés à la norme hexagonale; ils estimaient que la présence d'anglicismes dans le parler canadien-français était un élément pouvant l'éloigner davantage de cette norme. Comme le signale Poirier (1992), «L'anglicisme [...] fait souvent figure d'épouvantail: c'est l'argument suprême qu'on invoque pour discréditer les emplois qui ne correspondent pas à ceux qui ont cours en France.» (p. 9). On a par ailleurs pu observer que, dans plusieurs sources, les anglicismes enregistrés par les dictionnaires français n'étaient pas condamnés, pour les mêmes raisons sans aucun doute.

Si on donnait parfois droit de cité aux anglicismes ayant cours en France, on dénonçait cependant avec vigueur tous les autres emprunts, en particulier les anglicismes sémantiques, les calques et les mots anglais ayant un équivalent français. Parfois cette condamnation s'étendait à des formes peu usuelles (telles *loop-line*, *trunk*, *iron*, *sea-side*, *morning-gown*, etc.¹) et même à des emplois d'origine galloromane (c'est-à-dire des faux anglicismes), comme *moulin à scie*, *patate*, *marchandises sèches*, *marier* «épouser», etc.

L'objectif visé dans les sources prescriptives étant l'épurement de la langue, il n'est pas surprenant que leurs auteurs n'aient pas effectué une analyse approfondie et qu'on trouve dans leurs textes des faux anglicismes et certaines incohérences dans leurs propos. Nous avons signalé, entre autres, la disparité fréquente existant entre la définition adoptée par certains auteurs et les formes données pour l'illustrer – notamment dans les textes de Tardivel (1880), Buies (1888), Blanchard (1912) et DeCelles (1929) – de même que le traitement inégal de l'une ou l'autre catégorie d'anglicismes fait par Maguire (1841), Manseau (1881), Lusignan (1890), etc.

Le discours prescriptif est même, dans plusieurs sources, souvent empreint de considérations d'ordre émotif; il n'est besoin que de citer deux auteurs pour démontrer ce fait: «Le dictionnaire donne la définition technique de l'anglicisme; voici, selon nous, celle du coeur: C'est une tache de sang qui nous montre par où ont passé les griffes du lion britannique, et ces griffes (qui l'ignore?), torturent et écorchent notre langue en attendant qu'elles la tuent!» (Manseau, 1881, l. 61-65), «On dira peut-être de toutes ces objections que ce sont des arguments de sentiment, il n'en est pas moins vrai qu'à l'égard de la question qui nous occupe ce sont ceux dont il doit être tenu compte.» (Beullac, 1901, p. 394). Nous avons relevé de nombreux autres passages de ce type dans les sources de notre corpus.

Enfin, la façon dont les auteurs parlent des domaines où se manifeste l'anglicisme (presse, commerce, industrie, tribunaux et parlement) est également révélatrice de l'orientation qu'ils donnent

¹ Dans la documentation du Trésor de la langue française au Québec, ces formes ne sont pratiquement pas attestées.

parlement) est également révélatrice de l'orientation qu'ils donnent à leur réflexion sur ces questions; en effet, les auteurs ne se contentent pas de mentionner les sphères d'activité dont la langue présente des anglicismes: ils adoptent une attitude très critique envers les individus utilisant ou propageant la terminologie anglaise de ces domaines. On a d'ailleurs blâmé le plus souvent les individus des classes supérieures (industriels, politiciens, journalistes, etc); il est assez rare que des critiques soient dirigées vers la classe ouvrière. Notons que les domaines dénoncés comme étant les plus «contaminés» par l'anglicisme nous renseignent, de façon indirecte, sur les voies de pénétration principales de l'anglicisme, c'est-à-dire la traduction, le commerce et le monde du travail.

Il reste que les écrits dans lesquels on adopte une visée éminemment prescriptive constituent une excellente source de documentation sur l'usage de l'époque puisque les inventaires d'anglicismes y sont souvent très larges, notamment chez Tardivel (1880), Blanchard (1912), DeCelles (1929), etc.

2.2 Le discours plus neutre

En dépit de la visée essentiellement prescriptive de la plupart des sources de la période prise en compte, il arrive qu'on trouve dans certaines d'entre elles des propos plus neutres ou, tout au moins, plus modérés informant sur l'un ou l'autre aspect de l'anglicisme. Nous effectuerons ici un survol des manifestations principales de ce discours plus objectif.

La première de ces manifestations consiste dans le fait que plusieurs auteurs justifient l'emploi des anglicismes formels n'ayant pas d'équivalent en français; ces auteurs considèrent que l'utilisation de certains mots anglais est utile, voire nécessaire, pour nommer les réalités nord-américaines. S'il est vrai que la justification des emprunts sans équivalent français a souvent pour effet de renforcer la condamnation pesant sur les autres types d'emprunts, il demeure que l'évocation de ce critère témoigne d'un certain détachement de la tendance puriste très répandue à l'époque et d'un certain recul par rapport à la norme française, puisque plusieurs des mots anglais

dictionnaires français. Nous avons d'ailleurs souligné, au chapitre III, que quelques auteurs faisaient preuve d'une attitude parfois critique envers la norme française et la position adoptée sur la question des anglicismes en France, et que certains d'entre eux dénonçaient même l'anglomanie des Français, qu'ils jugeaient inacceptable.

Cette attitude plus modérée se fait aussi sentir chez les auteurs qui font la démonstration de faux anglicismes ou qui critiquent ouvertement le purisme de certains de leurs contemporains qui condamnent des emplois d'origine galloromane; on pense ici à Chercheur (1884), qui critique Buies à propos de sa condamnation de *passation*, à Airvaux (1879), qui signale plusieurs faux anglicismes donnés par Bibaud, etc. Quelques auteurs ont par ailleurs produit des sources à tendance essentiellement descriptive, comme Legendre (1890), Rivard (1914), Blanchard (1916); cependant, les deux travaux se distinguant par leur approche objective et leur complète absence de jugement sont le GPFC (1930) et l'article d'Elliott (1889): ces sources sont les seules, en fait, dans lesquelles on ne retrouve aucune évaluation préalable des anglicismes et qui présentent une véritable analyse du phénomène, analyse qui se fonde, par ailleurs, sur une riche nomenclature.

3. ÉVOLUTION DE LA RÉFLEXION

De tout temps, l'anglicisme a été perçu par la majorité comme étant un phénomène néfaste pour la langue; sur ce point, on ne note pas vraiment de changement. Cependant, on observe que les années 1880 ont constitué une période charnière importante sur plusieurs plans.

On note tout d'abord que les premières définitions de l'anglicisme datent de cette période: Tardivel (1880), Dunn (1880), Buies (1888) et Elliott (1889) sont en effet les premiers auteurs ayant proposé une définition de l'anglicisme; avant eux, on ne trouve aucun auteur ayant présenté de façon claire des critères d'identification.

C'est également en 1880 que la distinction entre les anglicismes formels et les autres types d'emprunts a commencé à être établie; enfin, la distinction entre les emprunts formels adaptés et non adaptés apparaît beaucoup plus fréquemment à partir de 1880: seulement deux auteurs semblaient l'avoir notée avant, alors qu'ils sont une demi-douzaine à l'avoir établie à compter de 1880.

Il semble donc que l'étude de l'anglicisme a été faite avec plus de précision depuis cette décennie et nous pensons que l'influence de Tardivel n'est pas étrangère à ce phénomène; on sait tout l'impact qu'a eu la publication de son opuscule: *L'anglicisme, voilà l'ennemi!* est devenu le thème de la lutte contre l'emprunt à l'anglais pour tous les polémistes de l'époque. Il ne serait donc pas étonnant que son approche somme toute assez méthodique – en ce qui concerne les critères d'identification et la bipartition des emprunts – ait été adoptée par ses successeurs.

On remarque une certaine évolution sur deux autres plans: l'attitude par rapport à la France et les vocabulaires visés. Il est rare, en effet, qu'on critique l'anglomanie des Français après 1900; par ailleurs, on note que la langue des tribunaux et du parlement a été dénoncée dès 1826, mais que ce n'est que dans les années 1860 à 1880 que la langue des journaux, du commerce et de l'industrie a commencé à être la cible de critiques de la part des auteurs. C'est donc la langue officielle qui a, en premier lieu, attiré l'attention des auteurs, ce qui n'est pas surprenant, étant donnée la présence de nombreux termes anglais dans le vocabulaire des textes officiels.

4. PARALLÈLE AVEC L'ÉPOQUE ACTUELLE

Si l'on compare les travaux produits au cours du XIX^e siècle jusqu'à 1930 avec ceux de nos contemporains, on remarque qu'il existe un point commun entre les deux périodes: la plupart des sources sur l'anglicisme sont à visée prescriptive; encore de nos jours, on trouve un nombre important de

manuels de bon langage, de répertoires et de dictionnaires d'anglicismes dans lesquels les auteurs se contentent de condamner les emprunts à l'anglais, sans vraiment chercher à les décrire et à les expliquer (voir notamment Colpron, Dagenais, Barbeau, etc.). L'approche des traducteurs – comme Daviault et Darbelnet – est, elle aussi, caractérisée par une visée prescriptive, ce qui apparaît naturel puisque leur objectif est d'identifier les erreurs de traduction les plus fréquentes pour tenter de les corriger.

Cette constante dans l'approche des auteurs révèle que la question de l'anglicisme se pose encore avec acuité de nos jours, qu'on s'inquiète toujours de l'intrusion des emprunts à l'anglais dans le français québécois, que le phénomène de l'anglicisme, bref, continue de susciter d'intenses réactions. Les commentaires dépréciatifs sur le français du Québec en général et sur l'influence anglaise sont encore nombreux; citons, à titre d'exemple, un passage du rapport de la Commission Gendron (1969):

«L'extrême pauvreté des moyens d'expression se manifeste par l'indigence d'un vocabulaire truffé d'anglicismes, d'archaïsmes et de barbarismes; par une syntaxe boîteuse, voire incohérente, où l'influence de la langue anglaise n'est pas absente; par une phonétique, souvent fautive, dépourvue de mélodie intonative.»²

Il existe d'autre part une différence essentielle entre les deux époques, différence qui réside dans l'approche lexicologique qu'on a vue se développer au Québec depuis les années 1970. Dans les travaux conçus dans cette optique, l'anglicisme est étudié d'un point de vue linguistique et comme un phénomène qu'il importe de bien cerner avant de passer à l'étape de l'évaluation. Le but premier de ces travaux est d'établir les faits avec précision, notamment en ce qui concerne leur origine. L'article d'Elliott (1889) et le GPFC (1930) annonçaient déjà cette approche, mais ce sont les deux seules sources, sur les quelques quatre-vingts que nous avons examinées, dans lesquelles cette démarche lexicologique est adoptée.

² Citation tirée de Bouthillier et Meynaud (1972), p. 720.

5. LES CONSÉQUENCES DE LA LUTTE

La lutte menée tout au long du XIX^e siècle contre les anglicismes a eu pour effet principal d'attirer l'attention de la population sur la question des emprunts à l'anglais et elle a, de là, contribué à contrer quelque peu l'invasion des anglicismes dans le français du Québec. Poirier (1980) signale le recul d'un certain nombre d'anglicismes formels au profit des équivalents français (*band* disparaît devant *fanfare*, *grocer* devant *épicier*, *workshop* devant *atelier*, etc.); il est fort probable que les attaques menées contre les emprunts aient exercé une certaine influence sur la population, plus précisément sur les individus contribuant d'une manière ou d'une autre à la propagation du vocabulaire (journalistes, écrivains, commerçants, publicitaires, etc.). Toujours dans son article de 1980, Poirier soutient: «Il faut reconnaître aux zélateurs du français et aux représentants de l'Église le mérite qui leur revient: sans leur acharnement, il est douteux que les progrès de l'anglicisme eussent été stoppés.» (p. 50). Bouthillier et Meynaud (1972) expriment la même opinion, mais ils vont plus loin encore: ils notent, à propos des textes présentés dans leur ouvrage (ce qui peut s'appliquer aussi bien aux sources constituant notre corpus):

«En réalité, les textes rassemblés dans ce volume montrent qu'à toutes les époques des Canadiens français ont eu parfaitement conscience des dangers courus par leur langue et se sont efforcés de mettre leurs compatriotes en alerte contre ces menaces. Il nous semble que ces démarches de tous ordres ont représenté une composante de la survivance canadienne de la langue française.» (p. 79)

Il paraît donc évident que la croisade entreprise contre l'anglicisme a eu des effets bénéfiques sur le français du Québec; il serait intéressant, dès lors, de mesurer plus précisément ces effets en entreprenant des recherches quant à la vitalité des emprunts les plus fréquemment dénoncés au cours de la période prise en compte et quant aux domaines dans lesquels l'emploi des anglicismes a connu le déclin le plus marqué.

6. PARALLÈLE AVEC L'ATTITUDE DES FRANÇAIS FACE À L'ANGLICISME

L'anglicisme, en France, n'a commencé à être un phénomène abondamment commenté que vers le milieu du XX^e siècle; avant cela, très peu d'écrits ont été consacrés à ce sujet, comme le signale Trescases (1982): «[...] la crise du français et l'afflux des néologismes d'emprunt ne provoquent pas de réaction virulente contre les anglo-américanismes avant 1957.» (p. 83). Ce même auteur relève seulement cinq textes dans lesquels on s'est attaqué à l'anglicisme au XIX^e siècle. Ceci tient au fait qu'en France on ne percevait pas le phénomène de l'anglicisme de façon négative: les Français, au siècle dernier, ont fait preuve d'un véritable engouement pour la culture et la langue anglaises; l'emploi de termes anglais revêtait un prestige indéniable. Mais l'emprunt à l'anglais s'est manifesté plus massivement à compter des années 1950, période où l'anglomanie a commencé à inquiéter les intellectuels français et depuis laquelle de nombreux ouvrages dénonçant ce phénomène ont été produits.

Il semble, cependant, que l'anglomanie n'a pas eu autant d'adeptes ici; on doit plutôt parler d'anglicisation forcée de la langue française au Canada, en particulier depuis 1850. C'est sous l'influence du milieu anglo-saxon que la terminologie anglaise s'est implantée dans de nombreux domaines au Canada français, notamment dans ceux du commerce, de l'industrie, de la justice, des lois, etc. Un certain prestige a pu être accordé par quelques membres de l'élite bourgeoise à l'utilisation de l'anglais, mais il reste que c'est l'ignorance qui a fait, du moins pour le peuple, que l'influence de l'anglais a eu autant d'impact sur le français canadien. On peut dire que l'anglomanie a commencé relativement tôt à faire place à la valorisation de la culture canadienne-française par l'élite intellectuelle³ et, parallèlement, à une véritable «anglophobie», à une vive crainte de l'assimilation non seulement linguistique, mais aussi culturelle, politique et institutionnelle.

³ On pense entre autres à Sulte (1885), qui a fait une véritable apologie du français canadien.

C'est cette crainte que commencent à ressentir les Français depuis les années 1950. Il est remarquable de voir la similitude existant entre les réactions des intellectuels français contemporains et celles des auteurs du XIX^e siècle au Canada français; il n'y a qu'à comparer la teneur des propos d'Étiemble (1964) dans *Parlez-vous franglais?* avec le discours des auteurs de notre corpus pour s'en rendre compte. Pergnier (1989) résume ainsi l'attitude des polémistes français d'aujourd'hui: «[...] c'est que le débat actuel sur l'anglicisation du français s'égaré parfois dans des voies confuses où il est difficile de discerner le bon sens de la passion.» (p. 7). Ce passage caractérise tout aussi bien les discours qui ont jalonné la lutte contre l'anglicisme au Canada français depuis le début du XIX^e siècle, particulièrement pendant la période que nous avons examinée.

BIBLIOGRAPHIE

1. Sources composant le corpus

N.B.: COMME NOUS L'AVONS MENTIONNÉ DANS L'INTRODUCTION, NOUS AVONS REPRODUIT, EN ANNEXE, LE TEXTE DE QUELQUES-UNES DES SOURCES COMPOSANT NOTRE CORPUS. L'ASTÉRISQUE SIMPLE (*) SERT À IDENTIFIER UNE ÉDITION INTÉGRALE DE LA SOURCE, ALORS QUE L'ASTÉRISQUE DOUBLE (**) SIGNIFIE QUE NOUS N'EN AVONS REPRODUIT QUE LA PARTIE PERTINENTE POUR NOTRE ANALYSE. DANS LE CAS DES OUVRAGES PLUS IMPORTANTS, L'ASTÉRISQUE SIMPLE INDIQUE QUE NOUS EN ÉDITONS LA PRÉFACE EN ENTIER ET L'ASTÉRISQUE DOUBLE QUE NOUS PRÉSENTONS LA OU LES PARTIE(S) DE LA PRÉFACE QUI TRAITE(NT) DE LA QUESTION DE L'ANGLICISME.

1.1 Articles et ouvrages portant sur l'anglicisme

- AIRVAUX, Jules (1879), «M. Bibaud et la langue française. Étude philologique et bibliographique», dans *L'Opinion publique*, Montréal, 9 oct., p. 484-485; 16 oct., p. 494; 23 oct., p. 506 et 508; 30 oct., p. 520-521.
- *ANONYME (1826) [Michel Bibaud], «Langue française», dans *La Bibliothèque canadienne*, t. 2, no 3, février, p. 115-119.
- *ANONYME (1842) [Michel Bibaud], «Encore un mot sur le Manuel», dans *L'Encyclopédie canadienne, journal littéraire et scientifique*, vol. 1, no 7, Montréal, sept., p. 262-264.
- **ANONYME (1864), «Revue bibliographique», dans *Journal de l'Instruction publique*, vol. 8, nos 6-7, Montréal, juin-juillet, p. 97-100.
- **ANONYME (1882a), «Une poignée de belles choses», dans *Le Saguenay*, Chicoutimi, 3 juill., p. 4 et 14 août, p. 4-5.
- *ANONYME (1882b), «Parlons français, S. V. P.!» dans *Le Saguenay*, Chicoutimi, 19 sept., p. 2.
- **ANONYME (1882c), «Connaissances utiles», dans *Le Saguenay*, Chicoutimi, 26 sept., p. 3.

- *ANONYME (1882d), «Le mot 'complexion'», dans *Revue canadienne*, t. 18, Montréal, sept., p. 561-562.
- **ANONYME (1882e), «Le marquis de Lorne», dans *Le Saguenay*, Chicoutimi, 3 oct., p. 2.
- *ANONYME (1882f), «La langue des Micmacs», dans *Le Saguenay*, Chicoutimi, 10 oct., p. 2; 31 oct., p. 2; 21 nov., p. 2 et 26 déc., p. 2.
- *ANONYME (1882g), «Comment on parle aux États-Unis», dans *Le Saguenay*, Chicoutimi, 26 déc., p. 3.
- *ANONYME (1905a), «Le Bulletin du parler français. Notre langage», dans *Le Progrès du Saguenay*, Chicoutimi, 4 mai, p. 1.
- *ANONYME (1905b), «Anglicisme», dans *La Vérité*, Québec, 25 nov., p. 155.
- ANONYME (1908), «Lettre ouverte», dans *Bulletin du parler français au Canada*, vol. 7, no 1, sept., p. 27.
- *ANTOINE (1902a) [Adjutor Rivard], «Le nouveau théâtre et la langue française», dans *La Vérité*, Québec, 15 mars, p. 3.
- *ANTOINE (1902b) [Adjutor Rivard], «D'un auditorium et d'un business college», dans *La Vérité*, Québec, 13 sept., p. 3.
- ASSELIN, Olivar (1910), «Anglomanie», dans *Bulletin du parler français au Canada*, vol. 8, no 5, janv., p. 172-174.
- *B. (1902a), «À propos de 'cheniquer'», dans *La Semaine religieuse de Québec*, vol. 15, no 5, Québec, 20 sept., p. 73-74.
- **B. (1902b), «Lettre ouverte à M. Firmin Paris à propos de 'cheniquer'», dans *La Semaine religieuse de Québec*, vol. 15, no 10, Québec, 25 oct., p. 147-150.
- **B. (1902c), «Dernier mot à M. Firmin Paris au sujet de *Cheniquer*», dans *La Semaine religieuse de Québec*, vol. 15, no 14, Québec, 22 nov., p. 759-760.
- BEULLAC, Pierre (1901), «Chronique», dans *La Revue légale nouvelle série*, t. 7, Montréal, p. 385-394.
- *BLAIN DE SAINT-AUBIN, Emmanuel (1865), «Des locutions communes aux langues Française et Anglaise», dans *Journal de l'instruction publique*, vol. 9, no 12, Montréal, déc., p. 161-162.
- BLAIN DE SAINT-AUBIN, Emmanuel (1882), «Expressions à noter», dans *L'Opinion publique*, Montréal, 22 juin, p. 290 et 9 nov., p. 529.
- BLAIN DE SAINT-AUBIN, Emmanuel (1883), «Expressions à noter», dans *L'Opinion publique*, Montréal, 8 fév., p. 61-62; 1^{er} mars, p. 97; 29 mars, p. 48; 26 avril, p. 193; 17 mai, p. 229 et 31 mai, p. 253.

- BLANCHARD, Étienne (1912), *En garde! Termes anglais et anglicismes*, 1^{re} édition, s. l., s. éd., 105 pages.
- BLANCHARD, Étienne (1916), «Mots anglais francisés», dans *Bulletin du parler français au Canada*, vol. 14, no 7, mars, p. 324-326.
- BLANCHARD, Étienne (1919), *Le bon français en affaires*, Montréal, s. éd., 96 pages.
- BUIES, Arthur (1888), *Anglicismes et canadianismes*, Québec, C. Darveau, 106 pages (ce volume regroupe une série d'articles parus du 7 janvier au 25 février 1888 dans le journal *L'Électeur*).
- CERCLE D'ÉTUDE DU PARLER FRANÇAIS (1908), «Anglicismes», dans *Bulletin du parler français au Canada*, vol. 7, no 4, déc., p. 160.
- CERCLE D'ÉTUDE DU PARLER FRANÇAIS (1909), «Anglicismes», dans *Bulletin du parler français au Canada*, 1909, vol. 7, no 8, avril, p. 320; vol. 8, no 3, 1909, nov., p. 120.
- CHAPAIS, J. C. (1913), «Conversation franco-anglaise», dans *Bulletin du parler français au Canada*, vol. 11, no 10, juin-août, p. 396-399.
- *CHERCHEUR (1884), «Passation», dans *La Patrie*, Montréal, 14 avril, p. 2.
- CHOUINARD, Ephrem (1912), *Le parler français à Québec*, Québec, Typ. Laflamme et Proulx, 48 pages.
- COMITÉ DU BULLETIN (LE) (1904), «Anglicismes», dans *Bulletin du parler français au Canada*, vol. 3, no 2, oct., p. 68; no 3, nov., p. 99; no 4, déc., p. 132.
- COMITÉ DU BULLETIN (LE) (1905), «Anglicismes», dans *Bulletin du parler français au Canada*, vol. 3, no 5, janv., p. 164; no 6, févr., p. 196; no 7, mars, p. 232; no 8, avril, p. 268; no 9, mai, p. 304; no 10, juin-août, p. 328; vol. 4, no 2, oct., p. 80; no 3, nov., p. 120; no 4, déc., p. 160.
- COMITÉ DU BULLETIN (LE) (1906), «Anglicismes», dans *Bulletin du parler français au Canada*, vol. 4, no 5, janv., p. 200; no 6, févr., p. 240; no 7, mars, p. 280; no 8, avril, p. 320; no 9, mai, p. 360; no 10, juin-août, p. 382; vol. 5, no 2, oct., p. 80; no 3, nov., p. 120; no 4, déc., p. 160.
- COMITÉ DU BULLETIN (LE) (1907), «Anglicismes», dans *Bulletin du parler français au Canada*, vol. 5, no 5, janv., p. 200; no 6, févr., p. 240; no 7, mars, p. 280; no 8, avril, p. 320; no 9, mai, p. 360; no 10, juin-août, p. 396; vol. 6, no 1, sept., p. 40; no 2, oct., p. 80; no 3, nov., p. 120; no 4, déc., p. 160.
- COMITÉ DU BULLETIN (LE) (1908), «Anglicismes», dans *Bulletin du parler français au Canada*, vol. 6, no 5, janv., p. 200; no 6, févr., p. 240; no 7, mars, p. 280; no 8, avril, p. 320; no 9, mai, p. 360; no 10, juin-août, p. 386; vol. 7, no 2, oct., p. 80; no 3, nov., p. 100.

- COMITÉ DU BULLETIN (LE) (1909), «Anglicismes», dans *Bulletin du parler français au Canada*, vol. 7, no 6, févr., p. 240; no 7, mars, p. 280; no 9, mai, p. 360; vol. 8, no 2, oct., p. 80; no 4, déc., p. 160.
- COMITÉ DU BULLETIN (LE) (1910), «Anglicismes», dans *Bulletin du parler français au Canada*, vol. 8, no 5, janv., p. 200; no 6, févr., p. 240; no 7, mars, p. 280; no 8, avril, p. 320; no 9, mai, p. 360; vol. 9, no 2, oct., p. 88; no 3, nov., p. 128; no 4, déc., p. 168.
- COMITÉ DU BULLETIN (LE) (1911), «Anglicismes», dans *Bulletin du parler français au Canada*, vol. 9, no 5, janv., p. 208; no 6, févr., p. 248; no 7, mars, p. 288; no 8, avril, p. 328; no 9, mai, p. 376; vol. 10, no 2, oct., p. 80; no 3, nov., p. 120; no 4, déc., p. 160.
- COMITÉ DU BULLETIN (LE) (1912), «Anglicismes», dans *Bulletin du parler français au Canada*, vol. 10, no 5, janv., p. 200.
- *D. (1902), «À propos de la 'Glane philologique' du 10 mai», dans *La Semaine religieuse de Québec*, vol. 14, no 42, Québec, 7 juin, p. 679-680.
- DAVELUY, Ch[arles] (1902), «Les jeux», dans *Bulletin du parler français au Canada*, vol. I, no 4, déc., p. 63-64.
- DECELLES, Alfred (fils) (1929), *Notre beau parler de France*, s. l., s. éd., 104 pages.
- *DU PAYS, Louis (1903), «En français... pourquoi pas?», dans *La Croix*, Montréal, 12 juill., p. 2.
- ELLIOTT, A.M. (1889), "I. Speech Mixture in French Canada. B. English and French", dans *American Journal of Philology*, vol. X, no 38, Baltimore, p. 133-158.
- *FRANC (1902), «Corrigeons-nous», dans *L'Événement*, Québec, 22 mars, p. 5.
- *FRANC-CANADIEN (1902), «Parlons français», dans *L'Événement*, Québec, 21 juin, p. 6.
- *FRÉCHETTE, Louis (1895), «Toujours la langue», dans *La Patrie*, Montréal, 13 juillet, p. 1-2.
- GÉLINAS, A. (1879), «À propos d'anglicismes», dans *L'Opinion publique*, Montréal, 2 janv., p. 2.
- GEOFFRION, Louis-Philippe (1918), «Notre vocabulaire parlementaire», dans *Bulletin du parler français au Canada*, vol. 16, no 10, juin-août, p. 440-455.
- GEOFFRION, Louis-Philippe (1925-1927), *Zigzags autour de nos parlars*. *Simple notes*, Québec, chez l'auteur.

- GROULX, L.-A. (1914), «Les cercles pour l'étude du parler français dans les collèges», dans *Premier congrès de la langue française au Canada. Mémoires*, Québec, Imprimerie de l'Action sociale limitée, p. 287-295.
- HOMIER, Pierre (1913) [Joseph-Papin Archambault], *La langue française au Canada. Faits et réflexions*, Montréal, Ligue des droits du français, 1913, 95 pages (ce volume regroupe une série d'articles parus du 16 mars 1912 au 4 février 1913 dans le journal *Le Devoir*).
- JUSTIN (1905) [Ernest Chouinard], «Anglicismes et barbarismes recueillis hebdomadairement dans la presse citrouillarde», dans *Le Nationaliste*, Montréal, 5 mars, p. 4; 12 mars, p. 4; 19 mars, p. 3; 26 mars, p. 4; 2 avril, p. 1; 9 avril, p. 2; 16 avril, p. 1; 23 avril, p. 4; 30 avril, p. 1 et 7 mai, p. 1.
- JUTRAS, V.-P. (1914), «L'école et l'anglicisme», dans *Premier congrès de la langue française au Canada, Mémoires*, Québec, Imprimerie de l'Action sociale limitée, p. 300-313.
- **LÉGARÉ, Ernest (1929), «Le français dans l'armée canadienne», dans *Le Terroir*, vol. 9, no 8, Québec, juin, p. 12-15.
- LEGENDRE, Napoléon (1890), *La langue française au Canada*, Québec, C. Darveau, 177 pages.
- LIGUE DES DROITS DU FRANÇAIS (1913), «Listes d'expressions pour le commerce et l'industrie», dans *Bulletin du parler français au Canada*, vol. 12, no 1, sept., p. 42-44; no 2, oct., p. 83-84; no 4, nov., p. 123-124 et 163-164.
- LIGUE DES DROITS DU FRANÇAIS (1914), «Listes d'expressions pour le commerce et l'industrie», dans *Bulletin du parler français au Canada*, vol. 12, no 5, janv., p. 203-204; no 6, févr., p. 243-244; no 7, mars, p. 283-284; no 8, avril, p. 323-324; no 9, mai, p. 363-364; no 10, juin-août, p. 402-404; vol. 13, no 1, sept., p. 53-54; no 2, oct., p. 101-102; no 3, nov., p. 149-150; no 4, déc., p. 197-198.
- LIGUE DES DROITS DU FRANÇAIS (1915), «Listes d'expressions pour le commerce et l'industrie», dans *Bulletin du parler français au Canada*, vol. 13, no 5, janv., p. 245-246; no 6, févr., p. 293-294; no 7, mars, p. 341-342; no 8, avril, p. 389-390; no 9, mai, p. 435-438.
- LIGUE DES DROITS DU FRANÇAIS (1917), «Pot-pourri d'anglicismes», dans *Le Petit Canadien*, vol. 14, no 3, mars, p. 91-92; no 4, avril, p. 123-124; no 5, mai, p. 148-149.
- LORRAIN, Léon (1920), «Les trois anglicismes», dans *Revue trimestrielle canadienne*, vol. 6, Montréal, mars, p. 51-61.
- *LORRAIN, Léon (1930), «La grande pitié du français au Canada», dans *Le Devoir*, Montréal, 18 janv., p. 6.

- NEVERS, Edmond de (1896), *L'avenir du peuple canadien-français*, Paris, Henri Jouve éditeur, XLVII-441 pages.
- PARADIS, Philippe-J. (1907), «Notre langage commercial», dans *Bulletin du parler français au Canada*, vol. 5, no 6, fév., p. 201-210.
- PAUL-ÉMILE (1880), «Le langage parlementaire», dans *Le Courrier du Canada*, 3 déc., p. 2 et 20 déc., p. 2.
- PAUL-ÉMILE (1881), «Le langage parlementaire», dans *Le Courrier du Canada*, 13 janv., p. 2; 17 févr., p. 2; 30 avril, p. 2 et 12 mai, p. 2.
- PRINCE, J.-E. (1906), «Du français dans nos lois», dans *Bulletin du parler français au Canada*, vol. 5, no 4, déc., p. 130-138.
- R., A. (1910) [Ajutor Rivard], «Un catalogue», dans *Bulletin du parler français au Canada*, vol. 8, no 7, mars, p. 267.
- RIVARD, Adjutor (1906), [Compte rendu], dans *Bulletin du parler français au Canada*, vol. 4, no 8, avril, p. 317-318.
- RIVARD, Adjutor (1914), «La francisation des mots anglais», dans Rivard, A., *Études sur les parlers de France au Canada*, Québec, J.-P. Garneau, p. 145-177.
- SARCLEUR (LE) (1911), «Sarclures», dans *Bulletin du parler français au Canada*, vol. 9, no 5, janv., p. 206-207; no 6, févr., p. 245-247 et vol. 10, no 4, déc., p. 158-159.
- SIMARD, Henri (1909), «Notre langage scientifique», dans *Bulletin du parler français au Canada*, vol. 17, no 6, février, p. 203-211.
- *SIRIUS (1902), «Causerie philologique», dans *La Semaine religieuse de Québec*, vol. 14, no 44, 21 juin, p. 707-710 et no 48, 19 juillet, p. 776-778.
- [SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA] (1903a), «L'anglicisme, voilà l'ennemi!», dans *Bulletin du parler français au Canada*, vol. 2, no 4, déc., p. 128.
- [SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA] (1903b), «Petites leçons», dans *Bulletin du parler français au Canada*, vol. 2, no 1, sept., p. 24-26.
- [SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA] (1904a), «L'anglicisme, voilà l'ennemi!», dans *Bulletin du parler français au Canada*, vol. 2, no 6, févr., p. 192; no 7, mars, p. 224.
- [SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA] (1904b), «Petites leçons», dans *Bulletin du parler français au Canada*, vol. 2, no 8, avril, p. 251-252.
- [SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA] (1906), [Notes diverses], dans *Bulletin du parler français au Canada*, vol. 5, no 4, déc., p. 145.

- [SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA] (1908), [Notes diverses], dans *Bulletin du parler français au Canada*, vol. 7, no 4, déc., p. 142.
- *TACHÉ, Joseph-Charles (1923), "Porcupine Quills", dans *Les Annales*, vol. 2, no 3, Ottawa, mars, p. 2-3.
- TARDIVEL, Jules-Paul (1880), *L'anglicisme, voilà l'ennemi*, Québec, Imprimerie du «Canadien», 28 pages.

1.2 Glossaires, recueils de mots, manuels de bon langage portant entre autres sur l'anglicisme

- BIBAUD, [Maximilien] (1879), *Le mémorial des vicissitudes et des progrès de la langue française en Canada*, Montréal, J.-A. Byette, 128 pages.
- *CARON, Napoléon (1880), *Petit vocabulaire à l'usage des Canadiens-français*, Trois-Rivières, Journal des Trois-Rivières (impr.), 63 pages.
- **CLAPIN, Sylva (1894), *Dictionnaire canadien-français*, Montréal-Boston, C.O. Beauchemin et Fils, XLVI-389 pages (reproduction de l'édition originale par les Presses de l'Université Laval, Québec, 1974).
- *CLAPIN, Sylva (1913), *Ne pas dire mais dire. Inventaire de nos fautes les plus usuelles contre le bon langage*, Worcester (Mass., É.-U.), Librairie J. A. Jacques, 182 pages.
- **DIONNE, Narcisse-Eutrope (1909), *Le parler populaire des Canadiens français*, Québec, Laflamme et Proulx imprimeurs, XXIV-671 pages (reproduction de l'édition originale par les Presses de l'Université Laval, Québec, 1974).
- **DUNN, Oscar (1880), *Glossaire franco-canadien et vocabulaire de locutions vicieuses usitées au Canada*, Québec, A. Côté et Cie (impr.), XXVI-199 pages (reproduction de l'édition originale par les Presses de l'Université Laval, Québec, 1976).
- GINGRAS, J.-F. (1860), *Recueil des expressions vicieuses et des anglicismes les plus fréquents*, Québec, E.-R. Fréchette (impr.), 47 pages.
- GINGRAS, J.-F. (1867), *Manuel des expressions vicieuses les plus fréquentes*, 2^e édition, Outaouais, Imprimerie du «Canada», 77 pages.
- GINGRAS, J.-F. (1880), *Manuel des expressions vicieuses les plus fréquentes*, 3^e édition, Ottawa, Imprimerie MacLean, Roger et Cie, VI-61 pages.
- LUSIGNAN, Alphonse (1890), *Fautes à corriger, une chaque jour*, Québec, C. Darveau (impr.), XXVI-179 pages.
- MAGUIRE, Thomas (1841), *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française, adapté au jeune âge et suivi d'un Recueil de locutions vicieuses*, Québec, Fréchette et Cie (impr.), 185 pages.

- **MANSEAU, J.-A. (1881), *Dictionnaire des locutions vicieuses du Canada avec leur correction, suivi d'un Dictionnaire canadien*, Québec, J.-A. Langlais (libraire-éditeur), XII-119 pages.
- SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA (1930), *Glossaire du parler français au Canada*, Québec, L'Action sociale limitée, XIX-709 pages (reproduction de l'édition originale par les Presses de l'Université Laval, Québec, 1968).
- VIGER, Jacques (1810), «Néologie canadienne», dans *Bulletin du parler français au Canada*, vol. 8, 1909-1910, p. 101-103, 141-144, 183-186, 234-236, 259-263, 295-298 et 339-342.

2. LISTE DES AUTRES OUVRAGES CITÉS

- BARBEAU, Victor (1970), *Le français du Canada*, Québec, Garneau, 307 pages.
- BESCHERELLE aîné (1847), *Dictionnaire national ou Dictionnaire universel de la langue française*, Paris, Simon éditeur – Garnier Frères éditeurs, 2 volumes.
- BOISTE, Pierre-Claude-Victoire (1834), *Dictionnaire universel de la langue française, avec le latin et les étymologies*, 8^e édition revue, corr. et augm. par Charles Nodier, Paris, Lecointe et Pougin libraires, XXIV-756-241 pages.
- BONNAFFÉ, Édouard (1920), *Dictionnaire étymologique et historique des anglicismes. L'anglicisme et l'anglo-américanisme dans la langue française*, Paris, Librairie Delagrave, XXIII-193 pages.
- BOUCHARD, Chantal (1989), «Une obsession nationale: l'anglicisme», dans *Recherches sociographiques*, vol. XXX, no 1, Québec, Département de sociologie, Université Laval, p. 67-90.
- BOUTHILLIER, Guy et Jean MEYNAUD (1972), *Le choc des langues au Québec, 1760-1970*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 767 pages.
- CLAS, André (1976) (dir.), *Bibliographie des chroniques de langue parues dans la presse au Canada, 1879-1949*, vol. 2, Montréal, Université de Montréal, XXXVII-1008 pages.
- COLPRON, Gilles (1970), *Les anglicismes au Québec. Répertoire classifié*, Montréal, Librairie Beauchemin limitée, 247 pages.
- DAGENAIS, Gérard (1967), *Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada*, Québec-Montréal, Éditions Pedagogia Inc., XV-679 pages.

- DARBELNET, Jean (1971), «Les anglicismes de maintien en franco-canadien», dans *Actes de celui de XII-lea congres international de lingvistica si filologie romanica*, t. 2, publ. par A. Rosetti et S. Reinheimer-Ripeanu, Bucaresti, Editura Academiei Republicii Socialiste, România, p. 1169-1173.
- DARBELNET, Jean (1976), *Le français en contact avec l'anglais en Amérique du Nord*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 146 pages.
- DAVIAULT, Pierre (1944), «Traducteurs et traduction au Canada», dans *Mémoires et comptes rendus de la Société royale du Canada*, série 3, t. 38, section 1, p. 67-87.
- DAVIAULT, Pierre (1952), «L'apport anglais à la langue canadienne», dans *Les Carnets viatoriens*, vol. 17, no 4, Joliette, oct., p. 102-115.
- DAVIAULT, Pierre (1955), «L'anglicisme au Canada», dans *Vie et langage*, Paris, mars, no 36, p. 120-123.
- Dictionnaire de l'Académie française* (1798), 5^e édition, Paris, J. J. Smits et Cie imp.-lib., 776 pages.
- Dictionnaire de l'Académie française* (1835), 6^e édition, Paris, Imprimerie et librairie Firmin Didot Frères, 961 pages.
- Dictionnaire du français québécois. Volume de présentation* (1985), sous la dir. de Claude Poirier, Québec, Les Presses de l'Université Laval, XLI-167 pages.
- ÉTIEMBLE (1964), *Parlez-vous français?*, Paris, Gallimard, 376 pages.
- Grand Larousse de la langue française* (1971-1978), sous la dir. de Louis Guilbert, René Lagane et Georges Niobey, Paris, Librairie Larousse, 7 volumes.
- HAMELIN, Jean (1979), «La dimension historique du problème linguistique», dans *Travaux de linguistique québécoise*, t. 3, publ. par L. Boisvert, M. Juneau et Cl. Poirier, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 251-269.
- HARE, John E. (1976), «La formation de la terminologie parlementaire et électorale au Québec: 1792-1810», dans *Revue de l'université d'Ottawa*, vol. XLVI, no 4, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, p. 460-475.
- HATZFELD, Adolphe et Arsène DARMESTETER [1890-1900], avec le concours d'Antoine Thomas, *Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVII^e siècle jusqu'à nos jours*, [Paris], [Librairie Delagrave], 2 volumes.
- HÖFLER, Manfred (1982), *Dictionnaire des anglicismes*, Paris, Larousse, XXV-308 pages.

- HORGUELIN, Paul A. (1977), «Les premiers traducteurs (1760 à 1791)», dans *Meta*, vol. 22, no 1, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, mars, p. 15-25.
- JUNEAU, Marcel (1971), «Reviviscence en ancien québécois de mots gallo-romans sous l'influence de l'anglais», dans *Revue de linguistique romane*, t. 35, no 139-140, Strasbourg, Société de Linguistique romane, juill.-déc., p. 388-392.
- JUNEAU, Marcel (1977), *Problèmes de lexicologie québécoise. Prolégomènes à un Trésor de la langue française au Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 278 pages.
- KOESSLER, Maxime et Jules DEROCQUIGNY (1928), *Les faux amis ou Les trahisons du vocabulaire anglais*, Paris, Librairie Vuibert, XX-389 pages.
- LAROUSSE, Pierre (1865-1876), *Grand dictionnaire universel français*, Paris, Administration du Grand dictionnaire universel, 15 volumes.
- LAROUSSE, Pierre (1890), *Grand dictionnaire universel français. Deuxième supplément*, Paris, Administration du Grand dictionnaire universel, 2019 pages.
- LAROUSSE, Pierre (1982), *Grand dictionnaire encyclopédique Larousse*, Paris, Librairie Larousse, 10 volumes.
- LITTRÉ, É. (1863-1869), *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Librairie de L. Hachette et Cie, 3 volumes.
- MACKENZIE, Fraser (1939), *Les relations de l'Angleterre et de la France d'après le vocabulaire*, t. 1, *Les infiltrations de la langue et de l'esprit anglais. Anglicismes français*, Paris, Librairie E. Droz, 334 pages.
- Meta*, vol. 22, no 1, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1977, mars, 99 pages (numéro spécial portant sur l'histoire de la traduction au Canada).
- NOËL, Danièle (1990), *Les questions de langue au Québec. 1759-1850*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 397 pages.
- PERGNIER, Maurice (1989), *Les anglicismes*, Paris, Presses universitaires de France, 214 pages.
- POIRIER, Claude (1978), «L'anglicisme au Québec et l'héritage français», dans *Travaux de linguistique québécoise*, t. 2, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 43-106.
- POIRIER, Claude (1980), «Le lexique québécois: son évolution, ses composantes», dans *Culture populaire et littératures au Québec*, sous la dir. de René Bouchard, Saratoga (Californie), Anma Libri, p. 43-80.

- POIRIER, Claude (1988), «L'anglicisme en France et au Québec», dans *Dictionnaire du français Plus*, Montréal, Centre Éducatif et Culturel Inc., p. 1848-1851.
- POIRIER, Claude (1992), «L'anglicisme au Québec: Phénomène linguistique, culturel et social» et «Notes pour la discussion méthodologique sur l'anglicisme», dans *Anglicisme et identité québécoise*, résumés des conférences et notes de cours, sous la responsabilité de Claude Poirier, Québec, publications de la CEFAN, p. 6-14 et 91-107.
- QUESNEL, Joseph (1802), «L'anglomanie ou le dîner à l'Angloise», dans *La Barre du jour*, Montréal, Agence de Distribution populaire, 1965, juill.-déc., p. 117-141.
- REY-DEBOVE, Josette et Gilberte GAGNON (1984), *Dictionnaire des anglicismes. Les mots anglais et américains en français*, 3^e édition, Paris, Le Robert, XIX-1150 pages.
- ROBERT, Paul (1985), *Le grand Robert de la langue française. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, 2^e édition ent. revu et corr. par Alain Rey, Paris, Le Robert, 9 volumes.
- SULTE, Benjamin (1885), *Situation de la langue française au Canada. Origines, modifications, accent, histoire, situation présente, avenir*, Montréal, Imprimerie générale, 26 pages.
- TRESCASES, Pierre (1982), *Le franglais vingt ans après*, Montréal, Guérin, 150 pages.
- Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789-1960)*, sous la dir. de Paul Imbs, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique (en cours de publication).
- TRÉVOUX (1752), *Dictionnaire françois et latin*, 5^e édition, Paris, Compagnie des libraires associés, 7 volumes.
- VAN ROEY, Jacques, Sylvie GRANGER et Helen SWALLOW (1988), *Dictionnaire des faux amis français ~ anglais*, Paris-Gembloux, Duculot, XXXIII-792 pages.
- VERREAULT, Claude (1977), *Les anglicismes lexicaux dans «Nazaire et Barnabé» de Ovíla Légaré, sketches humoristiques radiodiffusés au Québec de 1939 à 1958*, thèse de maîtrise, III-497 pages.
- WADE, Mason (1963), *Les Canadiens français de 1760 à nos jours*, t. I, Ottawa, Le Cercle du Livre de France, 685 pages.

ANNEXE

ÉDITION DE TEXTES

Principes d'édition

Nous présentons les textes édités en ordre alphabétique (selon le nom de l'auteur) et en ordre chronologique lorsque plusieurs textes sont signés par le même auteur. Les sources que nous identifions par *Anonyme* sont également placées selon l'ordre chronologique.

Nous avons reproduit les textes en respectant les normes typographiques de l'époque, notamment en ce qui concerne la ponctuation. Ainsi, nous n'avons pas modifié la position des signes de ponctuation placés devant une parenthèse ou un guillemet fermant. Nous avons également laissé telles quelles les majuscules sans accent et nous avons reproduit le trait d'union entre *très* et l'adjectif ou l'adverbe qu'il précède (par exemple *très-imparfaitement*, *très-inconvenante*) puisque c'était une pratique courante à l'époque.

D'autre part, nous avons effectué la correction des erreurs orthographiques, syntaxiques et typographiques, soit en les corrigeant directement dans le texte et en indiquant en note les leçons rejetées, soit en ajoutant l'élément manquant entre crochets lorsque notre intervention se limitait à un complément. Les crochets sont donc de nous, sauf indication contraire.

Anonyme (1826): Anonyme [Michel Bibaud], «Langue française», dans *La Bibliothèque canadienne*, t. 2, no 3, 1826, février, p. 115-119.

J'AI publié dans un autre journal, il y a une huitaine d'années, trois ou quatre morceaux, où je tâchais de faire sentir leur tort à ceux qui en parlant ou écrivant en français, emploient des mots et des tournures anglaises; comme ces écrits n'ont pas eu en appa-
 5 rence tout l'effet que j'en attendais, on¹ ne trouvera peut-être pas mauvais que j'en remette ici quelques extraits sous les yeux des lecteurs de la *Bibliothèque Canadienne*, avec quelques légers changemens dans le dernier.

M.

10

«La manière d'écrire de Mr. de COURVAL me plaît beaucoup, non pas parce qu'elle est élégante et recherchée, mais bien parce qu'elle est simple, naturelle, et ce me semble, adaptée au sujet. Si je ne savais que les NOTIONS sur la BOTANIQUE sont écrites depuis
 15 longtems, les écarts, les transitions subites, et la négligence apparente que j'y remarque, me feraient croire que Mr. de Courval a voulu imiter le style et la marche du MANUSCRIT qu'on dit venu de Ste. Hélène. Ce qui me plaît surtout dans ce style, c'est que je n'y remarque aucun anglicisme; ce n'est pas peu de chose dans un
 20 pays et dans un tems où l'on semble ne faire plus de façons d'introduire à foison dans les discours et les écrits, des mots et des tournures anglaises.»

25

«Rien ne dépare tant un idiome que les mots et les tours barbares qu'on y introduit mal à-propos; et les personnes qui ont à coeur la pureté de leur langue, devraient réprouber de tout leur pouvoir, et tourner en ridicule, cette manie d'anglifier le français, qui paraît
 30 devenir plus générale de jour en jour. Il y a, il est vrai, dans la langue anglaise, et surtout dans le style de palais, certains mots qu'il est difficile de rendre par des mots français absolument correspondants; mais ces mots presque intraduisibles sont en très-
 35 petit nombre; et si on ne pouvait pas les traduire par des mots qui auraient exactement le même sens, on pourrait au moins les rendre par des périphrases. Cette difficulté de rencontrer dans les deux langues des mots qui signifient exactement la même chose, surtout en ce qui regarde les lois et les procédures judiciaires, vient de ce que ces lois et ces procédures n'étaient pas les mêmes en France et en Angleterre. Mais quoiqu'elles ne soient pas absolument les mêmes, elles se ressemblent pourtant, surtout à l'époque actuelle.

¹ Original: ou

40 Les termes qui ne se rencontrent pas dans les anciennes lois
peuvent se trouver dans les nouvelles. Les mots Maire et *Mayor*,
Echevin et *Alderman*, exprimaient les mêmes dignités, quoique les
fonctions des dignitaires ne fussent pas exactement les mêmes en
France et en Angleterre. Il y a présentement en France, un Parle-
ment, des Jurés, &c. on doit donc savoir comment il faut rendre les
45 termes, *bill*, *verdict*, *foreman*, &c. On ne devrait pas être plus en
peine de rendre exactement, *warrant*, *presentment*, *indictment*,
empeachment, &c. car les lois criminelles de France se sont
beaucoup rapprochées des lois anglaises, quant à la manière de
procéder. Il y a à notre barreau des hommes très capables de faire
50 la traduction en question; et en la faisant, ils rendraient, selon moi,
un service important à leurs confrères plus jeunes et moins
expérimentés qu'eux; car on est toujours tenté de rire, quand on
entend un avocat plaidant en français, dire, le *presentment*, le
foreman des jurés, un *writ* d'exécution, un *bill* d'*indictment*, ou
55 d'*indictment* et même *indicter!* et plusieurs autres mots anglais
prononcés souvent comme s'ils étaient français. Si quelques uns
des termes français² qui correspondent à ces mots anglais,
semblaient d'abord nouveaux, on s'y accoutumerait pourtant peu
à peu, et ils deviendraient à la fin techniques.»

60 «On ne peut s'empêcher d'être surpris en voyant comme on
défigure dans ce pays, la première comme la plus universelle des
langues de l'Europe. Les étrangers se font gloire de bien parler le
français; et cette langue est présentement dans presque tous les
pays de l'Europe, une branche essentielle de l'éducation; et nous
65 qui avons l'avantage de la parler naturellement, nous en faisons
assez peu de cas pour la défigurer. Il y a certainement ici un grand
nombre de personnes qui parlent et qui écrivent bien le français;
mais combien de fautes ne remarque-t-on pas dans la manière dont
prononcent cette langue des personnes qui, vu l'éducation qu'elles
70 ont reçue et les maîtres sous lesquels elles ont étudié, devraient la
prononcer parfaitement bien; que de fautes de constructions et
d'anglicismes surtout, d'autres ne font-ils pas en écrivant? Mais ce
sont surtout les mots tout-à-fait étrangers qui choquent le plus, soit
dans la conversation, soit dans les écrits. Puisque personne n'a
75 encore entrepris de faire disparaître ces termes barbares, en faisant
connaître au moyen d'un ou de plusieurs papiers publics, les
termes français équivalents, je me chargerai de la partie de la tâche
qui est à ma portée; car pour la remplir en entier, il faudrait être
plus versé que je ne le suis dans la connaissance des lois françaises
80 et anglaises. Je traduis donc,
Presentment ----- par dénonciation, (simple.)

² Original: Français

- Indictment* ----- accusation, (formelle.)
Bill of indictment ----- acte d'accusation.
 85 *To indict* ----- accuser, (formellement ou juridiquement.)
Impeachment ----- accusation, (publique.)
To impeach ----- accuser, (publiquement.)
Writ est un ordre écrit émanant du Prince, d'une Cour de Justice, ou d'un supérieur compétent.
- 90 Il n'y a ni difficulté ni ambiguïté³, quand le mot *writ* est suivi d'un autre, comme
Writ of execution ----- ordre d'exécution, ou lettres exécutoires.
Writ of election ----- ordre d'élection, ou lettre circulaire.
Warrant, signifie aussi ordre,
- 95 Mais de même que *writ*, ce mot a plusieurs sens différents; il signifie autorisation, quand il émane de l'Orateur de la Chambre des Communes, d'une Cour de Justice, ou d'un magistrat; il signifie aussi contrainte, et prise-de-corps; on le rend par brevet, quand il s'agit d'une place à la Cour; procuration, quand il est question d'une lettre de procureur.
- 100 *Verdict* signifie déclaration, rapport ou jugement; ainsi il n'y aura pas d'amphibologie, quand il s'agira de jurés, et que le mot sera exprimé; le rapport ou la déclaration des jurés; les jurés ont fait leur rapport.
- 105 Si l'officier qu'on nomme en anglais *Sheriff*, n'était chargé que de l'exécution des lois civiles, il n'y aurait pas de difficulté; il faudrait lui donner le nom qu'on donnait en France à l'officier chargé des mêmes fonctions. Mais le *Sheriff* est aussi chargé de l'exécution des lois criminelles; il faut donc lui laisser son nom, pourvu qu'on le francise un peu, en l'écrivant schérif, comme on écrit schelin d'après le mot anglais *shilling*.
- 110 Un *bill*, en terme de législation, n'est autre chose qu'un projet de loi. Le mot anglais est plus court; mais ce n'est sûrement⁴ pas une raison pour lui donner la préférence.
- 115 En terme de palais, ou de jurisprudence criminelle, on a déjà vu que *bill of indictment* signifie acte d'accusation; or rien de plus commun que d'entendre dire à quelques uns des nôtres, les grands jurés ont trouvé, ou n'ont pas trouvé *bill* pour signifier qu'ils ont reçu, ou rejeté⁵ l'acte d'accusation. Les mots *true bill*, ou *no bill*, endossés sur ces actes d'accusation, lorsqu'ils sont rapportés en
- 120 cour, veulent dire simplement, les premiers, que l'acte est reçu, ou qu'il y a matière à procès, et les derniers, qu'il n'y a pas matière à procès.

³ Original: *ambiguïté*

⁴ Original: *surement*

⁵ Original: *rejeté*

- Poll signifie, les voix ou les suffrages; cependant d'après le sens qu'on lui donne ici, on ne peut guères le traduire que par élection.
- 125 Je crois pourtant qu'on peut dire, l'état des voix ou des suffrages.
- Foreman*, veut dire premier, chef, président &c. *The foreman of the jury*, le premier juré, ou le président des jurés, ou du jury; *the foreman of a comity*, le président d'un comité, ou d'un bureau. On appelle encore en anglais, *foreman* dans une imprimerie, &c. celui que nous devons appeler maître-compagnon.
- 130 Pourquoi dire *stage*, quand on peut dire diligence, et *steam-boat*, ou *horse-boat*, quand on peut et doit dire, bateau-à-vapeur, ou à chevaux? Les mots français sont plus longs, à la vérité, mais ce n'est pas une raison de leur préférer les mots anglais. *Steam-boat*
- 135 se francisera sans doute tôt ou tard, comme *packet-boat* s'est francisé en devenant paquebot; mais en attendant, il faut se servir de la seule expression avouée par la langue, surtout en écrivant.
- Rien de plus choquant, et pourtant rien de plus commun, que d'entendre dire un *Watch-man*, les *Watch-men*, ou même la *Watch*.
- 140 Rien de plus aisé pourtant que de dire le guet, un homme, ou les hommes, ou les gens du guet.
- Saucepan*, *Bowl*, &c. étant des ustensiles d'un usage général, ces mots ont passé dans le langage du peuple qui les croit français, de même que les termes sauvages, *micouan*, *orogan*, *mitas*, &c.
- 145 Bien des personnes qui sauraient comment rendre en français *side-board* ne veulent pas s'en donner la peine.»

Anonyme (1842): Anonyme [Michel Bibaud], «Encore un mot sur le Manuel», dans *L'Encyclopédie canadienne, journal littéraire et scientifique*, vol. 1, no 7, Montréal, 1842, sept., p. 262-264.

- L'AUTEUR dit, page 6, que les adjectifs *parfait*, *universel*, *immortel*, *mortel*, *éternel*, *essentiel*, *divin*, *suprême*, *extrême*, *excellent*, ne peuvent être précédés de mots qui expriment le plus ou le moins, par là même qu'ils sont *absolus* et rejettent toute comparaison.
- 5 Cela est vrai d'*extrême*, *suprême*, qui sont par eux-mêmes des superlatifs. Cela est vrai aussi d'*éternel*, *mortel*, *immortel*, *excellent*, qui énoncent des idées d'infinité, de totalité, ou d'intégrité absolue, si l'on peut ainsi parler, et l'on ne pourrait, sans devenir barbare, traduire littéralement ces expressions anglaises: *His* ou *Her most excellent majesty*. Cela est encore vrai d'*essentiel*, *nécessaire*,
- 10 lorsqu'ils sont pris dans le sens métaphysique; l'Essence, ou

les qualités essentielles des choses; l'Être nécessaire; ce qui est nécessaire existe de soi. Il n'y a là ni plus ni moins. Mais il n'en est pas de même de *divin, parfait*, non plus que d'*essentiel, nécessaire*, dans le langage oratoire ou commun: BOILEAU n'a-t-il pas dit, et dans une occasion où il devait être sur ses gardes, puisqu'il s'agissait de la correction, ou de la pureté du langage,

15 «Que dans tous vos écrits, la langue révérée,
Dans vos plus grands excès, vous soit toujours sacrée:
20 Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus *divin*
Est toujours, quoiqu'il fasse, un maussade écrivain.»

Il aurait aussi bien pu dire, l'auteur le plus *parfait*, si la rime l'eût demandé; et qui n'a pas lu, ou entendu, des expressions ou des phrases comme les suivantes? «La plus parfaite des créatures,» en parlant de la Vierge Marie; «Le plus parfait des hommes n'est pas exempt de défauts;»¹ «Ce fonctionnaire se trouve dans une situation critique; jamais la prudence ne lui a été plus nécessaire; - Ce cultivateur a présentement chez lui tout ce qu'il lui faut pour bien vivre; jamais l'argent comptant ne lui a été moins nécessaire;»² - «Rien de plus essentiel que la fermeté pour &c.»³ Nous n'avons pas cru les citations nécessaires; nous en donnerions, s'il y avait contestation.

Il paraît que malgré ce que dit l'auteur du *Manuel*, page 122^o, quelques-uns⁴ de nos journalistes s'obstinent à qualifier de révérends tous les membres de notre clergé, sans exception. C'est un anglicisme, ou une traduction littérale de l'anglais, à la différence qu'au nom de baptême du ministre, ou homme d'église, qui, en anglais suit le mot *reverend*, nos journalistes substituent le mot «Monsieur,» ou le mot «Messire:» «Le révérend M. GIROUARD; le révérend Messire PAINCHAUD;» faisant de nos Curés, Vicaires, Missionnaires, Chapelains, autant de religieux, ou moines.

Nous avons à Montréal, il y a un peu plus de vingt ans, le Père, ou le révérend P. DEMERS, Récollet; et à Québec, il y a un peu plus de quarante ans, le Père, ou le révérend P. CASOT, Jésuite. Nous avons
45 présentement des Pères Oblats, qu'on peut, et qu'on doit appeler

¹ Pas de guillemet à cet endroit dans l'original.

² Pas de guillemet à cet endroit dans l'original.

³ Pas de guillemet à cet endroit dans l'original.

⁴ Le mot *Révérénd* est un titre qui appartient exclusivement aux *Prélats*, aux *Religieux* et aux *Religieuses*; et par conséquent c'est une erreur grave que de le donner aux membres de notre clergé canadien, qui est *séculier*. Cette erreur nous vient des Anglais, qui qualifient tous leurs ministres de *Révérénds*. Mais quelque soit l'usage des Anglais, à cet égard, nous ne pouvons donner au mot français *révérend*, une extension qu'il n'a pas, une acception qui lui est étrangère. [note de l'auteur]

⁴ Original: *quelques uns*

révérends, si l'on veut être poli, surtout en leur adressant la parole, ou en leur écrivant.

50 En parlant des Prêtres des Séminaires, les Anglais diront, la politesse même leur commandera de dire, *The reverend Ecclesiasticks* ou *Gentlemen*, &c., et on leur pardonnera peut-être une traduction littérale, lorsqu'ils voudront s'exprimer en français; mais nous, qui devons savoir mieux, nous devons nous contenter de dire, MM. les Ecclésiastiques, &c., ou plus simplement encore, les Messieurs du Séminaire, &c.

55 L'auteur ne veut pas que l'on attribue à nos Ecclésiastiques la qualification de *Messire*: Nous croyons que ce titre se peut donner au moins aux plus éminents d'entre eux; aux Supérieurs des Séminaires, aux Grands-Vicaires, aux Curés particulièrement respectables par l'âge, &c. Si l'expression *Révérénd Messire* n'était
60 pas toujours *doublement* incorrecte, elle serait en tout cas incongrue, pour ne pas dire ridicule.

Une autre façon de parler très incongrue, due encore à des gazettiers anglais d'autrefois, qui écrivaient mal leur langue, et que réproûve avec raison l'auteur du *Manuel*, c'est de dire:
65 «Votre dame, la dame de N... Tel jour, la dame de N..., Ecuyer, a⁵ mis au monde un fils.»⁶ - Pour parler français, il faudrait dire: Madame N...., &c.

Anonyme (1864): Anonyme, «Revue bibliographique», dans *Journal de l'Instruction publique*, vol. 8, nos 6-7, Montréal, 1864, juin-juillet, p. 97-100.

[...]

5 Outre les deux genres d'affectation que l'auteur vient de mentionner il en est un qui est particulier à notre pays, c'est celui que nous appellerons l'*anglomanie*, et qui n'est point même tout à fait
entendu à ce sujet quelques écrivains, plaintes que M. Viennet a résumées dans une spirituelle satire qui nous a rappelé une de
celles de feu M. Bibaud. Ce défaut a été trop souvent critiqué dans
10 nos journaux et nos revues pour que nous insistions. Disons seulement que l'emploi d'un mot anglais lorsqu'il existe un

⁵ Original: à

⁶ Pas de guillemet à cet endroit dans l'original.

équivalent français est souvent une preuve d'ignorance et presque toujours une preuve de mauvais goût. Sans doute qu'il peut exister en cela comme en toute autre chose des exceptions, que beaucoup dépend des circonstances et de l'intention, dont votre interlocuteur, s'il est intelligent, saura toujours juger; mais le plus sûr est de parler tout naturellement sa langue sans recourir inutilement au secours d'une langue étrangère.

On nous dira peut-être qu'il y a certains mots anglais qui, dans l'usage assez général, ont remplacé les mots français, tels sont par exemple *side-board*, pour buffet; *tea-board*, pour plateau; *tea-pot*, pour théière; mais bien que dans ces cas assez nombreux on puisse acquitter ceux qui se servent des mots anglais de l'accusation d'affectation, nous leur conseillerions fortement de revenir aux équivalents français; le moindre inconvénient de cet usage bizar[r]e c'est de perdre graduellement notre langue et d'en venir à parler bientôt, comme le font déjà certaines personnes, un langage hybride, qui n'est d'aucun pays, ni d'aucune nation.

Un danger plus grand encore que celui de l'introduction de mots anglais, c'est l'usage de locutions anglaises, et il y en a cependant un grand nombre qui sont pour bien dire consacrées par le journalisme et même par le langage officiel. Il y a quelques années, il s'était fait dans la presse et parmi nos orateurs une certaine réaction contre les anglicismes; mais il semble que, de guerre lasse, on ait abandonné la partie, et plus que jamais nos journaux fourmillent de phrases dont le moule e[s]t tout britannique; plus que jamais par exemple on *oppose* un homme ou une mesure, on *adresse* une assemblée, etc. A ces locutions, qui règnent déjà depuis longtemps, il vient même s'en ajouter de nouvelles également déplorables; mais qui sont peut-être excusables lorsqu'on songe à l'usage constant que beaucoup de personnes instruites font des deux idiomes, et au grand nombre de traductions que nos journalistes ont à faire à la hâte et sans avoir pour bien dire le temps de se relire.

Pour ce qui est de la conversation au point de vue du bon ton et du bon langage, on doit poser en principe: 1_ que le langage le plus correct est toujours celui qui indique une meilleure éducation; 2_ que le langage ne saurait être correct si la phrase a une tournure étrangère, ou si elle est parsemée de mots étrangers; 3_ que dans ce genre tout ce qui peut être le résultat de la négligence ou du mauvais exemple est jusqu'à un certain point excusable; tandis qu'au contraire tout ce qui est *intentionnel* est détestable sous tous les rapports.

Mais que dirons-nous de l'habitude qu'ont quelques personnes de s'adresser entre elles la parole en anglais en présence de compatriotes qui ne font point comme elles un usage constant de cet idiome,

et qui même quelquefois ne le comprennent que très-imparfaitement? N'est-ce point ou faire parade d'une science assez peu rare, ou commettre une grossièreté impardonnable en parlant pour ne pas être compris, en isolant de la conversation quelques-uns de
60 ceux qui auraient droit d'y prendre part?

Une autre observation à faire à ce sujet c'est que, lorsqu'une personne de distinction et d'un rang supérieur au vôtre vous adresse la parole dans sa langue, il n'est certainement point mal, si vous vous sentez capable de le faire, de lui répondre dans le
65 même idiome; mais, si, au contraire, cette personne a la politesse de vous parler dans votre propre langue, c'est une chose très-inconvenante de lui répondre dans la sienne. C'est faire mépris jusqu'à un certain point de sa condescendance; c'est presque lui dire: ne vous fatiguez point, je vous prie, à me parler français; vous
70 vous en tirez assez mal, pour que je vienne à votre secours en parlant anglais.

Dans tous les cas, le parti le plus sûr, le plus digne, le plus sensé, partout où vous en avez le choix, c'est de parler votre langue maternelle tout simplement parce que vous devez la savoir mieux
75 qu'aucune autre, et que vous ne risquerez rien en le faisant. Personne n'a le droit de s'en offenser et l'on gagne généralement plus d'estime et de respect par cette preuve de dignité personnelle et nationale. Si, au contraire, on s'aventure sans nécessité dans les défilés d'un idiome étranger, on s'y est lancé à ses risques et périls;
80 si l'on fait rire de soi, on n'a que ce que l'on mérite.

Anonyme (1882a) - chronique du 3 juillet: Anonyme, «Une poignée de belles choses», dans *Le Saguenay*, Chicoutimi, 1882, 3 juillet, p. 4.

[...]

Rapprochons-nous du pays natal, et voyons ce qu'y font nos journalistes pour le maintien de notre langue.

L'autre jour, c'était un des écrivains de *La Minerve*, qui se moquait
5 de ceux de ses confrères qui semblent attacher quelque importance à la conservation de la langue française pure et intacte.

Quelques jours après, c'était l'écrivain de *L'Union* de St Hyacinthe, qui étalait devant le public son grand mépris pour les journalistes qui s'occupent de semblables vêtiles. Des vêtiles, les efforts que
10 l'on fait en faveur du maintien de notre belle langue! Il faut être un

peu Esquimau pour avoir des idées aussi saugrenues, et surtout pour ne pas les cacher comme on cache une plaie honteuse.

15 Il n'y a pas longtemps encore, un correspondant, à Outaouais, désireux de vider son sac de compliments sur la tête de l'hon. ministre de la milice, M. Caron, le comparait au *gentleman* anglais, ou à un jeune *lord commoner* de la haute *fashion*. Si le ministre de la milice n'a pas été flatté de ces comparaisons, il doit avoir le compartiment de la flatterie doublement cuirassé.

20 Rendons-nous, maintenant, dans la chambre de *notre* assemblée législative composée, aux trois quarts, pour le moins, de députés de race française.

Entendez-vous ces deux députés qui conviennent de *paire*? Puis cet autre qui crie à tout instant: *Order*? Celui-là qui croit se grandir en se servant toujours des mots: *Hear, hear*? Un autre, qui veut l'ajournement (il a faim, sans doute) crie à tue tête: *Six o'clock* Un autre député, lui, ne veut pas de *better terms* et il prie le *leader* de l'opposition de s'opposer à cette mesure. Un tel dit d'un autre député que c'est un bon *debater*, et c'est pourquoi on l'a choisi comme *whip* de la chambre.

30 Puis cette expression assommante: L'honorable membre *pour* tel ou tel comté, ne forme-t-elle pas un anglicisme de la plus belle eau? *The honorable Member for...* Pourquoi ne dirait-on pas: «Monsieur le député *de.....?*»¹ Cette tournure a l'avantage d'être conforme au génie de la langue, et le mot *monsieur*, contraction des mots *mon Seigneur*, vaut bien ce mot *honorable*, qui n'a plus de signification, puisqu'il semble appartenir, aujourd'hui, à tout le monde. Il y a des députés assez encroûtés, pour se fâcher tout rouge, si on leur donne le titre de *monsieur*, au lieu du titre *honorable*.

40 Sur 65 députés de notre chambre législative, combien en avons-nous qui font leurs discours conformément aux règles de la grammaire? En avons-nous cinq?... C'est bien juste. Qu'on n'aille pas croire que les 60 députés, qui semblent s'occuper fort peu de notre langue, sont tous des hommes qui n'ont pas eu l'avantage de faire un cours classique, car on se tromperait de beaucoup.

45 N'avons-nous pas entendu M. Mercier, parlant d'un député auquel il avait fait de l'opposition, dire qu'il l'avait opposé? (*I opposed him.*). Dans une autre circonstance, faisant un beau discours d'ailleurs en faveur de la colonisation, ce même M. Mercier nous a fait voir les privations, les misères du colon pauvre dans sa *log house*; puis, croyant la bourde trop robuste et voulant corriger son expression, 50 il ajouta: «Non: je devrais dire en français, dans sa maison de *log.*» C'est alors que M. le député Nantel lui passa le vrai mot; mais le chef de l'opposition le rejeta, (*il l'opposa*) en donnant pour excuse

¹ Pas de guillemet à cet endroit dans l'original.

55 que l'expression: *maison de log* était la bonne, et qu'il la conservait. Et une demi-heure après cette observation philologique, M. Mercier criait: *Six o'clock* C'était l'heure de sortir de la *maison de log*.

60 Maintenant qu'on nous permette de demander bien humblement: Quelle idée peut se former de nos députés un étranger assistant aux débats de notre chambre locale? Ne pourrait-il pas se poser tout naturellement cette question? - «Mais combien de députés envoie à cette chambre le territoire des Esquimaux?»

Anonyme (1882a) - chronique du 14 août: Anonyme, «Une poignée de belles choses», dans *Le Saguenay*, Chicoutimi, 1882, 14 août, p. 4-5.

5 Croyez-vous que nous aurons un jour la consolation de voir nos journalistes s'élever contre les Barbares qui massacrent notre langue? Les verra-t-on, au moins, châtier leurs écrits jusqu'au point de les mettre d'accord avec la grammaire? Nous ne le croyons pas, car les sept-huitièmes de nos journaux ont leur plaie de l'anglicisme et des mots anglais purs, et d'autre ont autant de souci de la grammaire qu'il en ont de l'an 40.

10 Un journal de Québec disait, il n'y a pas longtemps, à propos de courses: «MM. Swift et Rickaby, doivent *matcher* leurs coursiers.» On pourra dire, désormais, puisque *matcher* est devenu verbe français: «M. le rédacteur de la feuille en question et un Esquimau, arrivé dernièrement à Québec, doivent *matcher* leurs profondes connaissances en langue française.»

15 [...]

DANS LA RUE.

20 Le hasard nous faisait aller, il y a quelques semaines, de St-Roch de Québec à la Basse-ville, dans un des chars urbains et en compagnie de deux cordonniers.

- Où travailles-tu, maintenant, dit un gros courtaud, l'un des deux enfants de saint Crépin?

- Moi, je travaille chez Bresse. Je suis dans la *room* de la *splette*. (le département où l'on emploie le cuir appelé *vache fendue*.)

25 - Je travaille, moi, dit l'autre, un grand maigre jaune, je travaille à la *job* (à la pièce). J'emploie surtout le *polish* et le *kid*.

Je pris la liberté de demander à l'homme à la *splette*: «Puisque

vous êtes Canadien, pourquoi ne dites-vous pas comme nos anciens: *Vache fendue* au lieu de votre affreux *splette*?¹

30 Savez-vous ce qu'il nous répondit, ce brave cordonnier. Voici: -
 •*Vache fendue*, Monsieur, ç'a l'air habitant!...»² Allez donc faire de la philologie après ça!

LES CHEMINS DE FER

35

Ah! c'est là, sur nos voies ferrées, que l'on rencontre de vrais massacreurs de notre langue. On dirait que ces employés sont payés suivant le nombre de massacres qu'ils opèrent; et, si tel est le cas, il y a des *brakemen*, des *switchmen*, des *firemen*, des *sectionmen*, des *expresmen*, etc., qui doivent gagner de gros salaires.

40

- Avez-vous *billé* vos marchandises?

- Non, elles sont encore sur le trottoir, près de la *track*, et je les ferai *biller* lorsque la *traîne* sera à la veille d'arriver.

45

- Dites donc, est-ce que la *traîne* qui va en bas est une *traîne rate trou*? (*Right through*.)

- Oui, c'est la *lightning Express* qui va *rate trou* jusqu'à Québec: le *mixt train* viendra après, puis le *freight train*.

50

- Pouvez-vous me dire si la *traîne* qui monte est à *temps*? (*On time*.)

- Non, elle est 10 minutes *tard* (*late*). D'autres employés diront:³ «Elle est dix minutes *derrière son temps*.» (*behind time*.) On pourrait tout aussi bien dire qu'ils sont, eux, dix lieues derrière la grammaire.

55

On sait que nous n'exagérons nullement et c'est bien là le langage micmac de la plupart des employés de chemins de fer.

Mais comment voulez-vous corriger le peuple de ce langage barbare et écoeurant, si nos journaux ne donnent pas l'exemple? Un échantillon, entre mille, de traduction *fricassée* par «Le Quotidien» de Lévis.

60

Prenons l'annonce de l'Intercolonial, 4^{me} page:

«Les trains de ce chemin de fer partiront et arriveront à la station de Lévis.» etc. L'Iroquois qui a fait cette traduction, a lu sur la copie anglaise: "The trains of this Railway⁴ will start from and arrive at Levis Station," etc., et il a traduit mot à mot, sans égard aux exigences des deux verbes français, *partir* et *arriver*, demandant deux prépositions différentes, *de* et *à*.

65

¹ Pas de guillemet à cet endroit dans l'original.

² Pas de guillemet à cet endroit dans l'original.

³ Original: point simple

⁴ Original: *Railway*

- Voyons! a-t-on le droit de se croire journaliste quand on n'est bon, tout au plus, qu'à faire un *switchman*?
70 [...]

Anonyme (1882b): Anonyme, «Parlons français, S. V. P.!» dans *Le Saguenay*, Chicoutimi, 1882, 19 septembre, p. 2.

- Si l'on disait à nos journalistes franco-canadiens qu'ils estropient, mutilent et massacrent leur langue maternelle d'une manière barbare, ces messieurs prendraient leurs grands airs indignés et nous verseraient sur la tête leurs grands sacs d'injures.
5 Cependant, en parcourant les journaux de nos compatriotes, ici et aux Etats-Unis, combien en trouverez-vous qui semblent avoir à cœur la conservation de notre langue, qui la respectent dans leurs écrits? Y en a-t-il un sur vingt-cinq? Nous en doutons fort.
- 10 Prenons au hasard un journal de Montréal que tout *le monde* lit. Citons:
«Vendredi après-midi, M. Warren Brown, propriétaire des moulins à scie de Repentigny, était sur une charge de bois sur un tramway, entre le qual, etc.»
- 15 Comment trouvez-vous que nous trouvons ces *moulins à scie* et ce *tramway*? Un anglicisme: moulin à scie [saw mill]¹ au lieu de scierie, et un mot purement anglais. Continuez, messieurs, à singer les journalistes français de New York. Dites et écrivez comme eux: *Street, wharf, attorney general, policeman, schooner, ward*, etc., etc., et vous arriverez à vous rendre ridicules et méprisables aux yeux de tous ceux qui veulent le maintien de notre belle langue.
- 20 De Montréal passons aux Etats-Unis. Prenons un journal qui ne se publie pas à 100 lieues de Lewiston, Maine, et que le *messenger* vient de nous donner.
- 25 Que pensez-vous d'une leurre? D'une échange? Il faut n'avoir qu'une force féminine pour féminiser comme cela.
- Nous avons toujours cru que *close* était le participe passé féminin du verbe *clore*; mais nous avons tort, paraît-il. Dans le
30 Maine, on emploie ce mot pour *clause*; et, comme le mot *close* se trouve écrit deux fois à quelques lignes de distance,

¹ Ces crochets sont de l'auteur.

nous sommes porté à croire que cette bourde n'est point le résultat d'une erreur typographique.

35 Viennent ensuite les mots *bénéfice*, *rénumérer*, *patroniser*, *poll*, *aldermen*, etc. Et l'on recommande sur le même numéro, aux Acadiens de Madonaska d'apprendre le français. Pas, certainement, en lisant le journal que nous avons sous les yeux.

40 De grâce, confrère, au lieu de vous fâcher, comme c'est assez souvent votre habitude, achetez une grammaire, un bon dictionnaire, et étudiez: vos lecteurs vous en sauront gré.

Anonyme (1882c): Anonyme, «Connaissances utiles», dans *Le Saguenay*, Chicoutimi, 1882, 26 septembre, p. 3.

[...]

5 Les statistiques disent que la langue française est parlée par près de 50 millions de personnes. Ceux de nos compatriotes qui croient que l'on ne saurait rien faire de bien dans le commerce et l'industrie sans se servir de l'anglais, doivent plaindre le sort de ces 50 millions ayant le français pour langue maternelle. Qu'en pensent ceux de nos marchands canadiens qui font la tenue de leurs livres en anglais?.....

10 Puis nos petits bonhommes de chemin de fer avec la *switch*, le *brakeman*, les trajets *right through*, etc.? Puis encore nos marins d'eau douce avec leur *round house*, *jib*, *bomm*, *ready*, *about*, etc.?

Anonyme (1882d): Anonyme, «Le mot 'complexion'», dans *Revue canadienne*, t. 18, Montréal, 1882, septembre, p. 561-562.

Un article de la *Revue du Monde Catholique*, reproduit dans la *Revue Canadienne*, condamne l'emploi du mot «complexion» dans le sens de «teint.»

5 Nous avons reçu à ce sujet la lettre suivante: Montréal, 18 septembre 1882.

Monsieur le Directeur,

Dans un article de la *Revue du Monde Catholique*, qui a été cité dans la *Revue Canadienne* du mois dernier, j'ai vu qu'on

10 avait relevé, dans la *Vie de M. Faillon*, le mot «complexion»
comme étant un anglicisme et ne devant pas signifier «teint»
en français.

Voici le passage cité:

«Le visage (de M. Faillon) empreint de finesse et de douceur
frappait par une «complexion» claire et transparente, etc.»

15 Et l'auteur de l'article ajoute qu'il a souligné le mot «complexion»
pris dans le sens anglais au lieu de «teint,» et il voit en ce mot la
preuve que le voisinage des Anglais influe sur les littérateurs
canadiens d'une façon malheureuse, etc.

20 Or je crois que le mot «complexion» en ce sens de «teint» se trouve
indiqué dans le grand dictionnaire de Littré.

Voyez le mot *complexion* au 1er volume, page 701.

Le mot *complexion*, est-il exposé, est synonyme¹ il est vrai de
constitution et de tempérament, mais outre leur sens commun, M.
Littré affirme expressément que chacun de ces mots a un sens qui
25 lui est particulier. Ainsi:

1° *Constitution* désigne la manière du corps considéré quant à la
santé en général;

2° *Tempérament* désigne le résultat de la prédominance d'action
d'un organe ou d'un système;

30 3° *Complexion* est l'ensemble des *signes extérieurs* qui caractéri-
sent la constitution ou le tempérament.

C'est dans ce sens particulier qu'il est employé dans la *Vie de M.
Faillon*, et si M. Littré indique qu'on peut l'employer dans le sens
synonymique de constitution ou tempérament, il ne dit pas qu'on
35 ne puisse l'employer dans son sens particulier *d'ensemble des
signes extérieurs*, etc.

Nous croirions donc que les Anglais, en exprimant le teint par le
mot «complexion,» sont d'accord avec M. Littré dans sa définition du
sens particulier de ce mot.

40 Et ceci ne nous paraît² pas étonnant, parce qu'on admet que les
mots en *ion* venant de la même source en anglais comme en
français doivent avoir le même sens dans les deux langues. Il y a
près de mille mots en *ion*, et il n'y aurait donc d'exception sur ces
mille mots [que] pour le mot *complexion*, qui n'aurait pas le même
45 sens dans les deux langues.

Cela est possible, mais M. Littré n'admet pas cette exception.
Enfin nous pouvons dire, que M. H. Taine ne l'admet pas non plus,
car dans son ouvrage intitulé: *Notes sur l'Angleterre*, il emploie
plusieurs fois *complexion* dans le sens de *teint*; or M. Taine est un
50 écrivain érudit.

¹ Original: *synontme*

² Original: *parait*

J'ai cru utile de répondre ces quelques lignes parce qu'il a été déjà observé que plusieurs anglicismes reprochés aux Canadiens avaient une source véritablement française.

55 J'ai l'honneur de vous remercier, d'avance, de l'accueil que vous voudrez bien faire à ces notes.

UN LECTEUR.

La discussion est ouverte sur ce sujet.

60 Au reste, l'invasion des mots anglais dans la langue française est plus marquée en France qu'au Canada. Il y a là-bas une tendance manifeste à franciser des mots d'origine britannique qui ne dérivent ni de près ni de loin du grec et du latin. L'Académie, après quelque résistance, finit par donner droit de cité aux nouveaux venus.

65 Ce n'est pas tant par les mots que par les tournures de phrases que nous péchons sous ce rapport au Canada.

Gustave Lamothe.

Anonyme (1882e): Anonyme, «Le marquis de Lorne», dans *Le Saguenay*, Chicoutimi, 1882, 3 octobre, p. 2.

5 Nous avons, dans certains coins de notre pays, une classe d'hommes qui appellent fanatiques ceux qui, comme nous, seraient prêts à faire n'importe quels sacrifices pour conserver intacte et pure la belle langue de nos Pères. Cette épithète injuste ne doit amener qu'un sourire de pitié sur les lèvres. D'après ces hommes à idées étroites, il faudrait laisser faire, sans protester, tous ceux qui, par leur langage ou par leurs écrits, estroient, mutilent, massacrent la langue maternelle; et si vous vous élevez contre ce flot envahisseur, contre cette maladie endémique, contre cette peste générale, vous êtes un..... fanatique! Voilà le grand mot UN FANATIQUE!! Et nous disons, nous, que celui qui ne s'oppose pas à cette manie de tout angliciser, est un Canadien abâtardi, et que le journaliste qui suit le courant avec son bagage ridicule de *schooner*, de *reporter*, de *lunch*, de *dollar*, de *high life*, de *hustings*, de *better terms*, etc., etc., est un journaliste indigne de ce nom et bon tout au plus à singer les petits crevés parisiens et new-yorkais.

[...]

Anonyme (1882f) - chronique du 10 octobre: Anonyme, «La langue des Micmacs», dans *Le Saguenay*, Chicoutimi, 1882, 10 octobre, p. 2.

Voici ce que nous écrivions sur notre numéro-prospectus:

«Il est bien entendu que c'est un journal *français* que nous publierons; ainsi tous ces mots anglais dont sont si friands nos journalistes canadiens, en général, n'auront point d'accès dans le
5 *Saguenay*. Nous avons toujours cru et nous croyons encore fermement que notre langue est assez riche pour rendre non seulement toutes les pensées, mais encore toutes les nuances de la pensée; c'est pourquoi nous ne voulons point nous rendre ridicule
10 jusqu'au point de traduire par un mot étranger un mot de notre langue.

Le nombre de petits crevés atteints de la maladie appelée *singerie anglaise* est assez considérable pour que nous ne cherchions pas à le grossir. Nous avons assez de journalistes au pays, malheureusement, qui se montrent peu soucieux de la conservation de notre
15 belle langue, sans que nous venions, nous aussi, apporter notre pierre à l'oeuvre anti-patriotique que font ces hommes qui seraient plus dans leur état étant maçons, qu'ils ne le sont étant journalistes massacreurs de notre langue.

Nous ridiculiserons donc sans merci ce goût de néologisme partout où nous le trouverons, comme nous flagellerons sans pitié ceux qui commettent la bêtise pommée, la lâcheté sans nom de renier le nom de leurs pères pour s'affubler d'un nom à l'anglaise. Puisque Dieu a bien voulu dans sa bonté que nous naquissions de race française, restons avec nos noms français. Quant à ceux qui préfèrent se faire
25 singes au lieu de demeurer Canadiens, il est bon de leur appliquer le fer rouge au front, afin que l'on puisse les reconnaître au besoin: voilà pourquoi nous les stigmatiserons.»¹

C'est pourquoi nous continuons ce que nous avons déjà commencé sur les numéros précédents. On verra par ces citations que nous ferons de temps à autre, si nous avons eu tort de donner pour titre à ce tirage: «La langue des Micmacs.»

1° La plupart des journaux écrivent aujourd'hui: 7 pieds (plus ou moins suivant le cas) *par 25*. Pourquoi *par*?... Est-ce parce que les Anglais² disent: 7 *by* 25?... Nos Pères disaient: 7 *sur* 25, et ils ne
35 s'en portaient³ pas plus mal.

¹ Pas de guillemet à cet endroit dans l'original; nous avons estimé que la citation s'arrêtait ici en raison du changement de caractères dans l'original.

² Original: *anglais*

³ Original: *il ne s'en portait*

2° Des Canadiens sans aucune mémoire du coeur ont formé à Northampton, Mass., là même où se publie «Le Jean-Baptiste,» une fanfare à laquelle ils ont donné le nom de: "Northampton Brass Band!" Et allez dire à ces Canadiens dégénérés que ce nom est d'une stupidité *épatante*, ils ne nous comprendront⁴ pas seulement, et ils feront la remarque que vous êtes bien *funny*.

3° A Worcester, Mass., le pays de l'illustrissime calomniateur Ferdinand, on avait une fanfare portant un nom français. Des zélés parvinrent à faire mettre de côté le nom français pour y substituer celui de "Worcester Cadet Band." Et l'on viendra encore nous corner aux oreilles que l'on reste Canadien aux Etats-Unis. La grande majorité, NON!

4° Un autre de des êtres abâtardis se fait annoncer comme boulanger *canadien*, il insiste sur ce mot et signe *Peter Gilmet*, Pierre Vrille, quoique le nom de son père soit *Guilmette*, et qu'il ait été baptisé sous le nom de *Pierre*.

Vraiment, il faut avoir la forme diantrement renfoncée dans la matière pour avoir le courage de se donner le nom de *Pierre Vrille!* Tout est possible pour celui qui porte un tel nom, et nous ne serions nullement surpris d'entendre dire [que] Pierre Vrille est l'inventeur des boutons à quatre trous.

Anonyme (1882f) - chronique du 31 octobre: Anonyme, «La langue des Micmacs», dans *Le Saguenay*, Chicoutimi, 1882, 31 octobre, p. 2.

1. Nous avons adressé notre numéro-prospectus à au moins 6,000 personnes. Nous nous attendions naturellement à voir revenir la moitié de ces ballons d'essai. Nous avons eu la patience de mettre à part et de compter le nombre de copies qui ont été refusées par nos compatriotes. Sur 100 de ces refus, il y a une moyenne d'un tiers qui ont écrit *refused* au lieu de *refusé*; 5 pour 100 ont écrit: *retourné*, mot qui n'est pas français dans ce sens. Parmi les agents des postes qui nous ont envoyé un avis de refus imprimé, et qui sont de race française, 58 sur 100 se sont servis de formules anglaises, tant il est vrai que l'on se croit obligé de mettre de côté sa langue maternelle aussitôt que l'on occupe la position la

⁴ Original: *comprendrons*

plus infime du gouvernement, ne fut-ce¹ que la position de balayeur de rues.

15 Un de ces agents des postes, (nous avons une furieuse envie de le nommer) a pris la peine d'ajouter après l'avis imprimé: "*This is the last notice*".

20 Nous le demandons à tous ceux qui désirent la conservation de notre langue, qu'allons-nous devenir avec tous ces Micmacs? Si, du moins, nous pouvions faire passer une loi pour les faire vivre à part. A défaut de loi, nous devons les stigmatiser ces singes d'une espèce nouvelle et encore plus singes que les singes de l'espèce ancienne.

25 2. Un journal publié à Québec annonce la perte d'un chien *black et tan*; et, plus loin, dans une autre annonce, on demande des *trimeurs*. Si ceci n'est pas du micmac pur, nous voulons aller le dire au roi de Prusse.

30 3. Des journalistes de Montréal disent que l'homme le plus riche du Mexique *vaut* 10 millions de piastres. On dit en anglais: *Is worth*, vaut, en parlant d'une personne; mais, en français, cette expression ne s'applique qu'aux animaux ou aux objets inanimés. On dira bien «ce boeuf vaut tant,» mais en parlant des personnes, il faut dire *riche de*, quand on sait sa langue et qu'on veut la parler.

Allons! confrères, mettez de côté ce langage ridicule d'expressions vicieuses.

Anonyme (1882f) - chronique du 21 novembre: Anonyme, «La langue des Micmacs», dans *Le Saguenay*, Chicoutimi, 1882, 21 novembre, p. 2.

5 1. Un journal de Trois-Rivières parle comme suit: «Nous allons citer, d'accord avec ce qui précède, les propres paroles de M. Murphy, du *Number one, Fire Station*,» etc. N'est-ce pas que c'est ronflant, ce "*Number one, Fire Station*?..." Et l'écrivain de ce journal serait bien indigné si nous lui disions que ce langage n'est que de la singerie ridicule, bonne tout au plus à rendre méprisable le journaliste qui s'oublie¹ jusqu'au point de sembler ignorer que nous avons une langue à nous, et une belle encore. Mais ce n'est pas tout.

10 Le même journal emploie, sur le même numéro, les *horreurs* que

¹ Original: *fut ce*

¹ Original: *oubli*

l'on va lire: «D'abord, le *Mayor* est arrêté pour avoir détourné 100,000 *dollars*,» etc. «l'intervention de l'*Attorney General*,» etc. Plus loin: «C'est décidément la *champion city* des États-Unis,» etc. Est-ce que l'on peut être plus Micmac que ce Micmac-là? Nous croyons
15 qu'il faudrait aller bien loin pour trouver son égal. Passons à un autre.

2. Nous lisons ce qui suit, il n'y a pas longtemps, sur un journal dont nous taisons le nom, car nous créerions une *tempête* en le nommant. Citons seulement: «Quand l'Angleterre n'aura pas
20 d'autres cadeaux à nous faire, elle pourra les garder. Nous n'avons pas besoin de ce *qu'elle ne peut plus se servir*.» Attention! il y en a encore.

«Les propriétaires de scieries ne peuvent plus trouver le nombre suffisant d'employés *qu'ils auraient besoin*.»

25 Par ces deux échantillons, il est facile de reconnaître le museau de celui qui, dans la boutique du journal en question, arrime et marine les faits divers dans son charabia, à lui. Et cet homme a encore le courage de s'attribuer (en présence de ceux qui ne connaissent pas toute la profondeur de son ignorance) les articles de fond qui ont
30 assez souvent orné et qui ornent encore les colonnes de son journal. Il y a comme ça, dans ce monde, des êtres qui ont la bosse des prétentions d'un volume énorme. En attendant, les étrangers rient de nous, et, s'ils ont tort, ils ont certainement raison d'avoir tort.

Anonyme (1882f) - chronique du 26 décembre: Anonyme, «La langue des Micmacs», dans *Le Saguenay*, Chicoutimi, 1882, 26 décembre, p. 2.

Nous pourrions, chaque semaine, fournir une colonne ou deux des anglicismes, barbarismes et autres bêtises dont certains journaux français parsèment leurs écrits. Le journal qui paraît avoir le monopole du langage micmac, ne se publie pas à Québec. Nous
5 serions tenté de croire, en lisant cette feuille, que le *marineur* de ces¹ faits divers *importants*, comme «pattes cassées,» chevaux qui ont pris le mors aux dents, etc., reçoit de quelqu'un une forte pale pour massacrer notre belle langue. Si tel est le cas, nous pouvons assurer que le digne homme gagne son argent consciencieusement.
10 Que de massacres il opère tous les jours!..... Voici encore quelques échantillons de ce langage de Micmac breveté.

¹ Original: ses

«Nous recommandons à nos lecteurs de *payer* une visite à ce magasin,» etc. C'est ça², justement ça: les Anglais disent: *To pay a visit*, et le Jean Micmac que nous avons en vue et que nous visons à l'instant, écrit: *payer* une visite comme on dirait *lui* payer une botte de chardons.

Un journal de Québec, dont l'écrivain en chef prend de grands airs, a la même faute.

Pourquoi veut-on toujours écrire rédacteur en chef avec deux traits d'union?..... Et pourquoi écrire: «Québecquois» au lieu de Québécois?

Deuxième bourde du journal auquel nous avons fait allusion en premier lieu. Tenez-vous bien et ne riez pas.

«En racontant les malheurs des enfants de la femme Côté, hier, nous avons commis quelques erreurs *dont* nous nous faisons un plaisir de réparer.»

Voici un *dont* qui n'accuse pas un grand *don* de connaissances en grammaire française.

Une troisième merveille de ce massacreur impitoyable.

«Un propriétaire d'omnibus a *poursuit* et.....» Arrêtons là; ne *poursuivons* plus ce Micmac; nous l'avons *poursuivi* assez loin. Et dire que des estropleurs de langue comme ça se mêlent d'écrire et se croient quelque chose.

Nous abordons un journal de la capitale: soyons sérieux en présence du rédacteur-en-chef avec deux traits d'union. Écoutons bien:

«La position de régistrateur du comté de Dorchester, devenue vacante par la mort de M. J.-E. Rouleau, plus d'une dizaine d'applications avaient été filées,» etc.

Jusqu'à présent, nous avons toujours cru que l'on pouvait filer de la laine, du chanvre, etc.; mais *filer* des applications, connais pas. On dit bien en anglais: *To file an application*; mais, *en français*, on ne *file* pas comme ça. Évidemment, M. le rédacteur en chef, si vous avez su votre grammaire, vous vous *rouillez*.

Encore un autre anglicisme du même. Silence!

«Mademoiselle McDonald se plaint que Cameron, après lui avoir promis *de la marier*,»³ etc.

Si vous parliez anglais, vous auriez pu écrire: *after having promised to marry her*; mais, en français, passe pas, à moins d'appartenir à la famille des Micmacs. Cette expression est une bêtise comme: «Introduisez-moi à monsieur,» est une autre bêtise

² Original: çà

³ Pas de guillemet à cet endroit dans l'original.

que tout le monde répète au lieu de: «Présentez-moi à monsieur.»

55 En présence de tous ces anglicismes, on se demande: Quand les journalistes qui s'intitulent pompeusement rédacteurs en chef, voudront bien étudier leur langue et l'écrire correctement? Pauvre langue française, toi si belle, si souple et si riche, comme on t'estrople, te mutile, te massacre sans pitié! Comme on t'affuble de sales haillons!

60 «Tant qu'à nous, autre bévée du même rédacteur en chef, au lieu de *quant à*, nous croyons qu'il devrait y avoir une loi de *flée* pour punir tous ces Micmacs qui n'ont pas la bosse du génie de notre langue mieux développée. Ou, si on l'a, cette bosse, qu'on la fasse voir.

65 Un journal de Montréal dit qu'on a trouvé, à la gare de Vaudreuil, un paquet enveloppé d'une *couverte*. Pourquoi pas couverture?

Un journal de Trois-Rivières, dont l'écrivain est à la veille de prendre le titre de roi des Micmacs, dit: «Dernièrement, nous étions assis à la même table avec le Dr Palmer, *County Attorney of Taylor county, Ky.*»⁴

75 Sur le même numéro, l'écrivain dit que nous devons rester Canadiens, être fiers de notre origine, et tout le branle-bas! Très bien; mais on oublie trop souvent que, pour rester Canadien, il faut parler la langue que Dieu nous a donnée et dont nous devrions le remercier tous les jours. Quant on est Canadien, on laisse aux écrivains *français* de ce continent ce bagage ridicule d'expressions anglaises. C'est leur propriété: n'y touchons pas.

80 Nous terminons ici cette revue de nos journaux micmacs; mais nous y reviendrons encore: c'est une mine inépuisable.

Anonyme (1882g): Anonyme, «Comment on parle aux États-Unis», dans *Le Saguenay*, Chicoutimi, 1882, 26 décembre, p. 3.

5 Nous l'avons dit plusieurs fois déjà: Notre¹ langue se corrompt parmi nos compatriotes établis aux États-Unis, et, pour peu que cela se continue, elle finira par disparaître comme elle a disparu déjà dans une grande partie de la Louisiane et dans la partie du Maine qui avoisine la Beauce. Les journaux franco-canadiens et

⁴ Pas de guillemet à cet endroit dans l'original.

¹ Dans l'original, ce mot était précédé d'un guillemet dont nous n'avons pas vu la pertinence.

encore plus les journaux *français* publiés sur le sol américain, loin de faire digue à cette manie stupide et ridicule de tout angliciser, suivent, la plus grande partie d'entre eux, le courant et écrivent comme le peuple ignorant parle. Si l'on a des doutes à ce sujet, qu'on ouvre ces journaux et qu'on ait le courage de les lire jusqu'au bout. Ces écrivains, peu dignes du nom de journalistes, ne veulent pas comprendre que c'est à eux qu'il appartient de donner l'exemple du bon langage. Nous le demandons: Est-ce à l'homme qui croit savoir sa langue, à s'abaisser au niveau de l'ignorant? Ne serait-ce pas plutôt le devoir du journaliste de tâcher d'élever le niveau de l'ignorant en lui mettant sous les yeux un langage pur et exempt de tous ces mots barbares qui enlaidissent leurs écrits? Si, donc, la langue maternelle vient à se perdre parmi nos patriotes des Etats-Unis, les journalistes de ce pays pourront dire avec vérité: «Nous n'avons rien fait pour empêcher un tel malheur,» sauf de rares exceptions.

Quant aux journaux *français*, on dirait que leurs écrivains ont à coeur de faire apprendre le micmac à leurs² lecteurs. Qu'on les ouvre, ces feuilles dites françaises: le *Courier des États-Unis* et *Le Messenger Franco-Américain*, tous deux de New-York; *L'Abeille*, de la Nouvelle-Orléans, etc.; qu'on lise ces journaux, disons-nous, et si l'on n'y trouve pas la sixième partie de leurs³ écrits formée de locutions anglaises, nous consentons à être pendu haut et court. Nous avons ici même, quelques petits singes journalistes qui voudraient introduire ce langage barbare dans notre pays. Ils vous servent à toutes les sauces les mots: *toast*, *steamer*, *schooner*, *tramway*, *gentleman*, *fair play*, *loop line*, etc. Pour ces écrivains, la Nature a été ingrate et avare, en leur refusant deux jambes de plus; car, avec ce complément, ils auraient été singes parfaits.

Un curé du Maine, qui veut bien nous honorer de son amitié, nous a écrit, à dessein, une lettre donnant exactement le langage de nos frères exilés, où ils pourront facilement reconnaître leur jargon. Voici:

«S....., le 25 nov. 1882

40 «*My Dear Sir,*

C'est avec un plaisir et un intérêt toujours soutenus que je lis régulièrement votre feuille si patriotique. J'ai un peu retardé à *settler* mon petit *bill* pour abonnement, en partie, je dois l'avouer, par *carelessness*, et en partie à cause de la rareté du *cash* et de la *business* qui absorbe tout mon temps et me fait négliger ma *duty*, surtout envers mes..... créanciers. S..... [and missions]⁴ est

² Original: *leur*

³ Original: *leur*

⁴ Ces crochets sont de l'auteur.

50 toujours *quiet*; nous avons été un peu plus que *badrés*, hier par un *dreadful storm*. Une maison avec *store*, *shed* et *barn*, a été détruite par la *lightning*; il pleuvait comme *sixty*. Après ce petit été, l'hiver nous arrive *sudden* et *sharp*; les chemins sont *icy*, et les *ponds*, ainsi que les *swamps*, sont *frozés*; aussi la *gentry* et surtout les *tonés*, jeunes *folks* qui ont passé les *summer evenings* à *smoker* la pipe et à *walker* la *street*, s'en donnent à coeur joie, et *skatent* jusqu'à ce que les *rinks* en fassent du feu.

«Vous priant de toujours croire à mon patriotisme, je demeure

•Yours Truly,

60 «----- prêtre curé.»

Plusieurs de nos lecteurs de Québec riront de ce langage, qui est bien celui de nos Canadiens des Etats-Unis; mais ils trouveront tout naturel, lorsqu'ils vont dans les magasins *canadiens* de la vieille capitale *française* de Champlain, d'entendre les commis de langue française crier à tue-tête: «Cashier!» Pourquoi encore cette bêtise ridicule?..... Pourquoi?... Parce que nous n'avons aucun respect, aucun amour pour la belle langue que nous ont léguée nos Pères; et cette singerie, qu'on ne l'oublie pas, est un commencement d'abâtardissement et de dégénérescence.

Anonyme (1905a): Anonyme, «Le Bulletin du parler français. Notre langage», dans *Le Progrès du Saguenay*, Chicoutimi, 1905, 4 mai, p. 1.

5 L'oeuvre d'épuration de notre langage français, entreprise il y a trois ans par la «Société» du Parler Français au Canada, n'est pas assez connue dans notre district; ou plutôt n'est pas assez popularisée. Pourtant les travaux publiés par cette précieuse revue offrent le plus grand intérêt, et nous devons ajouter: sont d'une utilité incontestable à notre région.

10 Les anglicismes se sont acclimatés dans le Saguenay; ils y sont aussi nombreux que les bons bluets que la Providence y fait croître tous les ans. Mais il n'y a pas que les tournures de phrases qui se sont saxonisées, les noms de baptême de nos

saguenayens ont été atrocement anglicifiés. En voici un certain nombre: John, Johnny¹ (Jean); William, Walley (Guillaume); *Frenque*, Frank (François); Jim, Jimmey, James (Jacques); Thom, Thommy, Thomesse, pour Thomas, angl. (Thomas)! Piter, Pit, (Pierre); Patrick, Patte (Patrice); Henry, à l'anglaise, (Henry) Dick, Eroll, etc, etc.

Nous pourrions en citer un grand nombre d'autres, si nous pouvions en faire le relevé dans chaque famille.

Allons, laissons chaque chose à sa place: les dénominations anglaises dans les familles anglaises et les françaises dans nos familles. Le catalogue des saints est considérable, et pourquoi donc ne pas donner à chacun de nos petits enfants un saint patron qu'il pourra invoquer en français. Et puis, appeler² son enfant d'un nom aussi peu canonique que Dick, est-on³ bien sûr qu'on lui a donné un patron convenable?

Les locutions anglaises se rencontrent en grand nombre dans les familles ouvrières et aussi un peu partout. On ne fera pas telle chose «Sous les circonstances»; traduction littérale de *under the circumstances*; au lieu de «étant donné les circonstances», ou vu les circonstances on ne fera pas telle ou telle chose.

Monsieur est parti pour son office (bureau); l'office des Price, l'office de la pulpe, (le plus souvent on entend «pupe») au lieu de le bureau des Messieurs Price, le bureau de la Compagnie de pulpe.

Les «colleurs» de bois (cullers); les mesureurs de bois; la «drave» (drive) flottage du bois; les «baumes» (booms) les estacades; une raffe de bois (raft) un train⁴ de bois; un «tug», un remorqueur, etc, etc.

Mais c'est surtout dans nos industries locales que les anglicismes sévissent à l'état d'épidémie.

Toutefois, nous notons avec bonheur qu'une de nos plus importantes compagnies a entrepris une guerre sérieuse aux expressions anglaises et qu'elle a déjà fait plusieurs réformes dans ce sens depuis deux ans. Puisse-t-elle exterminer les «colleurs», les «draveurs», y compris les «contracteurs» (contractors), (contractants) les jobbeurs «jobbers» (marchand de bois), etc.

Nous recommandons chaleureusement le «Bulletin du⁵ Parler Français au Canada» aux lecteurs du «Progrès du Saguenay». C'est une oeuvre vraiment patriotique que cette société accomplit parmi

¹ Original: *Johnny*

² Original: *appelé*

³ Original: *est on*

⁴ Original: *trains*

⁵ Original: *de*

- 50 nous. Nous nous proposons de la mieux faire connaître dans notre district en reproduisant les listes d'anglicismes qu'elle publie mensuellement.

Anonyme (1905b): Anonyme, «Anglicisme», dans *La Vérité*, Québec, 1905, 25 nov., p. 155.

- 5 À la suite de la querelle Parent-Choquette qui vient de se dérouler en Cour, les anglicismes fourmillent dans les journaux. Les reporters ne sont pas les plus grands coupables et nous sommes portés à croire qu'ils n'ont fait que livrer à la publicité les mots et les expressions employés devant le tribunal. D'ailleurs nous avons déniché des anglicismes dans les déclarations écrites et signées par de savants avocats.
- 10 Ouvrons le *Soleil* du 17: «*Sous les circonstances*, écrit le confrère, M. Choquette croit qu'il vaut mieux attendre...» Pourquoi pas dans les circonstances? Pour donner plus de force à un démenti un avocat a nié *emphatiquement*. Ce dernier mot, qui n'a pas du tout le sens d'énergiquement, a été employé dans deux circonstances et très sérieusement.
- 15 Voici le plus fameux de tous. Le même journal, parlant au nom du sénateur Choquette, écrit: «*Toutefois* il pourrait bien y avoir *une erreur cléricale* ou des oublis de procédures...» En français, en d'autres termes, cela veut dire une erreur ecclésiastique, une erreur du clergé; en baragouin c'est une faute de copiste qu'on appelle une *erreur cléricale*.
- 20 Une réforme dans le langage employé au barreau est urgente. L'abonnement annuel au *Bulletin du Parler français* est d'une piastre seulement. Allons! guerre à l'anglicisme.

Antoine (1902a): Antoine [Adjutor Rivard], «Le nouveau théâtre et la langue française», dans *La Vérité*, Québec, 1902, 15 mars, p. 3.

Québec aura donc un théâtre!
 Une compagnie s'est formée, qui sera prochainement érigée en corporation, et dotera notre ville d'un... *auditorium*.

5 *Auditorium*..... c'est, paraît-il, le nom que portera le nouveau théâtre.

Une note, il y a quelques jours, annonçait au public que les promoteurs de l'entreprise avaient choisi ce nom, parce que c'est un mot latin qui appartient aussi bien à la langue française qu'à la langue anglaise, et qu'avec cette affiche l'établissement n'aura pas de nationalité, pour ainsi dire.

10 On peut se demander s'il convient de faire du nouveau théâtre québécois, un établissement cosmopolite. Mais ne parlons que de l'affiche. Ne croit-on pas qu'une affiche française, uniquement française, attirerait dans la salle nouvelle de plus nombreux
15 auditoires? Les Canadiens-français, d'abord, s'y rendraient, parce qu'ils y seraient chez eux, et les étrangers de langue anglaise aussi, précisément parce qu'ils n'y seraient pas chez eux. C'est la vieille histoire. Les Américains ne viennent pas à Québec pour voir et pour entendre ce qu'ils voient et ce qu'ils entendent aux Etats-Unis. C'est
20 du français qu'ils cherchent; et lors même qu'on leur donne des pièces dramatiques anglaises, ils s'y plaisent d'autant plus qu'on leur annonce le spectacle en français. Un théâtre anglais à Québec ne leur dira rien: ils en ont chez eux, de tout aussi ennuyeux.

Et puis, que veut dire *auditorium*? Est-ce un mot français?

25 C'est un mot latin, je le veux bien. Quintillien s'en sert pour désigner un lieu, une salle où l'on se réunit pour écouter; pour le jurisconsulte Paul, l'*auditorium* est une salle d'audience, un tribunal; Plîne le Jeune entend par là un auditoire, une assemblée de gens qui écoutent; et Callistrate, dans le Digeste, appelle ainsi
30 l'instruction d'un procès, la connaissance d'une affaire.

Que ce mot soit passé dans la langue anglaise, c'est possible, et je n'y contredis point.

Mais il ne s'en suit pas qu'*auditorium* soit français. Au contraire, la forme latine du mot fait voir qu'il ne l'est pas. Les mots français
35 de bonne formation ne sont pas des mots latins transplantés ainsi sans modifications.

«Si *auditorium* n'est pas entré dans la langue française, ne peut-on, dira quelqu'un, l'y introduire? ne peut-on en faire un mot français?»

40 Non, monsieur, on ne peut pas, et pour une excellente raison: la chose a déjà été faite, il y a longtemps. *Auditorium*, mot latin, a donné en français *auditoire*. Ces messieurs de la nouvelle compagnie, sans être des grammairiens, ne peuvent ignorer qu'*auditoire* vient d'*auditorium* et a emprunté au mot latin non seulement sa forme, mais aussi sa signification. *Auditoire*, comme *auditorium*,
45 veut dire: 1_ lieu où l'on se réunit pour écouter quelque chose, 2_ ensemble d'auditeurs, et 3_ lieu où l'on plaide dans les tribunaux. Et comme nous avons déjà le mot *théâtre*, il est inutile de créer un doublet.

50 Je demande donc qu'on fasse disparaître *auditorium*. Du moins, qu'on le fasse disparaître du nom français de la compagnie, si cette dernière doit avoir un nom anglais et un nom français.

Mais j'ai à cet endroit quelque crainte. Dans les programmes publiés, j'ai lu partout: "THE QUEBEC AUDITORIUM COMPANY, Limited"..... Est-ce là le français de la nouvelle compagnie?

55 Est-ce là même son nom?..... On peut se le demander.

En effet, la *Gazette Officielle de Québec* du 1er mars courant renferme un avis, signé par les procureurs d'un certain nombre de citoyens qui demandent à être constitués en corporation pour établir un théâtre à Québec; les noms des promoteurs, l'objet et l'organisation de la compagnie, tous les détails donnés dans cet avis, permettent de croire que c'est bien là "The Quebec Auditorium company, limited"..... Et cependant, le premier alinéa de l'avis (exemplaire français) dit:

60 1_ Le nom de la compagnie proposée sera THE QUEBEC OPERA HOUSE COMPANY LIMITED.

65 Il faudrait pourtant s'entendre. *The Quebec Auditorium Company Limited* et *The Quebec Opera House Company Limited* sont-ils une seule et même compagnie? Aurons-nous un AUDITORIUM ou une OPERA HOUSE?

70 C'est une entreprise privée, c'est vrai; mais puisque messieurs les directeurs en appellent aux petites bourses et particulièrement aux petites bourses canadiennes françaises, le public a le droit de savoir le nom de la compagnie, et si le nom lui déplaît, de le dire.

75 Or, *auditorium* aussi bien qu'*opera house*, c'est de l'anglais. Et l'anglais, quand on peut s'en passer, on s'en passe! Si l'on construit un théâtre à Québec, pourquoi ne serait-ce pas tout simplement un théâtre? le THÉÂTRE DE QUÉBEC, par exemple?.....

Le nom n'est pas tout. Il faut aussi savoir ce qu'entend faire l'*auditorium* ou l'*opera house company limited*. Quand on invente des mots, on doit être capable de dire clairement et correctement les œuvres qu'on se propose d'accomplir. Eh bien! voici ce que nous apprend la *Gazette Officielle* sous la signature des... *solliciteurs*, (sic) *des requérants*:

80 «2_ Les objets pour lesquels l'*incorporation* est demandée sont: de construire, posséder, mettre en opération et maintenir un opéra dans la cité de Québec, le louer à prix fixe ou pour un pourcentage des profits, ou autrement avec pleins droits de tenir des divertissements de toute sorte, opéras, théâtres, jeux, concerts, lectures, assemblées, etc., etc.; construire, posséder, meubler, mettre en opération, maintenir, conduire ou louer un restaurant et toutes affaires y ayant rapport, y compris le droit de vendre des liqueurs sous *licence*; aussi le droit d'acheter, vendre ou louer la propriété qui peut ci-après être requise pour autres restaurants ou affaires en rapport avec le dit restaurant ou opéra.»

Voilà qui est renversant!

95 Comment! c'est un *opéra* qu'on va construire? L'objet pour lequel on veut se faire *incorporer*, c'est la mise en *opération* d'un *opéra*?..... Mais un *opéra* n'est-il pas un théâtre où l'on représente seulement des *opéras*?..... Et, dans cet *opéra*, on *tiendra* des *divertissements de toute sorte*, on *tiendra* des *opéras* même, on *tiendra* des *théâtres*, on *tiendra* des *lectures*?..... Savez-vous que j'irais loin pour voir fonctionner cette machine-là!

Et ce n'est pas tout!

105 La compagnie, de plus, *construira, possèdera, meublera, mettra en opération maintiendra, conduira ou louera un restaurant!* Et ce n'est rien encore! Lisez: *Elle construira et meublera le droit de vendre des liqueurs!*...

110 Diable! nous aurons là une étrange construction! Si c'est cela qu'on appelle un *auditorium*, on a bien fait d'inventer un mot, car ça n'a pas de nom en français. Les Romains eux-mêmes ne soupçonnaient guère que leur *auditorium* pût signifier tant de choses.

115 Cependant, je suis inquiet..... Comment s'y prendra-t-on pour *construire et meubler les AFFAIRES ayant rapport au dit restaurant?* Il conviendrait que ces *affaires-là* soient commodes, bien aérées, et d'un fonctionnement facile..... Les directeurs de la compagnie ont prévu cela peut-être. Ce sont des gens bien avisés. D'ailleurs, le conseil d'hygiène, au besoin, y aura l'oeil sans doute.

120 Du reste, la compagnie demande aussi le droit d'acheter la propriété qui peut ci-après être requise *pour affaires en rapport avec le dit restaurant ou opéra...*

[passage illisible]

125 *Restaurant ou opéra?*..... Cet ou éclaire peut-être la situation..... *Restaurant ou opéra!*..... Il n'est donc pas certain que ce soit même un *opéra*. Sera-ce un café-concert? L'intention des directeurs semble contredire jusqu'à un certain point cette interprétation; mais leur intention ne nous paraît pas bien déterminée.

130 Avant donc qu'on construise et qu'on meuble les diverses *affaires* qu'on veut construire et meubler, je demande qu'on dise, et en français, en quoi consistent ces *affaires*, et si ces *affaires sont en rapport avec un auditorium*, un café-concert, une *opera house*, un *opéra*, un restaurant, une buvette, un hôpital, une usine, une
135 boutique, ou simplement un théâtre.

Antoine (1902b): Antoine [Adjutor Rivard], «D'un auditorium et d'un business college», dans *La Vérité*, Québec, 1902, 15 mars, p. 3.

En avril dernier, il est arrivé à cinq marchands de cette ville un bien triste accident: ils ont été *incorporés!*

Hélas! ce n'est que trop vrai. La *Gazette officielle* elle-même, feuille véridique entre toutes, a fait connaître au public ce lamentable événement. Le fait-divers est signé par le sous-secrétaire de la province. Donc, le 22 avril 1902, - on n'a jamais pu savoir à quelle heure du jour, - par *lettres patentes émises sous le grand sceau de la province de Québec, en vertu de la loi corporative des compagnies à fonds social*, ces malheureux marchands ont été irrémédiablement INCORPORÉS.....

C'est affreux!

Mais qu'est-ce à dire? Ont-ils été incorporés les uns aux autres, c'est-à-dire broyés, triturés, hachés menu, roulés, mêlés et confondus, pour ne former plus qu'une seule et même personne? - Ce serait déjà bien joli. Mais non! ils ont été *incorporés*, vous dis-je, *incorporés* tout simplement, *incorporés* et rien de plus.

Incorporés à quoi?

A rien!

Les malheureux!..... sont-ils donc rentrés dans le néant?

Ce cataclysme est regrettable. Car, malgré tout considérons bien que ces gens-là, s'ils ont été *incorporés* à rien, ne l'ont pas été pour rien, mais *pour des fins* quelconques. C'est encore la *Gazette officielle* qui nous le dit. Et si ces pauvres victimes, *incorporées* à rien, englouties dans le néant, étaient disparues soudain, qu'advierait-il des *fins suivantes?* qui donc *construirait et posséderait*¹ un opéra dans la cité de Québec? qui donc entreprendrait de *tenir des divertissements de toute sorte, des théâtres, et des lectures?* et surtout, quel mortel voudrait *meubler et mettre en opération...* les *affaires ayant rapport à un restaurant?* enfin, qui donc administrerait ce fonds social de cent mille piastres, y compris le stock *préférentiel*, lequel a sur l'autre l'avantage indiscutable d'être *cumulé* à six pour cent?.....

Ce serait un désastre.

Mais qu'on se rassure! L'opération, par bonheur, n'a pas été fatale, et les *incorporés* ont survécu, - à telles enseignes que, bien qu'on ne s'explique pas comment cela s'est fait, ils se trouvent aujourd'hui, grâce aux lettres patentes, au grand Sceau, à la loi, etc., constitués en corporation sous le nom de l'*Auditorium de Québec*.

Nous savons donc maintenant comment s'appellera le nouveau théâtre: ce sera un *Auditorium*.

¹ Original: *posséderait*

40 Nous avons déjà dit, ici même, que ce mot n'est pas français. Mais c'est par amour du latin, paraît-il, que ces messieurs donnent au théâtre québécois un nom anglais. Eh bien cette louable passion pour la langue de Cicéron nous permet de faire une suggestion.

45 Il nous revient en effet que les directeurs du théâtre n'ont pas encore dit en quoi consisteront les *affaires* qu'ils se proposent de *construire, meubler, mettre en opération, maintenir, conduire et louer, en rapport avec le restaurant*. Le public aimerait à être renseigné sur la manière dont ces *affaires* seront *meublées et mises en opération*. Il y a quelques
50 mois, nous avons demandé un peu de lumière là-dessus, et les *affaires* sont toujours dans l'obscurité. Peut-être trouve-t-on que la langue française n'est pas apte à bien faire saisir tout ce que comportent² lesdites *affaires*.... Alors, - c'est ici que se place notre suggestion, - qu'on nous explique cela en latin! Le latin dans les mots brave tout.

55 Cette idée sera sans doute agréable à tel directeur qui aime, disent les malins, à citer Virgile. D'ailleurs, nous ne sommes pas exigeant: à la rigueur, du latin de cuisine suffira. Et puis, s'il est besoin, on pourra se servir du *latin moderne!*

Nous ne savons pas ce que c'est, mais nous croyons rendre service aux directeurs du théâtre en leur signalant ce nouvel idiome. Car, si
60 l'un d'eux sentait le besoin de perfectionner son parler latin, l'école est tout près, dans la ville même.

En effet, Québec possède un collège laïque où l'on peut apprendre les langues *modernes* comprenant - ainsi s'exprime l'annonce publiée dans les journaux sous la signature du *principal* - les langues anglaise,
65 française, irlandaise, *latine* et allemande. Et, heureuse coïncidence, ce collège (un *business college*, évidemment) donne un *cours d'AFFAIRES*, ... de *navigation*, de *dessein* (sic), d'*architecture*, de *génie civil* (sic), etc.

C'est précisément ce qu'il faut à MM. les directeurs du théâtre: un *cours d'AFFAIRES* et du *latin moderne*. Il ne leur manquait que cela pour
70 pouvoir expliquer le fonctionnement des *annexes* de leur restaurant.

Grâce au..... *College*, nous allons enfin savoir ce que comprend un *Auditorium*.

B. (1902a): B., «À propos de 'cheniquer'», dans *La Semaine religieuse de Québec*, vol. 15, no 5, Québec, 1902, 20 septembre, p. 73-74.

² Original: *comporte*

... *Cheniquer* sorti de *caticare*!!! Oh! la, la! c'est pour le coup que j'ai bondil...

Evidemment F. Paris ne sait pas du tout l'anglais, il ne connaît pas du tout le génie de la langue anglaise, il n'est pas même au fait de ses mots et de ses expressions. Impossible pourtant de parler philologie française, sans une connaissance approfondie de l'anglais. Le latin seul ne suffit pas, il s'en faut. - Après s'être emberlificoté avec les mots *loaf* et *lof*, le voilà empêtré maintenant avec le mot *cheniquer*. S'il eût su l'anglais, il aurait vite compris que *loaf* existe dans le sens de flâner; que *lof* ou *luff* vient de *Sail off*, "sail closer to the wind to get away from anything," - enfin que *cheniquer* vient tout simplement du verbe anglais *to sneak*, s'esquiver, céder lâchement, manquer de courage. Clapin donne cette étymologie dans son dictionnaire, et il a parfaitement raison. Donc l'autre a tort...

B. (1902b): B. , «Lettre ouverte à M. Firmin Paris à propos de 'cheniquer'», dans *La Semaine religieuse de Québec*, vol. 15, no 10, Québec, 1902, 25 octobre, p. 147-150.

[...]

Le traitement du fond de la question est des plus simples. Je prends vos interprétations du mot *cheniquer*, telles que contenues dans la *Semaine religieuse* du 6 septembre dernier et du 4 octobre courant, et je vous dis: *ex ore tuo te judico*. Vous dites: «faire le chien, ou comme le chien,» et que le sens propre du verbe anglais *to sneak* «ne ressemble pas du tout à ce que nous exprimons par *cheniquer*.» Eh! bien, j'en appelle ici au témoignage unanime du peuple canadien-français: le sens de *cheniquer*, en Canada, et le sens du verbe anglais *to sneak*, sont parfaitement identiques. Le sens de *to sneak*, d'après Webster, est *to steal away meanly as a person ashamed to be seen, to act in a stealthy and cowardly manner*; et le sens de *cheniquer*, d'après Clapin qui traduit le sens populaire de ce mot avec la plus frappante justesse, est *céder lâchement devant un adversaire, manquer de courage, renoncer à la lutte sans coup férir*.

Etant donnée, d'une part, cette parfaite identité de signification, et, d'autre part, l'habitude fatale et bien connue des Canadiens de franciser les mots anglais qui rendent bien leur idée, comment ne pas reconnaître que *cheniquer* (en Canada, du moins) n'est que la

forme française populaire du verbe anglais *to sneak*?

25 Ou si le mot *cheniquer* existait antérieurement dans la langue française, il faut dire ou que les Canadiens l'ont inventé de nouveau d'après l'anglais *to sneak*, ou l'ont dépouillé de son antique

30 signification, *boire, dérober* (Bulletin du Parler français, No I, page 18), pour ne lui attribuer que le sens de *to sneak*.
En présence de ces faits, mon cher monsieur Firmin Paris, on se demande, avec un étonnement suprême, pourquoi il vous a plu de paraître en scène avec votre «chien en prouesses qui s'arrête soudain, lève la cuisse et puis s'en va tout refroidi.» Prétendriez-vous, par hasard, qu'il n'y a que les chiens peureux qui s'acquittent de cette action? Mais c'est là une scène cocasse de tous les instants, et les chiens les plus valeureux y vont de leur petite part avec le plus grand flegme. Alors, de grâce, où est le rapprochement possible

35 entre *cheniquer* et *canicare*?

Mais ce n'est pas tout. J'ai un autre petit «score» à régler avec vous. Vous insinuez très gentiment que je suis presque idiot pour avoir eu l'audace de dire: «Impossible de parler philologie française sans une connaissance approfondie de l'anglais.» J'ai pourtant dit

40 la vérité, et je vais vous le prouver. Il est évident, par le sujet en cause, que je ne parle que du Canada et du langage canadien-français, tel qu'il existe aujourd'hui avec ses milliers de mots tirés de l'anglais et plus ou moins affublés d'une tournure française. En me renvoyant aux auteurs qui traitent des origines de la langue française, vous déplacez donc la question. C'est un échappatoire. C'est du *canicare*. Mais rien n'y fait.

45

Est-il vrai, oui ou non, que le parler canadien-français est infesté de centaines et même de milliers de mots plus ou moins bien, ou plus ou moins mal, francisés? Hélas! le cri poussé par Tardivel: «L'anglicisme, voilà l'ennemi,» retentit sans cesse, comme une clameur, maintenant, d'une extrémité à l'autre du Canada; et c'est bien, en très grande partie, pour conjurer ce danger national qu'a été fondée naguère, à Québec, la «Société du Parler français au Canada» dont le Bulletin vient de paraître, avec tant d'éclat et sous

50 d'aussi heureux auspices, aux acclamations de tous ceux qui ont à coeur l'épuration et la conservation de notre belle langue.

55

Sans rôder plus longtemps autour du buisson, je vous ferai observer, cher monsieur, que, dans des expressions aussi simples que *lôfer*, de l'anglais *to loaf*, *chômer, flâner*, - *lof*, de *haul off*, *tourner au vent*, - *cheniquer*, de *sneak*, *s'esquiver*, quiconque n'est pas bien familier avec la langue de Shakespeare ne voit déjà que du feu.

60

Or il y a, dans notre parler, une foule d'expressions semblables, et même beaucoup plus difficiles que celles-là. Est-il possible de les aborder pertinemment sans une connaissance approfondie de

65 l'anglais?

Voulez-vous que je vous en donne des exemples? Je ne demande pas mieux. Débrouillez-vous comme vous pourrez avec les perles suivantes:

- 70 *Bâdrer, blackbole, bloffer, boster, blter, botcher, botter, bougre, braider, bonnecher, briqualeur, câler, chatine, cantouque, clabord, cobbette, chéver, cloque, caultarre, conforteur, coulée, couquer, côxer, cramper, crédler, crou, crousser, driler, drave, djobe, djobeur, écocher, élousser, flasque, flâzer, floche, frile, frizeur, froque, froster, galogne, ganoway, godémer, grainte, grainter, hosparre, djammer,*
- 75 *kélère, kicker, lindenne, malmole, moppe, misdile, pâdou, pédler, pénouillire, picoppe, posse, pounecher, raque, ratelle, de ripe et de rape, reeper, roffe, rouner, rouape, roûle, roûmeur, sacquer, sacepanne, sévères, skid, slaquer, smart, sôpe, strape, spaune, starnes, stimebotte, stoque, stoqué, stock, stédge, settler, spérer, shéqué,*
- 80 *simé, smogglor, swomper, tailles, taquer, télémienne, timer, toffe, toffer, tépot, trimer, trémienne, toune, tombleur, traïmpe, traïmper, etc., etc. En voilà bien plus qu'un cent. Et combien d'autres!...*
[...]

B. (1902c): B., «Dernier mot à M. Firmin Paris au sujet de *Cheniquer*», dans *La Semaine religieuse de Québec*, vol. 15, no 14, Québec, 1902, 22 novembre, p. 759-760.

- 5 Cher monsieur, - Après une page et demie de lamentations, dans un style filandreux, entortillé, vous finissez par dire que vous vous résignez à admettre que l'anglais *to sneak* «signifie bien la même chose que notre mot *cheniquer*.» Or ceci est précisément le point en litige, le fond même de la question. Tout le reste de la question y passe donc. C'est comme les os du boucher qui passent toujours avec la viande. Grand merci de votre aveu. Soutenez tant qu'il vous plaira que *cheniquer*, originairement, pour la langue française formée en France, vient de *canicare*, il n'en reste pas moins acquis
- 10 que le même mot, actuellement, dans le parler populaire du Canada, vient de *sniquer, sneaker, sneak*.

- 15 «Nullement, vous écriez-vous, car je vous préviens que je soutiendrai sans démordre que c'est le jeune qui est né du vieux.» C'est-à-dire que l'anglais *to sneak* serait plus jeune que notre *cheniquer* canadien et serait né de lui! Pour un comble, voilà un comble. Où sont vos preuves? *Gratis dictum!* Pour moi, j'ouvre les grands dictionnaires anglais qui font autorité de nos jours, les *Standard*,

vous savez, les *up-to-date*, et j'y trouve que l'origine de *sneak* ou *snake* est le saxon *snican*, et de plus loin en arrière, le danois *sniger!* Ces racines-là sont bien primitives, avouez-le. Nous voilà relancés bien loin de notre *cheniquier* du pays. M'est avis même que le *sneak* anglais doit être aussi vieux que le *cheniquier* de France et être né indépendamment de *canticare*. Ecartez donc, cher M. Paris, pour ce qui nous regarde, nous Canadiens, l'idée de *cants*, chien haut la cuisse, qui n'est en cela ni preux ni couard; prenez l'idée de *snake*, serpent craintif qui s'enfuit, qui se retire sans bruit dans l'herbe, et vous serez de cent lieues plus proche de la vérité.

[...]

4_ - Vous dites que vous n'allez pas jusqu'à croire que la langue française «est très redevable à la langue anglaise.» Quelle est cette équivoque, ce marmottage à travers un chapeau? Je vous défie de m'accuser franchement d'avoir ainsi parlé. J'ai dit tout simplement, en constatant et en déplorant un malheur, que notre peuple canadien est très enclin à franciser les mots anglais qui font son affaire, et que de là viennent une foule d'anglicismes dans notre parler *canadien-français*. Cela n'est-il pas vrai? En enfourchant vos bottes de sept lieues à la ronde, comme dans le conte de p'tit Jean, vous nous passez par-dessus la tête. Votre affaire, à vous, est vieille de deux mille ans: vous êtes en pâmoison devant les origines platoniques de la langue française formée en France. Notre affaire, à nous, est toute jeune, toute récente, toute d'actualité: nous étudions les falsifications et les causes de falsification de notre parler canadien-français pour tâcher d'y remédier. Les antiquités ne sont parfois que des bâtons dans nos roues.

[...]

7_ - Vous dites que j'ai tiré de Clapin la centaine de mots anglais francisés que je vous ai donnés pour exemples. Je vous donne ma parole d'honneur que j'ai tiré tous ces mots-là de mes livres de notes. Je n'en ai pas cherché un seul dans Clapin. Je n'ai pas le temps de faire cette vérification. Comme vous le voyez, j'en ai du butin. Il y a du blé en Egypte! Et notez que je vous ai donné seulement le dessus du panier!

8_ - Vous dites que la moitié de ces mots-là sont «des barbarismes que nos paysans ignorent totalement.» Des barbarismes, soit. Si vous eussiez été plus idoine en l'art du badinage, vous n'auriez pas pris au sérieux le mot «perles» dont je me suis servi pour les qualifier. C'est une ironie pure et simple. Mais là où vous [vous] êtes fourvoyé plus que jamais, c'est quand vous prétendez que ces mots-là ne sont pas des mots populaires. Je vous affirme que je les ai recueillis de la bouche même des hommes du peuple et que je les ai notés fidèlement. Si vous ne les connaissez point, cela ne prouve qu'une chose: que vous ne connaissez pas tout et que votre

65 érudition, si vaste qu'elle soit, a des limites. Ces mots-là sont populaires au moins en certains endroits, et cela suffit. Vous dites que «nos paysans» les ignorent. Quels paysans? Ceux que vous avez entendus? Mais il y en a bien d'autres, n'est-ce pas? et surtout il n'y a pas que les paysans dans le peuple canadien. Voudriez-vous, par hasard, jouer sur les mots, et m'escamoter de la sorte ce nouveau point? Entre gens de condition, c'est carte sur table et au franc jeu
70 qu'il faut jouer. Tout autre jeu n'en vaut pas la chandelle.

Pour terminer, cher M. Paris, je vous dirai que je vous estime beaucoup, et que je vous lis toujours avec un très grand plaisir quand vous dites vrai; car vous savez, le vrai seul a des charmes. Je vous salue donc de bonne amitié, et vous souhaite meilleure chance
75 la prochaine fois.

Blain de Saint-Aubin (1865): Blain de Saint-Aubin, Emmanuel, «Des locutions communes aux langues Française et Anglaise», dans *Journal de l'Instruction publique*, vol. 9, no 12, Montréal, 1865, décembre, p. 161-162.

C'est avec raison que les professeurs mettent leurs élèves en garde contre les anglicismes qui se fauflent trop souvent dans la langue canadienne-française. Sous ce rapport, nos journaux ne sont point irréprochables, et nos orateurs, aux élections comme
5 dans les instituts, au barreau comme au parlement, pourraient avec raison faire leur examen de conscience en vue de se réformer.

(Ce défaut est plus rare dans la chaire sacrée que partout ailleurs; et, en avançant cette assertion, il est bon d'ajouter que:

1_ Ce n'est point un fade compliment à l'adresse du clergé, qui, du
10 reste, n'en aurait que faire;

2_ Chacun peut en vérifier l'exactitude quand il lui plaira).

Les progrès de jour en jour plus grands de la littérature française au Canada feront disparaître entièrement ce charabia. Il faudra parler *ou* français *ou* anglais, et le mélange hétérogène des deux
15 langues deviendra tout à fait¹ hors de mode. Espérons-le; mais, dans cette oeuvre de perfectionnement, certains excès sont à éviter.

Des personnes, même fort instruites, ont un défaut qu'on pourrait appeler «l'anglophobie dans le langage,» et qui les porte à bannir de leurs discours et de leurs écrits une foule d'expressions et de

¹ Original: *tout-à-fait*

20 tournures parfaitement françaises, pour la raison que ces tournures ou ces expressions appartiennent en même temps à l'anglais. Elles crieront: à l'anglicisme! à l'anglomanie! en entendant prononcer une phrase comme celle-ci:

«Il n'y a aucune *connexion* entre ces deux idées.»

25 Ou encore la suivante: «Ces propositions *connectent* les unes avec les autres comme les anneaux d'une chaîne.»

Or ces deux phrases sont de Voltaire, qui savait un peu le français.

30 Du reste, cette *communauté* d'expressions entre les langues modernes a sa raison d'être dans les nombreux emprunts qu'elles ont tous faits au grec et au latin. Ces analogies deviendront plus nombreuses à mesure que les langues vivantes se perfectionneront. Horace recommandait à ses contemporains les richesses qu'offre la langue grecque.

35 Mais au Canada, s'il n'est pas à désirer que tout le monde apprenne le grec et le latin, il est presque nécessaire qu'un jeune homme sache l'anglais et le français. Or, pour bien connaître ces deux langues, il ne suffit pas de les étudier séparément, il faut les comparer et, par cette comparaison, apprendre non-seulement les différences qui les caractérisent, mais aussi les analogies qu'elles
40 présentent. Toutes les personnes qui, par profession, traduisent de l'anglais en français, ou *vice-versâ*², savent qu'on va souvent chercher bien loin une tournure qu'on croit plus élégante pour rendre une phrase dont la véritable traduction doit être littérale.

45 Le cas est si fréquent qu'on en est amené à se demander ceci:

«Ne serait-ce pas une bonne méthode, dans l'étude comparative des langues française et anglaise, de dresser un catalogue aussi détaillé que possible des phrases qui sont *analogues* dans ces deux langues, c'est-à-dire dont l'une est la traduction littérale de l'autre?»

50 Les élèves pourraient apprendre par coeur ce catalogue, ou ces phrases leur seraient présentées sous forme d'exercices. Acquérrant ainsi la connaissance des analogies *vraies* entre les deux langues, les élèves ne prendraient pas la funeste habitude des analogies
55 *fausses*, qui n'est autre chose que la manie d'*angliciser*.

60 Celui qui écrit ces lignes soumet humblement l'opinion ci-dessus à l'expérience de messieurs les instituteurs, et, pour faire voir sur le champ que l'analogie fréquente entre l'anglais et le français est une réalité, il récitera une quinzaine de phrases prises au hasard dans ses lectures journalières. Ces phrases sont toutes parfaitement françaises, bien qu'elles soient des traductions littérales de phrases anglaises:

² Orthographe usuelle à l'époque (voir, par ex., Académie 1835 et Bescherelle 1847).

- A. Avoir à sortir ; - J'ai à sortir; - Anglais: I have to go out.
Avoir à cœur ; - To have at heart.
- 65 B. Bénéfice de la loi (avoir droit au); - To be entitled to the *benefit* of the law.
C. Convenance; - Vous pouvez entrer et sortir à votre convenance; - You may go in and out at your *convenience*.
D. Dispute; - Une dispute religieuse; - A religious *dispute*.
- 70 E. Engager; - Etre engagé dans de profondes recherches; - To be *engaged* in profound researches.
(Signaler ici à l'élève le sens de *engaged* voulant dire: *occupé*.)
F. Forfaire; - Il a *forfait* à son honneur; - He has *forfeited* his honour.
- 75 G. Gratitude; - Soyez assuré de ma *gratitude*; - Be assured of my *gratitude*.
H. Honour; - J'ai l'honneur d'être...; - I have the *honour* to be...
I. Intense; - Un son *intense*; - An *intense* sound.
K. To know; - Connaître quelqu'un; - To know somebody.
- 80 (Faire remarquer à l'élève que, lorsqu'il s'agit d'un *fait*, on substitue, en français, *savoir* à *connaître*: Savez-vous quelle heure il est? - Do you *know* what time it is?)
L. Low, - bas; - Parler *bas*; - To *speak low*.
M. Meet, - rencontrer; - J'ai *rencontré* de sérieuses difficultés; - I have *met* with serious difficulties.
(Faire remarquer à l'élève que *rencontrer* implique «hasard,» que le mot anglais *meet* s'emploie lorsqu'il y a «certitude, volonté,» et que, par suite, la phrase suivante: "I shall *meet* you at one o'clock," doit se traduire ainsi: J'irai vous *trouver* (non pas *rencontrer*) à une heure).
- 90 *Marry*; - They were *married* on a Wednesday; - Ils furent *mariés* un mercredi. (A ce propos faire remarquer à l'élève qu'on ne doit pas dire: M. K. a *marié* Mlle X., mais: a *épousé*.)
N. Noble; - Il est de *noble* extraction; - He is of *noble* extraction.
- 95 O. Objet; S'emploie presque toujours dans le même sens que le mot anglais *object* ; - L'*objet* de son ambition; - The *object* of his ambition.
R. *Remarque*; - S'emploie fréquemment pour traduire le mot anglais *remark*, mais souvent ce dernier doit se traduire par *observation*: - I want no *remarks*; - Je ne veux pas d'*observations*.
- 100 Nul doute que messieurs les instituteurs ont signalé à leurs élèves le plus grand nombre des *analogies* ci-dessus et bien d'autres encore; il y a loin de là à l'emploi³ journalier d'un catalogue systématique des *analogies* entre les langues

³ Original: *emploie*

française et anglaise. La rédaction de ce *catalogue* demanderait un travail considérable; mais, jusqu'à preuve du contraire, il est permis de croire que ce serait un grand progrès dans l'étude simultanée des deux langues en usage au Canada.

Caron (1880): Caron, Napoléon, *Petit vocabulaire à l'usage des Canadiens-français*, Trois-Rivières, Journal des Trois-Rivières (impr.), 1880, 63 pages.

Après notre sainte religion, la langue française est, sans contredit, le plus précieux héritage que nous aient légué nos ancêtres. Quel courage n'ont-ils pas déployé pour nous le conserver intact! Lorsqu'ils ont subi la conquête, ils n'étaient que soixante-dix mille âmes, pour garder le nom et les traditions de la France. Abandonnés et oubliés sur des rivages lointains, délaissés par cette France qu'ils avaient servie si fidèlement, nos pères ont passé par les jours sombres de la tyrannie et de l'oppression, mais rien ne put jamais ébranler leur constance, ils sont demeurés français de religion, de moeurs et de *langage*. Ils ont gardé jusqu'à cet accent de la Normandie, qui faisait aussi partie de l'héritage national.

Un siècle a passé; le peuple canadien a grandi. Nos pères ne comptaient que soixante-dix mille âmes, nous en comptons maintenant un million cinq cent mille. Nous sommes plus d'un million d'âmes, s'écriera-t-on avec confiance: l'avenir des Canadiens¹ français, comme peuple, est donc assuré!

Il en devrait être ainsi; et cependant, nous n'avons qu'à jeter un coup d'oeil sur notre pays pour comprendre que nous sommes toujours menacés, comme aux jours mêmes de la conquête. Hélas! disons-le, bien qu'en rougissant; notre douce et belle langue française menace de tomber et de disparaître, à cause de l'indifférence de nos compatriotes eux-mêmes²! Si l'on est étonné de ces paroles, qu'on se souvienne qu'un peuple ne vit pas de flatteries ni d'erreurs. Nous sommes entrés dans le mouvement du commerce, des sciences, des arts, de l'industrie, et il s'est trouvé que la langue de nos aïeux ne répondait plus aux besoins nouveaux. Dès lors, chaque année, nous avons laissé les mots anglais entrer par certaine[s] dans notre langage.

¹ Original: *canadiens*

² Original: *eux mêmes*

30 Ce fléau n'a pas cessé, nous sommes les témoins affligés de ses
 ravages quotidiens. En écoutant cet informe mélange de
 français et d'anglais que parlent aujourd'hui nos ouvriers, nos
 travailleurs de toute sorte, nous nous demandons avec anxiété
 35 quelle langue la grande majorité du peuple canadien parlera
 dans dix ans. Si ce n'est plus qu'un patois, tiendrons-nous
 tant à le conserver? Ne préférons-nous pas parler un bon
 langage anglais? Voilà dans quel danger nous nous trouvons
 aujourd'hui. Ne comprendrons-nous pas enfin qu'il faut étudier
 40 notre langue, afin qu'elle réponde à tous nos besoins, et
 qu'elle ne cesse pas d'occuper la place d'honneur qui lui
 convient? Nous laisser angliciser, maintenant que nous comptons
 un million et demi de Canadiens français³, c'est une honte que
 nous ne devons pas être décidés à porter. Nous ne sommes
 pas assez dégénérés pour cela. Il faut donc agir, il faut
 45 apprendre notre langue. Mais, ce bon langage français, où
 donc le prendrons-nous? Le Dictionnaire de l'Académie nous
 ouvre ses pages, mais quels sont ceux d'entre nous qui pourront
 aller y chercher notre langue? Quelques particuliers le feront,
 le peuple, jamais.

50 Mes compatriotes, je viens aujourd'hui, bien qu'avec crainte
 et tremblement, vous présenter un moyen facile d'apprendre
 les expressions qui vous manquent, de corriger les barbaris-
 mes qui déparent votre langage, sans être obligés de consulter
 des in-folios. J'ai feuilleté pour vous les quatre grands
 55 dictionnaires qui font autorité en France, j'en ai extrait, avec leur
 définition, les mots dont la connaissance vous est nécessaire,
 et je vous offre ce recueil en un petit volume qui sera à la
 portée de toutes les bourses, et que le plus occupé des hommes
 d'affaires trouvera le temps de parcourir. Recevez-le avec empresse-
 ment, car un ouvrage de ce genre est *absolument nécessaire* au
 60 milieu de nous.

Jeunesse canadienne, jeunesse des écoles, c'est surtout à toi que
 je m'adresse; parcours ce petit volume, apprends toutes les bonnes
 expressions françaises qui y sont contenues, évite les anglicismes
 et les barbarismes qui y sont signalés, et tu ne rougiras pas de ton
 65 langage, même en présence de nos frères de la vieille France. O ma
 patrie, permets-moi d'espérer que dans dix ans, loin d'être angli-
 cisée, tu paraîtras aux yeux de tout le monde, et tu seras vraiment
 la *France américaine*.

³ Original: *canadiens-français*

Chercheur (1884): Chercheur, «Passation», dans *La Patrie*, Montréal, 1884, 14 avril, p. 2.

Monsieur le rédacteur,

Je vois par la dernière chronique de M. Buies, qu'il dénonce le mot *passation* dans les termes suivants:

5 «L'origine de cet horrible mot est introuvable. Il n'appartient à aucune langue. - Pour «adoption, sanction.»

Or, Littré dit «*Passation*, s. f. Terme de pratique. Action de passer un contrat - *Etym. Passer.*»

10 On passe une loi comme on passe un contrat. Passer a le même sens dans les deux cas. Si on dit la *passation* d'un contrat, on peut dire également la *passation* d'une loi.

Dans tous les cas le mot appartient à une langue, à la langue française encore, n'en déplaise à M. Buies.

Clapin (1894): Clapin, Sylva, *Dictionnaire canadien-français*, Montréal-Boston, C. O. Beauchemin et Fils, 1894, XLVI-389 pages (reproduction de l'édition originale par les Presses de l'Université Laval, Québec, 1974).

CHAPITRE II.

Formes empruntées à la langue anglaise.

Ce chapitre sera divisé en deux sections. Dans la première, on signalera les mots anglais les plus communément employés parmi les Canadiens, et prononcés et écrits par ceux-ci tels qu'en anglais.

5 La seconde section comprendra la série des anglicismes, et nous entendons par là non-seulement les expressions où «une signification anglaise est donnée à un mot français,» tels par exemple que *application* pour *demande*, *emphatiquement* pour *catégoriquement*, mais en outre tous les mots anglais même¹ tant soit peu francisés, *boodleur* dérivé de "boodler," *poutine* de "pudding," etc.

10 [...]

¹ Original: *mêmes*

Clapin (1913): Clapin, Sylva, *Ne pas dire mais dire. Inventaire de nos fautes les plus usuelles contre le bon langage*, Worcester (Mass., É.-U.), Librairie J. A. Jacques, 1913, 182 pages.

Les progrès réalisés, depuis quelques années, afin de débarrasser notre Parler Français de tous les termes impropres et vicieux, ont été considérables. Ce fut Raoul Rinfret qui le premier, il y a de cela une douzaine d'années, inaugura de façon sérieuse ce travail d'épuration, et depuis lors ce mouvement a reçu un renouveau d'impulsion par l'apparition du «Bulletin du Parler Français,» l'une des publications qui font actuellement le plus d'honneur à la philologie française.

Mais le Bulletin, de même que le Dictionnaire de Rinfret, s'adressent surtout à une élite, et il restait, croyons-nous, à trouver quelque chose qui fût plus spécialement à la portée des élèves de nos écoles, couvents et collèges. C'est là la raison d'être du Petit Lexique que nous présentons aujourd'hui au public canadien-français, et auquel nous voulons espérer qu'on fera bon accueil.

Pour la confection de ce lexique, deux considérations principales nous ont guidé: concision et clarté. Par concision, nous entendions un choix de mots, autant que possible limité aux expressions courantes contre lesquelles il importe de batailler davantage, et par clarté ce à quoi nous visions c'était une forme facile à saisir, et où l'élève pût le mieux se reconnaître, sans risquer de se perdre en de longues explications pour lesquelles il est, la plupart du temps, insuffisamment préparé.

Ce dernier desideratum, c-à-d la clarté, nous croyons l'avoir réalisé avec la forme en quatre colonnes que nous avons adoptée, réduisant les explications à leur plus simple expression. La première colonne indique le mot cherché; la seconde donne un exemple impropre de ce mot; la troisième enseigne ce qu'il faut dire; et enfin la quatrième colonne contient, au besoin, les observations nécessaires.

En ce qui concerne les mots et expressions dont nous avons fait choix pour ce lexique, voici quel était le programme que nous nous étions tracé. Tout d'abord, nous n'avons introduit aucun canadianisme de bon aloi et frappé à la bonne marque. Tels sont *brunante*, *portage*, *poudrerie*, etc. L'usage de ces mots est parfaitement légitime, et ce ne sont pas là des expressions impropres. Nous avons eu bien garde aussi de proscrire l'usage de mots comme *espérer*, pour attendre, *aveindre*, pour tirer, car ces mots sont parfaitement français, bien que l'emploi en soit limité, par delà l'Atlantique, à certaines régions de France. Nous n'avons pas inclus, non plus, certains mots tirés de l'anglais et aujourd'hui passés dans

la langue française, comme par exemple *éditorial*, pour article de rédaction, *débuture* pour obligation, etc.

45 On s'étonnera peut-être de ne pas rencontrer dans ces pages certaines expressions d'usage courant, comme *être flush*, pour être prodigue, être en fonds, *être fair*, pour être juste, être loyal, etc. Mais ces expressions ne sont pas, à proprement parler, vicieuses, et celui qui s'en sert ne fait que glisser dans son langage un mot anglais qu'il sait parfaitement être anglais, et dont le premier dictionnaire venu lui donnera au besoin la traduction exacte.

50 Enfin, nous avons aussi décidé d'omettre tous les mots dont la seule impropreté consiste en une simple inversion, transposition ou addition, comme *bertelles* pour bretelles, *berouette* pour brouette, *esquelette* pour squelette, *guernouille* pour grenouille, etc.

55 Ces impropretés doivent certes être évitées, mais nous n'en sommes pas seuls coutumiers. Tout cela se rencontre en France aussi bien qu'ici, et n'aurait fait du reste qu'alourdir inutilement notre lexique.

60 Ce travail de sélection nous a facilité la tâche que nous avons surtout en vue, et qui était de donner à l'élève un vade-mecum faisant défiler devant ses yeux les anglicismes, barbarismes et expressions impropres auxquelles il importe le plus que nous fassions une guerre sans merci. Ce qu'il faut surtout inculquer à l'élève ce n'est pas tant qu'on dit en France une lettre *recommandée*, et au Canada un lettre *enregistrée*, que de bien lui mettre en tête que nier une chose *emphatiquement* ne veut pas toujours dire la nier catégoriquement, et que quand il persiste à dire «faire application pour une place» c'est là un salmigondis absolument contraire à tous les usages reçus en matière de bon parler français.

70 Aurons-nous réussi dans la tâche que nous avons entreprise? A tout le moins, nous croyons avoir mis, avec ce lexique, entre les mains de la jeunesse des écoles, le complément qui lui a toujours manqué jusqu'ici pour l'étude fructueuse de la langue française; et cela pour la bonne raison qu'aucun ouvrage publié en France ne saurait nous éclairer suffisamment sur certaines erreurs dont nous sommes le plus coutumiers, et qui tiennent à notre contact continu avec l'anglais et au fait que notre Nouvelle-France est depuis si longtemps détachée de l'Ancienne qu'elle lui est pour ainsi dire devenue complètement¹

80 étrangère.

¹ Original: *complètement*

Dionne (1909): Dionne, Narcisse-Eutrope, *Le parler populaire des Canadiens français*, Québec, Laflamme et Proulx imprimeurs, 1909, XXIV-671 pages (reproduction de l'édition originale par les Presses de l'Université Laval, Québec, 1974).

[...]

On trouvera dans ce lexique un certain nombre de mots qui ont actuellement cours en France, tout aussi librement qu'en Canada. Ces mots sont généralement tirés du parler populaire et familier. On en retrouve quelques-uns dans Larousse, mais rarement dans le dictionnaire de l'Académie. Si l'auteur a tenu à les faire figurer dans son lexique, c'est dans le but de prouver que le langage du peuple canadien ne diffère que très peu du langage français.

Quant aux canadianismes et acadianismes proprement dits, on pourra facilement s'assurer qu'ils ont, pour la plupart, une origine française: normande, saintongaise, angevine et percheronne. Ceci s'explique aisément, car n'oublions pas que nos ancêtres aussi, pour le plus grand nombre, sont originaires de la Normandie, de la Saintonge, de l'Anjou et du Perche. Donc, tel père, tel parler. Rien de plus naturel et de plus logique. Ce qui l'est moins, c'est l'intrusion des anglicismes et des mots anglais dans nos conversations. C'est à ceux-là que nous devons faire la guerre, une guerre à mort, sans trêve ni merci. Que nous adoptions quelques anglicismes, un tout petit nombre, parce que nous en avons absolument besoin, passe! Mais soyons prudents, parce qu'il pourrait arriver un jour que notre langage populaire ne serait plus compréhensible, ni pour les Français ni pour les Anglais.

[...]

Dunn (1880): Dunn, Oscar, *Glossaire franco-canadien et vocabulaire de locutions vicieuses usitées au Canada*, Québec, A. Côté et Cie (impr.), XXVI-199 pages (reproduction de l'édition originale par les Presses de l'Université Laval, Québec, 1976).

Il est bien étonnant que dans un pays, non pas seulement séparé, mais oublié de la France depuis plus d'un siècle, la langue française soit restée la langue du peuple; il serait plus étonnant encore que, dans notre isolement, et subissant le contact journalier de la population anglaise, nous eussions échappé au barbarisme. Au

- Canada, l'industrie, le commerce, les métiers sont, en grande partie du moins, dirigés par des hommes qui ne connaissent pas le français; et pourtant, il faut se comprendre de négociants à commis, de patrons à ouvriers. Etant données ces conditions sociales, on peut admettre à *priori* que le français canadien est entaché d'anglicisme. Mais entendons-nous sur ce point. Plusieurs écrivains ont parlé du *patois* canadien. Or, il n'y a pas de patois chez nous; nous parlons le français, et nous le parlons mieux, aux intonations près, que Paris, qui a son argot, mieux que la province, qui a ses patois. Ce qui nous manque, c'est l'articulation, l'accentuation nette, la conduite de la voix, la manière de dire, qui donnent à la langue française ce charme qui nous éblouit quand elle est parlée par un «Français¹ de France.» On dirait que nous avons peur d'être expressifs, et voilà la plus déplorable *anglicisation* que nous ayons subie. Quant à nos anglicismes véritables, on en exagère le nombre; on met au compte de l'anglais bien des mots, bien des locutions qui nous sont venus directement de Bretagne et de Normandie, ou qui appartiennent au vieux langage. Citons comme exemple le mot *Acertainer*. Il appelle le sourire sur nos lèvres, nous le prenons pour une francisation de l'anglais *To ascertain*; mais, de fait, c'est le contraire qui est la vérité. François I^{er}, dans une lettre au parlement de Paris, datée du 9 avril 1526, disait: «Et parce que nous sommes duement *acertenés* que, etc.» Le mot, du reste, est encore usité en Normandie.
- [...]
- III. Il en est des anglicismes comme de tous les néologismes; ils peuvent enrichir la langue ou l'appauvrir, selon qu'ils sont faits à propos ou sans nécessité. Puis il y a deux sortes d'anglicismes, soit qu'on emprunte à l'anglais des tournures de phrase, ou qu'on en adopte certains mots. Quant aux tournures, elles sont, ce semble, toujours condamnables et ne peuvent qu'enlever à la langue une partie de sa distinction, de son originalité; c'est dans les mots seulement que nous pouvons trouver une augmentation de richesse; le secret consiste à les bien choisir.
- Ce choix, nous l'avons fait en plus d'un cas d'une manière fort heureuse, et souvent avec plus de discrétion que les Français eux-mêmes. Ceux qui ont assisté aux courses de chevaux en France et qui connaissent le jargon du sport en général admettent sans peine l'exactitude de cette assertion. Pour ce qui est des tournures, la chose est différente. C'est là que nous pêchons mortellement tous les jours, en paroles et en écrits.

¹ Original: français

Du Pays (1903): Du Pays, Louis, «En français... pourquoi pas?», dans *La Croix*, Montréal, 1903, 12 juillet, p. 2.

Je jetais dernièrement un coup d'oeil¹ sur un de nos grands journaux montréalais - cela m'arrive quelquefois, très souvent même, que voulez-vous la curiosité, le désir d'apprendre du nouveau, etc... Je lus un bout d'article, puis un autre, tout-à-coup, une annonce se présente, je la parcours..... Quoi donc, fis-je! un mot en anglais, un autre, tiens, non plus un mot, c'est toute une phrase... Que diantre! où suis-je? C'était pourtant un journal français que j'avais en main, et cependant "coal - trunks² - iron" et tout un contingent d'autres mots semblables se dresse superbement dans leur allure anglaise: «Le coal revient au pair. - Trunks de tout genre et de toute dimension.»

Qu'est-ce à dire, les mots "coal, trunks" n'ont-ils donc plus de correspondant en français? - Mais oui, pourquoi alors ne pas dire «Le charbon revient au pair. - Valises de tous genres, etc.» Les lecteurs comprendront tout aussi bien, et ce sera tout aussi chic, je crois que ce le sera davantage - ce sera du moins plus patriotique.

Allons donc! pourquoi ne pas annoncer en français, pourquoi pas? Le français n'est-il donc plus aussi beau, aussi expressif que l'anglais; a-t-il donc dégénéré? Ma foi! moi, j'ai toujours cru que «valise» résonnait tout aussi bien à mon oreille que "trunks", qu'en pensez-vous, amis lecteurs? Allons, qu'on parle en français, qu'on annonce en français partout où faire se peut, et nous le pouvons toujours lorsqu'on le fait dans un journal de langue française.

Franc (1902): Franc, «Corrigeons-nous», dans *L'Événement*, Québec, 1902, 22 mars, p. 5.

Monsieur le rédacteur,

Comment voulez-vous que la croisade entreprise contre l'anglicisme réussisse, à prompt échéance, lorsque tous les journaux français de Québec et d'ailleurs, continuent eux-mêmes à négliger leur rédaction, et à laisser circuler des mots anglais, des tournures anglaises, des substantifs corrompus de l'anglais?

¹ Original: *coup-d'oeil*

² Original: *trucks*

Il n'est pas de jour où l'on ne trouve dans un journal français, pas moins le vôtre que les autres, et dans le[s] faits divers¹ et surtout dans les annonces des mots comme ceux-ci:

10 «Boom,» pour course, hausse achalandé[e]; «calendrier» (calendar), pour écrou de la prison; «Collecteur» pour perceuteur;

15 «Glaces bis[e]autées,» pour glaces à biseau; "Fashionable," pour à la mode, élégant; "Party" pour parti, société, suite; "Rug" pour tapis, tapis de pied, nattes; "Select," pour élite, société, groupe, réunion d'élite;

"Set" pour ameublement, garniture, service; "Sideboard" pour buffet; "Stock" pour fonds, assortiment, valeurs; "Table extensive," pour table à couliss[es]; et que d'autres.

20 Il faudrait extirper toute cette ivraie et des journaux et de la langue.

Quand vous aurez habitué des milliers de lecteurs à ne lire chaque jour que l'expression propre, pour désigner tel ou tel article, telle ou telle chose, il y aura certes de grandes chances que les anglicismes disparaissent aussi du langage.

25 Aidez-nous, messieurs les journalistes, aidez-nous! Vous pouvez être des facteurs aussi efficaces que puissants dans cette oeuvre d'épurement. Montrez-vous donc comme tels, sans merci, dans l'intérêt de la langue française au Canada.

Franc-canadien (1902): Franc-canadien, «Parlons français», dans *L'Événement*, Québec, 1902, 21 juin, p. 6.

5 A la vue des louables efforts que de tout côté l'on déploie pour étendre et épurer la langue française, témoin de l'énergique campagne menée par différents journaux notamment «L'Événement» j'ai cru qu'il était de mon devoir de prêter mon faible concours à cette noble entreprise en ajoutant à liste déjà chargée d'a[n]glicismes quelques-unes des locutions anglaises fréquemment usitées par nos compatriotes. Pas n'est besoin de dire que loin de moi est l'intention de me poser en censeur, encore moins en puriste, mais bien d'aider par là à la société du Parler Français au Canada aussi bien qu'à celle des

10 «Revendicateurs des Droits et Privilèges de la langue française.»¹ Ceci étant bien compris, j'entre de suite en matière.

¹ Original: *faits-divers*

¹ Pas de guillemet à cet endroit dans l'original.

L'autre jour, me trouvant par hasard à la gare, mon attention fut attirée par un groupe de Canadiens partant pour la république voisine et je pu[s] saisir à la dérobée les quelques expressions suivantes: Dans quel "state" allez-vous rester? On va "weaver" puis "loafer", on va se promener sur les "alley-walk," tenir "saloon" etc. Tout ce galimatias pour dire: Dans quel Etat allez-vous demeurer? Nous allons tisser, puis quand l'ouvrage manquera, nous chômerons, nous nous promènerons sur le trottoir, tenir un restaurant, etc.

Tandis que nous sommes sur le terrain de la gare, citons quelques termes empruntés à l'Anglais, employés par nos hommes de chemin de fer, tels que «dépôt», "main-line," "switch", "tender", "baggage-car", "baggage-man", "break-man", "sleeping-car", "truck", "pipe", "flag", "road-master", "rail", "head-office", "pin", "tracet", "ticket", "che[c]ker" une valise, "money-order", "tink", etc.

Pourquoi ne pas dire plutôt: gare; ligne principale; voie d'évitement; fourgon à charbon; char à bagage; serrefrein; char dortoir; char en plate-forme; tuyau; pavillon; attache ou accouple (pin) viaduc; billet; annoter une valise; mandat d'argent; réservoir, etc.

Comme nous sommes au temps de flottage des billots que l'on traduit ordinairement par la «drave» (le mot anglais serait "drive")², on sera peut-être anxieux de faire connaissance avec quelques-unes des locutions en vogue chez les hommes préposés au flottage des billots - autrement dit les "drivers". Par exemple, on traduira un amas de billots par le mot ronflant "jam" - qui, soit dit en passant découle du latin signifiant déjà billot «jamés» (sic) - je vois d'ici tressaillir les [mot illisible] d'Horace! Mais continuons: «jamés» veut dire billots bloqués, arrêtés. "Cook" pour cuisinier, "sauce-pan" pour chaudron, "boss" pour contre-maître, "pork-and-beans" pour fèves au lard, "lunch" pour goûter, "hand-dug" pour gaffe à long crochet, "boat" pour canot, "runner" pour aller vite, "coat"³ pour habit.

Enfin, combien de fois n'entendons-nous pas dire au lieu de: clavigraphe, bière-au-gingembre, phaéton, imperméable, remorqueur, crème à la glace, dépôt de marchandise, sommier, scie, machine à battre le grain, voiture dont se servent les amateurs de chevaux coursiers, ces mots baroques: "type-writer"; "ginger-ale"; "water-proof"; "tug ou screw"; "ice cream"; "ware-house"; "spring-bed"; "egwing"; "horse-power"; "sulky".

Et pour finir ces expressions à la mode: c'est⁴ "dull", c'est "slow" pour dire «c'est⁵ ennuyeux, c'est tranquille», un auditoire "select"

² Pas de parenthèse à cet endroit dans l'original.

³ Pas de guillemet à cet endroit dans l'original.

⁴ Original: *cest*

⁵ Pas de guillemet précédant ce mot dans l'original.

pour un auditoire d'élite, un "businessman", un "self-made-man" pour un homme d'affaires, un homme qui grâce à son travail et à son talent est parvenu, il m'a joué une "trick", une "twist", pour il
55 m'a trompé, floué....

Mais je m'arrête, j'ai déjà été trop long. Je vous en demande pardon, lecteurs, mais que voulez-vous le sujet est si vaste et les expressions à corriger si nombreuses... que je lègue ma place à qui
60 voudra la prendre... et il y en aura, je l'espère, car multiples sont les anglicismes qu'il reste encore à extraire du langage français.

Fréchette (1895): Fréchette, Louis, «Toujours la langue», dans *La Patrie*, Montréal, 1895, 13 juillet, p. 1-2.

Je ne crois pas qu'il soit tout à fait hors de propos de mettre sous les yeux de mes lecteurs de la PATRIE, la lettre que j'écrivais le 22 mai 1890 à mon regretté ami Alphonse Lusignan, pour saluer l'apparition de son petit livre intitulé: *Fautes à Corriger*.

5 «Mon cher ami, lui disais-je, je viens de parcourir ton intéressant et précieux manuscrit, avec la satisfaction qu'on éprouve à la vue d'un bel édifice destiné à une belle oeuvre.

Ces pages ont un double intérêt pour moi: en dehors de ma filiale admiration pour notre chère langue, si gracieuse, si claire, si colorée
10 et si chantante, elles ont réveillé chez moi un souvenir bien agréable, celui de nos bonnes et longues causeries d'autrefois.

Car - si tu t'en souviens - c'est dans une de ces causeries, rarement infécondes, que l'idée de ce petit livre a fait son éclosion.

15 C'était sous les pins odorants de Nicolet, la brise du soir chuchotait doucement dans les rameaux solennels, tandis que les dernières lueurs crépusculaires s'éteignaient au loin sur la rivière, dans l'enchevêtrement des îlots assombris.

Nous causions de mille et une choses: beaucoup du passé, un peu de l'avenir.

20 Mais, quand on a, comme nous, atteint le dernier versant de la vie, si l'on rêve d'avenir, c'est plutôt pour les autres que pour soi L'avenir qui alors nous préoccupe et souvent nous passionne, c'est celui des enfants, celui du pays, celui de la race.

25 La conversation était tombée dans ce courant, et nous nous disions:

- Un des plus précieux éléments de notre richesse nationale, c'est notre langue - la langue française.

C'est comme l'arche sainte de nos institutions et de nos traditions. C'est elle qui détermine le caractère de nos aspirations collectives, qui assure nos libertés et maintient notre autonomie, en nous groupant autour du clocher de la paroisse.

Il est donc de la plus extrême importance pour nous de conserver cette portion sacrée de notre patrimoine dans toute sa pureté et dans toute son intégrité.

Malheureusement la tâche est beaucoup plus difficile qu'elle ne le paraît au premier abord.

Les langues, comme toutes les autres choses humaines, sont essentiellement variables. Le temps, les lieux, les circonstances les modifient, les remanient, les transforment constamment. La phraséologie s'altère; de nouvelles locutions chassent les anciennes; les tournures vieillissent et tombent en désuétude; les mots mêmes, à la longue, changent de valeur et de signification.

Il suffit, pour s'en faire une idée, de comparer la langue de l'ancienne Rome avec l'italien moderne, et, sans remonter si loin, de mettre les auteurs français du seizième siècle face à face avec nos écrivains du jour.

Or, supposons ces races divisées chacune en deux groupes ayant entre eux toute la largeur d'un océan, et modifiant ainsi simultanément leur langage chacun dans sa direction, où serait, malgré le point de départ commun, l'identité après quelques siècles?

C'est contre cette bifurcation fatale et presque inévitable qu'il faut réagir ici, si nous ne voulons pas donner raison à nos compatriotes d'une autre nationalité, et aux Américains des Etats-Unis, qui prétendent que nous ne parlons ni n'écrivons le français de France, mais un français à nous, une langue hybride, un patois déguisé: *Canadian French*.

C'est ce mouvement divergent qu'il faut enrayer, si nous ne voulons pas que nos descendants parlent et écrivent, un jour, un idiome ni français ni anglais, une espèce de basque, sans règles, sans cachet, sans chefs-d'oeuvre, sans traditions, langue triviale et dégénérée, ne conservant avec son origine qu'une parenté abâtardie.

Et, poussant la conversation dans cet ordre d'idées, nous constatons avec effroi le chemin déjà parcouru sur cette pente malheureuse.

Nous déplorons les maigres connaissances de la plupart de nos professeurs de français, l'indifférence coupable de nos hommes prétendus instruits à l'égard de cette question vitale, l'ignorance, hélas! trop générale de la langue chez nos hommes de professions libérales les plus distingués, et enfin, par-dessus tout, le honteux débrailé de notre presse, école permanente et sans vergogne de barbarismes, d'anglicismes, d'expressions vicieuses et d'abominations contre la syntaxe et le vocabulaire, qui font parfois pouffer de rire, malgré tout ce qu'il y a d'attristant dans une pareille plaie.

- 75 - Si nous pouvions au moins extirper une faute de temps en temps! disais-tu.
- Et c'est de cette pensée patriotique, patriotiquement mûrie et méditée, qu'est né ce petit volume, qui rendrait de si grands services à tout le monde, si tout le monde avait seulement la bonne volonté de s'en servir.
- 80 Il signale une faute à corriger par jour; eh bien, si nous nous corrigeons d'une faute par jour, cela ferait trois cent soixante et cinq fautes corrigées au bout de l'année. Songeons au progrès réalisé!
- Progrès nécessaire si nous voulons rester français; progrès indispensable surtout pour nos compatriotes qui ont à visiter la France, ambition si chère à tout coeur canadien.
- 85 J'imagine un des nôtres qui *débarque* à Paris, comme *passager à bord des chars*, qui aperçoit le *dépôt*, qui entre dans la *station*, qui cherche l'*agent* pour avoir du *change*, lui demande *comment c'que* les *charretiers* de la *stand* *chargent* pour les *mener* à l'hôtel avec une *valise tchèquée*.
- 90 Il est tout abasourdi si on ne le comprend pas, et très offensé si son ahurissement provoque le sourire; il reviendra en disant - cela s'est vu - que les Français, en dépit de leur réputation, ne sont pas polis!
- 95 Et c'est pourtant bien de cette façon qu'on s'exprime, même dans nos collèges, en croyant parler français.
- J'ajouterai que cela peut prêter à des quiproquos dont il serait difficile de prévoir les conséquences.
- 100 Ainsi, tout dernièrement, notre populaire Mgr Labelle arrive à Paris, et les journaux acclament à son de trompe notre *ministre* de l'Agriculture, élu *député* pour le *canton* de Saint-Jérôme.
- Il ne se donne pas de crocs-en-jambe, disaient quelques-uns. Le voilà *député*, le voilà *ministre*, rien que cela du coup! Parlez-nous de lui pour la faire à l'oseille!
- 105 Mgr Labelle était pourtant bien innocent de cette réclame exagérée. Tout venait d'un malentendu causé par une inadvertance d'expressions.
- Le brave curé, habitué à notre langage officiel qui traduit *deputy minister* par *député-ministre*, au lieu de se donner comme chef de bureau au ministère de l'Agriculture, s'était involontairement fait inscrire comme *député* et *ministre* de l'Agriculture.
- 110 On avait cru tout naturellement que nous avions, comme en Belgique, des ministres en dehors de la Chambre, mais que Mgr Labelle, lui, était à la fois *ministre* et *député*, quand en réalité il n'était ni l'un ni l'autre!
- 115 Ceci peut servir de réponse à ceux qui, trop apathiques pour surveiller leur langage, vous disent avec aplomb: - Qu'est-ce que ça fait pourvu qu'on comprenne?

- 120 Comme on le voit, il peut arriver des cas où l'on ne nous comprend guère.
Du reste, ces messieurs pourraient tout aussi bien nous dire, et avec autant de raison: - Pourquoi l'orthographe, pourquoi la grammaire, pourvu qu'on soit compris?...
- 125 En somme, mon cher ami, je me réjouis de la tentative que tu fais aujourd'hui. Ton livre n'est pas l'édifice tout entier; d'autres y ont déjà apporté plus d'une pierre; à peine, d'ailleurs, sort-il du sol. Mais c'est une large assise que ta main vient de poser.
Je t'en félicite pour ma part, et tous ceux qui aiment notre belle langue t'en seront reconnaissants.
- 130 Toujours uni à toi dans la bonne cause!
- On voit que, dans cette lettre, si je fais allusion à nos collègues, c'est simplement pour signaler le fait qu'on y tolère souvent l'emploi d'expressions vicieuses, et non point pour en critiquer l'enseignement.
- 135 Au contraire, dans les efforts que certains confrères et moi nous faisons pour amener des réformes dans notre manière de parler et d'écrire le français, nous nous efforçons - bien à tort, je le reconnais - de mettre toujours nos collègues hors de cause, comme une arche d'alliance à laquelle il n'est pas permis de toucher, même pour l'empêcher de choir.
- 140 Nous nous rattrapons sur les pauvres journalistes, qui payaient pour leurs professeurs.
Or, savez-vous qui est venu à leur secours, en faisant remonter les responsabilités à qui de droit?
- 145 Voilez-vous la face, ô grands défenseurs de l'Eglise - c'est un prêtre, c'est même un professeur de collège, c'est... les siècles futurs pourront-ils le croire? - c'est l'abbé Baillargé lui-même!
Oui, M. l'abbé Baillargé, curé de Rawdon, ancien professeur au collège de Joliette.
- 150 Dans son livre intitulé: *La Littérature au Canada en 1890*, voici comment il s'exprime au sujet de ce même ouvrage de feu Lusignan, - prière d'excuser le français:
- 155 Quant à la cause du *mal de langue!* chez nous, nous ne l'attribuons pas exclusivement aux journalistes...
Les défauts du langage, *trop souvent ne sont corrigés ni à l'école ni au collège.* Le journaliste qui est passé par là ne *saurait donner une marchandise autre que celle des fournisseurs.*
- 160 Est-ce assez explicite?
Eh bien, ce n'est pas tout; M. l'abbé Baillargé, quelques pages plus loin reproduit les lignes suivantes extraites de la *Minerve* du 11 août précédent:

165 Si la presse enseigne mal c'est moins pour n'avoir pas été reprise assez souvent que parce que les journalistes ne font que perpétuer invinciblement, dans leurs écrits, *les fautes de langage qu'on leur a laissé commettre journallement dans leurs thèmes, versions et amplifications de collège.*

170 Parbleu!

Seulement, quand on est prêtre et qu'on écrit dans la *Minerve*, on peut se permettre de proclamer ces choses-là impunément, tandis qu'un laïque comme moi, *aussi indigne que ridicule* ne saurait en insinuer la moitié autant, à mots couverts dans la *Patrie*, sans s'attirer les foudres de tous nos petits vaticans des Concessions.

Légaré (1929): Légaré, Ernest, «Le français dans l'armée canadienne», dans *Le Terroir*, vol. 9, no 8, Québec, 1929, juin, p. 12-15.

5 Depuis bien des années, la question de la langue française a été l'objet de nombreuses dissertations et d'interminables polémiques. Dans la presse comme à la tribune, chez les intellectuels comme chez les masses, elle a parfois suscité des mouvements d'une ampleur et d'une importance si considérables qu'ils eurent leurs retentissements dans tout le pays et même dans la république voisine. Il peut paraître superflu de ramener cette question, car, de prime abord, le sujet semble aride et dépourvu de tout intérêt. Cependant, bien qu'en maintes circonstances on¹ ait fait de justes observations sur notre

10 parler en différents milieux, le langage généralement usité dans notre armée semble avoir échappé à l'attention de ceux qui, dans le passé, ont fait sur ce sujet des études sérieuses et intéressantes. Il y a lieu de croire qu'il ne serait pas sans intérêt de développer ici quelques observations faites sur la situation de la langue française dans

15 l'armée canadienne, c'est-à-dire, la place qu'elle occupe, le genre de langage en usage, les termes et les expressions militaires, les anglicismes, leurs causes, ainsi qu'une modeste suggestion sur les moyens à prendre en vue de corriger le langage.

[...]

20 Le parler qu'on y entend² le plus souvent, pour ne pas dire toujours, est émaillé de mots, de termes et d'expressions techniques

¹ Original: *ont*

² C'est-à-dire à l'armée.

militaires anglais, les seuls que la plupart, que la masse connaisse
 et qu'elle soit obligée d'employer pour s'exprimer. C'est d'ailleurs le
 langage dont on s'est servi pour faire l'instruction, c'est en ces
 25 termes que le soldat a appris son métier. Pour mieux s'en rendre
 compte, jetons un rapide coup d'oeil sur la manière dont on
 s'exprime généralement durant les phases préliminaires de
 l'instruction, c'est-à-dire lorsque l'homme passe par ce qu'on
 appelle l'école du soldat. Voyez la petite troupe alignée sur un rang,
 30 à distance du bras tendu. En face, se tient un gradé que les
 hommes regardent et dont ils écoutent les paroles avec la plus
 stricte attention. C'est l'instructeur: un solide gaillard, un brave
 garçon du reste, dont la voix exprime à la fois la douceur et la
 fermeté. Il est vêtu à l'ordonnance, propre, d'une tenue impeccable,
 35 il a l'allure qui impose le respect. Homme de discipline, toujours à
 son poste, courtois et respectueux de ses chefs, il s'est acquis leur
 confiance et a gagné ainsi ses premiers galons. Aimant le métier,
 ayant passé avec succès par une école d'application, il est devenu
 40 instructeur. Pour donner sa leçon, il s'est inspiré du règlement
 d'exercice publié uniquement en anglais. Il en a traduit les articles
 en vue de la leçon à donner. Comme font beaucoup d'autres, il les
 a traduits de son mieux, c'est-à-dire littéralement. C'est ainsi qu'il
 va s'exprimer en donnant sa leçon. «On va faire le *mouvement par*
 45 *numéro*, et ensuite *en jugeant le temps*. Au commandement "Slope
 Arms", au mot *arms*, donnez une vive secousse à la carabine,
 montez-la avec la main gauche à la bande, et avec la main droite au
 petit de la *butt*. Au mot «deux», passez la carabine en travers du
 corps et mettez-la sur l'épaule gauche, le *magazine* en dehors,
 laissez la main droite sur la *butt*, etc.»³ En poursuivant sa leçon sur
 50 la nomenclature des pièces du fusil, il dira la *butt* pour la crosse,
 l'orteil pour le bec, le petit de la *butt* pour la poignée de la crosse, la
sling pour la bretelle, le *receveur* pour la boîte de culasse, la *bolt*
 pour la culasse mobile; il dira le *frog* pour le porte-baïonnette, et
 ainsi jusqu'à l'épuisement du programme de la journée. L'homme
 55 de troupe a écouté la leçon, surtout il a bien retenu les termes de
 l'instructeur. De plus, en conversant avec ses camarades plus
 anciens que lui dans le métier, il a garni son vocabulaire de ces
 expressions nouvelles qu'il a entendues. C'est ainsi qu'il finira par
 glisser de nombreux mots anglais dans ses conversations; leur
 60 dissonnance le portera à les transformer en verbe(s) de la première
 conjugaison. Ainsi, il dira qu'hier il⁴ a *drillé* que c'était *rough*, mais
 qu'il a été assez *blood* pour *tougher*. Qu'il a *falliné* à 9 heures et
dismissé à 11 heures. Que la sentinelle l'a *challengé* hier soir après

³ Pas de guillemet à cet endroit dans l'original.

⁴ Il y avait un guillemet devant ce mot dans l'original.

- 65 le *tatto*; que l'autre matin il a *tombé sur la parade* avec sa *belt pas shinée*, ses *collar badges* et ses boutons pas *clinés*, ses *putties* mal roulées et que le sergent-major l'a *checké*. Que demain il va en *fatigue* pour *storer l'amunition*. Que, cette année, la nourriture est bonne au camp parce que la compagnie a un bon *cook* qui leur fait de la bonne *coukerie*. Il dira encore que son garçon a *drillé* dans la
- 70 batterie comme *trumpetteur* et qu'il connaît tous les *calls*; qu'au tir il a réussi à faire trois *bouresailles*, que l'an prochain il espère faire le camp comme *orderly* d'un officier du *staff*. Il sait conduire l'automobile, mais en descendant la côte du camp ses *breaks* ont *jammé*. Dans tous les cas, il va s'arranger de manière à être O. K.
- 75 et que l'an prochain il va prendre ça *easy*. Comme on le voit, l'argot américain s'est infiltré au milieu des anglicismes. Bien qu'il s'y rencontre parfois des exceptions, il faut admettre que notre langue est bien appauvrie, bien anémiée dans ce milieu. Pour peu que cet état de choses se continue, il est fort à craindre que notre parler
- 80 dans la troupe devienne tout à fait méconnaissable. Pour celui qui non seulement aime sa langue, mais possède quelque peu le sentiment de fierté nationale, c'est une situation déplorable. Mais il faut être juste envers notre poilu. Avant de le juger sévèrement, cherchons d'abord celui qui lui a enseigné les véritables expressions
- 85 à employer! Cherchons celui qui lui a procuré les moyens de corriger son langage! Depuis la cession du Canada, depuis le jour où les troupes françaises quittèrent nos rives pour retourner en France, les Canadiens, pendant plus d'un demi-siècle, furent privés de toutes relations avec leur ancienne mère-patrie. Comme le disait
- 90 Oscar Dunn: «En 1763, il s'est établi une espèce de muraille de Chine entre la France et nous.»
- Groupés auprès de leurs clochers, nos pères surent conserver le langage qu'ils possédaient en ce qu'il concernait leur religion, leurs usages, leurs coutumes et leur vie habituelle, mais les générations
- 95 qui se succédèrent dans la suite oublièrent, ou plutôt ne connurent aucunement les termes et les expressions militaires français. Plus encore, la loyauté de nos pères envers la Couronne Britannique les conduisit aux armées anglaises en 1775 comme en 1812 où ils se signalèrent par la victoire de Châteauguay. C'est donc dans le
- 100 vocabulaire anglais qu'ils puisèrent leurs expressions militaires.
- Enfin, avec la création de notre milice actuelle, laquelle date de la Confédération, les livres, publiés en anglais pour la plupart, vinrent contribuer davantage à enraciner chez eux les expressions qu'ils possédaient déjà et leur langage en est maintenant saturé.
- 105 C'est donc à cause de ces circonstances que notre homme de troupe parle un langage aussi lamentablement déformé. Toutefois, ne lui en faisons pas de reproches amers, car à l'exception de nos zouaves pontificaux qui servirent à Rome sous le Général de

- 110 Charette, il est peu de Canadiens qui ont pu connaître la moindre expression militaire française, et d'ailleurs, notre homme de troupe avec son langage si peu français, est-il plus à blâmer que le marchand qui *shippe* la marchandise, qui ne vend que des lignes *staples*, qui se plaint que la *collection* va mal malgré ses nombreux collecteurs? Que l'automobiliste qui a *skidé*, qui a eu *blow-out*, qui
- 115 a écrasé son *bumper* et qui fera *overhauler* sa machine au printemps? Est-il plus à blâmer que le marin qui crie à ses hommes d'équipage «Hâle le *slack* en avant», «Hâle la *sling* en arrière»? Les expressions de notre soldat ne résonnent guère plus mal à notre oreille que celles entendues souvent en d'autres milieux, telles que
- 120 *One way street* pour une rue à sens unique. Un *Diamond* pour un losange de voie ferrée, et que d'autres encore! Que pense-t-on de nos cousins d'outre-mer qui, vivant au foyer où rayonne la langue de Corneille, disent un *car*, un *tank* pour un char d'assaut, qui font du *footing*, qui vont au *dancing*, font du *camping* et construisent des
- 125 *buildings*.
- Passons maintenant aux degrés plus élevés de la hiérarchie. De quel langage se sert-on? Abordons de suite celui dont se servent ceux qui sont en contact immédiat avec l'homme de troupe. Jules Lemaître a dit: «Le langage est purement conventionnel, je puis
- 130 appeler une porte une chaise, une fenêtre un escalier; l'essentiel, c'est d'être compris.» On conçoit ce que serait une armée où les ordres, les instructions seraient donnés dans un langage où les expressions, bien que correctes, seraient toutes nouvelles pour la masse. Les *tire-au-flanc* et les *plaideurs de caserne* auraient beau
- 135 jeu. Les actes d'indiscipline, le *laisser-aller* et la *désobéissance* aux ordres y trouveraient un prétexte pour tout excuser. Or, les chefs, prévoyant ces difficultés, semblent être de l'avis de Jules Lemaître, ils croient devoir s'exprimer de manière à être compris. Il y a sans
- 140 doute des exceptions. Il ne faut pas croire que tout homme en uniforme doit être abordé de cette manière afin qu'il vous comprenne. Cependant, il est des circonstances où les chefs sont forcés de s'exprimer ainsi. On rapporte que quelques années avant la
- 145 guerre, un chef conduisait un bataillon sur une place d'armes pour y manoeuvrer. La compagnie de tête est arrivée à l'endroit fixé pour s'arrêter. Le chef ordonne "HALT"! Personne n'obéit. Par deux fois, le chef répète son commandement, le bataillon marche toujours. Cette fois, l'officier veut en finir, il crie: «Woo!» Tout le monde s'arrête... Jules Lemaître eut-il été là, qu'il n'eut pas mieux fait.
- 150 Un fait singulier qui se manifeste chez la plupart, c'est la tendance à traduire en se basant sur une similitude orthographique plutôt que de s'assurer de la signification exacte du mot. Quel est le

- 155 Québécois⁵ qui n'entend pas parler assez souvent de l'*ordonnance*, des magasins de l'*ordonnance*, des officiers ou des soldats de l'*ordonnance*. On a tout simplement traduit le mot anglais «*Ordnance*», qui signifie *Bouche à feu, canon, artillerie*, et dans ce cas-ci «*Matériel de guerre*», par le mot «*Ordonnance*» qui se dit d'un officier qui remplit les fonctions d'aide-de-camp auprès d'un général ou d'un amiral, ou encore d'un soldat mis à la disposition d'un officier, ou d'un cavalier à la disposition d'un officier supérieur pour porter ses dépêches. On dit aussi une tenue d'*ordonnance*, c'est-à-dire réglementaire. Que de fois l'on se fait écorcher les oreilles par ces mots *amunitions* pour munitions, un *compas prismatique* pour une boussole à prismes, le *square* pour la place d'armes. Square, que les Anglais ont emprunté du vieux français «*esquare*», est accepté par
- 160 l'Académie, mais ce mot ne s'emploie pas pour désigner une place d'armes. «*Payer les compliments*» pour rendre les honneurs. Le mot entraînement qui revient si souvent, au point de former une véritable cascade de mots dans la langue militaire, est la traduction littérale de "training" qui veut dire éducation, instruction, dressage.
- 165 Ce mot «*entraînement*» peut être employé dans une phrase comme celle-ci: «*Surveiller l'entraînement physique, l'entraînement à la marche*». Ce mot s'emploie aussi dans le sens d'emporter. «*Des troupes peu aguerries sont susceptibles d'entraînements qui leur seraient funestes.*» L'expression «*Un soldat entraîné*» est d'un usage presque général ici. Cependant, on devrait dire un soldat exercé.
- 175 Assez souvent on entend dire «*Un officier secondé*» pour un officier hors cadre. «*Transféré sur la réserve*» pour passé à la réserve. Dans ce cas, comme dans bien d'autres, on traduit littéralement la préposition anglaise "on" par sur. «*Etre en devoir*» pour être de service, est une expression d'un emploi général. Le «*contrôle du feu*» pour la conduite du tir. «*Le volume du feu*» pour l'intensité du tir. Le «*soulier du fourreau*» pour le dard du fourreau. Avoir un "leave" pour obtenir une permission.
- 180 Il est une expression militaire fort souvent employée, "All ranks", et que l'on exprime toujours ici par «*tous les rangs*». Ce mot anglais "all ranks" veut dire «*tout le monde*» dans l'armée, ou encore «*tous les degrés de la hiérarchie*», mais dans le sens employé en anglais dans les ordres, les messages et instructions, il faut une expression plus brève, plus concise. Lorsqu'aux examens, on demande à un
- 185 élève de définir les "ranks", il répond, en les désignant de bas en haut de l'échelle hiérarchique, le "private", c'est-à-dire l'homme de troupe ou le simple soldat, le caporal, le sergent, le sergent-major, le lieutenant, le capitaine, le major, le lieutenant-colonel, le colonel, le brigadier, le major-général, le lieutenant-général, le général, le
- 190

⁵ Original: *Québécois*

195 field marshall, c'est-à-dire le maréchal, puis au sommet, le Roi. Il
est donc clair que tout le monde dans l'armée se trouve désigné par
l'expression "all ranks". Quelle en est donc l'expression française?
Dans son ordre du jour de la Marne, le Maréchal Joffre dit: «Au
200 moment où s'engage une bataille dont dépend le salut du pays, il
importe de rappeler à tous que le moment n'est plus de regarder en
arrière.» Notons bien «Rappeler à tous». Ici, un général anglais
aurait dit "All ranks". Nous pouvons bien traduire cette expression
par «Tous, à tout échelon». L'on me pardonnera si je m'attarde sur
205 ce mot, mais il est assez amusant de constater les erreurs de
traduction⁶ qui se commettent ailleurs. J'ai sous la main deux
ouvrages de traduction publiés à Paris. Les deux ouvrages s'accor-
dent en traduisant "All ranks" par «tous les gradés». Rien n'est plus
inexact. Le mot «gradé» ne se dit que des sous-officiers, ce qui est
210 loin de désigner tout le monde. L'on constate par là qu'il n'y a pas
qu'en Canada que l'on peut se tromper et que l'Italien a parfois
raison de dire: "Traduttore, traditore!"

Arrêtons-nous maintenant, il est inutile de citer d'autres exemples
qui, toutefois, ne nous feraient pas défaut. Considérons la situation
de notre parler aux échelons supérieurs de la hiérarchie, ce n'est
215 pas qu'elle diffère beaucoup des autres, mais il s'y rencontre des
difficultés très sérieuses à surmonter. La plus gênante de ces
difficultés, c'est la question de temps. Le temps si nécessaire pour
traduire convenablement. Les programmes d'instructions sont
lourdement chargés et le temps qu'on y consacre est relativement
220 court. Il s'ensuit que les uns, plutôt que de s'exprimer en un
français qui ne soit pas convenable, préfèrent le faire en anglais, et
les autres qui se risquent, traduisent à la hâte, se trouvent à
employer, c'est la généralité des cas, un français de traduction. Cela
s'explique: les sommaires anglais sont souvent d'une rédaction
225 forcément brève, serrée, hachée, coupée, mais substantielle.
Difficilement intelligible à celui qui n'en a pas fait l'expérience, à
certains moments le style devient télégraphique: des articles, des
verbes, des auxiliaires sont supprimés. Il faut les rétablir dans la
phrase française si l'on veut s'efforcer de remédier par une traduc-
230 tion claire et exacte à la concision voulue, mais parfois déconcer-
tante du texte anglais. A cela il faut ajouter une pratique constante
et des recherches considérables car il se trouve un bon nombre
d'expressions techniques militaires anglaises qui ne peuvent se
traduire que par une approximation.

235 Voilà un exposé, sans doute fort incomplet, de la situation de
notre parler dans l'armée, mais qui nous porte à s'écrier:
«Corrigeons-nous!... Finira-t-on par parler un bon français chez nos
soldats? Est-il possible de remédier à l'état de choses actuel?» Bien

⁶ Original: *traductions*

- 240 que la situation soit sérieuse, grave, elle n'est pas sans espoir. Il existe une élite, peu nombreuse, mais pleine de vigueur et chez qui le courage ne fait pas défaut, même devant l'étendue de la tâche qu'elle envisage. L'épuration de notre parler militaire n'est pas une impossibilité. Toutefois, ce sera une tâche rude et longue qui devra être menée avec persistance. Il ne faudra pas s'attendre à des résultats immédiats, mais à la longue, avec le temps et un travail sérieux, ces résultats apparaîtront un jour comme le couronnement de cet effort. Déjà l'on constate, non sans une certaine satisfaction, que cet effort rencontre l'appui courtois et sympathique de nombre de chefs de langue anglaise.
- 245
- 250 L'entreprise doit consister d'abord à s'efforcer, dans tous les états-majors, comme dans tous les corps de troupe, de soigner le langage dans la correspondance, dans les ordres verbaux ou écrits, puis à l'instruction de la troupe. En épurant notre vocabulaire peu à peu, à chaque fois qu'une occasion se présente, et en procédant
- 255 lentement mais avec fermeté à l'exactitude de la traduction, l'on parviendra un de ces jours à bannir de notre parler les anglicismes et les déformations, l'on réussira enfin à propager dans la troupe un parler français convenable.
- C'est aux chefs militaires de langue française qu'incombe la tâche d'arrêter cette marche du langage vers la décadence. Qu'ils y voient sans retard, ils trouveront dans l'armée une élite convaincue qui leur servira d'appui et leur fournira des auxiliaires dévoués.

Lorrain (1930): Lorrain, Léon, «La grande pitié du français au Canada», dans *Le Devoir*, Montréal, 1930, 18 janvier, p. 6.

- 5 Les gerbes de fleurs de rhétorique que recevra le *Devoir* à son vingtième anniversaire porteront sans doute des inscriptions fort diverses. Je désirerais, pour ma part, rendre hommage à son dévouement à la défense de la langue française. L'enseignement du français est-il menacé sur un point de notre vaste pays où les aînés des Canadiens forment un groupe de quelque importance, l'usage en est-il restreint dans les administrations publiques ou les grandes sociétés privées, le *Devoir* est toujours l'un des premiers à faire entendre de justes protestations. Sa vigilance et sa ténacité sont dignes de tous les éloges. Il nous semble toutefois que les plus grands dangers qui menacent le français au Canada ne viennent pas tant de l'hostilité d'autrui que de notre propre indifférence, et
- 10

que, pour parler net, nous sommes nous-mêmes nos pires ennemis. La persécution est souvent stimulante. La corruption est parfois mortelle.

15

La question du français au Canada n'avait peut-être jamais été exposée avec autant de clairvoyance et de courage que dans l'article *Médiocrité linguistique*, qu'a publié dans l'*Enseignement secondaire* (numéro de novembre 1929) le R. P. Gustave Lamarche, C.S.V.

«Personne, j'espère, ne croit plus chez nous que nous parlons une langue normale, dit-il, et que nous n'avons rien à envier à la langue écrite ou parlée des autres peuples». Plût au ciel qu'il en fut ainsi! Si l'on ne refusait de voir la grande pitié du français au Canada, les réformes nécessaires deviendraient réalisables. Mais il faudra du temps et de la patience pour désillusionner ceux qui vont répétant que nous parlons le français de Louis XIV et ceux qui prennent au sérieux les certificats de bon langage que nous décernent poliment, parfois à leur corps défendant, des Français de passage, après avoir causé une heure avec quelques Canadiens dont ils n'auront connu du reste que le parler du dimanche.

20

25

30

La vérité, comme le dit le collaborateur de l'*Enseignement secondaire*, c'est que notre français courant est «informe de prononciation, pauvre de vocabulaire, souvent barbare de syntaxe, emmêlé de locutions et de tours étrangers», et il ajoute qu'il vaudrait mieux que ceux qui s'en contentent fussent partisans de l'anglicisation. En d'autres termes - et ceux-ci ne sont pas du R. P. Lamarche - il serait préférable de parler une langue, quelle qu'elle fût, qu'un sabir. L'auteur de *Médiocrité linguistique* ne se borne pas à déplorer la situation. Il en analyse les causes et y cherche des remèdes. Les bonnes volontés ne manquent pas, mais, faute de cohésion, les efforts ne donnent que des résultats fragmentaires. L'enseignement du français est partout insuffisant. C'est une réforme d'ensemble qui s'impose: attacher plus d'importance à l'étude de la langue maternelle, y consacrer le temps nécessaire, établir des sanctions rigoureuses, adapter à nos besoins particuliers les méthodes et les programmes. Bref, conclut le R. P. Lamarche, «il faut, à l'heure actuelle, au Canada français, quelque chose comme une dictature scientifique et pédagogique de la langue».

35

40

45

50

55

En attendant la dictature, voyons un peu quelle est la situation. Dans l'enseignement, presque partout, le français n'est rien de plus que l'une des matières au programme. Le professeur, qui signale les fautes relevées dans une dictée et critique le style d'une rédaction, ne tient plus compte de la langue dès qu'il passe à une autre matière. Aussi, sauf exception, l'élève reste-t-il sous l'impression que le français qu'il apprend en classe n'a qu'un vague rapport avec celui qu'il parle en récréation. Qu'il soit appelé plus tard à prendre la parole ou la plume, il accumulera des phrases mal construites

avec des mots impropres, ou bien, pis encore, il forcera son talent et, substituant à son langage courant, incorrect mais raisonnable, quelques bribes sonores de la langue acquise naguère au collège, il s'exprimera avec une emphase qui trahira son jugement. Quelles que soient les réformes que l'on tente, il importe avant tout de convaincre les élèves, à tous les degrés de l'enseignement, que le français qu'ils apprennent n'est pas une matière comme les autres, que ce n'est ni une langue morte ni une langue de parade, mais que c'est leur parler, c'est-à-dire le moyen dont ils disposent pour exprimer et même pour concevoir leurs idées.

Les parents qui se préoccupent de la correction du langage chez leurs enfants se plaignent des mauvais exemples contagieux de l'école (en dehors des leçons de français et de diction, évidemment). Les éducateurs se plaignent à leur tour de la déplorable influence que subit le langage des enfants dans un grand nombre de familles. Nous sommes donc enfermés dans un cercle vicieux. Nous n'en sortirons qu'en améliorant, en même temps que l'enseignement, le langage populaire.

Plusieurs s'imposent cette tâche méritoire. Nous serait-il permis, après leur avoir exprimé notre admiration, de leur signaler à quel écueil que tous n'évitent pas toujours? Il arrive parfois à quelques-uns d'entre eux de traiter le français en langue morte - habitude de collège, peut-être - et de disserter plus ou moins savamment sur un mot en vue de décider si nous devons l'admettre dans «notre» parler, ou l'en exclure. Ainsi, l'un de ces dissertateurs exposait sérieusement un jour qu'on peut fort bien appeler une automobile un *char*, parce que l'automobile, actionnée par des chevaux-vapeur, présente quelque analogie avec le char antique, qui était tiré par des chevaux. Cet ingénieux rapprochement ne me permettrait-il pas d'appeler mes souliers des cothurnes? Un autre - au fait, je crois que c'est le même - soutient que le mot *collecter*, dans le sens de recouvrer, encaisser, n'est pas un anglicisme, puisqu'il est d'origine latine. A ce compte-là, pourquoi ne pas adopter en bloc, dans l'acception que l'usage leur a donnée, tous les mots de la langue anglaise qui dérivent du latin, directement ou en passant par le français, soit à peu près les trois quarts de ses vocables de provenance étrangère? Mais notre dissertateur, qui entend justifier ses prétentions, révèle un curieux état d'esprit. Les Français eux-mêmes, fait-il observer, francisent des mots anglais. Nous faisons comme eux. Adopter le mot *collecter*, ce serait «former régulièrement, à la française, des termes nouveaux par l'adjonction aux radicaux étrangers de désinence[s] toutes françaises. On ne francise pas autrement». Le raisonnement est juste, mais il porte à faux. Nous n'avons que faire de *to collect*, puisque nous en possédons déjà deux équivalents. Personne n'ignore que le français, langue

105 vivante, évolue et subit la tyrannie de l'usage, pour parler comme Rivarol, et que toute chose nouvelle exige un mot nouveau. Mais prétendrons-nous substituer à des mots français courants des vocables provenant de l'anglais? D'ailleurs, pourquoi prendre plus de peine pour défendre un terme impropre qu'il n'en faudrait pour apprendre le mot juste? Entendons-nous. S'agit-il d'examiner nos fautes à la loupe dans l'espoir de leur découvrir une filiation plus ou moins avouable, ou bien de les corriger afin d'assurer la survivance du français au Canada? Si quelqu'un rêve de créer *une petite langue à nous autres tout seuls*, il ferait peut-être mieux de ressusciter quelque dialecte indien joliment imaginé.

110 Aucune influence n'est plus puissante que celle du journal sur le parler populaire. Les journalistes peuvent donc contribuer puissamment à l'amélioration du langage. Je n'ai pas oublié, bien que je n'aie plus l'honneur de l'être depuis une quinzaine d'années, les conditions difficiles dans lesquelles ils travaillent, sous la direction du chef de l'information, qui leur mesure l'espace, et sous le commandement suprême du prote, qui leur mesure le temps. Il ne leur est pas impossible, pourtant, de soigner leur copie, de surveiller leur traduction, de rechercher les termes propres. Ils ajouteront ainsi à leur rôle utile d'informateur le rôle plus utile encore de réformateur. Les rédacteurs du *Devoir* tiennent-ils toujours les séances de correction mutuelle que nous avons inaugurées en janvier 1919, à la belle époque où nous avons tous vingt ans.... de moins qu'aujourd'hui?

Manseau (1881): Manseau, J.-A., *Dictionnaire des locutions vicieuses du Canada avec leur correction, suivi d'un Dictionnaire canadien*, Québec, J.-A. Langlais (libraire-éditeur), 1881, XII-119 pages.

5 Abondance de biens ne nuit pas. Nous avons eu l'in-32 carré de Mr Dunn, l'in-8 encadré de Mr Gingras, l'in-12 soigné de Mr Tardivel, et l'in-8 condensé de M. l'abbé Caron. Mr Bibaud a dit son mot (128 p. in-12) et nous voici, nous-même, l'arme à la main, bondissant dans l'arène. Ça devient sérieux, le nombre augmente, et le nombre est une puissance!

10 Voyez: tous pénétrés des mêmes convictions, et poussés par la même ardeur, nous ne faisons qu'un seul homme et qu'une seule voix pour jeter ce cri d'alarme: *Compatriotes! à la rescousse!*
- Canadiens, hâtez-vous de répondre en chœur:

Oui, gare! et guerre! aux locutions vicieuses! car quelqu'un l'a dit: «L'union fait la force.»

15 Contrairement à nos vaillants devanciers, nous ne frappons pas d'estoc et de taille, de a à z. Nous nous sommes borné à la première lettre de l'alphabet; cependant, nous vous ferons remarquer que cette première lettre contient déjà 500 mots, dont 50 anglicismes! Et le reste est en proportion! C'est vous dire que l'ouvrage est relativement complet, et qu'il contient environ 10,000 locutions vicieuses! Voilà un mérite; mais c'est le seul que nous nous reconnaissons sur nos prédécesseurs; à eux la *qualité*, à nous la *quantité*: nous nous complétons¹.

- Mais enfin, quand paraîtra le reste du dictionnaire?

20 - *Quand il plaira à Dieu!* Réponse vague et peu satisfaisante, n'est-ce pas? Il ne faudrait pas toutefois trop insister sur cette question, attendu que,

25 *Premièrement*: Nous n'avons pas que ce dictionnaire à faire. De plus, nous savons, comme pas un, que les *faiseurs de livres*, chez nous, restent toujours *pauvres*, et mangent le plus souvent leur pain sans le *vin*.

30 *Secondement*: Il faut compter un peu avec la critique. Y pensez-vous! publier de A à Z sur ce ton-là; mais nos *savants* aristarques en auraient une indigestion de pain frais!

35 Comme nous avons affaire avec la charogne (pas nos critiques, nos locutions vicieuses), il faut jeter ça au bout de la fourche et par lambeau, afin de donner aux uns et aux autres le temps de se reconnaître, et à nous d'avoir la satisfaction de nous regarder martyriser: il est si doux de mourir, quand on est sûr d'en revenir.

Donc, nous allons servir notre livre par livraison, plus ou moins volumineuse, selon le zèle du moment.

40 Notre médication commence par petites doses: une pilule à la fois. Cela suffit, car après un sérieux examen du pouls et de la *langue* de notre grand malade, nous constatons avec frayeur qu'il est d'une faiblesse alarmante, et qu'il a dans le sang, de l'anglicisme complexe de solécisme² et d'un autre *isme* non moins dangereux.

45 En effet, quand on prête une oreille attentive au langage du peuple (notre patient), on est tout étonné d'entendre, à tout instant, des expressions qui, tout à la fois, font rire et pleurer.

50 Il y a, en particulier, cet insolent *anglicisme* que M. Tardivel a démasqué en disant du bout de sa plume: *Voilà l'ennemi!* Oui, oui, voilà l'ennemi, et cet ennemi est multiforme. Aussi nous n'avons pas hésité à classer sous ce nom, tous les mots purement anglais, dont l'usage est si fréquent parmi nous: *all right, Directory, editorial,*

¹ Original: *complétons*

² Original: *solécisme*

55 *fun, loose, mean, rough, set, smart, steam-boat, studd*, et une foule d'autres dont la seule transcription sur cette feuille agace notre plume aussi bien que nos nerfs.

60 De toutes nos locutions vicieuses, ce sont certainement les plus dangereuses, parce qu'elles défigurent davantage la belle physiologie de notre langue; et les plus humiliantes parce qu'elles impriment au front des cicatrices profondes qui semblent vouloir nous narguer et nous rappeler 1759!

65 Le dictionnaire donne la définition technique de l'anglicisme; voici, selon nous, celle du coeur: C'est une tache de sang qui nous montre par où ont passé les griffes du lion britannique, et ces griffes (qui l'ignore?), torturent et écorchent notre langue en attendant qu'elles la tuent!

70 Quand un mot anglais se présente, nous savons pourtant bien qu'il n'est pas notre cher ami; mais on tolère, peu à peu on se familiarise, et enfin on s'embrasse! Mettons-nous en garde contre ces baisers de Judas, et n'oublions pas que le mal est serpent de sa nature, et s'insinue petit à petit, tout comme la bienfaisante goutte d'eau de pluie. C'est toujours la vieille histoire: l'orage commence par un sourd grondement de tonnerre, pour finir par un épouvantable éclat de foudre.

[...]

Sirius (1902) - chronique du 21 juin: Sirius, «Causerie philologique», dans *La Semaine religieuse de Québec*, vol. 14, no 44, 1902, 21 juin, p. 707-710.

C'est un fait acquis que les peuples les plus civilisés se font mutuellement de larges emprunts aux seules fins d'enrichir leur vocabulaire respectif.

5 A piller ainsi le voisin nul ne se fait scrupule. La coutume est là, au reste, qui consacre cette sorte de contrebande; et comme c'est déjà une coutume presque ancienne, que celle-là, comment voulez-vous vous insurger contre elle? On prend son bien où on le trouve, disent les uns et les autres, et il n'y a qu'à laisser faire.

10 Nos amis les Anglais - je veux leur rendre cette justice - sont passés maîtres dans ce genre d'exercices. Ils choisissent indistinctement dans les vocabulaires français ou allemands les mots qui leur manquent, les triturent de façon à les

15 adapter au génie de leur langue, puis les font glisser subrepticement dans leurs lexiques, sans appuyer plus que de raison sur leur origine.

La même manie a gagné les Français; mais, soit fierté nationale, soit caprice, ceux-ci procèdent plus lentement lorsqu'il s'agit d'extorquer un mot à leurs voisins d'Outre-Manche. Ils attendent
20 que ce mot soit devenu d'un emploi général et presque constant pour se l'approprier définitivement et l'inscrire dans leurs lexiques.

En ces dernières années, toutefois, l'engouement des nouvelles générations pour le sport, d'importation purement britannique, a eu ce fâcheux effet de faire éclore spontanément en France un déluge
25 d'expressions qui n'avaient cours jusque-là que sur les rives brumeuses de la Tamise. L'Académie, usant de ses prérogatives de tribunal suprême, pourrait bien, il est vrai, faire un accueil assez froid à toutes ces nouveautés, mais en attendant qu'elle manifeste publiquement ses répugnances, le monde sportif français en fait
30 sa nourriture quotidienne, et certains lexiques, emportés ou subjugués par le courant, n'éprouvent déjà plus aucune hésitation à les imprimer.

Pas plus que la France, notre pays n'a su résister à ce débordement de mots de facture britannique ou même de facture améri-
35 caine.

Depuis surtout que dans un certain monde il a été enseigné que les exercices sportifs de tout nom et de toute nature pouvaient seuls former des hommes solides et robustes, et que la lutte pour l'existence exigeait impérieusement que l'on se façonnât au
40 préalable des muscles d'acier, nous avons tous donné bénévolement dans le mouvement. Les locutions sportives anglaises et américaines, portées sur les ailes d'une presse quasi-insouciance, ont fondu sur nous comme une averse torrentielle. Ouvrez n'importe quelle gazette canadienne-française, glissez-vous, ne fût-ce qu'un instant,
45 dans le monde où l'on s'amuse, vous ne lirez ou n'entendrez bourdonner à vos oreilles que des bouts de conversation du genre suivant:

«Nous allons à la *match*.»

«Je suis invité à un *euchre party*.»

50 «Ces dames ont passé l'après-dînée à jouer au *lawn tennis*.»

«Le juge B. est un des membres les plus assidus du *golf club*.»

«Corbett est le pugiliste champion *feather weight* (quelle horreur!) du monde et Alfred Allen appartient à la classe *welter-weight* des pugilistes!»

55 D'autre part, les gazettes réputées les plus honnêtes nous servent tout crus les *dumbbells* dont font usage les athlètes, les *tug of war*, le *score* qui a été emporté par 16 contre 0, le *base ball* et le *ping-pong*, nouveau jeu dont la description m'échappe.

60 Et puis il y a le *referee*, l'*umpire*, le *goal* dans lequel un monsieur quelconque fait pénétrer la balle, et une foule d'autres insanités du même acabit.

Je n'ai plus à vous apprendre que le *garden-party* s'affiche effrontément dans les journaux français du meilleur ton, et comme toute sottise en appelle une autre, l'on vient de nous faire cadeau, 65 en ces derniers temps, de cette autre monstruosité: le *basket party*.

Remarquez bien que je ne cite ici que quelques locutions qui traînent dans la circulation, celles que me fournit ma mémoire. Si j'entreprenais de faire défiler toutes celles qui ont cours dans les 70 cercles sportiques et que l'on ne prend même pas la peine de traduire, vous éprouveriez un agacement de nerfs et vous demanderiez grâce!

Comment maintenant déloger de leur position tous ces nouveaux venus qui encombrant la rue et se cramponnent hardiment à tous les coins de nos gazettes? L'entreprise, je l'avoue, ne laisse pas que 75 d'être ardue, tant il est vrai que lorsqu'un mauvais pli est pris, le redressement en est toujours pénible. Je n'admets point pourtant que l'on doive, sans au moins rompre une lance, baisser pavillon devant ces audacieux envahisseurs. Vaudrait autant abdiquer de suite notre idiome et proclamer, ce qui serait le comble de l'absurdité, que la langue française n'est pas assez élastique ou assez 80 abondamment pourvue pour s'imposer, comme toute autre langue, au monde sportique.

C'est ici, c'est en présence de ce prodigieux envahissement de locutions étrangères que je m'explique et que je reconnais l'utilité 85 de cette société du Parler français qui vient de s'implanter dans la ville de Québec.

Jamais, à mon avis, cette association, qui recrute l'élite de la classe instruite, ne pourra s'employer à meilleure tâche qu'à celle de nous débarrasser de tous ces intrus qui profitent de la bonhomie ou de la tolérance excessive de nos journaux pour se glisser en tous lieux. C'est toute une campagne à entreprendre, il est vrai, mais elle ne demande en définitive que de la bonne volonté et de l'entente chez ceux auxquels il appartient de faire respecter et de défendre notre langue.

Sirius (1902) - chronique du 19 juillet: Sirius, «Causerie philologique», dans *La Semaine religieuse de Québec*, vol. 14, no 48, 1902, 19 juillet, p. 776-778.

Ils sont innombrables les mots accusant une origine étrangère qui ont droit de cité chez nous.

5 Il est bien beau, sans doute, de pratiquer l'hospitalité, mais un homme bien élevé ne devrait jamais placer sur le même pied un vieil ami et un nouveau venu.

10 C'est pourtant ce que nous faisons, et encore sur une large échelle. Sous le couvert de notre tolérance, de bons vieux mots consacrés par tous les lexiques disparaissent pour faire place, dans le commerce ordinaire de la conversation, à des expressions empruntées à nos voisins ou écloses dans le pays des nouveaux maîtres du Transvaal.

15 Mais je ne veux pas avoir l'air de sermonner qui que ce soit. D'abord, à ce jeu, je pourrais paraître à quelques-uns grincheux, étroit, rigoriste, et puis, la main sur la conscience, je n'oserais affirmer si je suis moins coupable que bien d'autres.

20 Un mot qui m'a toujours désagréablement chatouillé le tympan et que l'on ne cesse de nous bourdonner à toutes les gares de chemin de fer, c'est celui de *checker* (prononcez *tchèquer*).

«Avez-vous *chéqué* votre bagage?¹»

«J'ai perdu mon *tchèque*.»

On sait ce que cela veut dire.

25 Le *tchèque* dont il s'agit ici est la contremarque en métal donnée aux voyageurs en chemin de fer pour qu'ils puissent réclamer, à la gare où ils descendent, leurs bagages enregistrés au point de départ.

30 Il serait bien plus simple de dire *fiche de bagage*, mais l'expression *tchèquer* est si bien entrée dans notre langage que je crains fort qu'on ne l'en déracine de sitôt.

35 Ce mot de *tchèquer* ou *chek* que nous employons journallement se réclame d'une origine purement anglaise. C'est en effet le mot anglais *check* que nous cherchons à franciser, terme qui veut dire à la fois contremarque, parafe, chiffre d'un billet de banque.

Si nous tenions un peu plus à notre langue, nous bannirions de notre répertoire l'expression de *check* dans le sens de *fiche de bagage*.

40 J'ai entendu l'autre jour un joueur de cartes qui demandait à un marchand s'il vendait des *chips* !

- Des *chips*! riposta le marchand; mais certes, oui! Et il montra à son client français quelques douzaines de boîtes de jetons blancs, bleus et rouges.

¹ Pas de point d'interrogation dans l'original.

45 Et voilà! Le *jeton* ordinaire s'était transformé pour notre compatriote en *chips*!

Evidemment, c'est encore l'anglais qui a déteint ici sur notre compatriote.

50 *Chip*, d'après Fleming & Tibbins, signifie petit morceau, miette, éclat, fragment, rognures, déchet. De là, à l'appliquer à ces petits morceaux d'ivoire que l'on appelle *jetons*, il n'y avait qu'un pas, et beaucoup trop de nos gens n'ont pas hésité à le franchir.

55 J'ai été étonné de savoir que le mot *caucus* n'était pas encore définitivement entré dans la langue française.

Il avait pourtant bonne mine ce terme dont nous ont fait don les Américains depuis plus d'un siècle, et puis n'a-t-il point ses franches coudées, depuis l'établissement du régime représentatif, dans les coulisses parlementaires.

60 Franchement, j'en veux presque à Littré d'ostraciser ce terme, mais j'en veux davantage à Larousse qui est généralement à l'affût de tous les néologismes et qui ignore celui-ci!

65 *Caucus* méritait mieux que le mépris du silence. Il a des allures presque françaises et sa petite terminaison latine le rend encore plus intéressant.

70 M. J.-A. Favreau a publié, l'autre jour, dans le *Bulletin des Recherches historiques*, sur les origines de ce mot une étude assez documentée. C'est une page à lire pour ceux qui s'occupent de lexicologie. On y verra que le mot *caucus* nous vient des Etats-Unis, et que là il sert à désigner une assemblée de citoyens réunis pour s'entendre sur le choix des candidats pour n'importe quel office.

Le premier *caucus* date de 1763.

75 D'autre part, Guérin prétend que *caucus* est un terme américain dérivant d'un mot algonquin qui signifie *parler*.

80 Voici une autre chose dont vous ne vous seriez jamais douté: c'est que le *car* dans lequel vous et moi nous nous prélassons, lorsqu'il est question de se faire voiturer d'un bout à l'autre de la ville, est français, ce qu'il y a de plus français.

Comme de raison, si vous ouvrez un dictionnaire anglais, vous ne manquerez pas de trouver que nos amis de l'autre côté de la Manche font figurer ce mot dans leurs lexiques comme si ç'avait toujours été leur propriété.

85 *Cars* - d'après Fleming & Tibbins - signifie *carriole*, et dans le langage poétique, *char*.

Eh bien! - n'en déplaise aux lexiques anglais - *cars* (avec une s) était usité en France dans le sens de char et de chariot, bien avant

- qu'on l'ait bombardé terme exclusivement anglais.
- 90 Lacurne nous apprend en effet que *cars* est un substantif pluriel masculin et qu'on l'employait autrefois en France pour désigner un char. A l'appui de sa prétention, il cite cette phrase de tirée des mémoires de Du Bellay: «Firent marcher cinq *cars* de foing, conduits chacun de quatre boeufs.»
- 95 En Normandie, ajoute Lacurne, les paysans disent encore *un car*, pour un char ou un chariot.
- Allez donc après cela blâmer les Canadiens-Français qui vous apprennent qu'ils ont pris le *car* pour monter à l'Université ou au palais Législatif?

Taché (1923): Taché, Joseph-Charles, «Porcupine Quills», dans *Les Annales*, vol. 2, no 3, Ottawa, 1923, mars, p. 2-3.

- On demandera avec grande raison: Pourquoi cette bizarrerie d'emprunter à une autre langue le titre d'un chapitre d'un ouvrage français? C'est à dessein que j'ai provoqué forcément cette question; le sentiment qui pousse, inévitablement, à le faire est et restera la
- 5 première et la plus frappante démonstration de l'exactitude de la thèse que je veux établir dans ce chapitre: on s'étonne, on ne voit pas l'à-propos, on s'irrite presque, - donc ce n'est pas naturel, - donc ce n'est pas sensé, et c'est précisément ce que je veux prouver.
- 10 Voici: j'ai jusqu'ici complètement négligé de me mettre à cette mode du boulevard qui consiste à hérissier les phrases françaises de mots anglais, comme la fourrure douce et soyeuse du porc-épic est hérissée de piquants: comme je me propose de ne point me corriger de cette négligence, j'ai cru devoir faire, dans un chapitre spécial, la critique de cette inconcevable manie, et prendre en flanc ceux qui
- 15 seraient tentés de trouver ma détestation de cette mode tout à fait impardonnable, positivement *shocking*.
- Les mots anglais sont faits pour parler l'anglais, c'est assez clair; dans l'anglais ils sont à leur place, et il faut leur accorder le respect qu'ils méritent et tout le mérite qui leur appartient. Rien n'est beau,
- 20 rien n'est bon comme une chose à sa place; même les piquants du porc-épic, employés par les brodeuses, deviennent une des jolies fantaisies de ce monde; mais qu'on les disperse sur les tapis, sur les chaises et dans les lits; diable! cela devient tout au moins... déplacé.

25

* * *

Cette manie de bourrer le français de mots anglais, commencée dans le *fast life*, est de là passée dans le *high life*, puis est devenue *genial* dans «les nouvelles couches sociales.» A aucun titre on ne pourrait proclamer pareil tic *select*; ceux qui l'ont contracté pour s'excuser voudraient faire croire que c'est *handy*. Si pareil engouement était resté circonscrit dans le cercle fréquenté par certains *sportsmen* du *betting*, du *gambling*, du *prizefighting*, en un mot dans la *rough chivalry*, il n'y aurait pas lieu de le déplorer bien amèrement, mais le malheur et le dégoût sont qu'il a envahi une partie du beau monde et, qui pis est, du bon monde.

Le *foyer*, où l'on s'ennuie maintenant et que l'on déserte pour le *club*, n'est plus, pour certaines gens, que le *home*; est-ce assez niais?

Lâtre, les chenets classiques, traditions de nos pères, la bûche et les bûchettes si propres, si réjouissants, si poétiques ont fait place à la mesquine grille, au charbon suffocant et poussiéreux. Pour ajouter l'ironie à l'infortune, on nomme cela *fire side*, *coal*, et les ornements de ce sombre coin-de-feu se nomment *poker* et *coal-scuttle*. Je me rappelle que l'introduction de ces deux derniers mots dans la langue par les boulevardiers et les petits commis, il doit il avoir une trentaine d'années de cela (1850), donna lieu à une mordante et spirituelle boutade en vers français publiée par un journal fantaisiste de Londres. Je cite de mémoire:

Ah! que la France est belle!
D'esprit elle étincelle:
Pour combler son bonheur,
Donnons-lui le pôkeur
Et la côte-escoutelle!

Bientôt on ne comprendra plus comment:
Raton avec sa patte,
D'une manière délicate,

pourrait tirer, pour Bertrand, des marrons cuits dans la cendre du foyer: il est vrai que ces marrons-là ne sont pas les marrons qu'on aime à tirer aujourd'hui.

On ne prend plus sa canne, mais son *stick*; il y en a même qui ne portent une canne que pour se donner le *turn* de dire mon *stick*. On ne fait plus claquer son fouet, mais on ne ménage pas son *whip*. Le vestibule de la maison se nomme le *hall*, la dépense la *pantry*, le salon le *parlour*. La chambre des enfants se nomme vulgairement *nursery*: ce n'est plus une bonne qui a soin de ces chers petits, mais une *nurse* (il faudrait ajouter *dry*); cette *nurse* ne se nomme pas Catherine, Françoise, Louise, Marguerite, Anna; mais *Kate*, *Fanny*, *Lizzy*, *Meg*, *Nancy*. Madame se met en *morning gown* et Monsieur se coiffe de son *smoking-cap*. Il n'y a plus de sommelier, de valets de pied, de cocher, de palefreniers, mais des *butlers*, des *footmen*, des

- coachmen*, des *grooms*. Les gens de service ne se nomment plus Thomas, Richard, Henri, Jean; mais *Tom, Dick, Harry, Jack*. Les voitures sont des *breaks*, des *dog-carts*. On ne descend plus du bateau sur le quai, mais sur le *wharf*, le bord de la mer se nomme le *sea-side*. On n'invite plus ses amis à faire la collation, mais au *five o'clock tea*. Des mots que les Anglais ont emprunté au français, en ayant le patriotisme et le bon goût de les anglifier, nous viennent «tout d'anglais habillés»: c'est ainsi que le mot «fleurette» et l'expression «conter fleurette» sont devenus *to flirt* et *flirting*. «Fleurette,» si on veut en faire un verbe, un seul mot, c'est facile et dans le génie de la langue, «fleureter»; les Anglais en ont fait le verbe *to flirt*, *Flirt* au lieu de fleurette, au lieu de fleureter, au lieu de fleuretant! A l'ouest de la Manche c'est une acquisition, mais du côté est du *Channel*, c'est *bad taste*.
- On met son *over-coat*, on chausse ses *rubbers*, on se déchausse avec un *boot-jack*. Le discoureur public fait des *speeches*, le chirurgien lie les artères avec du *catgut*, le cuisinier taille des *steaks*, le valet et la fille de chambre parlent *fashion*. On va *canoeing, boating, yachting, driving, riding*. Quand on a une maison de campagne qui n'est pas un château, on en parle comme de sa *country place*. On ne chasse plus qu'avec des *cockers*, des *setters*, des *pointers*. On force les chiens français à oublier leur belle langue, la langue de Racine et de Corneille, pour ne plus comprendre que *back sir, stop sir, down sir*; c'est ainsi qu'on tempère l'ardeur de son chien par un *lie down* énergique. Les fusils sont dits *hammerless* et *chokebored*. On pêche avec *fish-hooks*, manoeuvrant sa ligne avec un *reel*. Et de combien d'autres *quills* et de *wants* ne hérisse-t-on pas le gentil parler de la douce France? Hélas! Il y a, en Canada, des gens qui ont commencé à substituer aux noms historiques des lieux, des noms anglais, la plupart traductions des premiers, quand ils n'en sont pas une atroce corruption. Nous avons de reste de nos *fair play* pour franc jeu, *tray* pour plateau, *side board* pour buffet, etc., etc., sans faire l'acquisition des piquants du dehors. Pourquoi, je le demande, mettre de côté nos noms classiques pour en adopter qui ne les valent pas, à beaucoup près? Pourquoi nommer les aborigènes du Canada *indiens* et *indiennes*, ce qui n'est pas cela du tout, au lieu de les appeler sauvages et sauvagesses, termes traditionnels et consacrés? Nous avons des mots sauvages français que nous devrions conserver: mitasses, mocassins, tobagans, nâgane, biscajon, babiche, nigogue, sacacoua; ils sont tout à fait couleur locale, sont euphoniques et pittoresques. Nos pères avaient le droit de créer ou d'introduire, dans le langage, des mots nouveaux pour désigner des choses nouvelles, mais pas autrement, et ils l'ont fait avec un grand sens, une grande sobriété et un goût sûr.
- Inspirons-nous de leur esprit, gardons nos traditions et prenons

conseil de nos vieilles annales, plutôt que de mimer des façons ridicules de parler et d'écrire. Emprunter à la mode ridicule, singer des expressions d'argot, imiter, copier, plagier, se faire mouton de Panurge, ce n'est guère affirmer sa personnalité, son originalité en littérature. *Monsieur tout le monde* est cousin germain de *Monsieur personne*.

Quant aux noms de lieux, ne voyons-nous pas, tous les jours, nos journaux nous parler des *Thousand Islands* pour les Mille Isles, d'*Indian Cove* pour Anse-aux-Sauvages, de *Cove-Field* pour côte des Foulons, de *Father Point* pour Pointe-aux-Pères, de *Brandy Pot* pour Pot-à-l'eau-de-vie, de *Touch-Wood Mountain* pour Montagne-du-tondre, tous noms anglais traduits du français. La chose est d'autant plus déplorable que nos compatriotes anglais font souvent pis que traduire, ils substituent aux noms historiques des noms nouveaux, et quels noms, parfois! Je n'ai jamais oublié le passage d'un auteur américain dont le nom m'échappe, dans le récit d'un voyage dans la Colombie britannique, l'Orégon et la Californie sous la conduite de voyageurs canadiens. Dans ce passage, l'écrivain déplore, avec un sens artistique qui l'honore, le mauvais goût qu'ont eu souvent les nouveaux occupants de mettre de côté certains noms sauvages très jolis, des noms français et des noms espagnols charmants, pour les remplacer par des noms le plus souvent insignifiants et quelquefois ignobles. Il raconte qu'étant entré, en canot, dans une petite rivière aux eaux tranquilles et profondes, brunies par l'ombre des hautes montagnes du cañon au fond duquel elle coulait, il demanda à son guide le nom de cette jolie rivière. «Nos gens, répondit le guide, la nomment La Brunette, mais vos gens l'ont débaptisée et l'appellent Rascal's Creek.»

En Californie, les Espagnols avaient nommé un joli endroit, falaise au bord d'une belle pièce d'eau, dont le sol était de terre rouge, le «Pinto,» la «peinture» ou le «tableau»; les nouveaux venus l'ont «débaptisé» aussi et l'ont appelé "*Dirty ground,*" terre malpropre.

Il ne peut être ici question du langage des annonces de certains journaux; ces feuilles d'annonces sont du cloaque tout pur. Cependant, il serait bon d'y avoir l'oeil. C'est difficile et ennuyeux - c'est connu - mais nous devons cela au culte dont notre langue doit être l'objet pour nous.

Mais que dire de la rédaction et des nouvelles des journaux? Un journal français important prenait d'un journal anglais d'Halifax la nouvelle que le capelan avait donné, amenant la morue en abondance. L'Anglais parlait de *the capelin*. Eh! bien, notre hurluberlu, du département des pattes de chiens cassées, traduisant cela *la capeline* !!!; «la capeline» a fait son apparition, attirant la morue!!!

Dans un seul numéro d'un grand journal qui a pour directeur un de nos meilleurs écrivains et une clientèle choisie: -*vener* pour

placage, *match* pour partie, *team* dans deux acceptions: escouades d'amateurs et attelage de boeufs ou de chevaux; *tug* pour remorqueur.

165 N'est-ce pas irritant de voir annoncer en vente de l'huile de coal oil? De la coal oil serait déjà désolant; mais de l'huile de coal oil, c'est exécrable; on aurait évité cela, même sans instruction, si on tenait à ne pas fourrer des mots anglais partout; on aurait dit tout bonnement et tout sensément de l'huile de charbon. Il y a un jeu national pour les sauvages, le jeu de crosse; nos compatriotes et
170 amis les Anglais l'ont adopté avec raison; mais comme ils nous ont entendu dire «jouer à la crosse,» ils ont pris le nom avec l'article et nomment ce jeu le *lacrosse*, dont ils font un substantif pur et simple, comme ceux qui disent «l'Alcoran» au lieu de «le Coran,» ignorant que *al* est l'article et Coran le nom. Mais que dire d'un
175 écrivain qui écrit en français «le jeu de la *lacrosse*,» «jouer une partie de *lacrosse*» au lieu de jeu de crosse, jouer une partie de crosse? Ces atrocités, au lieu de diminuer, semblent se multiplier dans les journaux. Ainsi lit-on cette phrase: Les *lumbermen* craignent d'avoir de la difficulté à opérer la *drave* de leur bois, à cause des basses
180 eaux. *Lumbermen* pour marchands de bois, pourquoi? *Drave*, pour flottage, descente ou dérive, n'est que la corruption du mot anglais *drive*, qui lui-même, dans ce sens, est la corruption du mot français dérive.

185 N'est-ce pas dégoûtant de lire dans un journal français une phrase comme celle-ci: «Nous aurons pour le Dominion Day une intéressante partie de *Lacrosse*, jouée par le *team X...* contre le *team Y*. Cette nouvelle devra réjouir tous les amateurs du *sport*.» Et dans un autre: «Un *match* de *football...* Les *X...* ont fait passer le *football* entre les *goals* des *Y...*» Je sais bien que cela se fait à l'insu des
190 directeurs; que ceux-ci en sont désolés; mais il faudrait punir les aides qui salissent ainsi leur papier, et s'il y a là, de leur part, stupide entêtement, comme cela s'est vu, les mettre à la porte.

Nos gens du populaire ont parfois une manière de retourner les cartes qui ne manque pas de piquant, quand elle est bien employée.
195 Ils vous attrapent un nom anglais et vous en font un nom français de très bon air. La compensation n'est pas suffisante; mais ça fait toujours plaisir. Les Anglais avaient nommé une baie de l'estuaire de la Rivière Miramichi "Bay-of-the-Wind," la baie du vent, les Acadiens en ont fait la Bédouine; à Montréal, les Anglais avaient
200 appelé un endroit autrefois suburbain, maintenant partie intégrante de notre grande ville canadienne, *The Mile End*, «le bout du mille»; nos gens en ont fait la «*Milienne*»; le mouton à grosses cornes des Montagnes Rocheuses se nomme en anglais *Big-Horns*; des voyageurs anglais avaient donné à une région montagneuse qu'ils affectionnaient le nom de *Big-Horns Mountain*, nos métis en ont fait
205

210 la Montagne des «bigornes» ou des enclumes. J'opine pour qu'on conserve ces noms qui ont une tournure originale et une consonance bien française: ce n'est pas un gain énorme, mais c'est faire oeuvre pie; tout cela ne veut pas dire qu'on ne doive jamais emprunter, mais ce doit être exception faite en faveur de mots particuliers.

Linda Lamontagne a complété un baccalauréat spécialisé en linguistique française à l'Université Laval, pour ensuite entreprendre une maîtrise au même endroit. Elle a été auxiliaire de recherche au Trésor de la langue française tout au long de ses études, et a participé, au cours de sa maîtrise, à un échange inter-universitaire avec l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg, où elle a participé à des cours et séminaires et poursuivi ses recherches en vue de l'élaboration de son mémoire. Elle est aujourd'hui réviseuse linguistique.

Le présent ouvrage, qui est en fait le mémoire de maîtrise de **M^{me} Lamontagne**, offre une synthèse du discours métalinguistique sur l'anglicisme tenu par les auteurs québécois du début du XIX^e siècle jusqu'en 1930.

FL024213



U.S. DEPARTMENT OF EDUCATION
Office of Educational Research and Improvement (OERI)
Educational Resources Information Center (ERIC)



NOTICE

REPRODUCTION BASIS

This document is covered by a signed "Reproduction Release (Blanket)" form (on file within the ERIC system), encompassing all or classes of documents from its source organization and, therefore, does not require a "Specific Document" Release form.

This document is Federally-funded, or carries its own permission to reproduce, or is otherwise in the public domain and, therefore, may be reproduced by ERIC without a signed Reproduction Release form (either "Specific Document" or "Blanket").